



# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

juillet 2025

## PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS SUR CRITÈRE DE RÉALISATION NON ATTEINT, MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Dans le cadre de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** incluant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services**, préparé par une équipe des services du FMI pour l'examen du Conseil d'administration le 2 juillet 2025, à la suite des discussions qui se sont achevées le 13 mai 2025 avec les autorités de la République démocratique du Congo sur l'évolution économique et les politiques soutenant l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit. Sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions, le rapport des services a été finalisé le 18 juin 2025.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.
- Une **déclaration de l'Administrateur** représentant la République démocratique du Congo.

La politique de transparence du FMI permet la suppression d'informations sensibles pour les marchés et la divulgation prématuée des intentions politiques des autorités dans les rapports des services et autres documents publiés.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington D.C.**



## Le Conseil d'administration du FMI conclut la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur de la République démocratique du Congo

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le Conseil d'administration du FMI a conclu la première revue dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité de Crédit Élargie pour la République Démocratique du Congo. La décision permet un décaissement immédiat de 261.9 millions de dollars américains pour renforcer les réserves internationales et continuer à constituer des marges de manœuvre face aux chocs.*
- *L'économie de la RDC a fait preuve de résilience dans un contexte difficile marqué par l'escalade du conflit armé dans la partie Est du pays depuis fin 2024, qui a beaucoup pesé sur les finances publiques. Les autorités ont fait des progrès au niveau de l'agenda des réformes structurelles, mais avec quelques critères de performance quantitatifs non atteints.*
- *L'accord de paix récemment signé entre les gouvernements de la RDC et du Rwanda, sous la médiation des États-Unis, est encourageant pour la perspective d'une résolution pacifique du conflit et d'un recentrage sur les objectifs de développement.*

**Washington, DC – 2 juillet 2025 :** Le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a conclu la première revue de l'accord au titre de la Facilité de Crédit Élargie (FEC) pour la République Démocratique du Congo (RDC) approuvé le 15 janvier 2025 (voir [PR 25/003](#)). La conclusion de la première revue a permis un décaissement immédiat équivalant à 190,4 millions de DTS (environ 261,9 millions de dollars américains) pour satisfaire les besoins de balance de paiements, portant le montant total des décaissements à ce jour à 380,5 millions de DTS (environ 523,4 millions de dollars américains).

La RDC est confrontée à d'importants défis liés à l'intensification du conflit armé dans sa partie orientale depuis la fin de 2024. L'escalade des hostilités a fait des milliers de morts et causé de graves dommages sociaux et humanitaires, y compris des perturbations de l'accès aux services essentiels tels que la nourriture, l'eau et l'électricité. Des efforts diplomatiques sont en cours pour obtenir une cessation des hostilités et assurer une paix durable dans la région. La signature le 27 juin 2025 d'un accord de paix entre les gouvernements de la RDC et du Rwanda, sous la médiation des États-Unis, est encourageante pour la perspective d'une résolution pacifique du conflit et d'un recentrage sur les objectifs de développement.

Malgré cet environnement difficile, l'activité économique est restée résiliente, avec une croissance robuste du PIB de 6,5 % en 2024, tirée par le dynamisme continu du secteur extractif. La stabilité extérieure s'est renforcée, portée par la réduction du déficit compte courant et l'accumulation induite continue de réserves internationales. Les pressions inflationnistes continuent de s'atténuer et l'inflation en glissement annuel a baissé de 23,8 % à fin 2023 à 11,7 % à fin 2024 et 8,5 % à fin juin 2025.

Les performances dans le cadre du programme ont été mitigées, eu égard aux pressions importantes exercées par l'intensification du conflit sur le budget. Malgré une forte mobilisation des recettes budgétaires, le déficit budgétaire intérieur base caisse a atteint 0,8 % du PIB en 2024, dépassant l'objectif de 0,3 % du PIB du programme, en raison de dépassements sur les dépenses, en lien avec l'intensification du conflit, y compris les dépenses exceptionnelles de sécurité et les investissements publics. L'objectif du programme sur les actifs en devises de la Banque Centrale (BCC) détenus dans les banques résidentes n'a pas été atteint non plus, en raison de paiements d'impôts plus élevés que prévu en devises sur les comptes du gouvernement. Les autres critères de performance quantitatifs au titre de la FEC ont été atteints. La plupart des objectifs indicatifs ont également été atteints, à l'exception de ceux liés au plancher sur les dépenses sociales et au plafond sur les dépenses exécutées en procédures d'urgence, compte tenu dépenses exceptionnelles de sécurité élevées en raison de l'intensification du conflit. Des mesures correctives appropriées sont en train d'être mises en œuvre par les autorités. Lors de la conclusion de la première revue, le Conseil d'administration a également approuvé la demande de dérogations des autorités pour non-respect des critères de performance concernant le plancher du solde budgétaire intérieur base caisse à fin décembre 2024, sur la base de mesures correctives, et le plafond continu sur les niveaux des actifs en devises de la BCC détenus dans les banques résidentes, sur la base du caractère temporaire de l'écart qui a depuis été corrigé. Par ailleurs, le Conseil d'administration a conclu la revue des assurances de financement de l'accord au titre de la FEC. Aucune mesure de réforme au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (RSF), approuvée en janvier 2025, n'était due pour examen à cette première revue.

À la conclusion des discussions du Conseil d'administration, M. Okamura, Directeur général adjoint et président, a déclaré :

« La République démocratique du Congo (RDC) est confrontée à des défis sécuritaires accrus depuis fin 2024. L'escalade du conflit dans la partie Est du pays a entraîné de graves dommages humains, sociaux et économiques et a induit le gouvernement à accroître ses dépenses. Malgré ces difficultés, l'environnement macroéconomique de la RDC est resté globalement stable. La croissance est restée robuste grâce à une production minière résiliente. L'inflation continue de baisser et la position extérieure s'est renforcée. Les perspectives économiques restent favorables, mais soumises à des risques baissiers liés à la persistance du conflit, à la diminution de l'aide humanitaire extérieure, aux secousses sur l'économie mondiale et à une potentielle escalade des conflits géopolitiques. Les autorités sont déterminées à surveiller de près ces risques et à réagir de manière proactive aux défis en constante évolution.

L'exécution du budget reste difficile dans le contexte sécuritaire éprouvant. Par conséquent, le déficit budgétaire intérieur base caisse pour 2025 devrait être plus élevé que ce qui avait été prévu au moment de l'approbation du programme, mais devrait retrouver sa trajectoire initiale à partir de 2026, reflétant ainsi l'engagement des autorités à mettre en œuvre des mesures visant à accroître la mobilisation des recettes intérieures et à renforcer le processus d'exécution budgétaire. Par ailleurs, en vue de se prémunir contre des chocs négatifs éventuels, les autorités ont adopté un plan de contingence.

La Banque centrale du Congo (BCC) a maintenu une orientation restrictive de la politique monétaire, contribuant ainsi à ramener l'inflation à un chiffre pour la première fois en trois ans. Les autorités ont continué à accumuler des réserves internationales, sur fond de

rétrécissement du déficit du compte courant. Il faudrait poursuivre les efforts en vue de renforcer le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire, affiner la stratégie d'intervention sur le marché des changes, améliorer la gouvernance et les garanties de la BCC et assurer sa recapitalisation adéquate.

Les autorités se sont engagées à accompagner ces efforts visant à préserver la stabilité macroéconomique d'une accélération des réformes structurelles dans des domaines clés tels que le renforcement du cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance, la lutte contre la corruption et l'amélioration des statistiques nationales. Les efforts visant à poser des jalons permettant une mise en œuvre dans les délais impartis des mesures de réforme sous-tendant l'accord au titre de la FRD, également approuvé en janvier, devraient être intensifiés. »

<b>Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2023-26</b>							
	2023		2024		2025		2026
	Est.	Rapport n°25/023	Proj.	Rapport n°25/023	Proj.	Rapport n°25/023	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
<b>PIB et prix</b>							
PIB réel	8.5	6.0	6.5	5.4	5.3	5.1	5.3
PIB (industries extractives)	19.7	11.6	12.2	7.7	8.2	5.2	5.8
PIB (hors industries extractives)	3.5	3.2	3.5	4.2	3.6	5.0	5.0
Déflateur du PIB	14.4	17.4	19.9	8.8	8.2	7.4	6.7
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	19.9	17.7	17.7	8.9	8.8	7.3	7.1
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	23.8	12.0	11.7	7.8	7.8	7.0	7.0
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)							
<b>Monnaie et crédit</b>							
Avoirs extérieurs nets	19.9	17.4	23.0	18.2	14.5	23.7	22.7
Avoirs intérieurs nets	20.3	4.9	5.6	-3.5	-1.0	-10.9	-10.5
Crédit intérieur	34.3	15.4	15.2	9.9	10.5	3.7	4.2
Monnaie au sens large	40.3	22.4	28.1	14.7	13.8	12.8	12.3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
<b>Situation financière de l'administration centrale</b>							
Recettes et dons	14.8	15.6	15.2	15.0	14.8	14.9	14.9
Dépenses	16.5	16.8	16.5	16.8	17.0	16.6	16.6
Solde budgétaire intérieur	-1.2	-0.3	-0.8	-0.8	-1.2	-0.8	-0.8
<b>Investissement et épargne</b>							
Épargne nationale brute	9.5	9.1	9.6	12.2	11.2	13.0	12.5
Investissement	15.7	14.2	13.5	15.0	14.4	15.3	14.8
Hors secteur public	12.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
<b>Balance des paiements</b>							
Exportations de biens et services	44.0	45.1	47.4	45.4	46.1	45.5	46.6
Importations de biens et services	49.9	48.9	50.3	47.3	47.5	46.9	47.0
Solde des transactions courantes (transferts officiels compris)	-6.2	-5.1	-3.9	-2.8	-3.2	-2.4	-2.4
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-7.5	-5.1	-5.0	-2.7	-3.4	-2.3	-2.6
Réerves officielles brutes (en semaines des importations)	8.2	10.0	10.1	11.5	11.8	12.7	12.8
<b>Dette extérieure du secteur public</b>							
Service de la dette en pourcentage des recettes publiques	7.6	5.7	6.1	6.7	7.1	7.0	7.4

Sources : Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.



# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

12 juin 2025

## PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS SUR CRITÈRE DE RÉALISATION NON ATTEINT, MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

### RÉSUMÉ

**Contexte.** Les combats se poursuivent dans la partie est du pays, bien qu'ils suscitent moins d'attention, provoquant de nouveaux déplacements de population et des besoins humanitaires accrus. Depuis janvier, le groupe rebelle M23 a réalisé d'importantes avancées territoriales, provoquant plus de 3000 morts et perturbant l'approvisionnement en eau, électricité et denrées alimentaires. Cette crise met à rude épreuve les finances publiques, avec d'importants déficits de recettes et une hausse des dépenses sécuritaires qui évincent les autres dépenses essentielles.

**Résultats du programme.** Les résultats du programme ont été mitigés. La plupart des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin 2024 ont été respectés, à l'exception de deux : ceux relatifs au solde budgétaire intérieur et aux avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants nationaux. Ces écarts s'expliquent par des dépenses exceptionnellement élevées en fin d'année, dues à l'escalade de la crise sécuritaire, ainsi que par des paiements d'impôts en devises plus importants que prévu. La plupart des objectifs indicatifs (OI) ont été atteints, à l'exception de celui relatif aux dépenses sociales et celui lié aux dépenses publiques exécutées en procédures d'urgence, en raison de l'utilisation de ces dernières pour exécuter les fortes dépenses de fin d'année. Tous les repères structurels pour la première revue ont été respectés. Les autorités se sont engagées à appliquer les mesures correctives robustes convenues afin d'éviter toute nouvelle déviation par rapport aux cibles du programme. Ces mesures portent sur l'accélération de la mobilisation des recettes intérieures et le renforcement de la crédibilité budgétaire, notamment par le respect des plans d'engagement budgétaire et la coordination institutionnelle des prévisions de service de la dette. Aucune mesure de réforme au titre du Fonds pour la résilience et la durabilité (FRD), approuvé en janvier 2025, n'est exigible dans le cadre de cette revue.

**Politiques du programme.** Les discussions se sont centrées sur la nécessité de maintenir la discipline budgétaire en hiérarchisant les dépenses dans un contexte où les dépenses militaires montent, et en renforçant la mobilisation des recettes tout en poursuivant les réformes visant à renforcer le processus budgétaire. Parmi les autres thèmes abordés

figurent le suivi de l'inflation et des risques pesant sur la stabilité financière en raison de la fermeture d'établissements financiers dans la région est du pays.

**Avis des services du FMI.** Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités portant sur l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC, la revue des assurances de financement, la modification des critères de réalisation quantitatifs et les dérogations pour non-observation de deux critères de performance.

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
**(département Afrique)**  
**et Geremia Palomba**  
**(département de**  
**la stratégie,**  
**des politiques**  
**et de l'évaluation)**

Les entretiens se sont déroulés du 29 avril au 13 mai 2025 à Kinshasa. L'équipe des services du FMI était composée de C. Ahokpissi (chef de mission), R. Barbosa, L. Drissi Bourhanbour, et F. Rahim (tous du département Afrique), de D. Al Masri (département des finances publiques), de J. Capella-Ramos (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de R. Tapsoba (Représentant résident), et de H. Katuala et J. Senzele (économistes locaux). M. Matungulu et M<sup>me</sup> Nkusu (bureau de l'Administrateur, OEDAF) ont participé aux entretiens. L'équipe a rencontré le Vice-premier ministre et ministre de l'Économie, M. Daniel Mukoko Samba ; le ministre d'État du Budget, M. Aimé Boji Sangara ; le ministre des Finances, M. Doudou Fwamba Likunde ; le gouverneur de la banque centrale, M<sup>me</sup> Malangu Kabedi Mbuyi ; d'autres ministres et hauts fonctionnaires, ainsi que le président du Sénart, le président de l'Assemblée nationale et sa commission de l'économie et des finances ; des représentants du secteur privé, d'organisations de la société civile, de syndicats et de partenaires techniques et financiers. B. Wang a apporté son concours dans le traitement des données et C. Ndome-Yandun a contribué à l'élaboration du document.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>5</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>8</b>
<b>RÉSULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>10</b>
<b>DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE</b>	<b>11</b>
A. Politique et priorités budgétaires	11
B. Renforcer les marges de manœuvre extérieures et le cadre opérationnel de la politique monétaire	19
C. Réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance et le climat des affaires	21
D. Mesures de réforme au titre de la FRD	23
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT</b>	<b>25</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>28</b>
<b>BOX</b>	
1. Transition vers un dispositif budgétaire axé sur les ressources naturelles en RDC	18

**FIGURES**

1. Évolution du secteur réel, 2018–24	30
2. Évolution du secteur extérieur, 2018–24	31
3. Évolution du secteur budgétaire, 2018–24	32
4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2018–24	33

**TABLES**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–30	34
2. Balance des paiements, 2023–30	35
3a. opérations de l'administration centrale, 2023–30 /	36
3b. Opérations de l'administration centrale, 2023–30	37
4. Situation des institutions de dépôts, 2023–30	38
5. indicateurs de solidité financière, 2021–24	39
6. Capacité à rembourser le FMI, 2022–44	40
7. Besoins et sources de financement extérieur, 2016–30	41
8. Programme d'emprunts extérieurs, 2024–25	41
9. Revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit	42
10. Revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit	42

**ANNEXES**

I. Matrice d'évaluation des risques	43
II. Évaluation du secteur extérieur	47

**APPENDICE**

Appendice I. Lettre d'intention	51
Pièce Jointe I : Mémorandum des Politiques Economiques et Financières (MPEF)	57
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	105

## CONTEXTE

**1. La situation sécuritaire dans la partie est de la RDC s'est fortement détériorée et pèse sur les finances publiques.** Les tensions, déjà croissantes depuis la fin de l'année dernière, se sont muées en avancée rapide du groupe rebelle M23 en janvier, avec la prise des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et la menace d'une progression vers des localités voisines. Cette escalade a jusqu'à présent fait plus de 3000 morts et elle perturbe l'approvisionnement en eau, en électricité et en denrées alimentaires. Des efforts diplomatiques ont été engagés pour faire face à cette crise et pour éviter qu'elle ne se transforme en conflit régional. Les retombées humanitaires de la crise pourraient être aggravées par la décision des États-Unis de suspendre l'aide extérieure à l'échelle mondiale. En effet, en termes absolus, la RDC est le deuxième bénéficiaire de l'aide des États-Unis parmi les pays à faible revenu. Le conflit a également mis à mal les finances publiques, tant sur le plan des recettes que des dépenses sécuritaires. Ces dernières ayant un effet d'éviction sur d'autres dépenses, telles que les salaires, dont le versement a été retardé en début de l'année. Malgré une couverture médiatique internationale limitée, les combats se poursuivent dans les deux provinces, provoquant de nouveaux déplacements et aggravant les besoins humanitaires.<sup>1</sup>

**2. Au vu de ces circonstances, les autorités ont demandé que l'appui budgétaire du FMI soit avancé en début de programme afin de pouvoir répondre aux besoins de financement pressants à court terme.** Cela permettra de gérer en partie l'écart budgétaire imputable à la chute des recettes, elle-même provoquée par la détérioration de la situation sécuritaire. Elles se sont engagées à mettre en œuvre plusieurs mesures clés dans la perspective de la deuxième revue et elles adoptent des initiatives, à la fois sur les recettes et les dépenses, pour réduire sensiblement l'écart budgétaire (voir para. 18).

## ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

**3. La croissance économique a ralenti en 2024 sur fond de stabilisation de la production de cuivre.** La croissance du PIB réel est tombée de 8,5 % en 2023 à 6,5 % en 2024, reflétant principalement l'évolution du secteur extractif, qui a augmenté de 12,8 %, contre 19,8 % en 2023, la production de cuivre ayant augmenté de façon marginale, tandis que le cobalt (qui représente 12 % du secteur extractif) a connu une croissance de près de 40 %. La production de zinc, bien qu'encore négligeable en 2023, a été multipliée par quatre, la plus grande mine de zinc du pays étant entrée en service en 2024. Le PIB hors secteur extractif a progressé de 3,5 % comme en 2023, le ralentissement du secteur de la transformation étant compensé par une croissance plus forte des services. Le secteur du bâtiment a renoué avec ses niveaux historiques après une forte croissance en 2023.

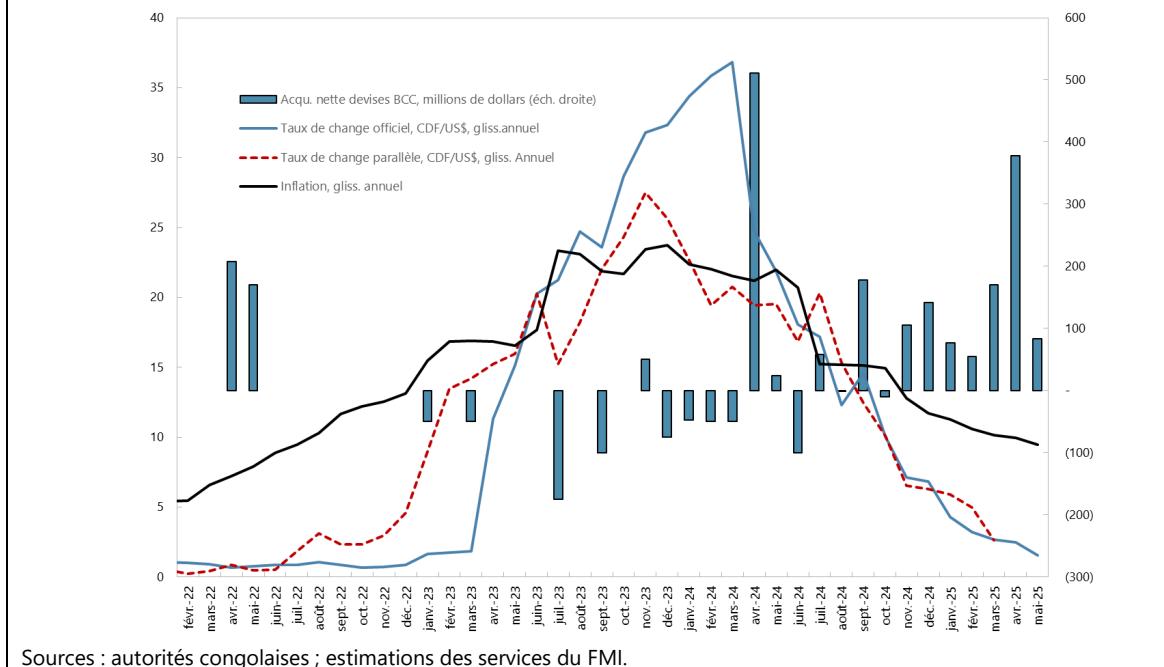
**4. L'inflation mesurée par l'IPC a reculé en raison du resserrement de la politique monétaire.** Durant les derniers mois de 2024 l'inflation a continué d'enregistrer un ralentissement

<sup>1</sup> À la fin avril plus de 112.000 personnes déplacées internes (PDI) cherchaient refuge sur 13 sites spontanés et 52 centres collectifs à Masisi, Rutshuru, Lubero et Beni, et plus de 140.000 personnes avaient fui vers les pays voisins.

net et généralisé. L'inflation en glissement annuel a atteint 11,7 % en décembre 2024 et a encore diminué au début de 2025 pour atteindre 9,1 % à la fin du mois de mai (premier taux d'inflation à un seul chiffre depuis juillet 2022). Les pressions de dépréciation du taux de change ont été modérées en 2024 : la dépréciation a été de 6,3 % pour le taux parallèle et de 6,2 % pour le taux officiel et le marché connaît une stabilité relative depuis le milieu de 2024. Dans ce contexte, la BCC a maintenu son taux directeur à 25 % lors de la dernière réunion du comité de politique monétaire (avril 2025).

**5. La situation extérieure s'est renforcée en 2024 en dépit d'une dynamique sous-jacente mitigée.** Le déficit courant s'est considérablement rétréci, à 3,9 % du PIB, contre 6,2 % en 2023, principalement en raison de l'essor des exportations de produits miniers, notamment cuivre et cobalt. L'investissement direct étranger est resté solide et a continué de financer la formation brute de capital fixe et les importations. Les réserves internationales brutes ont dépassé les prévisions ; elles s'étaient accrues de 1,312 milliard de dollars à la fin de l'année. Cependant, la croissance des importations a rebondi, notamment dans le cas des produits chimiques nécessaires au secteur minier, et dans celui des transports et des services d'assurance. À la fin 2024, les réserves couvraient environ 10,1 semaines d'importations non liées à l'aide étrangère. La dynamique des échanges commerciaux et les opérations interbancaires actives de la BCC ont contribué à entretenir l'accumulation de réserves en dépit du renchérissement des importations, ce qui a permis de situer l'économie sur des bases extérieures plus solides pour 2025.

**Graphique 1 du texte. Inflation, intervention sur le marché des changes et évolution du taux de change, 2022–25**  
(En pourcentage, sauf indication contraire)



**6. Un accroissement des dépenses, principalement sécuritaires, au dernier trimestre 2024 a provoqué un dépassement du déficit budgétaire à fin décembre relatif aux prévisions. II**

ressort des données que le déficit budgétaire a atteint 0,8 % du PIB, soit un niveau supérieur à l'objectif du programme de 0,3 %. Ceci s'explique par le niveau exceptionnellement élevé des dépenses au quatrième trimestre (principalement en décembre avec l'aggravation de la crise sécuritaire), ce qui a laissé peu de temps et de marge pour adopter des mesures compensatoires aussi bien sur le plan des recettes que des dépenses. Les recettes, hors paiements liés au contrat SICOMINES, ont affiché de bons résultats, ce qui a permis d'atteindre les projections, en valeurs nominales, du programme, même si elles n'ont pas été à la hauteur des prévisions des autorités.

Cependant, le solde budgétaire a été impacté par les niveaux plus élevés que prévus des dépenses sécuritaires, des charges d'intérêt sur la dette intérieure et des subventions, qui ont dépassé les prévisions de 0,3, 0,2 et 0,1 point de pourcentage de PIB, respectivement. Les investissements financés sur ressources intérieures (hors-ressources SICOMINES) ont également excédé les prévisions de 0,2 point de PIB. L'accélération de l'investissement et des transferts et subventions vers la fin de l'année répondait également au choc sécuritaire, dans le but de contrecarrer l'argument du groupe rebelle, qui mettait en avant le manque d'infrastructure et de services sociaux de l'administration centrale pour rallier les populations locales à leur cause et recruter des combattants. Le déficit a été principalement financé par l'émission de bons et obligations du Trésor, souscrites par les banques domestiques.

**Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : résultats budgétaires de 2024**

Catégorie	Projections du programme	Réel
<b>Recettes 1/</b>	12,9	12,4
Contrat SICOMINES	0,4	0,1
Hors SICOMINES	12,5	12,4
<b>Dépenses courantes</b>	10,5	10,6
dont charges d'intérêts	0,3	0,5
Subventions et autres transferts 1/	1,4	1,5
<b>Dépenses d'équipement</b>	4,2	3,3
dont financées sur ress. intérieures	1,8	1,5
Contrat SICOMINES	0,4	0,1
Hors SICOMINES	1,3	1,5
<b>Dépenses exceptionnelles</b>	2,1	2,4
dont dépenses de sécurité	2,0	2,3
<b>Remboursement des arriérés</b>	0,6	0,5
<b>Solde budgétaire intérieur (objectif du programme)</b>	-0,3	-0,8

1/ Hors comptes spéciaux.

**7. La dette publique est restée globalement stable en termes nominaux en 2024.** Une solide croissance de l'économie et des recettes a contribué à maîtriser les niveaux d'endettement. Cependant, vers la fin de l'année le niveau élevé des dépenses a accru les besoins de financement. Ceux-ci ont été essentiellement couverts par des émissions sur le marché domestique, car comme signalé plus haut, les emprunts extérieurs au dernier trimestre 2024 ont été inférieurs aux prévisions. De ce fait, la dette publique totale s'est hissée à 22,5 % du PIB, la dette extérieure contractée ou garantie par l'État étant estimée à 14,5 % du PIB. Les charges d'intérêt se sont considérablement alourdies par rapport à 2023, notamment auprès des créanciers commerciaux extérieurs qui octroient leurs financements à des conditions moins favorables que celles des prêts concessionnels dont bénéficie généralement la RDC. À cela s'ajoutent les charges grandissantes liées à l'augmentation des emprunts intérieurs car, si les circuits financiers continuent de se développer, le marché intérieur de la dette demeure peu profond.

## **8. Les résultats financiers des banques sont restés solides jusqu'à la fin décembre 2024.**

Le crédit au secteur privé a progressé de 12 % en dollars, contre 30 % un an auparavant, ce qui s'explique sans doute par le repli de l'inflation, qui a atténué les tensions sur les liquidités des entreprises et, partant, les besoins en emprunts à court terme. Les dépôts en dollars ont bondi de

19 %, contre 4 % en 2023, tandis que les dépôts en monnaie locale ont diminué de 3 % après la chute de 14 % de l'année dernière. La dollarisation progresse : elle couvre 92 et 97 % des dépôts et des crédits, respectivement. La qualité des actifs s'est améliorée, le ratio de créances imprudentes ayant décliné de 8 % à la fin 2022 à 6,3 % à la fin 2024. Le niveau des fonds propres s'est renforcé, le ratio de fonds propres réglementaire pour l'ensemble du secteur ayant grimpé de 12,1 % à fin 2021 à 14,6 % à fin 2024<sup>2</sup>.

## PERSPECTIVES ET RISQUES

**9. Les perspectives de croissance demeurent solides dans le scénario de référence** D'après les projections, le PIB réel devrait augmenter de 5,3 % en 2025. Cela reflète un ralentissement du secteur extractif par rapport au niveau plus élevé de production de 2024, pour l'essentiel compensé par une production de zinc supérieure aux prévisions, et par une croissance similaire dans les autres secteurs, elle-même attribuable à une légère progression du secteur de la transformation et de certains services tels que les transports et les télécommunications et au poids du conflit sur l'activité économique dans les régions touchées et d'autres parties du pays. À moyen terme, la croissance devrait se stabiliser dans une fourchette de 5-5,5 %, à mesure que le secteur minier maintiendra sa dynamique et que les autres secteurs gagneront en vigueur. L'inflation devrait poursuivre sa tendance baissière vers la cible de la BCC de 7 %, en dépit du choc de l'offre à court terme provoqué par le conflit en raison de la dépendance de l'économie à l'égard de certains produits agricoles issus des régions touchées. Il ressort de la dernière analyse de viabilité de la dette que la RDC continue d'afficher un risque modéré de surendettement extérieur et global et qu'elle conserve une certaine marge d'absorption des chocs.<sup>3</sup>

**10. Sur le plan budgétaire, le conflit devrait entraîner une diminution des recettes et un accroissement des dépenses, sur fond de stabilité du secteur extérieur.** En 2025, les recettes devraient être inférieures de 0,1 % du PIB aux prévisions initiales du programme, tandis que les dépenses devraient dépasser de 0,3 % du PIB. Compte tenu des contraintes de financement, des mesures énergiques seront nécessaires pour maîtriser le gap de financement qui en découle. Sur le plan extérieur, les termes de l'échange devraient continuer de s'améliorer en 2025, certes à un rythme plus lent qu'en 2024, et le déficit courant devrait se rétrécir davantage à 3,2 % du PIB grâce à la croissance soutenue des exportations minières. Les entrées de capitaux privés ont financé d'importants volumes d'investissements et d'importations privés en 2022-2024, et d'après les prévisions, les bénéfices des activités extractives devraient être rapatriés sous forme de dividendes ou utilisés pour alimenter les dépôts à l'étranger. Les vulnérabilités extérieures de la RDC s'accentuent du fait des incertitudes qui pèsent sur l'avenir de l'aide des bailleurs de fonds (dont les États-Unis), à l'heure où la nouvelle donne géopolitique et les contraintes budgétaires peuvent aboutir à une diminution des financements. La couverture des réserves devrait dépasser le seuil de

<sup>2</sup> À une seule exception près, toutes les banques ont respecté le ratio de fonds propres minimum de 10 %.

<sup>3</sup> Voir [Demande d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit et d'un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité — Analyse de viabilité de la dette](#), décembre 2024.

référence de trois mois d'importation hors aide d'ici la fin 2027, mais il restera essentiel de maintenir des marges suffisantes pour atténuer les vulnérabilités extérieures et préserver la stabilité macroéconomique.

**Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo :  
cadre macroéconomique à moyen terme, 2023–30**

	2023	2024	2025		2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	CR No. 25/023	Proj.	CR No. 25/023	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
PIB réel (pourcentage de variation)	8,5	6,0	6,5	5,4	5,3	5,3	5,4	5,4	5,4
d <sup>ont</sup> : industries extractives	19,7	11,6	12,2	7,7	8,2	5,8	4,7	3,8	3,6
Déflateur du PIB (pourcentage de variation)	14,4	17,4	19,9	8,8	8,2	6,7	6,5	6,4	6,4
Inflation IPC, moyenne (pourcentage)	19,9	17,7	17,7	8,9	8,8	7,1	7,0	7,0	7,0
Inflation IPC, fin période (pourcentage)	23,8	12,0	11,7	7,8	7,8	7,0	7,0	7,0	7,0
Solde budgétaire intérieur (% PIB), base	-1,2	-0,3	-0,8	-0,8	-1,2	-0,8	-0,8	-0,7	-0,6
Dette publique extérieure (% PIB)	17,8	16,0	14,5	17,6	16,2	17,4	18,1	17,6	17,3
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-6,2	-5,1	-3,9	-2,8	-3,2	-2,4	-2,8	-3,2	-3,6
Réerves internationales brutes (semaines d'importation)	8,2	10,0	10,1	11,5	11,8	12,8	13,3	13,9	14,1

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

**11. Les perspectives continuent d'être marquées par les risques baissiers, d'où l'importance de définir des mesures de contingence pour préserver la stabilité macroéconomique et maintenir le programme sur la bonne voie.** La montée de l'insécurité à l'est du pays, le retrait de l'aide publique au développement (APD) et les vents de face de l'économie mondiale présentent de redoutables défis. L'escalade du conflit multiplie les craintes d'une plus grande instabilité et accroît les tensions sur les ressources publiques. En outre, le choc sanitaire et les incertitudes liées aux missions internationales de maintien de la paix continuent de peser sur les perspectives. Le débat politique s'est également intensifié et plusieurs propositions émanent du Président, de l'opposition politique et des dirigeants religieux sur d'éventuelles ripostes à la crise sécuritaire. Sur le plan extérieur, l'APD devrait diminuer. Le scénario de référence prévoit d'ailleurs une forte réduction des dons conformément aux engagements des bailleurs de fonds. Cependant un risque considérable subsiste que cette aide, d'origine bilatérale ou multilatérale, soit davantage réduite. En outre, les retombées des récentes augmentations de droits de douane pourraient nuire à l'économie en raison de l'affaiblissement de la demande extérieure et des termes de l'échange, tandis que la volatilité persistante des cours des matières premières risque d'attiser l'inflation. Les hypothèses de base sur les cours des matières premières et la croissance des partenaires commerciaux sont alignées sur les projections des Perspectives de l'économie mondiale<sup>4</sup> d'avril 2025.

**12. Si ces grands risques se matérialisaient (scénario défavorable), les finances publiques et la balance des paiements en souffriraient lourdement les conséquences, compte tenu notamment des marges de manœuvre restreintes en matière de financement :**

<sup>4</sup> Voir FMI (2025), *Perspectives de l'économie mondiale, avril 2025*, Fonds monétaire international, Washington, DC.

- *Déficits d'aide au développement.* En 2024, l'APD totalisait près de 1,8 milliard de dollars, principalement hors-budget, et se centrait sur l'aide humanitaire et l'assistance sanitaire. Si l'aide globale des bailleurs de fonds diminuait bien plus que ne le prévoient les projections de base les tensions sociales et budgétaires s'accentueraient, ce qui exigerait un surcroît de dépenses publiques ou la redistribution de ressources limitées, dont les conséquences seraient préjudiciables pour la situation sociale et les indicateurs de développement. Une diminution encore plus marquée de l'APD extérieure nuirait aussi à la balance des paiements car les dépenses précédemment financées par l'aide extérieure servaient dans une grande mesure à couvrir les importations.
- *Escalade du conflit.* Dans le *scénario défavorable*, les dépenses sécuritaires pourraient dépasser les projections actuelles de jusqu'à 2 % du PIB. Cela aurait de profondes répercussions budgétaires et pourrait creuser le déficit ou évincer les dépenses prioritaires. Leur contenu en importations étant estimé à 50 %, ces dépenses sécuritaires supplémentaires pèseraient sur la balance des paiements à hauteur de près de 1 % du PIB. Faute d'un financement extérieur suffisant, les réserves seraient lourdement mises à contribution, ce qui pourrait éventuellement exercer des tensions sur le taux de change et avoir des effets de second tour sur l'inflation.
- *Effet combiné sur le PIB.* Des arbitrages macroéconomiques apparaîtraient en raison de la capacité de financement limitée du gouvernement, qui l'obligerait à faire des choix budgétaires difficiles. Bien que l'impact global sur le PIB pourrait continuer d'être maîtrisé en raison des fuites liées aux importations, cela se ferait aux dépens des investissements publics et de la qualité des services publics.

**13. Les autorités sont déterminées à surveiller de près les risques et à réagir de manière proactive aux défis qui pourraient surgir.** Il sera essentiel de mettre en place un dispositif d'intervention crédible, prévoyant notamment une réaffectation des dépenses et une mobilisation de financements concessionnels et de concours des bailleurs de fonds. La reconstitution d'une marge de manœuvre budgétaire reste une priorité pour conforter la résilience. Par ailleurs, l'implication soutenue des bailleurs de fonds et une communication transparente des priorités de réformes seront indispensables pour préserver la confiance et progresser vers les objectifs à moyen terme.

## RÉSULTATS DU PROGRAMME

**14. La performance du programme est mitigée, la majorité des critères de performance à fin décembre 2024 (cinq sur sept) ayant été respectés (tableau 11).** Le critère de réalisation quantitatif (CRQ) relatif au solde budgétaire intérieur n'a pas été tenu en raison d'un niveau de dépenses sécuritaires, de charges d'intérêt et d'investissements financés sur ressources intérieures (hors SICOMINES) supérieur aux prévisions. Le CRQ relatif aux plafonds des avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants bancaires nationaux<sup>5</sup> n'a pas été respecté en raison d'un

<sup>5</sup> Ces comptes sont principalement utilisés pour l'exécution des dépenses du Trésor et le recouvrement d'impôts en dollars.

niveau élevé de recettes d'impôts, payées en dollars, à fin décembre. Les autorités sont déterminées à prendre des mesures correctives pour observer le CRQ lié au solde budgétaire intérieur (MPEF 14). Le CRQ relatif au plafond des avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants bancaires nationaux sera recalibré afin de donner à la BCC suffisamment de temps pour gérer tout dépassement temporaire des soldes échappant aux opérations de la BCC. Pour mémoire, ce CRQ veille à sauvegarder les avoirs en devises de la BCC en transférant à son compte auprès de la Banque des règlements internationaux (BRI) les soldes détenus dans les banques commerciales dépassant le plafond du programme (voir 136). Le critère de performance relatif au plancher des variations des réserves internationales nettes de la BCC a été observé avec une certaine marge. Les autres critères de réalisation et objectifs indicatifs ont également été respectés, à l'exception de l'OI sur les dépenses exécutées en procédure d'urgence (avant que le décret sur les procédures de dépenses ne soit adopté, mesure préalable pour l'approbation du programme) et de l'OI sur les dépenses sociales, pour lequel 66 % des dépenses programmées ont été exécutées.

**15. L'exécution des réformes structurelles dans le cadre de la FEC est en cours.** Tous les repères structurels (RS) de la première revue ont été observés. Parmi les résultats notables, il convient de noter l'adoption d'une politique d'intervention sur le marché des changes (RS de janvier 2025), une feuille de route pour l'adoption d'un dispositif budgétaire axé sur les ressources naturelles (RS de mars 2025) et les décrets d'application des diverses réformes de GFP, dont la définition des fonctions comptables du Trésor dans la chaîne de la dépense (RS d'avril 2025).

**16. Les travaux se poursuivent sur plusieurs réformes relevant de la FRD bien qu'aucune d'entre elles ne fasse l'objet de la présente revue.** Les autorités ont entrepris de jeter les bases de plusieurs de ces réformes. À ce stade les priorités sont les suivantes ; i) définir clairement les responsabilités des différentes institutions ; ii) élaborer des calendriers clairs et réalisables pour chaque mesure de réforme ; iii) définir les ressources nécessaires pour exécuter les mesures de réforme, iv) compris l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires techniques et financiers. Certaines mesures ont déjà été partiellement mises en œuvre, dont une première publication de géo-données forestières, une deuxième publication étant prévue pour le début 2027.

## DISCUSSIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

### A. Politique et priorités budgétaires

**17. L'impact direct de l'escalade du conflit, ainsi que les mesures liées au conflit et d'autres décisions de politique économique, devraient entraîner un écart budgétaire de 2,2 % du PIB en 2025 par rapport au programme (tableau 3 du texte).** La fermeture de bureaux de l'administration des recettes et d'établissements financiers dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, de même que l'impact plus généralisé du conflit, y compris les pertes de recettes fiscales provenant de sociétés basées à Kinshasa, devraient se traduire par un manque à percevoir d'environ 0,4 % du PIB (effet exogène direct du conflit). À cela s'ajoute un autre manque à gagner de 0,3 % du PIB imputable aux mesures adoptées l'an dernier par le gouvernement pour exonérer les biens de

première nécessité de TVA et de droits de douane afin d'atténuer les tensions sur le coût de la vie. S'agissant des dépenses, la masse salariale devrait s'accroître de 0,5 % du PIB car les autorités comptent intensifier les recrutements militaires et elles ont déjà doublé les salaires des forces armées et policières pour renforcer le moral. Les charges d'intérêt devraient désormais s'alourdir de 0,2 % du PIB à la suite de la correction d'une sous-estimation antérieure. Enfin, les dépenses sécuritaires exceptionnelles devraient augmenter de 0,8 % du PIB, à en juger par les tendances observées depuis l'intensification du conflit (2024-T4 et 2025-T1). Autrement dit, l'objectif de solde budgétaire intérieur à fin mars n'a pas été atteint.

**18. Les autorités prennent des mesures, à la fois sur les recettes et les dépenses, pour réduire sensiblement cet écart budgétaire (tableau 3 du texte).**

- **Recettes (0,6 % du PIB).** En ce qui a trait à l'impôt sur le revenu, les mesures portent sur le recouvrement d'arriérés fiscaux, une informatisation plus poussée, et une meilleure intégration des sources d'information. S'agissant de la TVA, elles concernent l'élimination progressive des exonérations aux carburants accordées aux grandes entreprises et le déploiement du système de facture normalisée pour la TVA. Sur le plan des douanes, les autorités mettront en place une commission chargée de statuer sur les différends. Elles redoubleront en outre d'efforts pour combattre la fraude aux droits d'accise. En ce qui concerne les recettes non fiscales, elles opèrent d'ores et déjà des vérifications et des contrôles pour le recouvrement des taxes environnementales et des redevances minières en souffrance. Outre ces mesures, les autorités entendent bénéficier en 2025 de contributions ponctuelles de fonds spéciaux à hauteur de 0,2 % du PIB, dont le gros du montant a déjà été perçu. Les autorités se sont également engagées à adopter d'ici septembre 2025 un plan de mobilisation de recettes à moyen terme, qui veillera notamment à rationaliser les exonérations (MPEF ¶12).
- **Dépenses (1,2 % du PIB).** Les autorités se sont engagées à réduire les coûts des opérations de l'État. Elles entendent agir sur les axes suivants : i) réduction des dépenses en biens et services — frais de déplacement et de représentation, missions officielles, primes et gel de l'acquisition de véhicules — d'un montant équivalant à 0,5 % du PIB ; ii) réduction de 20 % du traitement des hauts responsables et dirigeants d'institutions, à hauteur de 0,1 % du PIB ; et iii) réduction d'un montant équivalant à 0,4 % du PIB des transferts et subventions, notamment ceux en faveur des entreprises d'État. Certaines de ces mesures sont déjà appliquées à divers degrés, notamment en ce qui concerne les frais de représentation et l'acquisition de véhicules. Par ailleurs, une hiérarchisation plus rigoureuse des investissements financés par le budget devrait permettre de dégager une économie de 0,3 % du PIB. À fin mai, seulement 25 % du budget d'investissement du programme avait été exécuté, ce qui laisse une marge pour identifier des projets susceptibles d'être reportés en cas de pressions budgétaires accrues. En guise de compensation, les autorités veilleront à accélérer la mise en œuvre des projets financés dans le cadre du contrat avec la SICOMINES. Les retards enregistrés en 2024 s'expliquent par l'élaboration des projets tard dans l'année. L'exécution des projets devrait désormais s'accélérer. Les autorités continueront la mise en œuvre de la stratégie de novembre 2023 pour l'apurement

graduel des arriérés intérieurs (MPEF 115), bien qu'une réduction modeste de 0,1 % du PIB soit prévue pour 2025.

<b>Tableau 3 du texte. République démocratique du Congo : Effets du conflit et mesures envisagées, 2025 (pourcentage du PIB)</b>						
	Approb. progr.	Mesure de coût de la vie	Choc sécuritaire et riposte	Mesures compensatoires	Révisé	Écart
Recettes	14,0	-0,3	<b>-0,4</b>	0,6	13,9	-0,1
Dépenses courantes					0,0	
Salaires	4,4		0,5	-0,1	4,8	0,4
Intérêts	0,2		0,2		0,4	0,2
Biens et services	2,5			-0,5	2,0	-0,5
Transferts et subventions	3,2			-0,4	2,8	-0,4
Investissement (intérieur)	2,5			-0,3	2,2	-0,3
Dépenses exceptionnelles (sécurité)	1,5		0,8		2,3	0,8
Remboursement d'arriérés	0,6			-0,1	0,5	-0,1
Solde budgétaire intérieur	-0,8	-0,3	-1,9	1,8	-1,2	<b>-0,4</b>
Solde budgétaire global		-2,4				-2,8

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

**19. En conséquence, le solde budgétaire devrait se détériorer de 0,4 % du PIB et intégrer le manque à percevoir imputable à l'aggravation de la situation sécuritaire.** Cette démarche distingue l'impact exogène du choc sécuritaire (perte de recettes) des choix opérés par les autorités. Les services du FMI appuient la prise en charge de cet impact mais sollicitent des mesures compensatoires dans le cas des décisions prises par les autorités compte tenu des contraintes de financement et de la nécessité de renforcer la crédibilité des politiques mises en œuvre. L'écart budgétaire résiduel sera financé à partir d'une augmentation des emprunts intérieurs, d'un appui budgétaire accru de la Banque mondiale et d'une concentration relative de l'appui budgétaire du FMI en début de période (voir ci-dessous). Au vu d'un profil de recettes révisé — moins de recettes étant prévues au premier semestre 2025 — les autorités ont concentré l'émission de bons du Trésor au premier semestre 2025. Au second semestre, l'émission de titres servira principalement à refinancer la dette arrivant à échéance. Le CRQ relatif au solde budgétaire intérieur à fin juin a été révisé en conséquence.

**20. Les autorités ont inclus un plan d'intervention dans la loi de finances rectificative de 2025 pour parer aux chocs éventuels.** Tout cela s'inscrit dans un cadre d'incertitude sécuritaire grandissante et à l'heure où les perspectives d'appui budgétaire, outre ce qui est déjà projeté, sont limitées. Si les recettes budgétaires venaient à s'accroître, les autorités devraient en priorité les épargner pour les allouer ultérieurement à l'investissement ou à la réduction du coût de la dette. Si les tensions sur les dépenses venaient à s'intensifier, par exemple sous la forme de dépenses sécuritaires exceptionnelles, les autorités ajusteraient les autres dépenses en se tournant d'abord vers les biens et services et les investissements non-prioritaires. À cet égard, les autorités entendent hiérarchiser le portefeuille d'investissement de 2025 pour permettre, le cas échéant, de reporter les projets moins urgents.

**21. Au vu de ce qui précède, compte tenu des efforts que les autorités prévoient de consentir pour préserver la stabilité macroéconomique, les services du FMI s'associent à leur demande en faveur d'un rééchelonnement de l'appui budgétaire déjà approuvé au titre de la FEC (12,5 % de la quote-part en 2025 — 0,15 % du PIB — et les 37,5 % restants de la quote-part étais sur les revues ultérieures (tableaux 3a, 3b et 9). Cela pourrait contribuer à rendre moins nécessaire un refinancement coûteux de la dette intérieure. Le rééchelonnement de l'appui budgétaire serait subordonné aux progrès dans l'exécution des réformes de GFP.**

**22. À court et moyen terme les autorités redoubleront d'efforts pour accélérer et étendre les réformes de mobilisation des recettes intérieures. Certaines d'entre elles étaient restées en suspens depuis un certain temps.**

- Les autorités adopteront un plan d'action pour la mobilisation des recettes prévoyant des mesures pour rationaliser les dépenses fiscales de TVA (RS, septembre 2025). Les recommandations des récentes missions d'AT en administration des recettes et politique fiscale feront partie du plan d'action, lequel veillera également à bien coordonner les régies financières dans l'exécution des différentes mesures.
- La mise en place du système de facturation normalisée de la TVA est en cours mais elle se heurte aux risques de mise en œuvre découlant des prérequis techniques nécessaires à sa mise en œuvre.. Parmi ces derniers figurent l'approbation et le déploiement de dispositifs électroniques fiscaux (DEF), la mise en service d'un centre de données, la nécessité de compter sur des prestataires de télécommunications et les complexités techniques de l'harmonisation des logiciels et DEF utilisés par les sociétés. Au vu de cela, le déploiement généralisé du système de facturation de TVA normalisée devra être reporté de juillet à septembre de cette année (RS, septembre 2025). Les autorités ont pris des mesures pour accélérer les réformes, avec notamment d'autres séances de formation pour les entreprises et les agents de la DGI, l'acquisition d'un lot plus petit de DEF, l'achèvement des réglementations requises pour leur homologation, et l'achèvement des contrats avec les opérateurs de télécommunications (MPEF ¶13).
- Les autorités avancent dans le travail d'harmonisation de la fiscalité des provinces et, avec le concours du FMI et de la Banque mondiale, dans la rédaction du code général des impôts, accompagné d'un code de procédure fiscale et d'une section sur les recettes non fiscales. Un meilleur contrôle de la production minière et des flux d'exportations est également essentiel pour accroître durablement les recettes. Dans cette perspective, les autorités adopteront un projet d'arrêté interministériel faisant intervenir le ministère des Finances et le ministère des Mines pour amender l'actuel décret relatif au manuel de procédures sur la traçabilité des produits minéraux commercialisables de manière à intégrer officiellement les agents de la DGI aux services d'exécution désignés (MPEF ¶13). Par ailleurs, les autorités progressent également dans le travail d'informatisation de l'administration des recettes et elles ont déployé le logiciel LOGIRAD de recettes non fiscales dans six provinces.

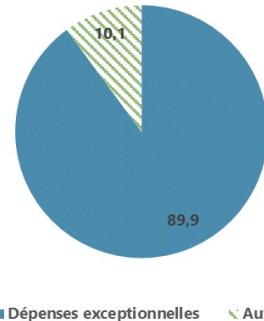
**23. Les autres réformes structurelles avancent mais elles doivent être accélérées pour contribuer à amortir l'impact du choc sécuritaire.**

- **Le recours aux procédures d'urgence dans la chaîne de la dépense demeure fréquent.** Les autorités ont adopté un décret pour préciser l'utilisation des procédures d'urgence (mesure préalable pour l'approbation du programme) parallèlement à une circulaire du Premier Ministre qui renforce la mise en application du nouveau décret. Cependant, le recours aux procédures d'urgence demeure élevé et représente environ 15,6 % des dépenses totales (objectifs indicatifs de décembre et mars non observés) et s'explique par un niveau élevé de dépenses exceptionnelles (qui représentent environ 90 % des dépenses visées par les procédures d'urgence). Si les perspectives d'apaisement du conflit se matérialisaient, le recours aux procédures d'urgence devrait diminuer sensiblement. En tout état de cause, les autorités régulariseront toutes les dépenses engagées selon ces procédures au premier trimestre 2025 d'ici la fin juin 2025, conformément au nouveau décret (MPEF 121). Les autorités ont publié le rapport du quatrième trimestre 2024 sur les dépenses engagées selon les procédures exceptionnelles (repère structurel respecté), et les rapports trimestriels sur l'exécution des dépenses par volume, type et institution seront évalués à la fin juin pour le premier trimestre 2025.

- **Les autorités avancent dans le programme de réformes de GFP, ce qui constitue une priorité.** Les autorités sont sur la bonne voie pour achever le déploiement du logiciel de chaîne de la dépense dans les ministères pilotes (RS, juin 2025), mais la principale contrainte reste l'interface avec le module de comptabilité qui permettra sa pleine mise en service. Elles ont élaboré et adopté les décrets nécessaires pour l'opérationnalisation de la DGTCP et du réseau de comptables (repère structurel tenu, avril 2025).<sup>6</sup> En raison de l'obligation d'organiser des concours et de procéder à une évaluation en vue de la réaffectation du personnel, la sélection et la formation de cadres accuse un léger retard. Le déploiement d'agents et de cadres moyens à leur poste au sein des structures administratives de la DGTCP se déroule dans les temps (RS,

**Graphique 2 du texte. Catégories de dépenses relevant des procédures d'urgence**

(T1 2025, en pourcentage)



Source : données des autorités et calculs des services du FMI.

<sup>6</sup> Ces textes comprennent des ordres datés du 18 mars 2025 établissant des postes comptables dans les ministères suivants : Santé, ITP, Éducation nationale, Développement rural, Pêche, Enseignement supérieur, et Agriculture; et des ordres portant création et réglementation de la commission de recrutement des comptables publics dans les ministères pilotes.

août 2025), et il en va de même du déploiement du réseau de comptables publics dans les quatre premiers ministères pilotes (RS, août 2025).

- **Les autorités sont déterminées à mener à bien le processus d'exécution et opérationnalisation du compte unique du Trésor (CUT).** Le ministère des Finances et la BCC ont signé un accord sur la gestion du CUT et son architecture, de même que ses paramètres opérationnels ont été définis. Les autorités entendent mettre à jour le recensement des comptes de l'administration centrale auprès des banques commerciales en juin 2025, et elles réaliseront des tests de résistance pour évaluer l'impact de la clôture des comptes (RS, octobre au lieu de septembre 2025). Ayant récemment bénéficié d'une mission d'AT d'AFRITAC, les autorités opéreront les ajustements nécessaires dans la structure des logiciels de la BCC et étudieront la faisabilité technique de NAVISION. Parmi les conditions préalables, la crédibilité budgétaire demeure un défi et les autorités s'emploieront à renforcer la concordance entre le plan de marchés publics, le plan d'engagement budgétaire et le plan de trésorerie.
- **Les autorités prennent des mesures pour assurer la transition vers un dispositif budgétaire axé sur les ressources naturelles (encadré 1).** Outre les soldes habituels, elles ont publié des informations sur le solde budgétaire hors secteur minier (secteur extractif) dans le budget de 2025 et dans le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) de 2025-2027, qui ont accompagné le projet de loi de finances déposé au parlement. Les autorités vont réviser l'arrêté interministériel portant création du Comité permanent de cadrage macroéconomique (CPCM) afin d'inclure la fonction de modélisation et d'analyse budgétaire (FARI) de manière à renforcer le recueil et la centralisation de données du secteur extractif, en collaboration avec toutes les parties prenantes (RS, septembre 2025). Avec l'appui de l'AFRITAC, de la GIZ et de l'EITI, elles renforceront la prévision des recettes minières et veilleront à inclure les projets représentant 80 % des exportations minières dans le modèle FARI (RS, août 2026, MPEF ¶22).
- **Les réformes liées aux dépenses de capital avancent mais lentement.** Un arrêté ministériel signé en mars 2025 a mis en place un comité technique chargé d'opérationnaliser le dispositif de gouvernance des investissements publics. Par ailleurs, des progrès sont à signaler dans la mise en place d'un système d'identification unique des projets dans les bases de données des principaux ministères. Les prochaines étapes consisteront à formaliser la codification au moyen d'actes administratifs, à mettre à jour les systèmes informatiques, et à aligner la nomenclature budgétaire en conséquence. Pour assurer le suivi de l'exécution des projets d'investissement public et du respect des plafonds budgétaires, les autorités rendront publics à intervalle trimestriel les paiements effectués en faveur de chaque projet d'investissement, en établissant une distinction entre ceux qui sont inclus dans le budget approuvé et ceux qui ne le sont pas (RS, mars 2026). En outre, elles indiqueront dans l'annexe du budget d'investissement si chacun des projets a fait l'objet d'une évaluation préalable et a été inclus dans le Programme d'investissement public (PIP) préparé par le ministère du Plan. Les autorités entendent également revoir le dispositif juridique et le guide opérationnel des PPP afin d'inclure les évaluations de risques liés au climat.

- **Le niveau et l'efficacité des dépenses sociales demeurent insuffisants et les priorités ne sont pas clairement définies, notamment face à l'augmentation des besoins humanitaires en raison du conflit en cours.** D'après les données disponibles, à la fin 2024 les autorités avaient exécuté 66 % du budget alloué aux programmes de santé, d'où la non-observation du plancher de l'objectif indicatif. Il ressort des données à fin mars 2025 qu'il n'y a pas eu d'exécution car une grande partie des paiements avaient été reportés au deuxième trimestre 2025, durant lequel le taux d'exécution atteignait déjà 82 % à fin mai. Les objectifs indicatifs sur le plancher des dépenses sociales ont été recalibrés conformément au cadrage macroéconomique actuel<sup>7</sup>.
- **Les réformes des subventions aux carburants sont en bonne voie.** Les autorités ont créé une cellule technique permanente pour la réglementation des prix des produits stratégiques, élaboré un arrêté interministériel sur les critères d'admissibilité et la méthode de calcul des pertes, et actualisé les calculs des prix des transports. Les sociétés minières ont été exclues des subventions directes dans la zone sud, à la suite de l'adoption du marquage moléculaire, qui a été étendu à la zone est en septembre 2024. À fin 2024, les engagements auprès des entreprises pétrolières avaient baissé à 31,6 millions de dollars<sup>8</sup>, contre environ 288 millions de dollars d'arriérés résiduels de 2023 à la date de mai 2024. Les autorités ont depuis remboursé 268 millions de dollars en 2025 pour contribuer à apurer le stock de 2023 et du premier semestre 2024. L'essentiel des subventions reste des recettes fiscales non perçues, que les autorités prévoient de supprimer pour les sociétés minières dans la loi de finances rectificative de 2025.
- **Les autorités ont engagé le processus d'adoption d'une vaste réforme de la fonction publique.** Avec le doublement des salaires de l'armée et de la police et les perspectives de recrutements additionnels au sein de l'armée, la masse salariale devrait s'accroître plus rapidement que prévu. Pour contribuer à en maîtriser la croissance, les autorités ont pris d'importantes mesures, dont l'adoption d'un décret en juillet 2023 qui, pour toute augmentation salariale, exige une coordination entre les principaux ministères, et le récent déploiement de l'identification biométrique avec l'appui de la Banque mondiale. Les recrutements continuent de faire l'objet de restrictions en attendant l'adoption d'une nouvelle politique salariale nationale prévue pour la fin 2025. Des travaux sont également en cours pour informatiser les services administratifs, publier un annuaire national de la fonction publique et relancer et déployer progressivement le programme de retraites conformément à la loi de finances rectificative de 2025.

---

<sup>7</sup> La modification du plancher de dépenses sociales n'est pas le signe d'une moindre ambition en la matière. Elle s'explique par les difficultés d'exécution des programmes sociaux qui ont été ajoutés dans l'indicateur (dépenses d'éducation et d'aide humanitaire).

<sup>8</sup> Montant déduction faite des créances identifiées des sociétés pétrolières envers l'État.

## Encadré 1. Transition vers un dispositif budgétaire axé sur les ressources naturelles en RDC

**La RDC a adopté une feuille de route pour faciliter la transition vers un dispositif budgétaire axé sur les ressources naturelles.** La RDC est le principal producteur mondial de cobalt et le deuxième producteur de cuivre derrière le Chili. Cependant, la mise en valeur de ce potentiel se heurte à des faiblesses institutionnelles, des risques budgétaires, des politiques procycliques, un manque de transparence budgétaire, et une faible efficacité de l'investissement public.

**La feuille de route vise à renforcer la gouvernance budgétaire des recettes du secteur extractif pour veiller à leur utilisation efficiente, transparente et durable.** Elle repose sur quatre piliers : i) élaborer un dispositif macro-budgétaire qui intègre les recettes tirées des ressources naturelles ; ii) améliorer la gestion budgétaire des recettes tirées des secteurs mines et hydrocarbures ; iii) renforcer la gouvernance et la transparence des fonds spéciaux ; et iv) adopter des réformes juridiques et réglementaires dans la gestion financière du secteur extractif.

**Dans cette démarche il sera essentiel de formuler un ancrage budgétaire basé sur le solde hors ressources naturelles, ce qui permettrait de protéger la politique budgétaire de la volatilité des cours des matières premières et de préserver sa viabilité.** Le modèle macroéconomique, complété par le module FARI pour les projections au niveau des projets, est en train d'être déployé pour améliorer les projections de recettes et les inscrire dans une planification à moyen terme. Parmi les autres priorités figurent le renforcement du rôle institutionnel du Comité permanent de cadrage macroéconomique (CPCM) et l'intégration systématique dans les projections budgétaires des risques liés aux recettes tirées des ressources naturelles. Par ailleurs, les autorités s'emploieront à corriger les déficiences en matière de qualité des données et d'accès à ces dernières.

**La feuille de route vise à améliorer l'intégration dans le budget des recettes tirées des ressources naturelles.** Elle vise à mettre en place des dispositifs budgétaires crédibles et transparents au moyen de l'application de règles budgétaires, sous la forme de contraintes de dépenses. En outre, la feuille de route passera en revue les dispositifs établissant les entités extrabudgétaires qui reçoivent une partie des recettes tirées des ressources naturelles (mines, pétrole et forêts), y compris tous les services connexes (comptes spéciaux et budgets annexes), afin de les aligner sur les dispositions de la loi sur les finances publiques (LOFIP). La feuille de route met également à profit les progrès dans le renforcement de l'évaluation et de la sélection de projets miniers.

**La feuille de route reconnaît qu'il est nécessaire de corriger la nature opaque et fragmentaire de la gouvernance des fonds liés aux ressources naturelles.** Par exemple, certains d'entre eux reçoivent des paiements directs de sociétés et fonctionnent en marge du compte du Trésor. L'absence d'un fonds de stabilisation ou d'épargne expose le budget à la volatilité et menace l'équité entre générations. Au titre des principales réformes envisageables figurent la mise en place d'un fonds de stabilisation, l'adoption d'un mécanisme de gestion transparente des recettes, le renforcement de la capacité de contrôle des instances de supervision, et la réalisation d'audits internes et externes de la traçabilité et de l'emploi des recettes provenant des ressources naturelles. Par ailleurs, l'analyse des risques budgétaires pourrait être renforcée avec des évaluations des chocs des cours des matières premières et des risques connexes pour les entreprises publiques de manière à mieux anticiper les conséquences budgétaires potentielles.

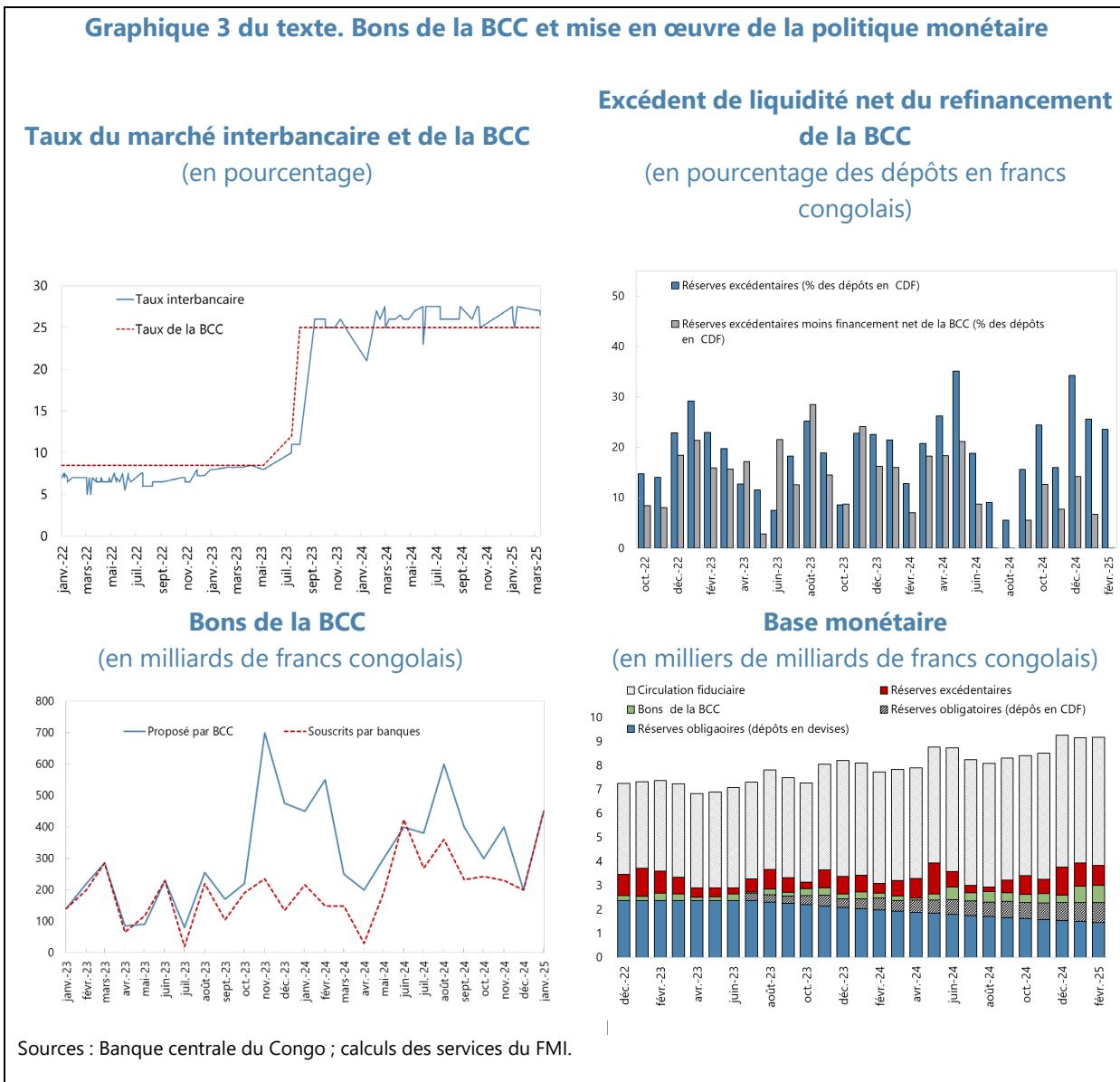
**La transition devrait s'appuyer sur des réformes juridiques pour harmoniser la législation du secteur extractif et les normes de gouvernance budgétaire.** Les autorités entendent amender la loi organique sur les finances publiques (LOFIP) afin de formaliser le solde hors ressources naturelles et d'accroître la redevabilité de l'administration fiscale au regard de ses fonctions de recouvrement des droits et taxes dans les secteurs mines et hydrocarbures.

**La bonne mise en œuvre de la feuille de route dépend de plusieurs facteurs transversaux :** D'ambitieuses réformes s'étalent sur la période 2024-27. Les calendriers sont assortis d'échéances trimestrielles et semestrielles et font intervenir des responsabilités conjointes entre ministères. Les autorités estiment que les besoins de financement devraient totaliser quelque 5 millions de dollars et elles font activement appel à l'assistance technique du département des finances publiques (FAD) du FMI et d'autres partenaires techniques et financiers, dont la GIZ. La feuille de route est mise en œuvre parallèlement aux réformes de GFP complémentaires, dont celles liées au budget programme, à la gestion des investissements publics et à la numérisation.

## B. Renforcer les marges de manœuvre extérieures et le cadre opérationnel de la politique monétaire

**24. À court terme, la politique monétaire doit rester restrictive jusqu'à ce que l'inflation converge résolument vers la cible de la BCC (MPEF ¶25).** Comme la BCC a maintenu son taux directeur à 25 % lors de la réunion du comité de politique monétaire du 15 avril et qu'elle continue de maîtriser la croissance monétaire, l'inflation devrait reculer et les taux d'intérêts réels s'accroître. Le relâchement continu des tensions sur les prix s'explique également par une moindre volatilité sur le marché des changes et par une meilleure coordination de la gestion de la liquidité entre le Trésor et la BCC. Par ailleurs, le recours des banques au refinancement de la BCC a fortement diminué de plus de 70 % en 2024 par rapport à 2023 et le guichet de prêts à court terme est inactif depuis le début de 2025. Compte tenu des risques d'effets de second tour différés sur l'inflation provoqués par le conflit à l'est du pays, la BCC devrait rester vigilante dans son suivi de l'inflation.

**25. Les réformes structurelles de la politique monétaire se poursuivent (MPEF ¶25).** La BCC a adopté la stratégie d'intervention sur le marché des changes (RS, janvier 2025) conformément aux recommandations de l'AT du FMI, afin de lisser les volatilités perturbatrices sur le marché des changes. La BCC assure désormais le suivi d'un ensemble d'indicateurs dans le but de signaler les épisodes de volatilité extrême que le marché pourrait ne pas être en mesure d'absorber. Le RS visant à établir un instrument standard de refinancement sous forme d'une opération avec adjudication de liquidités, et à supprimer le guichet de la facilité de prêt à court terme est sur la bonne voie pour être atteint d'ici juin 2025, comme prévu. Les autorités avancent en outre dans l'actualisation du taux de change applicable au stock cristallisé de réserves obligatoires détenues en francs congolais pour les dépôts en dollars, suivant un scénario qui aurait un effet net neutre sur les liquidités en francs congolais. Pour ce faire, elles combineront cette actualisation avec l'accélération de la conversion des réserves obligatoires cristallisées en dollars.



**26. Les vulnérabilités relevées dans la revue de stabilité du secteur financier (FSSR) de 2022 persistent et le conflit dans la partie est du pays pourrait créer d'autres difficultés.** Les institutions financières dans cette région, y compris les agences de la BCC, ont suspendu leurs opérations, d'où une grave pénurie d'espèces. Les tensions sur les liquidités s'accentuent ; les remboursements de prêts sont interrompus tandis que les retraits se poursuivent — quoique limités par la faible couverture des services de paiements mobiles. L'exposition du système bancaire envers la région est limitée, aux alentours de 4 % de la totalité des actifs.<sup>9</sup> Les institutions de microfinance dans la région se heurtent à de plus grandes difficultés en raison de leur plus forte présence locale, notamment dans le cas des coopératives, qui sont obligées par la loi à limiter leurs opérations à

<sup>9</sup> Les crédits et les dépôts des provinces touchées par le conflit représentent 3,3 et 4,3 % du portefeuille bancaire national, respectivement.

leurs provinces d'origine. La BCC a provisoirement relâché les normes prudentielles en permettant des restructurations multiples des crédits touchés, en assouplissant ainsi les exigences de provisionnement. À l'avenir la BCC devra surveiller de près l'accumulation des vulnérabilités financières liées au conflit de la région est et se tenir prête à atténuer le risque de liquidité et à assouplir davantage, de manière temporaire, le provisionnement des prêts. Les besoins de financement liés au conflit ont été principalement couverts par des emprunts intérieurs, d'où une exposition accrue des banques au risque souverain, certes en partant d'un très faible niveau. Dans ce contexte, et dans le cadre des réformes en cours, la BCC a réduit les fonds propres obligatoires sur le risque souverain de 70 à 30 %. L'impact sera toutefois limité car cela ne concerne que la dette libellée en francs congolais, tandis que la plupart des émissions de bons le sont en dollars. Les efforts des autorités pour allonger la maturité de la dette intérieure continuent de se heurter à la préférence des banques pour les instruments à court terme, reflet d'un historique d'instabilité macroéconomique élevée. Cela limite certes leur exposition au risque souverain de long terme, mais concentre le risque de refinancement et il apparaît d'autant plus nécessaire d'élargir la base des investisseurs et de renforcer la confiance du marché.

**27. Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCC a été achevée pour l'essentiel en 2025(MPEF 131).** Il ressort des conclusions préliminaires que les progrès depuis l'évaluation de 2020 ont été limités et que des risques élevés pèsent sur les sauvegardes, principalement en raison d'un dispositif de gouvernance sous-optimal qui empêche une supervision effective, et de mécanismes de transparence et de responsabilisation compromis du fait des retards chroniques dans les audits annuels et des fortes contraintes de capacités. L'environnement de contrôle reste déficient et présente des vulnérabilités qui touchent des opérations critiques telles que la gestion des réserves de change, les paiements du Trésor, les crédits, la gestion fiduciaire et la communication de données monétaires au FMI. Suite à la mission de sauvegardes, la BCC s'est engagée à rendre public d'ici la fin juin 2025 un audit des états financiers conforme aux normes IFRS pour l'exercice 2023 et de boucler l'accord-cadre entre le ministère des Finances et la BCC relativ à leurs responsabilités respectives dans la prise en charge des obligations financières envers le FMI, conformément aux exigences liées à l'appui budgétaire. Parmi les autres recommandations prioritaires figurent les mesures destinées à renforcer la fiabilité des données et un plan de réforme de la gouvernance en plusieurs étapes. L'AT du FMI dans ces domaines serait bénéfique.

## C. Réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance et le climat des affaires

**28. Les autorités avancent dans le renforcement du dispositif de LBC/FT et dans le travail visant à sortir de la liste grise (MPEF 137).** À l'occasion de l'examen du septième rapport de suivi en avril 2025, les autorités ont indiqué qu'elles avaient exécuté 75 % du plan d'action, et qu'elles avaient notamment élaboré des plans et des directives de contrôle pour les principales instances de supervision. L'objectif des autorités reste l'achèvement sans retard du plan d'action, notamment par l'approbation parlementaire de la loi LBC/FT amendée récemment déposée par le gouvernement. La loi vise à répondre à certaines recommandations du GAIFI qui demeuraient en suspens et, partant, à aider le pays à sortir de la liste grise du GAIFI. Il convient d'encourager les autorités à accorder la

priorité aux actions restantes du plan d'action portant notamment sur le renforcement de la supervision LBC/FT et à l'investigation des activités de financement du terrorisme.

**29. Les autorités avancent dans la mise en œuvre du vaste programme destiné à améliorer le climat des affaires et à libérer le potentiel du secteur privé à l'appui d'une croissance inclusive et durable (MPEF 137).**

- Une feuille de route destinée à rationaliser la réglementation fiscale et parafiscale devrait être élaborée d'ici septembre 2025. Son objectif serait de réduire les coûts de conformité et de protéger les contribuables contre les pratiques administratives abusives. Pour accompagner ce travail, le gouvernement a mis en place en avril 2025 une Commission interministérielle chargée de la rationalisation de la parafiscalité.
- Un plan d'action devrait être élaboré d'ici octobre 2025 pour améliorer les procédures de remboursement de la TVA, à partir des recommandations du FMI. Parmi les principales mesures figure un traitement différencié des demandes de remboursement en fonction des risques et la limitation du paiement différé de la TVA aux entreprises en situation fréquente de crédit de TVA. Une stratégie plus vaste est également en cours d'élaboration pour gérer le stock existant de crédits de TVA.
- Une feuille de route pour l'adoption des téléprocédures sera adoptée d'ici septembre 2025, en commençant par les grandes et moyennes entreprises assujetties à la TVA,
- Une Commission nationale de médiation fiscale sera mise en place d'ici septembre 2025 pour offrir un mécanisme consultatif indépendant dans la résolution des litiges entre les contribuables et l'administration fiscale en phase administrative.

**30. Les autorités avancent sur le front des réformes visant à renforcer la gouvernance et à combattre la corruption (MPEF 137) :**

- En avril 2025, le gouvernement a adopté (et déposé au parlement) un projet de loi portant création du Tribunal pénal économique et financier (TPEF) et du parquet national économique et financier (PNEF) y rattaché, afin de lutter plus efficacement contre la corruption et les délits financiers. Afin de contribuer efficacement à la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, le TPEF et le PNEF devraient jouir d'une grande indépendance opérationnelle dans leur fonctionnement, notamment à la faveur de mécanismes transparents et appropriés pour le recrutement de membres compétents, indépendants et dévoués. Il convient de saluer la détermination des autorités à faire en sorte que le TPEF travaille efficacement en coordination avec les autres instances de supervision.
- Un vaste projet de loi anticorruption, conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux législations en la matière sera déposé au parlement en novembre 2025. Ce texte de loi servira de cadre juridique pour guider le travail de lutte contre la corruption, y compris la pénalisation des actes de corruption et de l'enrichissement illicite, conformément aux dispositions de la CNUCC.

- En avril 2025, en collaboration avec la Banque mondiale, le gouvernement a adopté un décret portant régime de déclaration du patrimoine et intérêts des agents publics de l'Etat et de leur famille, qui vise à prévenir l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts. Pour mettre dûment en application ce décret il faut renforcer les capacités opérationnelles de l'OSCEP, structure chargée de vérifier la véracité et l'exhaustivité des déclarations, y compris par l'affectation de ressources financières et humaines suffisantes.

**31. Pour accompagner le développement du secteur privé, les autorités s'emploient à réduire l'incertitude réglementaire et à rendre plus prévisible le dispositif juridique et institutionnel (MPEF 137).** À cet égard, l'application non systématique de la loi relative à la sous-traitance, adoptée pour promouvoir l'esprit d'entreprise a eu un effet perturbateur sur le climat des affaires. D'ici octobre 2025, les autorités devraient adopter un décret clarifiant la notion de « sous-traitant », son périmètre et son application afin de rendre moins arbitraire l'application de la législation en matière de sous-traitance.

**32. L'amélioration des statistiques économiques est essentielle pour éclairer les politiques en la matière et renforcer la confiance des investisseurs.** À cette fin, l'achèvement et le dépôt au parlement du projet de Loi statistique (MPEF 146) sont essentiels pour entretenir la récente dynamique dans le renforcement de la qualité et de la diffusion de statistiques macroéconomiques. Les autorités devraient également veiller à ce que le financement nécessaire soit disponible pour mener à bien ces réformes.

## D. Mesures de réforme au titre de la FRD

**33. Les autorités s'emploient à mettre en application les mesures convenues au titre de la FRD, en précisant les responsabilités pour chacune d'entre elles et en élaborant des feuilles de route pour leur réalisation.** Étant donné qu'aucune RM n'est attendue au cours de la première revue, la priorité à ce stade consiste à adopter des stratégies pour la mise en œuvre efficace de chacune d'entre elles afin d'assurer un suivi rapproché des progrès et une clarification des responsabilités. Pour ce faire, il importe de préciser les entités responsables de la mise en œuvre des mesures à chaque étape et de signaler les éventuels défis ou goulets d'étranglement et les solutions réalisables pour les corriger. Les autorités se sont engagées à adopter des stratégies de mise en œuvre pour toutes les mesures de réforme avant le démarrage de la prochaine revue.

**34. L'assistance technique des partenaires techniques et financiers suit le calendrier prévu.** L'AT du FMI sur l'intégration des coûts climatiques dans les PPP, liée à la RM 9, a été fournie en décembre 2024. Une mission sur l'évaluation de l'impact climatique des projets d'investissement, liée aux RM 10 et 12, et une autre mission sur l'intégration des risques climatiques au budget ont eu lieu en mai 2025. La plupart des missions/activités d'AT restantes ont des dates précises et devraient être achevées avant la fin 2025. D'autres partenaires techniques et financiers, dont la Banque mondiale (RM 1 et 8), l'UNDRR (RM 8), la GIZ (RM3, 4 et 5), la CAFI (RM 1, 3, 4 et 5) et l'IDI (RM 2 et 6), fournissent également une assistance continue. Une étroite collaboration entre les autorités, les services du FMI et les partenaires techniques et financiers demeure essentielle pour identifier les obstacles et veiller à la bonne mise en œuvre des mesures de réformes au titre de la FRD

**35. Les autorités ont réalisé des progrès durant les premiers mois du programme sur les différents piliers définis au titre de la FRD.** La mise en œuvre des mesures de réforme contribuera à la stabilité de la balance des paiements notamment en protégeant les secteurs orientés vers l'exportation, tels que les mines et les forêts, contre les risques climatiques, tout en contribuant à atténuer les risques liés au budget et à la balance des paiements du fait du changement climatique et des catastrophes naturelles (MPEF, tableau 3). Globalement, le travail de mise en œuvre est sur la bonne voie, avec l'appui d'une assistance technique efficace et de l'établissement de comités inter-agences chargés de définir et d'adopter des stratégies de mise en œuvre pour les principales réformes :

- **Pilier 1 — Protection des forêts et exploitation minière durable :** Les autorités ont obtenu l'assistance des partenaires techniques et financiers à l'appui de la RM sur les concessions forestières (RM 1) et le financement de la CAFI, ce qui permet de commencer le travail de révision du code forestier (dépendait précédemment de l'approbation de la politique forestière par le parlement). En outre, le ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD) a adopté une feuille de route définissant en détail la mise en œuvre de cette mesure. La Cour des comptes a ajouté l'audit du Fonds forestier national (FFN) (RM 2) à son plan de travail annuel, désigné un chef d'équipe pour la réalisation de l'audit et sollicité des informations au FFN pour l'élaboration du plan d'audit. Une première publication de données géospatiales (RM 3) a presque été achevée et n'attend plus que l'acquisition d'une licence pour le site web. Bien que la disponibilité de ressources et de savoir-faire représente un obstacle pour la mise en œuvre des RM 1, 2 et 3, les progrès se poursuivent. S'agissant des mesures liées aux amendements du code minier (RM 4 et 5), les difficultés de coordination entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Mines ont retardé les progrès. Un comité interministériel a été mis en place, mais les responsabilités en matière de mise en œuvre n'ont pas encore été définies.
- **Pilier 2 — Gestion des risques de catastrophes :** S'agissant de la mesure sur les risques budgétaires climatiques (RM 7), deux missions d'AT sur l'élaboration d'un modèle de quantification des risques climatiques ont été menées par le département des finances publiques (FAD) en mai 2025. Les missions ont rencontré des difficultés à recueillir les données nécessaires pour élaborer un profil de risque probabiliste adéquat pour le pays. Cela étant, un profil de risque basé sur les événements à l'étude et le profil d'autres pays comparables peuvent servir si les données viennent à manquer. Les travaux se poursuivent et une feuille de route actualisée sur la mise en œuvre de la mesure sera adoptée avec l'aide des experts du FMI pour assurer une exécution sans retard avant le délai de la deuxième revue. En ce qui concerne la mesure sur la politique de gestion des risques de catastrophes (RM 8), les autorités ont adopté une feuille de route de mise en œuvre. Il y a eu un retard dans la mise en place d'un comité interministériel pour lancer les travaux, lesquels peuvent être exécutés dans les délais fixés par feuille de route. Des contacts ont par ailleurs été pris avec la Banque mondiale et le PNUD pour programmer des missions d'AT en 2025.
- **Pilier 3 — Investissements publics liés au climat :** Les autorités ont bénéficié d'une mission d'AT du FMI en décembre 2024, dans le contexte de l'intégration des questions climatiques aux

PPP (RM 9). Les travaux techniques concernant l'aspect climatique ont été conclus et la mise en œuvre de la mesure de réforme dépend maintenant d'une révision plus générale de la loi applicable aux PPP au début de 2026, une fois reçue l'AT pertinente non liée à la FRD. En ce qui concerne la mesure sur l'adoption de la méthodologie pour l'évaluation des projets pertinents sous l'angle du changement climatique, (RM 10), les autorités ont défini les responsabilités des différents organismes et ont convenu d'adopter une feuille de route au terme d'une mission d'AT du FMI qui a eu lieu en mai. Cette même AT sera également pertinente pour la mise en œuvre de la mesure de réforme sur les évaluations climatiques des projets d'investissement public (RM 12). Les autorités ont établi une liste de projets d'investissement liés à la CDN (RM 11) et se sont engagées à inclure les projets matures et leurs coûts dans la loi de finances de 2026.

## MODALITÉS DU PROGRAMME ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

**36. Les autorités ont sollicité des dérogations pour non-observation des critères de réalisation à fin décembre 2024 sur le solde budgétaire intérieur et le plafond des avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants bancaires nationaux (lettre d'intention 110), et les services du FMI appuient ces demandes.** La dérogation relative au solde des avoirs en devises de la BCC auprès des banques nationales s'appuie sur la nature temporaire de la cause de l'écart, lequel a depuis été corrigé, tandis que la dérogation relative au solde budgétaire s'appuie sur les mesures correctives suivantes : i) les mesures de politique fiscale et de dépenses convenues (117) ; ii) la décision de veiller à ce que les investissements publics se maintiennent dans les limites des crédits budgétaires, et de n'exécuter que les projets inclus dans le plan d'investissement public qui accompagne la loi de finances ou la loi de finances rectificative ; (iii) le renforcement de la coordination entre la Direction générale de la dette publique, les cabinets des ministères des Finances et du Budget et la BCC sur la prévision du service de la dette ; iv) le dépôt au parlement d'une loi de finances rectificative conforme au programme et la publication des plans de dépenses y afférents (y compris une concentration des investissements en fin de période) et les outils administratifs à l'appui des changements de politique convenus (mesure préalable, MPEF 14) ; et v) l'accélération de la mobilisation des recettes en adoptant un plan de mobilisation des recettes (RS à fin septembre 2025).

**37. Les autorités et les services du FMI se sont entendus pour proposer une conditionnalité actualisée du programme pour la fin juin 2025 et de nouveaux objectifs pour la fin décembre 2025 comme suit (MPEF tableaux 1-2) :**

- Avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants bancaires nationaux.** Il est proposé de maintenir en dessous du seuil de 200 millions de dollars le plafond sur les avoirs en devises détenus par la BCC auprès de correspondants bancaires nationaux, avec une tolérance d'un maximum de cinq jours ouvrables en cas de dépassement. Cela permettra de maintenir les soldes de ces comptes à un faible niveau tout en accordant à la BCC le temps de transférer tout

excédent de dépôts en devises à son compte à la BRI, en cas de gros dépôts en devises de la part de certains contribuables.

- **Solde budgétaire intérieur.** Il est proposé de fixer à -1,2 % du PIB (contre - 0,8 % du PIB lors de l'approbation du programme) le plancher à fin décembre 2025 du solde budgétaire intérieur. Les services du FMI appuient cet assouplissement compte tenu des mesures de recettes et de dépenses (y compris les mesures correctives ci-dessus) et de l'engagement des autorités. En conséquence, l'objectif à fin juin a également été révisé, conformément à l'objectif annuel.
- **Crédit net à l'État et avoirs intérieurs nets.** Les nouvelles valeurs proposées tiennent compte de l'apurement au début 2025 de certaines opérations en instance de régularisation à fin décembre 2024

**38. Pour accompagner la poursuite de la mise en œuvre du programme de réformes des autorités, les repères structurels suivants sont proposés, certains étant reportés ou modifiés par souci de clarté (MPEF tableau 2) :**

- De nouveaux repères structurels sont définis pour la troisième revue afin d'améliorer les prévisions de recettes tirées des ressources naturelles et de renforcer la gestion des investissements publics.
- Les délais pour quatre repères structurels sont légèrement reportés en raison des contraintes de capacités, des compétences requises dans les processus de recrutement et du travail en cours sur les nombreuses conditions préalables déjà mises en œuvre. Le report est d'un mois pour certaines réformes (déploiement d'agents du Trésor et tests de résistance du CUT), et de deux mois pour d'autres (généralisation de facturation normalisée de la TVA et déploiement des comptables dans les quatre ministères pilotes).
- Deux repères structurels ont été légèrement modifiés par souci de clarté : le RS sur le rapport trimestriel relatif au recours aux procédures d'urgence a été modifié pour préciser que le rapport doit couvrir la régularisation des dépenses engagées selon ces procédures. Le RS sur la mise en place d'un instrument de refinancement standard, à la banque centrale a été modifié en supprimant la référence à la réduction du taux de la facilité permanente qui relève d'une décision de politique monétaire (et n'est pas une question structurelle).

**39. Rééchelonnement de l'appui budgétaire au titre de la FEC** Le montant total de l'appui budgétaire dans le cadre de l'accord au titre de la FEC reste inchangé par rapport à l'approbation du programme en janvier 2025, soit 533,1 millions de DTS, ou l'équivalent de 50 % de la quote-part de la RDC au FMI, et 40 % de la totalité des décaissements au titre de la FEC. Les autorités ont sollicité une plus grande concentration de cet appui en début de période dans les différentes revues du programme. Au moment de l'approbation du programme, l'appui budgétaire au titre de la FEC ne devait commencer qu'à la deuxième revue avec une augmentation graduelle de la part des décaissements jusqu'à la dernière revue. Au total, les décaissements d'appui budgétaire pour 2025, 2026 et 2027 devaient représenter 9 %, 36 % et 55 % de l'appui budgétaire total, respectivement. Avec le nouveau calendrier, l'appui budgétaire commencerait toujours avec la deuxième revue mais il serait moins concentré en fin de période. Les décaissements d'appui budgétaire pour 2025, 2026

et 2027 s'élèveraient à 25, 32 et 43 % du total, respectivement. Si les conditions relatives à l'appui budgétaire ne sont pas remplies au moment de la deuxième revue, les décaissements correspondants seront reportés à des revues ultérieures. Les conditions (MPEF 18) liées aux réformes de GFP sont sur la bonne voie pour être remplies. Ces conditions (énoncées dans CR. No 25/23) comprennent l'objectif indicatif sur les dépenses selon les procédures d'urgence et des repères structurels sur le déploiement de comptables, la décentralisation de la chaîne de la dépense dans quatre ministères pilotes, et le déploiement des agents de la DGTCP. Si en dernière analyse les conditions relatives à l'appui budgétaire ne sont pas remplies, les montants correspondants seront réaffectés à l'appui de la balance des paiements. L'échéancier global de l'accord au titre de la FEC resterait inchangé indépendamment de la question de savoir si les conditions relatives à l'appui budgétaire sont remplies. Le rééchelonnement sollicité de l'appui budgétaire approuvé pour le programme accompagnerait les efforts consentis par les autorités pour gérer les défis à court terme tout en continuant de mettre en applications les ajustements de politique nécessaires. Cette démarche contribuerait à préserver la stabilité macroéconomique et resterait conforme aux objectifs globaux du programme. Puisque l'appui budgétaire du FMI est attendu vers la fin de l'année, s'il ne se matérialisait pas les autorités chercheraient à obtenir un financement intérieur additionnel (vraisemblablement à un coût supérieur) et à redéfinir les priorités de dépenses.

**40. Risques pesant sur le programme.** Comme mesures d'atténuation dans le cadre de l'actuel programme, il reste nécessaire d'effectuer tous les décaissements du FMI par le biais d'un compte surveillé par la BRI et d'exiger des revues externes des données monétaires du programme aux dates d'évaluation (y compris en ce qui a trait aux dépenses selon les procédures d'urgence).

**41. Assurances de financement.** Le programme appuyé par la FEC est entièrement financé pour les 12 prochains mois (tableau 2), et les perspectives sont bonnes pour le reste du programme (tableau 7). Le programme devrait mobiliser des financements supplémentaires des partenaires bilatéraux et multilatéraux. En particulier, la Banque mondiale a approuvé une nouvelle opération de politique de développement (DPO) dont les décaissements projetés s'élèvent à 600 millions de dollars en 2025, contre les 500 millions de dollars qui étaient initialement prévus lors de l'approbation du programme. Outre la DPO, la Banque mondiale devrait apporter d'autres concours par le biais de divers programmes, y compris les dons d'appui budgétaire et les prêts à l'appui des salaires dans le secteur de l'éducation (PERSE), et pour les gouvernements provinciaux (ENCORE PBC#4). La France a également apporté un appui budgétaire en 2025 sous la forme d'un don de 15 millions d'euros. Sur la durée du programme, les financements exceptionnels de sources autres que l'accord au titre de la FEC devraient couvrir en moyenne près de 50 % du déficit de financement extérieur. Ce pourcentage devrait être ramené à 42 % en 2027.

**42. Arriérés.** La RDC accumule des arriérés antérieurs à l'initiative PPTE envers l'Angola (23,5 millions de dollars), la Province chinoise de Taïwan (31,6 millions de dollars), la Namibie (3,5 millions de dollars) et le Rwanda (1,3 million de dollars), créanciers avec lesquels des processus de négociation ou de rapprochement restent en cours. Des lettres ont été échangées avec certains de ces créanciers au début de 2025 et des réunions sont en train d'être programmées avec un plus grand partage d'informations pour contribuer à faciliter un accord. Ces arriérés continuent d'être

écartés dans le cadre de la politique sur les arriérés envers les créanciers publics bilatéraux, dans la mesure où l'accord sous-jacent avec le Club de Paris est suffisamment représentatif et où les autorités font tout ce qui est en leur pouvoir pour les apurer. En outre, l'administration centrale de la RDC a également des arriérés envers certains créanciers commerciaux extérieurs (97,4 millions de dollars), auprès desquels elle a engagé des efforts de bonne foi pour parvenir à un accord, notamment par un récent échange de lettres, la fourniture d'informations additionnelles et la communication pour faciliter une résolution

**43. Capacité de remboursement.** La capacité de la RDC à rembourser le FMI reste suffisante, mais demeure sujette à risques (tableau 6). Les crédits du FMI devraient culminer à 4,9 % du PIB et 40,2 % des réserves en 2027 et les remboursements annuels devraient rester inférieurs à 0,4 % du PIB et 1,1 % des exportations. Les risques seraient liés à un affaiblissement des exportations et à un pourcentage élevé des crédits du FMI dans la dette extérieure, mais l'accumulation de réserves, l'exécution des réformes et un faible niveau de dette publique contribuent à renforcer la capacité de remboursement.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**44. La croissance reste robuste et l'inflation et le taux de change se stabilisent.** La croissance dans le secteur extractif, concentrée dans la partie sud du pays, est relativement protégée du conflit dans la zone est. Pour 2025 les perspectives du secteur restent positives, principalement en raison de la forte expansion de la production zinc. L'impact dans les autres secteurs est resté limité à certaines filières, comme l'agriculture de rapport et le secteur bancaire et a été compensé par une croissance plus forte dans le BTP, les transports et les télécommunications. L'évolution positive de l'inflation et du taux de change traduisent une forte résilience face au conflit et aux incertitudes de la conjoncture internationale, et elles devraient bénéficier du maintien de la politique monétaire rigoureuse de la BCC. Un rééquilibrage devrait se produire à moyen terme, avec une croissance plus lente dans le secteur extractif compensée par une croissance plus rapide dans les autres secteurs, ce qui contribuera à la diversification de l'économie.

**45. Les résultats du programme sont mitigés.** À fin décembre 2024, les autorités avaient tenu tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à deux exceptions près, et la plupart des objectifs indicatifs (OI). Elles sollicitent des dérogations pour non-observation des CRQ relatifs au solde budgétaire intérieur et aux avoirs en devises de la BCC détenus auprès de banques nationales. La demande s'appuie sur des mesures correctives (MPEF 14). Elles sollicitent également que soient modifiés trois CRQ à fin juin 2025 en raison de la mise à jour des projections macroéconomiques examinée plus haut : solde budgétaire intérieur, crédit net de la BCC à l'État et avoirs intérieurs nets de la BCC.

**46. Les autorités doivent exécuter de fortes mesures compensatoires pour combler l'écart budgétaire découlant des mesures liées au conflit et des autres politiques récentes.** Comme signalé dans la loi de finances rectificative de 2025, cela exigera un considérable travail de mobilisation de recettes et une réduction sensible des coûts de fonctionnement de l'État. Ces

mesures seront particulièrement importantes pour protéger les investissements publics contre les coupes intempestives, objectif essentiel de la politique des autorités. Il sera également primordial d'élaborer un plan d'intervention pour assurer la continuité des services publics face à un enlisement éventuel du conflit ou à l'apparition de nouveaux chocs. Pour dégager une marge de manœuvre budgétaire durable en faveur d'investissements publics et de dépenses sociales supplémentaires à moyen terme, les autorités devraient accorder la priorité à la mobilisation des recettes, notamment dans le secteur minier, et rationaliser davantage les dépenses courantes. Les réformes de GFP sur la chaîne de la dépense seront essentielles pour accroître la transparence et la responsabilisation et, en dernière analyse, réduire les dépenses improductives. Un dispositif budgétaire axé sur les ressources naturelles contribuera à protéger les dépenses budgétaires essentielles de la volatilité des cours des matières premières.

**47. Les tensions inflationnistes continuent certes de s'apaiser mais la BCC devrait maintenir le cap de sa politique monétaire jusqu'à ce que l'inflation revienne à son objectif.** Cette fenêtre de stabilité relative offre à la BCC la possibilité de renforcer son dispositif opérationnel et de faire avancer son programme de sauvegardes. La BCC devrait examiner de près les vulnérabilités financières qui découlent du conflit dans la partie est du pays et se tenir prête à atténuer le risque de liquidité et, le cas échéant, à prolonger les mesures temporaires d'assouplissement des provisions pour prêts

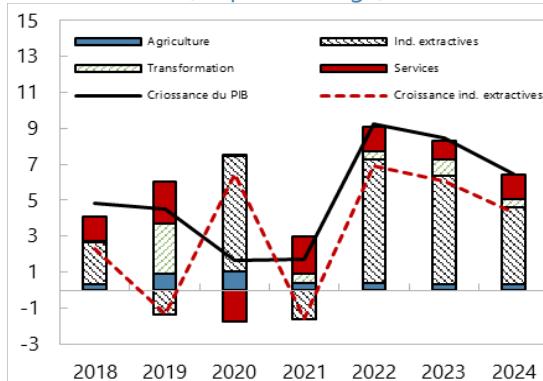
**48. Les services du FMI appuient les demandes des autorités en faveur des dérogations pour non-observation de CRQ, de la modification de trois CRQ, de l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC et de la revue des assurances de financement.**

Une forte détermination à améliorer la composition des dépenses publiques et à durcir les politiques visant à maîtriser le déficit public et l'inflation, ainsi que l'exécution de réformes structurelles avec un renforcement des capacités, aideront les autorités à atteindre les objectifs du programme.

### Graphique 1. Évolution du secteur réel, 2018–24

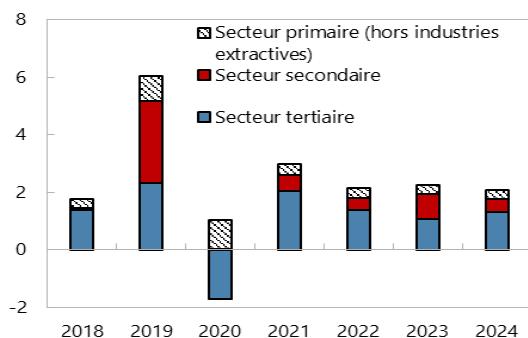
Le secteur extractif continue d'impulser la croissance du PIB, malgré un ralentissement ...

#### Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage)



La croissance hors industries extractives a ralenti en raison du repli du BTP ...

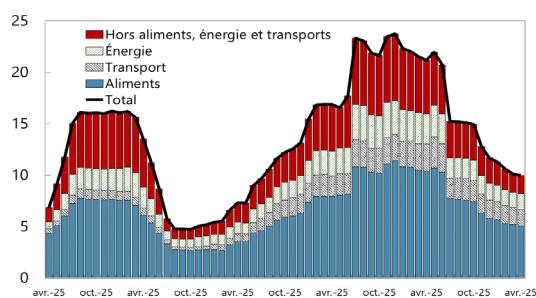
#### Croissance du PIB réel hors industries extractives (en pourcentage)



L'inflation globale et sous-jacente continue de se modérer ...

#### IPC et contributions des principales composantes

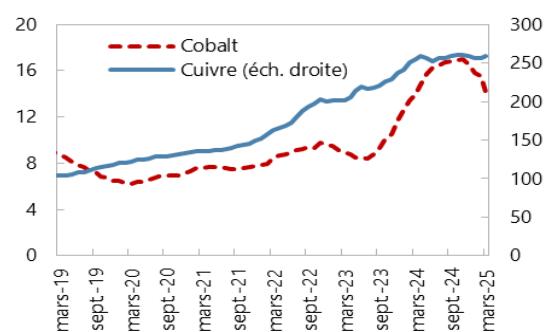
(taux de croissance en glissement annuel, en pourcentage)



Sources : autorités congolaises ; base de données du département des statistiques INS du FMI ; estimations des services du FMI.

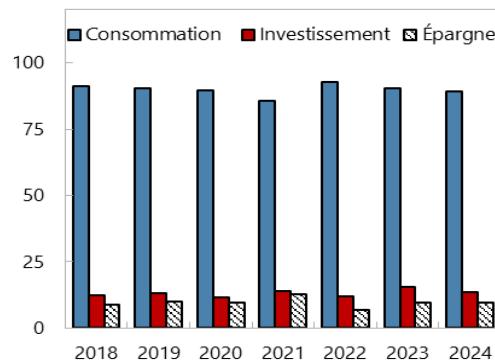
... avec une augmentation des exportations de cuivre et de cobalt (jusqu'à la suspension des exportations de cobalt) malgré le tassement des cours des métaux.

#### Exportations de cobalt et de cuivre (en milliers de tonnes, moyenne mobile sur 12 mois)



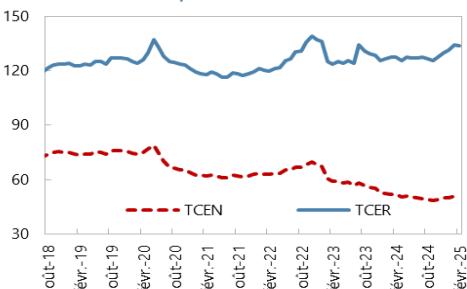
... vu la faiblesse persistante des investissements.

#### Consommation et investissement (en pourcentage du PIB)



... le taux de change restant stable malgré la volatilité de la situation sécuritaire

#### Taux de change effectif nominal et réel (2010 = 100 ; une baisse indique une dépréciation)

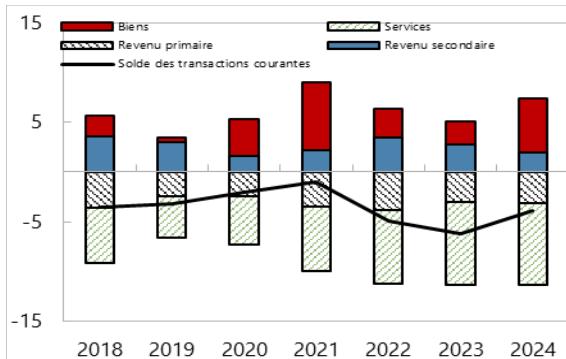


## Graphique 2. Évolution du secteur extérieur, 2018–24

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

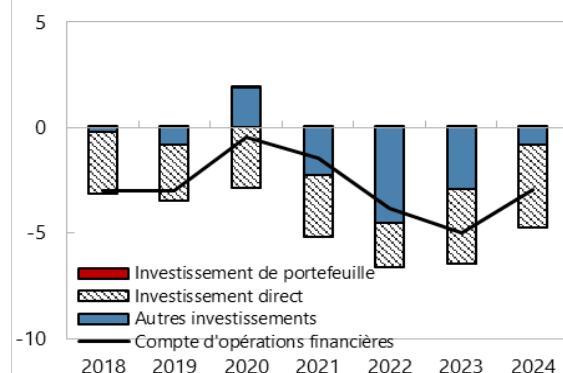
Le déficit courant a diminué en raison de l'augmentation des exportations ...

### Solde des transactions courantes



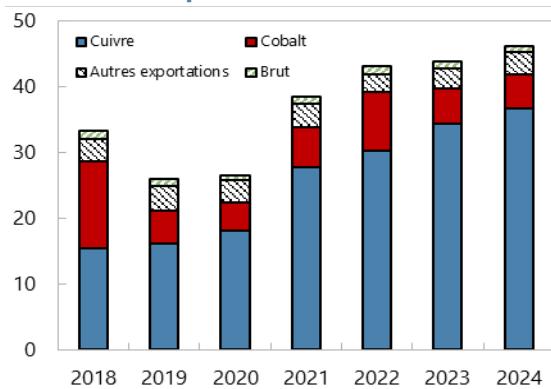
...et a été largement financé par l'IDE, suivi d'autres flux d'investissement,

### Solde du compte d'opérations financières



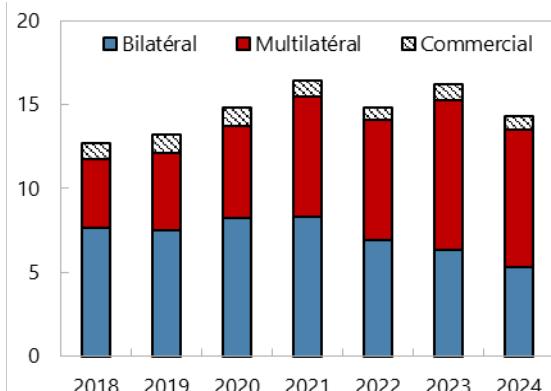
Les exportations restent fortement concentrées sur les produits miniers ...

### Exportations de biens



La dette extérieure reste relativement faible.

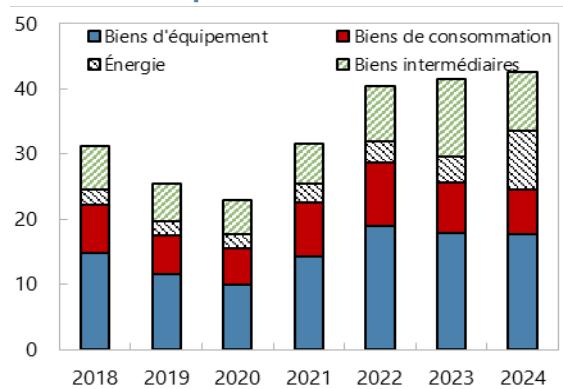
### Dette extérieure



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

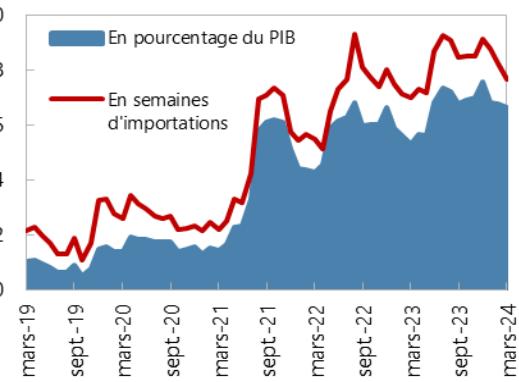
... tandis que les importations sont constituées de produits divers et de biens d'équipement.

### Importations de biens



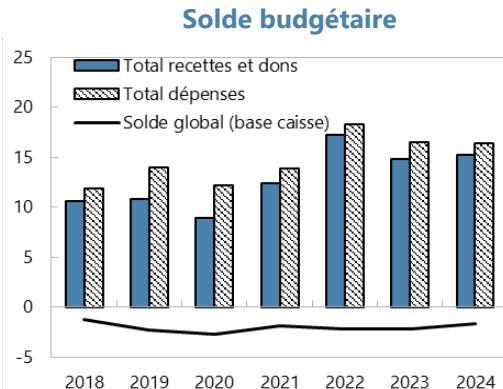
... et les réserves se sont fortement redressées mais elles ne suffisent pas à couvrir les niveaux d'importation.

### Réserves internationales

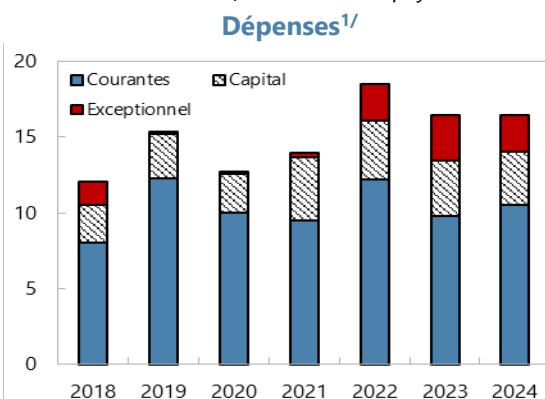


### Graphique 3. Évolution du secteur budgétaire, 2018–24 (pourcentage du PIB)

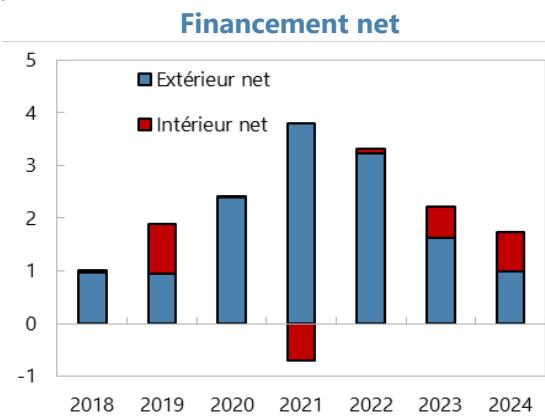
Le déficit budgétaire reste globalement maîtrisé...



...l'augmentation des dépenses courantes et exceptionnelles en partie imputable aux dépenses sécuritaires liées au conflit dans l'est du pays.



Le financement intérieur a rebondi ces dernières années, suite au travail des autorités pour donner plus de profondeur au marché local...

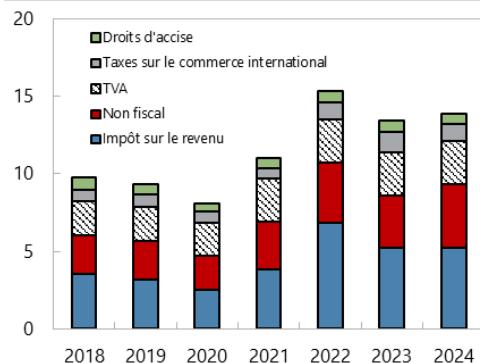


Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Les dépenses exceptionnelles comprennent les dépenses aux fins de sécurité et d'élections, et d'autres dépenses extraordinaires. 2/ L'accroissement du crédit net à l'État observé à partir de la fin 2021 résulte de la part de l'allocation de DTS rétrocédée à l'État comme appui budgétaire.

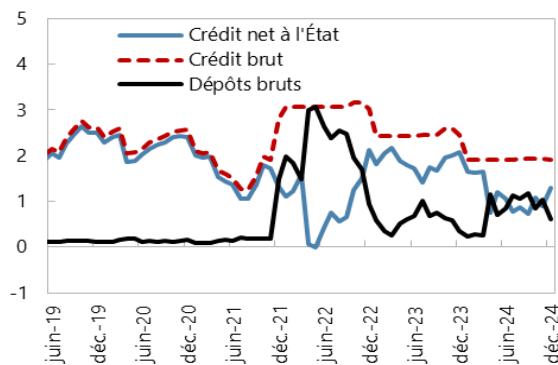
...encore que l'augmentation des recettes n'a pas compensé...

#### Recettes de l'administration centrale



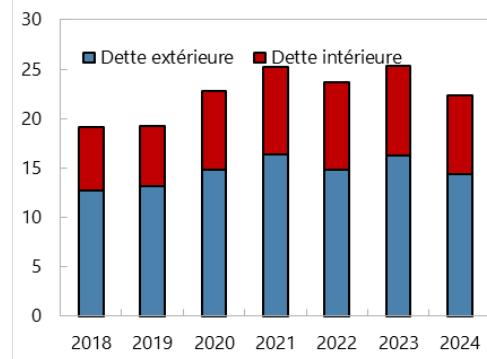
Les créances nettes sur l'État continuent de s'améliorer à la suite de la signature du protocole qui régularise l'encours du crédit de la BCC à l'État en 2021.

#### Crédit net de la BCC à l'État



... et la dette publique reste stable à des niveaux modérés.

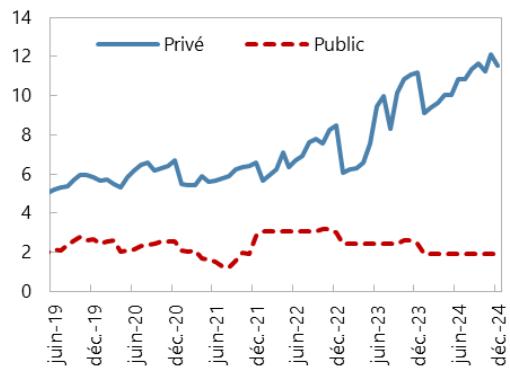
#### Dette contractée ou garantie par l'État



#### Graphique 4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2018–24

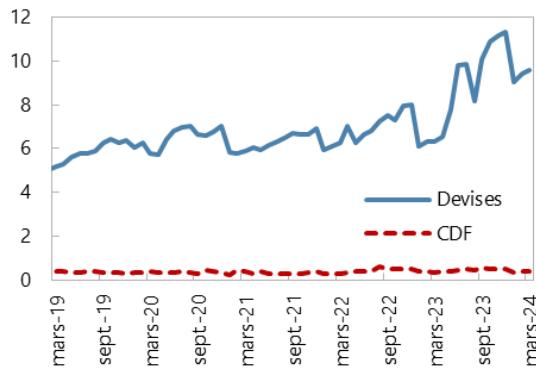
Le crédit à l'économie augmente, mais en partant d'un niveau bas...

##### Crédit aux secteurs privé et public (en pourcentage du PIB)



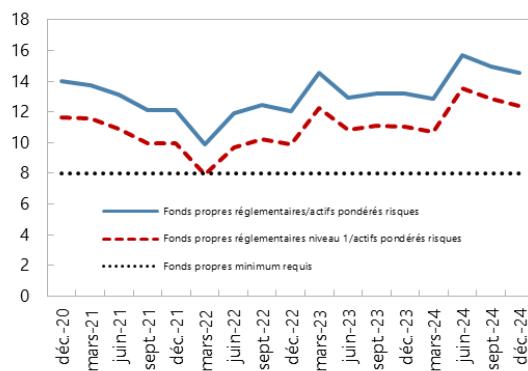
Les crédits sont pour l'essentiel accordés en devises, et les prêts en francs congolais restent limités.

##### Crédit bancaire au secteur non financier (par monnaie, en pourcentage du PIB)



Les ratios de fonds propres restent supérieurs au seuil requis.

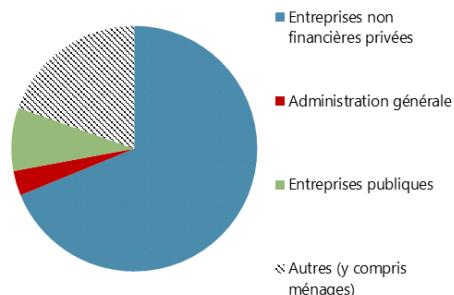
##### Fonds propres réglementaires



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

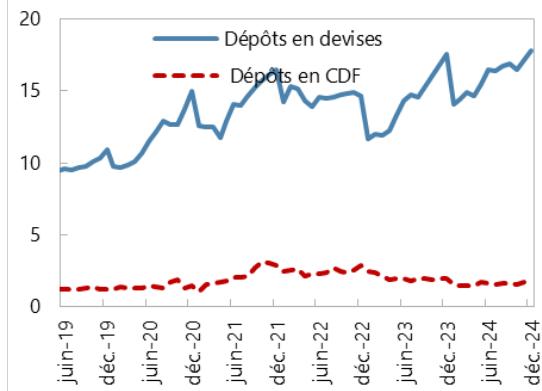
... les crédits étant pour la plupart octroyés à des entreprises privées.

##### Crédit bancaire au secteur non financier (par secteur, en % du total, à mars 2024)



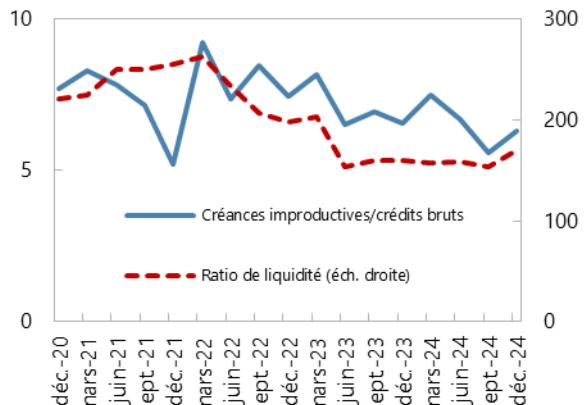
Les dépôts bancaires sont presque tous libellés en devises.

##### Évolution des dépôts du secteur privé (en pourcentage du PIB)



Déclin des prêts improductifs après le pic qui a suivi le rétablissement des règles de qualité du crédit.

##### Liquidité et qualité des actifs



**Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2023-30**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	CR No. 25/023	Prél.	CR No. 25/023	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
<b>PIB et prix</b>								
PIB réel	8,5	6,0	6,5	5,4	5,3	5,3	5,4	5,4
PIB (industries extractives)	19,7	11,6	12,2	7,7	8,2	5,8	4,7	3,8
PIB (hors industries extractives)	3,5	3,2	3,5	4,2	3,6	5,0	5,8	6,4
Déflateur du PIB	14,4	17,4	19,9	8,8	8,2	6,7	6,5	6,4
Indice des prix à la consommation (moyenne de la période)	19,9	17,7	17,7	8,9	8,8	7,1	7,0	7,0
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	23,8	12,0	11,7	7,8	7,8	7,0	7,0	7,0
<b>Secteur extérieur</b>								
Exportations f.à.b (US\$)	3,6	16,2	18,3	8,2	5,7	8,0	6,1	5,3
Importations f.à.b (US\$)	4,9	13,5	10,7	3,5	2,3	5,7	6,8	7,2
Volume d'exportations	19,0	10,1	11,4	7,8	5,6	7,4	5,4	4,5
Volume d'importations	6,5	10,3	9,8	5,6	5,3	5,4	5,4	4,9
Termes de l'échange	-12,9	5,0	5,7	2,0	2,7	0,1	-0,6	-0,8
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)								
<b>Monnaie et crédit</b>								
Avoirs extérieurs nets	19,9	17,4	23,0	18,2	14,5	22,7	21,8	16,3
Avoirs intérieurs nets	20,3	4,9	5,6	-3,5	-1,0	-10,5	-9,6	-4,1
Crédit intérieur	34,3	15,4	15,2	9,9	10,5	4,2	4,9	10,5
donc : crédit net à l'État	3,8	-0,9	-1,6	1,2	2,6	-2,8	-2,1	3,5
crédit au secteur privé	27,9	14,9	16,0	7,9	7,2	6,4	6,3	6,5
Monnaie au sens large	40,3	22,4	28,1	14,7	13,8	12,3	12,2	12,5
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
<b>Situation financière de l'administration centrale</b>								
Recettes et dons	14,8	15,6	15,2	15,0	14,8	14,9	15,4	15,6
Recettes	13,7	14,7	14,2	14,0	14,2	14,1	14,7	15,0
dont recettes des industries extractives	5,4	5,9	5,9	5,4	5,4	5,3	5,3	5,1
Dons	1,1	0,9	1,1	0,9	0,9	0,8	0,7	0,6
Dépenses	16,5	16,8	16,5	16,8	17,0	16,6	17,0	17,1
Solde budgétaire global	-2,2	-1,8	-1,7	-2,4	-2,7	-2,3	-2,2	-2,1
Solde budgétaire global hors industries extractives	-7,5	-7,7	-7,6	-7,8	-8,1	-7,6	-7,6	-7,4
Solde budgétaire intérieur (objectif du programme)	-1,2	-0,3	-0,8	-0,8	-1,2	-0,8	-0,8	-0,7
Dette publique	23,2	20,4	22,5	20,9	23,2	23,5	23,7	23,4
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
<b>Investissement et épargne</b>								
Épargne nationale brute	9,5	9,1	9,6	12,2	11,2	12,5	12,7	12,8
Administrations publiques	-2,0	-1,5	-2,5	-1,4	-2,1	-0,8	-0,1	0,6
Hors administrations publiques	11,5	10,6	12,1	13,5	13,2	13,3	12,8	12,1
Investissement	15,7	14,2	13,5	15,0	14,4	14,8	15,5	15,9
Administrations publiques	3,7	4,2	3,5	5,0	4,4	4,8	5,5	5,9
Hors administrations publiques	12,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
<b>Balance des paiements</b>								
Exportations de biens et services	44,0	45,1	47,4	45,4	46,1	46,6	46,2	45,5
Importations de biens et services	49,9	48,9	50,3	47,3	47,5	47,0	46,9	46,9
Solde des transactions courantes, transferts compris	-6,2	-5,1	-3,9	-2,8	-3,2	-2,4	-2,8	-3,2
Solde des transactions courantes, hors transferts	-7,5	-5,1	-5,0	-2,7	-3,4	-2,6	-2,9	-3,2
Solde global	-1,5	-0,7	-0,6	-1,9	-2,0	-1,7	-1,5	-0,4
Réserves officielles brutes (millions de dollars)	5 421	6 757	6 732	8 278	8 370	9 826	11 204	12 453
Réserves officielles brutes (semaines d'importations)	8,2	10,0	10,1	11,5	11,8	12,8	13,3	13,9
<b>Dette extérieure</b>								
Stock total, y compris FMI	17,8	16,0	14,5	17,6	16,2	17,4	18,1	17,6
VA de la dette (pourcentage des exportations de biens et services)	28,6	26,2	24,5	27,5	26,4	27,3	27,9	27,3
Service de la dette programmé (millions de dollars)	705	636	642	777	796	911	1 135	1 170
Pourcentage des exportations de biens et services	2,4	1,8	1,8	2,1	2,1	2,3	2,6	2,7
Pourcentage des recettes publiques	7,6	5,7	6,1	6,7	7,1	7,4	8,3	8,1
<b>Taux de change (CDF/dollar)</b>								
Moyenne de la période	2 444	2 823	2 823	2 958	2 957,9	...	...	...
Fin de période	2 687	2 856	2 856	3 030	3 030,4	...	...	...
<b>Pour mémoire :</b>								
Prix à l'exportation du cuivre de la DRC (US\$ par tonne)	8 162,5	8 938,9	8 937,8	9 033,8	8 633,5	8 552,9	8 635,8	8 705,0
Prix à l'exportation du cobalt de la DRC (US\$ par tonne)	25 447,1	19 770,3	19 179,5	18 152,7	23 211,5	25 598,2	25 680,1	25 680,1
Prix mondial du pétrole brut (US\$ par baril)	80,6	82,9	79,2	78,1	66,9	62,4	62,7	63,6
PIB nominal (milliards de CDF)	164 803	205 186	210 281	235 339	239 446	268 863	301 667	338 461
								427 112

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 2. République démocratique du Congo : balance des paiements, 2023–30**  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	-4 183	-3 871	-2 935	-2 272	-2 623	-2 057	-2 604	-3 181	-3 784	-4 780
<b>Solde des transactions courantes</b>	<b>-4 237</b>	<b>-4 040</b>	<b>-3 087</b>	<b>-2 351</b>	<b>-2 694</b>	<b>-2 080</b>	<b>-2 614</b>	<b>-3 181</b>	<b>-3 784</b>	<b>-4 780</b>
Solde des biens	1 601	2 623	4 014	4 324	5 302	6 447	6 585	6 245	6 209	5 269
Exportations de biens	29 601	34 401	35 014	37 214	37 020	39 970	42 397	44 639	47 104	49 073
dont secteur extractif	29 427	34 158	34 444	36 920	36 284	39 279	41 649	43 810	46 175	48 025
Importations de biens	28 000	31 778	31 000	32 890	31 717	33 523	35 813	38 394	40 895	43 804
dont biens d'équipement	12 089	13 147	12 104	14 147	13 043	14 011	15 054	16 193	17 230	18 526
Solde des services	-5 627	-5 534	-6 123	-5 858	-6 371	-6 808	-7 246	-7 697	-8 159	-8 617
Revenu primaire	-2 018	-2 492	-2 324	-2 260	-2 417	-2 607	-2 780	-2 574	-2 657	-2 252
dont : charges et intérêts sur les créidis du FMI	-41	-48	-47	-42	-39	-43	-54	-63	-63	-63
Revenu secondaire (hors dons d'appui budgétaire)	1 808	1 363	1 346	1 523	863	911	837	845	823	820
dont dons budgétaires	54	169	153	79	71	23	10	0	0	0
<b>Solde du compte du capital [B]</b>	<b>760</b>	<b>706</b>	<b>729</b>	<b>795</b>	<b>763</b>	<b>791</b>	<b>771</b>	<b>789</b>	<b>822</b>	<b>678</b>
dont dons projet	714	540	641	696	659	682	658	639	590	437
<b>Capacité (+) / Besoin (-) de financement [A + B]</b>	<b>-3 476</b>	<b>-3 333</b>	<b>-2 358</b>	<b>-1 557</b>	<b>-1 930</b>	<b>-1 290</b>	<b>-1 843</b>	<b>-2 391</b>	<b>-2 962</b>	<b>-4 102</b>
<b>Solde du compte d'opérations financières (hors FEC/FRD et prêts budgétaire) [C]</b>	<b>-2 388</b>	<b>-2 820</b>	<b>-1 915</b>	<b>-109</b>	<b>-437</b>	<b>-231</b>	<b>-970</b>	<b>-2 029</b>	<b>-2 599</b>	<b>-3 738</b>
<b>Solde du compte d'opérations financières</b>	<b>-3 362</b>	<b>-3 165</b>	<b>-2 206</b>	<b>-1 477</b>	<b>-1 860</b>	<b>-1 266</b>	<b>-1 833</b>	<b>-2 391</b>	<b>-2 962</b>	<b>-4 102</b>
Investissement de portefeuille	3	4	14	4	16	17	18	19	21	22
Investissement direct	-2 375	-2 294	-2 915	-2 020	-2 597	-2 779	-2 972	-3 179	-3 411	-3 428
Autres investissements (hors FMI et prêts appui budgétaire)	-1 003	-1 865	-326	385	507	1 074	605	-119	-406	-1 144
Amortissement crédits FMI	0	0	0	107	107	142	245	307	389	374
Amortissement prêts secteur public (hors FMI)	511	409	406	420	461	518	583	544	568	681
Prêts projet	-676	-1 316	-801	-1 341	-1 158	-1 144	-1 090	-1 232	-1 565	-1 335
Flux privés	-838	-958	69	1 199	1 098	1 558	867	261	202	-864
Variation des réserves (+ : augmentation)	987	1 336	1 312	1 521	1 637	1 456	1 378	1 250	1 197	811
<b>Erreurs et omissions nettes [D]</b>	<b>61</b>	<b>0</b>								
<b>Solde global [A+B+C+D]</b>	<b>-1 027</b>	<b>-514</b>	<b>-443</b>	<b>-1 448</b>	<b>-1 493</b>	<b>-1 059</b>	<b>-873</b>	<b>-363</b>	<b>-363</b>	<b>-364</b>
<b>Besoins de financement globaux</b>	<b>1 027</b>	<b>514</b>	<b>443</b>	<b>1 448</b>	<b>1 493</b>	<b>1 059</b>	<b>873</b>	<b>363</b>	<b>363</b>	<b>364</b>
Décaissements FEC/FRD	406	203	204	745	757	509	510	0	0	0
Appui balance des paiements	406	203	204	683	579	280	204	0	0	0
Appui budgétaire	0	0	0	0	178	229	306	0	0	0
Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Autres financements exceptionnels	621	311	239	682	736	550	363	363	363	363
Prêts appuis budgétaire	568	142	87	603	665	527	353	363	363	363
Banque mondiale	568	142	87	576	665	527	353	363	363	363
Autres	0	0	0	26	0	0	0	0	0	0
Dons appui budgétaire	54	169	153	79	71	23	10	0	0	0
<b>Écart de financement résiduel</b>	<b>0</b>									
<b>Pour mémoire :</b>										
Décaissements FRD	0	0	0	89	89	445	535	0	0	0
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-6,2	-5,1	-3,9	-2,8	-3,2	-2,4	-2,8	-3,2	-3,6	-4,2
Termes de l'échange (variation en %)	-12,9	5,0	5,7	2,0	2,7	0,1	-0,6	-0,8	-0,1	-0,9
Réserves brutes	5 420,7	6 756,6	6 732,4	8 278,0	8 369,6	9 825,8	11 203,6	12 453,5	13 650,8	14 461,9
en mois d'importations hors aide	1,9	2,3	2,3	2,6	2,7	2,9	3,1	3,2	3,3	3,4
en mois d'importations hors aide, à l'exclusion des décaissements FRD	1,9	2,3	2,3	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9	3,0	3,1
PIB nominal GDP (millions de dollars)	67 426,3	76 654,2	74 497,8	82 294,4	80 951,7	86 597,8	92 611,2	99 064,5	106 305,9	113 642,2

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 3a. République démocratique du Congo : opérations de l'administration centrale, 2023–30<sup>1</sup>**  
 (en milliards de francs congolais)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	CR No. 25/023	Prél.	CR No. 25/023	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Recettes et dons</b>	<b>24 419</b>	<b>31 967</b>	<b>32 063</b>	<b>35 209</b>	<b>35 453</b>	<b>40 107</b>	<b>46 438</b>	<b>52 822</b>
Recettes	22 571	30 069	29 820	32 992	33 295	37 917	44 262	50 640
Recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux)	20 458	26 449	26 200	28 522	28 826	33 739	39 574	45 378
Recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux et SICOMINES)	20 458	25 522	25 972	27 565	27 869	32 733	38 518	44 271
Recettes fiscales	16 555	20 627	20 529	22 708	22 047	26 221	30 134	34 784
Impôt sur le revenu	8 600	11 082	10 975	11 661	11 589	13 279	15 435	17 773
Particuliers	2 163	3 013	2 835	3 628	3 414	3 987	4 832	5 529
Entreprises	5 888	6 978	7 190	6 774	6 866	7 788	8 925	10 385
Autres impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	549	1 091	949	1 259	1 308	1 504	1 679	1 859
Taxes sur les biens et services	5 751	7 256	7 315	8 423	8 341	9 852	11 232	12 927
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	4 532	5 815	5 861	6 737	6 648	7 913	9 056	10 363
Accises	1 218	1 441	1 454	1 686	1 693	1 939	2 176	2 564
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2 204	2 288	2 240	2 625	2 117	3 090	3 467	4 084
Recettes non fiscales	5 599	9 038	8 698	10 284	10 657	11 695	14 128	15 856
Recettes tirées des ressources naturelles et télécommunications	1 735	3 555	3 494	3 590	4 096	4 345	4 888	5 025
Redevances minières	1 161	2 579	2 307	2 416	3 010	3 259	3 569	3 953
dont SICOMINES			927	229	957	1 006	1 055	1 107
Redevances et rentes pétrolières					957			
Télécommunications	232	299	306	323	273	380	485	519
Taxes environnementales	159	377	332	476	487	547	614	724
Dividendes des entreprises d'État	45		285		285	100	135	151
Redevances de ministères sectoriels	139	299	264	375	41	59	86	99
Autres recettes non fiscales	1 310	1 462	1 094	1 752	1 611	2 587	3 832	4 729
Budgets et comptes spéciaux	440	401	491	472	480	586	720	840
Contributions spéciales des fonds extrabudgétaires	2 113	3 620	3 620	4 470	4 470	4 178	4 688	5 262
<b>Dons</b>	<b>1 848</b>	<b>1 898</b>	<b>2 244</b>	<b>2 217</b>	<b>2 158</b>	<b>2 190</b>	<b>2 176</b>	<b>2 182</b>
Projet	1 717	1 446	1 809	1 990	1 949	2 118	2 144	2 182
Appui budgétaire	131	451	434	227	209	72	32	0
<b>Dépenses</b>	<b>27 145</b>	<b>34 434</b>	<b>34 672</b>	<b>39 626</b>	<b>40 816</b>	<b>44 406</b>	<b>50 995</b>	<b>57 874</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>16 123</b>	<b>21 574</b>	<b>22 182</b>	<b>24 432</b>	<b>24 402</b>	<b>25 552</b>	<b>28 651</b>	<b>31 922</b>
Salaires	7 132	9 169	9 167	10 260	11 479	12 245	13 395	14 592
Intérêts exigibles	548	695	1 002	771	1 175	1 321	1 555	1 782
Extérieurs	87	104	165	185	163	274	403	519
Intérieurs	461	591	837	586	1 012	1 046	1 152	1 263
Biens et services	4 197	5 201	5 182	5 963	5 122	5 197	5 797	6 674
Subventions et autres transferts courants	4 246	6 509	6 831	7 439	6 625	6 790	7 904	8 874
Subventions	1 879	2 473	2 880	2 492	2 106	2 638	3 060	3 448
Transferts à d'autres niveaux des administrations publiques	254	416	332	477	50	53	156	164
Budgets et comptes spéciaux	2 113	3 620	3 620	4 470	4 470	4 099	4 688	5 262
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>6 036</b>	<b>8 580</b>	<b>7 402</b>	<b>11 655</b>	<b>10 595</b>	<b>13 034</b>	<b>16 524</b>	<b>20 132</b>
Financées sur ressources extérieures	3 370	4 969	4 070	5 824	5 375	5 670	5 694	6 390
Finances sur ressources intérieures (hors SICOMINES)	2 665	2 684	3 103	4 874	4 263	6 359	9 775	12 635
SICOMINES	0	927	229	957	957	1 006	1 055	1 107
<b>Dépenses exceptionnelles2/</b>	<b>4 986</b>	<b>4 280</b>	<b>5 088</b>	<b>3 539</b>	<b>5 820</b>	<b>5 820</b>	<b>5 820</b>	<b>5 820</b>
Dépenses de sécurité	3 568	4 109	4 886	3 530	5 406	5 406	5 406	5 406
<b>Solde budgétaire intérieur (hors remboursements arriérés)</b>	<b>-1 116</b>	<b>708</b>	<b>-617</b>	<b>-625</b>	<b>-1 983</b>	<b>-546</b>	<b>-636</b>	<b>-326</b>
<b>Solde budgétaire global (hors remboursements arriérés)</b>	<b>-2 725</b>	<b>-2 467</b>	<b>-2 608</b>	<b>-4 417</b>	<b>-5 466</b>	<b>-4 655</b>	<b>-4 919</b>	<b>-5 174</b>
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	-876	-1 230	-1 025	-1 305	-1 005	-1 600	-1 800	-2 000
<b>Solde budgétaire intérieur (objectif du programme)</b>	<b>-1 992</b>	<b>-522</b>	<b>-1 642</b>	<b>-1 930</b>	<b>-2 988</b>	<b>-2 146</b>	<b>-2 436</b>	<b>-2 326</b>
Solde budgétaire intérieur hors industries extractives	-10 828	-12 715	-13 967	-14 546	-15 871	-16 394	-18 521	-19 853
<b>Solde budgétaire global</b>	<b>-3 601</b>	<b>-3 697</b>	<b>-3 633</b>	<b>-5 722</b>	<b>-6 471</b>	<b>-6 255</b>	<b>-6 719</b>	<b>-7 174</b>
Solde budgétaire global hors industries extractives	-12 437	-15 891	-15 959	-18 338	-19 354	-20 503	-22 804	-24 701
Erreurs et omissions	-71	0	-2	0	0	0	0	0
<b>Financement</b>	<b>3 672</b>	<b>3 697</b>	<b>3 635</b>	<b>5 722</b>	<b>6 471</b>	<b>6 255</b>	<b>6 719</b>	<b>7 174</b>
Financement intérieur net	992	223	1 574	646	808	-658	-270	2 439
Accumulation de dépôts 3/	0	0	-249	0	0	-837	-967	145
Financement (système bancaire)	992	223	1 823	646	808	179	697	2 294
Financement extérieur net	2 680	3 474	2 086	5 075	5 677	6 479	6 544	4 526
Prêts budgétaires (décaissements)	1 525	380	244	1 724	2 757	3 728	3 890	1 240
FEC			0	0	526	711	997	0
FRD			0	256	263	1 382	1 743	0
Autres	1 525	380	244	1 468	1 968	1 635	1 150	1 240
Prêts projet (décaissements)	1 653	3 523	2 261	3 835	3 426	3 552	3 550	4 208
Amortissement dette extérieure	-499	-429	-419	-483	-505	-800	-895	-922
<i>Pour mémoire :</i>								
Produit intérieur brut (milliards CDF)	164 803	205 186	210 281	235 339	239 446	268 863	301 667	338 461
Recettes industrie extractives	8 836	12 193	12 325	12 616	12 882	14 248	16 085	17 528

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

## 1/ Couvrir les comptes budgétaires de l'administration centrale.

2/ Dépenses principalement liées à la sécurité et aux élections

3/ Comprend l'utilisation de l'allocation de DTS pour 2021 rétrocédée au gouvernement et les fonds décaissés à titre d'appui budgétaire conservés sous la forme de dépôts intérieurs et en devises.

4/ Recettes fiscales et non fiscales des secteurs minier et pétrolier. Comprend les recettes transférées aux fonds spéciaux et les redevances de la SICOMINES

**Tableau 3b. République démocratique du Congo : opérations de l'administration centrale, 2023–30<sup>1</sup>**  
 (en pourcentage du PIB)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	CR No. 25/023	Prél.	CR No. 25/023	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Recettes et dons</b>	<b>14,8</b>	<b>15,6</b>	<b>15,2</b>	<b>15,0</b>	<b>14,8</b>	<b>14,9</b>	<b>15,4</b>	<b>15,6</b>
<b>Recettes</b>	<b>13,7</b>	<b>14,7</b>	<b>14,2</b>	<b>14,0</b>	<b>13,9</b>	<b>14,1</b>	<b>14,7</b>	<b>15,0</b>
<b>Recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux)</b>	<b>12,4</b>	<b>12,9</b>	<b>12,5</b>	<b>12,1</b>	<b>12,0</b>	<b>12,5</b>	<b>13,1</b>	<b>13,4</b>
<b>Recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux et SICOI)</b>	<b>12,4</b>	<b>12,4</b>	<b>12,4</b>	<b>11,7</b>	<b>11,6</b>	<b>12,2</b>	<b>12,8</b>	<b>13,1</b>
Recettes fiscales	10,0	10,1	9,8	9,6	9,2	9,8	10,0	10,3
Impôt sur le revenu	5,2	5,4	5,2	5,0	4,8	4,9	5,1	5,3
Particuliers	1,3	1,5	1,3	1,5	1,4	1,5	1,6	1,7
Entreprises	3,6	3,4	3,4	2,9	2,9	2,9	3,0	3,1
Autres impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5
Taxes sur les biens et services	3,5	3,5	3,5	3,6	3,5	3,7	3,7	3,8
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	2,8	2,8	2,8	2,9	2,8	2,9	3,0	3,1
Accises	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,5
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	1,3	1,1	1,1	1,1	0,9	1,1	1,1	1,3
Recettes non fiscales	3,4	4,4	4,1	4,4	4,5	4,3	4,7	4,7
Recettes tirées des ressources naturelles et télécommunications	1,1	1,7	1,7	1,5	1,7	1,6	1,6	1,5
Redevances minières	0,7	1,3	1,1	1,0	1,3	1,2	1,2	1,0
dans SICOMINES	0,0	0,5	0,1	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Redevances et rentes pétrolières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Télécommunications	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Dividendes des entreprises d'État	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Redevances de ministères sectoriels	0,8	0,7	0,5	0,7	0,7	1,0	1,3	1,4
Autres recettes non fiscales	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Budgets et comptes spéciaux	1,3	1,8	1,7	1,9	1,9	1,6	1,6	1,6
Contributions spéciales des fonds extrabudgétaires	0,3	0,0	0,3	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
<b>Dons</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>
Projet	1,0	0,7	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,6
Appui budgétaire	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses</b>	<b>16,5</b>	<b>16,8</b>	<b>16,5</b>	<b>16,8</b>	<b>17,0</b>	<b>16,5</b>	<b>16,9</b>	<b>17,1</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>9,8</b>	<b>10,5</b>	<b>10,5</b>	<b>10,4</b>	<b>10,2</b>	<b>9,5</b>	<b>9,5</b>	<b>9,4</b>
Salaires	4,3	4,5	4,4	4,4	4,8	4,6	4,4	4,3
Intérêts exigibles	0,3	0,3	0,5	0,3	0,5	0,5	0,5	0,6
Extérieurs	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Intérieurs	0,3	0,3	0,4	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3
Biens et services	2,5	2,5	2,5	2,5	2,1	1,9	1,9	2,0
Subventions et autres transferts courants	2,6	3,2	3,2	3,2	2,8	2,5	2,6	2,7
Subventions	1,1	1,2	1,4	1,1	0,9	1,0	1,0	1,0
Transferts à d'autres niveaux des administrations publiques	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1
Budgets et comptes spéciaux	1,3	1,8	1,7	1,9	1,9	1,5	1,6	1,6
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3,7</b>	<b>4,2</b>	<b>3,5</b>	<b>5,0</b>	<b>4,4</b>	<b>4,8</b>	<b>5,5</b>	<b>5,9</b>
Financées sur ressources extérieures	2,0	2,4	1,9	2,5	2,2	2,1	1,9	2,0
Financées sur ressources intérieures (hors SICOMINES)	1,6	1,3	1,5	2,1	1,8	2,4	3,2	4,1
SICOMINES	0,0	0,5	0,1	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
<b>Dépenses exceptionnelles<sup>2/</sup></b>	<b>3,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,4</b>	<b>1,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>
Dépenses de sécurité	2,2	2,0	2,3	1,5	2,3	2,0	1,8	1,6
<b>Solde budgétaire Intérieur (hors remboursements arriérés)</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,1</b>
<b>Solde budgétaire global (hors remboursements arriérés)</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,9</b>	<b>-2,3</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,6</b>	<b>-1,5</b>
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	-0,5	-0,6	-0,5	-0,6	-0,4	-0,6	-0,6	-0,6
<b>Solde budgétaire Intérieur (objectif du programme)</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,7</b>
Solde budgétaire intérieur hors industries extractives	-6,6	-6,2	-6,6	-6,2	-6,6	-6,1	-6,1	-5,7
<b>Solde budgétaire global</b>	<b>-2,2</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,7</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,7</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,2</b>	<b>-2,1</b>
Solde budgétaire global hors industries extractives	-7,5	-7,7	-7,6	-7,8	-8,1	-7,6	-7,6	-7,4
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Financement</b>	<b>2,2</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,7</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>
Financement intérieur net	0,6	0,1	0,7	0,3	0,3	-0,2	-0,1	0,7
Accumulation de dépôts <sup>3/</sup>	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,2
Financement (système bancaire)	0,6	0,1	0,9	0,3	0,3	0,1	0,2	0,5
Financement extérieur net	1,6	1,7	1,0	2,2	2,4	2,4	2,2	1,5
Prêts budgétaires (décaissements)	0,9	0,2	0,1	0,7	1,2	1,4	1,3	0,3
FEC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0
FRD	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,5	0,6	0,0
Autres	0,9	0,2	0,1	0,6	0,8	0,6	0,4	0,3
Prêts projet (décaissements)	1,0	1,7	1,1	1,6	1,4	1,3	1,2	1,5
Amortissement dette extérieure	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-505,0	-0,3	-0,3	-0,3
<i>Pour mémoire :</i>								
Produit intérieur brut (milliards CDF)	164 803	205 186	210 281	235 339	239 446	268 863	301 667	338 461
Recettes industries extractives	8 836	12 193	12 325	12 616	12 882	14 248	16 085	17 528
								21 187

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couvre les comptes budgétaires de l'administration centrale.

2/ Dépenses principalement liées à la sécurité et aux élections.

3/ Comprend l'utilisation de l'allocation de DTS pour 2021 rétrocédée au gouvernement et les fonds décaissés à titre d'appui budgétaire conservés sous la forme de dépôts intérieurs et en devises.

4/ Recettes fiscales et non fiscales des secteurs minier et pétrolier. Comprend les recettes transférées aux fonds spéciaux et les redevances de la SICOMINES.

**Tableau 4. République démocratique du Congo : situation des institutions de dépôts, 2023–30**  
(en milliards de CDF, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025		2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	CR No. 25/023	Prél.	CR No. 25/023	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Situation des institutions de dépôts :</b>									
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>20 888</b>	<b>27 210</b>	<b>29 216</b>	<b>35 262</b>	<b>35 948</b>	<b>47 958</b>	<b>60 909</b>	<b>71 747</b>	<b>80 087</b>
Créances sur les non-résidents	32 241	41 801	41 263	51 809	53 016	66 907	81 350	92 895	101 714
Engagements envers les non-résidents	11 353	14 590	12 046	16 547	17 068	18 950	20 440	21 148	21 627
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>15 342</b>	<b>17 136</b>	<b>17 360</b>	<b>15 596</b>	<b>16 884</b>	<b>11 358</b>	<b>5 637</b>	<b>2 909</b>	<b>3 931</b>
Crédit intérieur	22 784	28 347	28 278	32 738	33 152	35 380	38 265	45 232	53 790
Crédit net à l'administration centrale	2 440	2 110	1 844	2 628	3 037	1 552	292	2 606	5 787
Crédit aux autres secteurs	20 345	26 238	26 433	30 110	30 114	33 828	37 973	42 626	48 002
Crédit au secteur privé	18 469	23 867	24 263	27 356	27 613	30 989	34 753	38 974	43 846
Autres postes, net	-7 442	-11 212	-10 918	-17 142	-16 268	-24 023	-32 629	-42 323	-49 859
<b>Monnaie au sens large (M2)</b>	<b>36 231</b>	<b>44 346</b>	<b>46 419</b>	<b>50 858</b>	<b>52 847</b>	<b>59 331</b>	<b>66 561</b>	<b>74 671</b>	<b>84 034</b>
<b>Monnaie au sens étroit (M1)</b>	<b>7 396</b>	<b>8 404</b>	<b>7 853</b>	<b>9 638</b>	<b>9 530</b>	<b>10 700</b>	<b>12 005</b>	<b>13 469</b>	<b>15 159</b>
Circulation fiduciaire	4 528	4 899	5 143	5 619	5 856	6 575	7 378	8 277	9 316
Dépôts à vue	2 868	3 505	2 710	4 020	3 674	4 125	4 628	5 191	5 842
<b>Quasi-monnaie</b>	<b>28 835</b>	<b>35 942</b>	<b>38 565</b>	<b>41 220</b>	<b>43 317</b>	<b>48 630</b>	<b>54 556</b>	<b>61 203</b>	<b>68 875</b>
Dépôts à terme en monnaie nationale	360	440	756	504	1 025	1 151	1 291	1 448	1 629
Dépôts en devises	28 475	35 502	37 809	40 715	42 292	47 480	53 265	59 755	67 246
<b>Banque centrale du Congo :</b>									
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>6 660</b>	<b>8 877</b>	<b>10 341</b>	<b>12 674</b>	<b>12 987</b>	<b>17 548</b>	<b>22 809</b>	<b>29 001</b>	<b>35 851</b>
Créances sur les non-résidents	14 648	19 385	19 171	24 739	25 499	31 383	37 511	43 710	50 232
Réserves officielles brutes	14 526	19 385	20 681	24 286	25 363	31 247	37 375	43 575	50 096
Engagements envers les non-résidents	-7 988	-10 507	-8 830	-12 064	-12 512	-13 834	-14 702	-14 709	-14 381
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>2 244</b>	<b>727</b>	<b>384</b>	<b>-1 685</b>	<b>-9</b>	<b>-2 844</b>	<b>-6 148</b>	<b>-10 094</b>	<b>-14 385</b>
Crédit intérieur	4 430	4 401	4 264	4 411	4 786	3 964	2 980	2 860	3 485
Crédit net à l'administration centrale	3 451	3 451	2 743	3 451	3 257	2 430	1 440	1 315	1 934
Dépôts de l'État	260	576	509	576	509	1 336	2 326	2 451	1 832
Créances sur les autres institutions de dépôts	817	762	1 348	762	1 348	1 348	1 348	1 348	1 348
Autres postes, net	-2 185	-3 675	-3 880	-6 096	-4 795	-6 809	-9 127	-12 954	-17 870
<b>Base monétaire (définition large)</b>	<b>8 904</b>	<b>9 604</b>	<b>10 552</b>	<b>10 989</b>	<b>12 978</b>	<b>14 704</b>	<b>16 661</b>	<b>18 907</b>	<b>21 466</b>
<b>Autres institutions de dépôts :</b>									
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>14 228</b>	<b>18 333</b>	<b>18 875</b>	<b>22 587</b>	<b>22 961</b>	<b>30 409</b>	<b>38 100</b>	<b>42 747</b>	<b>44 236</b>
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>16 776</b>	<b>20 961</b>	<b>21 663</b>	<b>22 500</b>	<b>23 292</b>	<b>21 608</b>	<b>20 346</b>	<b>22 910</b>	<b>29 744</b>
Créances sur la banque centrale	4 952	5 389	5 551	6 054	7 450	8 457	9 611	10 957	12 478
Crédit net à l'administration centrale	-1 012	-1 342	-899	-823	-219	-877	-1 147	1 291	3 854
Crédit aux administrations locales	254	313	276	364	319	362	410	465	529
Crédit aux entreprises publiques	1 621	2 057	1 894	2 390	2 183	2 478	2 810	3 187	3 627
Crédit au secteur privé	18 308	23 679	24 091	27 159	27 433	30 803	34 561	38 776	43 643
Autres postes, net	-7 347	-9 135	-9 250	-12 644	-13 872	-19 613	-25 900	-31 767	-34 386
(pourcentage de variation annuelle)									
Avoirs extérieurs nets	32,7	30,3	39,9	29,6	23,0	33,4	27,0	17,8	11,6
Avoirs intérieurs nets	52,1	11,7	13,1	-9,0	-2,7	-32,7	-50,4	-48,4	35,2
Crédit intérieur	56,0	24,8	22,6	13,0	14,4	8,6	8,7	11,5	13,6
Crédit net à l'État	68,5	-13,5	-24,4	24,6	64,7	-48,9	-81,2	791,3	122,1
Crédit au secteur privé	63,8	29,2	31,4	14,6	13,8	12,2	12,1	12,1	12,5
Monnaie au sens large (M2)	40,3	22,4	28,1	14,7	13,8	12,3	12,2	12,2	12,1
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (milliards CDF)									
PIB nominal (milliards CDF)	164 803	205 186	210 281	235 339	239 446	268 863	301 667	338 461	380 937
Crédit au secteur privé (pourcentage du PIB)	11,2 %	11,6 %	11,5 %	11,6 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	4,5	4,6	4,5	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Dépôts en devises (pourcentage de M2)	78,6	80,1	81,5	80,1	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0
Dépôts en devises (pourcentage du total des dépôts)	89,8	90,0	91,6	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. République démocratique du Congo : indicateurs de solidité financière, 2021–24**  
(en pourcentage)

	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2	2023T3	2023T4	2024T1	2024T2	2024T3	2024T4
	déc.-21	mars-22	juin-22	sept.-22	déc.-22	mars-23	juin-23	sept.-23	déc.-23	mars-24	juin-24	sept.-24	déc.-24
<b>Adéquation des fonds propres</b>													
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés risques	12,1	9,9	11,9	12,5	12,1	14,5	12,9	13,2	13,2	12,8	15,7	15,0	14,6
Fonds propres niveau 1/actifs pondérés risques	10,0	7,9	9,7	10,2	9,9	12,3	10,8	11,1	11,1	10,7	13,5	12,9	12,3
Actions ordinaires niveau 1/actifs pondérés risques	9,5	7,5	9,3	9,8	9,5	11,9	10,5	10,7	10,7	10,4	13,2	12,6	12,0
Fonds propres niveau 1/actifs	4,9	4,4	5,1	5,5	5,5	7,0	6,4	6,1	5,9	5,9	7,3	7,0	6,6
<b>Qualité des actifs</b>													
Prêts imprédictifs / prêts bruts	5,2	9,2	7,4	8,4	7,4	8,2	6,5	6,9	6,6	7,5	6,7	5,6	6,3
Prêts imprédictifs nets des provisions/fonds propres	10,0	24,0	10,9	20,5	18,9	17,6	18,8	19,4	20,3	24,7	17,1	12,4	12,5
Provisions pour prêts imprédictifs	67,7	58,3	74,2	57,9	58,0	55,1	54,0	55,3	52,9	48,8	51,5	60,3	64,8
Concentration des prêts par activité économique	46,9	49,7	50,6	53,8	49,3	44,3	52,2	56,2	57,3	55,6	61,1	63,8	63,5
<b>Revenu et rentabilité</b>													
Rendement des actifs (revenu net/total des actifs)	1,1	1,4	1,7	1,9	2,2	3,8	3,5	3,5	3,5	3,6	3,4	3,4	3,2
Rendement des fonds propres (revenu net/fonds propres)	15,7	18,2	19,5	23,1	24,7	35,3	35,9	38,2	39,0	32,3	32,4	32,0	29,7
Marge d'intérêt/revenu brut	28,9	29,5	30,3	29,8	30,8	36,4	37,4	38,3	37,5	40,2	41,1	42,3	41,3
Dépenses hors intérêts/revenu brut	66,8	62,0	62,8	59,6	58,1	47,2	49,4	48,7	49,1	46,3	48,7	50,6	52,1
<b>Liquidité</b>													
Actifs liquides/total des actifs	16,7	15,0	18,4	17,5	21,1	22,5	19,1	21,0	19,9	19,3	19,0	19,1	19,1
Actifs liquides/engagements à court terme	45,0	42,6	53,2	54,8	64,4	69,1	61,9	65,9	62,1	61,3	59,3	61,4	59,9
Dépôts de la clientèle /prêts non-interbancaires totaux	254,7	262,5	234,1	207,0	197,9	202,6	154,1	159,8	160,4	157,3	159,3	153,7	169,6
<b>Sensibilité au risque du marché</b>													
Position ouverte nette en devises/fonds propres	5,4	53,9	-5,4	13,1	16,2	-0,4	2,4	4,4	7,3	5,0	-0,9	6,0	9,5
Passifs libellés en devises/total des passifs	85,0	84,1	85,8	85,1	82,8	83,1	86,5	86,5	88,1	89,1	89,9	89,6	90,4
Prêts libellés en devises/total des prêts	83,6	88,3	87,6	86,6	87,0	86,1	89,0	89,9	90,3	89,3	92,1	91,0	91,9

Source : Banque centrale du Congo.

Tableau 6. République démocratique du Congo : capacité à rembourser le FMI, 2022-44

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044
<b>Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif</b>																							
Total des obligations (en millions de DTS)	6,6	30,9	35,7	109,3	138,5	223,4	275,4	336,4	305,9	393,4	427,8	370,6	344,0	294,5	183,6	156,9	123,1	121,5	119,7	117,9	116,1	114,3	
Principal	0,0	0,0	0,0	80,0	106,6	182,8	284,4	289,4	258,9	346,4	380,7	323,6	296,9	247,5	146,6	110,4	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	
Commissions et intérêts	6,6	30,9	35,7	29,3	31,9	40,7	46,9	47,0	47,0	47,1	47,0	47,0	47,0	47,0	47,0	46,5	45,1	43,3	41,6	39,7	38,0	36,2	34,4
Total des obligations (en millions de dollars)	87	412	474	1456	185,1	29,1	39,6	452,2	412,1	530,5	574,8	499,7	463,8	397,1	26,1	21,6	168,7	16,2	16,2	16,2	16,1	15,9	15,5
En pourcentage des exportations de biens et de service	0,0	0,1	0,1	0,4	0,5	0,7	0,8	1,0	0,8	1,0	1,1	1,0	1,0	0,9	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	
En pourcentage du PIB	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
En pourcentage de la quote-part	0,6	2,9	3,3	10,3	13,0	21,0	25,8	31,6	28,7	36,9	40,1	34,8	32,3	27,6	18,2	14,7	11,7	11,6	11,4	11,2	11,1	10,9	10,7
En pourcentage du service de la dette extérieure totale	1,3	5,8	7,4	18,3	20,3	27,1	32,3	35,5	29,5	32,8	31,9	28,1	24,7	20,5	13,5	11,1	8,8	8,6	8,2	7,7	7,2	6,8	6,4
En pourcentage des réserves internationales brutes	0,2	0,8	0,7	1,7	1,9	2,7	3,0	3,3	2,8	3,6	3,9	4,0	3,9	3,3	2,2	1,8	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	
<b>Encours du crédit du FMI (fin de période)</b>																							
En millions de DTS	1 142,2	1 468,6	1 599,0	2 156,6	2 763,9	3 361,7	3 133,3	2 843,9	2 585,0	2 288,6	1 857,9	1 534,3	1 237,4	989,9	843,3	732,9	652,9	573,0	493,0	413,1	333,1	253,2	
En millions de dollars	1 517,8	1 829,9	2 087,9	2 877,4	3 859,5	4 506,2	4 207,8	3 826,8	3 486,2	3 019,0	2 505,6	2 069,2	1 668,7	1 335,0	1 137,3	988,3	880,5	772,7	664,9	557,1	449,2	341,4	233,6
En pourcentage des exportations de biens et de service	5,3	6,5	5,9	2,7	9,2	10,5	9,3	8,1	7,0	6,0	4,9	4,0	3,8	3,1	2,7	2,3	2,0	1,8	1,5	1,3	1,0	0,8	0,5
En pourcentage du PIB	2,3	2,9	2,8	3,6	4,3	4,9	4,2	3,6	3,1	2,5	2,0	1,5	1,2	0,9	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1
En pourcentage de la quote-part	107,1	135,7	150,0	202,3	259,3	315,4	293,9	266,8	242,5	210,0	174,3	143,9	116,1	92,9	79,1	68,8	61,3	53,8	46,3	38,8	31,3	23,8	16,3
En pourcentage du service de la dette extérieure totale	35,2	17,6	19,6	22,5	25,1	27,5	24,6	21,2	18,7	15,9	13,0	10,5	8,3	6,5	5,3	4,5	3,8	3,2	2,6	2,1	1,6	1,2	0,8
En pourcentage des réserves internationales brutes	33,2	35,6	31,2	34,4	37,6	40,2	33,8	28,0	24,1	20,6	16,9	16,6	14,0	11,2	9,5	8,3	7,3	6,4	5,5	4,6	3,7	2,8	1,9
<b>Pour mémoire</b>																							
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	28 632	29 650	35 334	37 358	40 335	42 784	45 047	47 534	49 521	50 553	51 724	52 075	44 197	42 592	42 791	43 406	43 626	43 856	44 101	44 359	44 755		
Quo-part en millions de DTS	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066	
PIB (en millions de dollars)	66 161	67 426	74 498	80 952	86 598	92 611	98 064	106 306	113 642	120 861	128 558	136 509	144 760	151 659	163 205	173 376	182 872	193 063	203 923	215 602	227 985	241 330	255 220
Service de la dette extérieure du secteur public (en millions de dollars)	633	705	642	796	910	1 104	1 145	1 274	1 398	1 617	1 807	1 776	1 877	1 942	1 940	1 915	1 926	1 939	1 989	2 099	2 202	2 304	2 414
Dette extérieure du secteur public (en millions de dollars)	9 827	10 944	10 692	12 781	14 732	16 361	17 075	18 017	18 656	18 960	19 247	19 646	20 099	20 621	21 284	22 131	23 216	24 240	25 477	26 781	28 168	29 653	31 042
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	4 465	5 421	6 732	8 370	9 826	11 204	12 453	13 651	14 468	14 667	14 854	12 467	11 942	11 945	11 962	11 972	12 006	12 035	12 065	12 096	12 129	12 199	12 235

Source : estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 7. République démocratique du Congo : besoins et sources de financement extérieur, 2022–30**  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Besoins bruts de financement</b>	<b>3 859</b>	<b>4 748</b>	<b>3 493</b>	<b>3 261</b>	<b>2 740</b>	<b>3 442</b>	<b>4 032</b>	<b>4 741</b>	<b>5 835</b>
Déficit des transactions courantes hors dons	3 333	4 237	3 087	2 694	2 080	2 614	3 181	3 784	4 780
Amortissement des prêts du secteur public	526	511	406	568	660	828	851	957	1 055
dans : FMI	0	0	0	107	142	245	307	389	374
<b>Sources de financement identifiées</b>	<b>3 402</b>	<b>3 720</b>	<b>3 050</b>	<b>1 768</b>	<b>1 682</b>	<b>2 569</b>	<b>3 669</b>	<b>4 379</b>	<b>5 472</b>
Solde du compte du capital	538	760	729	763	791	771	789	822	678
Investissement direct étranger net	1 409	2 375	2 915	2 597	2 779	2 972	3 179	3 411	3 428
Entrées d'investissement de portefeuille	-34	-3	-14	-16	-17	-18	-19	-21	-22
Décaissements de prêts projet	615	676	801	1 158	1 144	1 090	1 232	1 565	1 335
Autres flux de capitaux (net)	2 527	838	-69	-1 098	-1 558	-867	-261	-202	865
Variation des réserves (- augmentation)	-1 824	-987	-1 312	-1 637	-1 456	-1 378	-1 250	-1 197	-811
Erreurs et omissions nettes	170	61	0	0	0	0	0	0	0
<b>Écart de financement</b>	<b>457</b>	<b>1 027</b>	<b>443</b>	<b>1 493</b>	<b>1 059</b>	<b>873</b>	<b>363</b>	<b>363</b>	<b>363</b>
<b>Financement prospectif</b>	<b>457</b>	<b>1 027</b>	<b>443</b>	<b>1 493</b>	<b>1 059</b>	<b>873</b>	<b>363</b>	<b>363</b>	<b>363</b>
Décaissements FEC	0	406	204	757	509	510	0	0	0
Banque mondiale <sup>1/</sup>	457	621	156	720	550	363	363	363	363
Banque africaine de développement (BAfD)	0	0	0	16	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>									
Réserves brutes, mois d'importations hors aide	1,8	1,9	2,3	2,7	2,9	3,1	3,2	3,3	3,4
Décaissements FRD	0	0	0	89	445	535	0	0	0
Réserves brutes, mois d'importations hors aide, sans FRD	1,8	1,9	2,3	2,7	2,8	2,9	3,0	3,1	

Sources : autorités congolaises ; projections des services du FMI.

1/ Comprend les dons d'appui budgétaire et les prêts.

PPG external debt	Volume de nouveaux emprunts en 2024		VA des nouveaux emprunts en 2024 (aux fins du programme)		Volume de nouveaux emprunts en 2025		VA des nouveaux emprunts en 2025 (aux fins du programme)	
	millions dollars	pourcentage	millions dollars	pourcentage	millions dollars	pourcentage	millions dollars	pourcentage
<b>Par source de financement</b>								
<b>Dette concessionnelle, dont</b>	<b>1 279,4</b>	<b>100,0</b>	<b>716,5</b>	<b>100,0</b>	<b>3 761,4</b>	<b>100,0</b>	<b>2 806,9</b>	<b>100,0</b>
Dette multilatérale	717,0	56,0	194,7	27,2	1 025,0	27,3	478,8	17,1
Dette bilatérale	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	2,7	32,0	1,1
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dette non concessionnelle, dont</b>	<b>562,4</b>	<b>44,0</b>	<b>521,8</b>	<b>72,8</b>	<b>2 736,4</b>	<b>72,7</b>	<b>2 328,1</b>	<b>82,9</b>
Semi-concessionnelle	167,0	13,1	126,4	17,6	1 654,4	44,0	1 246,1	44,4
Conditions commerciales	395,4	30,9	395,4	55,2	1 082,0	28,8	1 082,0	38,5
<b>Par type de créancier</b>								
<b>Multilatéral</b>	<b>1 279,4</b>	<b>100,0</b>	<b>716,5</b>	<b>100,0</b>	<b>3 761,4</b>	<b>100,0</b>	<b>2 806,9</b>	<b>100,0</b>
Multilatéral	884,0	69,1	321,1	44,8	2 338,7	62,2	1 573,6	56,1
Bilatéral - Club de Paris	265,2	20,7	265,2	37,0	332,8	8,8	264,8	9,4
Bilatéral - Hors Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0	420,7	11,2	299,3	10,7
Autre	130,2	10,2	130,2	18,2	669,2	17,8	669,2	23,8
<b>Affectation des emprunts</b>								
<b>Infrastructure</b>	<b>1 279,4</b>	<b>100,0</b>	<b>716,5</b>	<b>100,0</b>	<b>3 761,4</b>	<b>100,0</b>	<b>2 806,9</b>	<b>100,0</b>
Dépenses sociales	909,8	71,1	555,9	77,6	2 985,0	79,4	2 434,1	86,7
Financement du budget	369,7	28,9	160,6	22,4	176,4	4,7	135,3	4,8
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0	600,0	16,0	237,5	8,5

Source : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

**Tableau 9. République démocratique du Congo : revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit**

Date de disponibilité	Action	Décaissement correspondant	Part de la quote-part (pourcentage)	Appui budgétaire			
				Part de décaissement (pourcentage)	Montant correspondant (millions DTS)	CR No. 25/023	Proj.
15 janvier 2025	Approbation de l'accord triennal au titre de la FEC	DTS 190,1 millions	17,8	0,0	0,0	0,0	0,0
15 mai 2025 ou après	Achèvement de la première revue à partir des critères de réalisation à fin décembre 2024	DTS 190,4 million	17,9	0,0	0,0	0,0	0,0
15 novembre 2025 ou après	Achèvement de la deuxième revue à partir des critères de réalisation à fin juin 2025	DTS 190,4 million	17,9	25,0	70,0	47,6	133,3
15 mai 2026 ou après	Achèvement de la troisième revue à partir des critères de réalisation à fin décembre 2026	DTS 190,4 million	17,9	45,0	40,0	85,7	76,2
15 novembre 2026 ou après	Achèvement de la quatrième revue à partir des critères de réalisation à fin juin 2026	DTS 190,4 million	17,9	55,0	50,0	104,7	95,2
15 mai 2027 ou après	Achèvement de la cinquième revue à partir des critères de réalisation à fin décembre 2027	DTS 190,4 million	17,9	75,0	60,0	142,8	114,2
15 novembre 2027 ou après	Achèvement de la sixième et dernière revue à partir des critères de réalisation à fin juin 2027	DTS 190,4 million	17,9	80,0	60,0	152,3	114,2
Total		DTS 1 332,5 million	125,0	40,0	40,0	533,1	533,1

Source : Fonds monétaire international.

**Tableau 10. République démocratique du Congo : revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité**

Date de disponibilité	Montant des décaissements		
	Millions DTS	Pourcentage quote-part	Conditions
15 janvier 2025	-	-	Approbation de l'accord FRD par le Conseil
15 novembre 2025 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 7
15 mai 2026 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 1
15 mai 2026 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 8
15 novembre 2026 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 2
15 novembre 2026 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 9
15 novembre 2026 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 10
15 mai 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 3
15 mai 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 4
15 mai 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 11
15 mai 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 12
15 novembre 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 5
15 novembre 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 6
Total	799,5	75	

Source : Fonds monétaire international.

## Annexe I. Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Réponse des pouvoirs publics
<b>Risques extérieurs potentiels – chocs conjoncturels</b>			
<b>Ralentissement brutal de la croissance en Chine.</b> Les perturbations économiques plus importantes que prévu dues à la montée des tensions géopolitiques et/ou un ralentissement plus brutal qu'anticipé du secteur immobilier déstabilisant l'activité économique.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b> Un recul des exportations et des recettes budgétaires créerait des besoins de balance des paiements et de financement du budget. Une baisse des cours des matières premières pourrait réduire les investissements dans le secteur extractif et peser sur les perspectives de croissance de la RDC. Une réduction des recettes budgétaires mettrait en péril les dépenses prioritaires, exacerberait la pauvreté et les inégalités, compromettrait les plans d'investissement des autorités et ralentirait les perspectives de croissance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer de mener des politiques macroéconomiques prudentes pour promouvoir la macrostabilité.</li> <li>Laisser le taux de change agir comme un amortisseur de chocs et utiliser des volants extérieurs pour éviter une dépréciation désordonnée potentiellement néfaste pour la stabilité financière.</li> <li>Intensifier les efforts de mobilisation des recettes et limiter les dépenses non prioritaires afin de créer une marge de manœuvre pour l'appui à la politique budgétaire.</li> <li>Mobiliser une aide financière extérieure.</li> <li>Encourager la diversification économique des biens exportés ainsi que les destinations des marchés d'exportation.</li> </ul>
<b>Chocs liés à la politique commerciale et aux investissements</b> Le relèvement des obstacles aux échanges ou les sanctions réduisent le commerce extérieur, perturbent l'IDE et les chaînes d'approvisionnement, et entraînent une plus forte appréciation du dollar, un durcissement des conditions financières et une poussée de l'inflation.	<b>Élevée</b>	<b>Moyenne</b> Compte tenu de la part importante des importations dans la consommation, l'augmentation des prix à l'importation en raison des barrières commerciales risque d'attiser l'inflation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversifier la structure de l'économie et les sources d'exportation.</li> <li>Réduire le niveau de dollarisation de l'économie.</li> </ul>

<sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier sensiblement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques découle de l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent ce scénario de référence (« faible » entend une probabilité inférieure à 10 % ; « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée », une probabilité entre 30 et 50 %). La MER reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se matérialiser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Réponse des pouvoirs publics
<b>Conflits régionaux.</b> L'intensification des conflits (Moyen-Orient, Ukraine, Sahel et Afrique de l'Est par exemple) ou du terrorisme perturbe le commerce de l'énergie et des aliments, le tourisme, les chaînes d'approvisionnement, les envois de fonds, l'IDE et les flux financiers, et les systèmes de paiement, et nourrit les flux de réfugiés.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b> Des ruptures de l'approvisionnement et une augmentation des prix mondiaux de l'énergie supérieure aux attentes font s'élever le coût des importations d'énergie et d'autres biens.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un plan d'intervention qui limiterait les répercussions d'une reprise économique tardive.</li> </ul>
<b>Volatilité des prix des produits de base</b> La volatilité de l'offre et de la demande (due aux conflits, aux restrictions commerciales, aux décisions de l'OPEP+, aux politiques énergétiques des pays avancés ou à la transition écologique) accroît la volatilité des cours des produits de base, les tensions budgétaires et extérieures, le mécontentement social et l'instabilité économique.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b> Une volatilité accrue des cours des produits de base compliquera la mise en œuvre de politiques macroéconomiques durables et sera source de tensions sur la monnaie locale, les réserves et les recettes budgétaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accumuler des réserves de change.</li> <li>Diversifier la structure de l'économie et les sources d'exportation.</li> <li>Accroître la participation aux accords commerciaux régionaux (CAE et ZLECAF).</li> <li>Utiliser le taux de change avec souplesse comme amortisseur de chocs, mais intervenir pour éviter des fluctuations désordonnées.</li> </ul>
<b>Risques spécifiques à la RDC</b>			
<b>Escalade des conflits armés dans l'est du pays.</b> Les combats pourraient s'intensifier compte tenu du retrait actuel de la MONUSCO hors de la région et de la levée partielle de l'embargo sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b> Augmentation des risques budgétaires et externes. L'activité économique serait entravée, surtout dans les régions qui ne sont pas bien reliées au reste du pays.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ménager un espace budgétaire pour une urgence de sécurité nationale.</li> <li>Apporter une aide humanitaire aux personnes touchées par le conflit.</li> <li>Fixer des priorités de dépenses face à une envolée des dépenses sécuritaires.</li> </ul>

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Réponse des pouvoirs publics
<b>Escalade de l'épidémie de Mpox.</b> Une variante du virus Mpox pouvant être plus contagieuse est apparue à l'est du pays, plusieurs cas ayant également été signalés à Kinshasa.	<b>Élevée</b>	<b>Moyenne</b> L'activité économique pourrait être perturbée, principalement dans les régions isolées, faiblement intégrées à l'économie nationale. Tout retard de la livraison des vaccins par la communauté internationale pourrait accroître les tensions sur les dépenses publiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des plans d'intervention.</li> <li>Obtenir une aide technique et financière extérieure et mobiliser des ressources intérieures pour lutter contre l'épidémie.</li> </ul>
<b>Phénomènes climatiques extrêmes.</b> La RDC est l'un des pays les plus vulnérables au monde face au changement climatique (d'après les rapports CCDR de la Banque mondiale), et l'un des plus exposés aux phénomènes climatiques extrêmes. Ces phénomènes peuvent provoquer des dégâts plus considérables que prévu sur les infrastructures, ainsi que des pertes de vies humaines et de moyens de subsistance, ce qui accentue les perturbations des chaînes d'approvisionnement, entraîne des pénuries d'eau et de vivres, et affaiblit la croissance. De plus, les chocs climatiques pourraient raviver les tensions régionales et intensifier la violence et les conflits.	<b>Élevée</b>	<b>Moyenne</b> Les risques liés aux catastrophes naturelles que sont les inondations et les glissements de terrain pourraient provoquer des dépenses publiques supplémentaires et compromettre la réduction projetée de la dette publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accorder la priorité aux projets liés au changement climatique.</li> <li>Construire des infrastructures résistant aux catastrophes naturelles.</li> </ul>

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Réponse des pouvoirs publics
<b>Instabilité sociopolitique sur fond de projet de réforme constitutionnelle.</b> L'annonce récente d'un projet visant à instaurer une commission chargée d'examiner les options d'amendements de la constitution afin de « l'adapter aux réalités locales et combler les vides relatifs à l'intégrité territoriale et à la sécurité nationale » pourrait nuire à la stabilité politique et à la cohésion sociale.	Moyenne	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à une consultation et à un dialogue suffisants à l'échelle nationale, et dégager des consensus.</li> </ul>

## Annexe II. Évaluation du secteur extérieur

**Évaluation globale :** La situation extérieure de la RDC en 2024 restait plus fragile que ne le laissaient entrevoir les fondamentaux et les politiques souhaitables. Bien que les réserves se soient accrues durant l'année, elles restaient insuffisantes et ne couvraient que 10,1 semaines d'Imports à fin 2024. La solide tenue des exportations (notamment de cuivre et cobalt) devrait continuer d'étayer la situation extérieure. L'accumulation de réserves devrait s'effectuer de manière graduelle et atteindre trois mois d'imports hors aide d'ici 2029. S'il convient de saluer l'accumulation graduelle de réserves, leur niveau reste relativement faible en raison des tensions persistantes sur la balance des paiements, ce qui représente un redoutable défi pour la viabilité extérieure.

**Mesures potentielles :** L'accumulation de réserves est un objectif primordial dans le cadre du nouveau programme appuyé par la FEC. Les réformes budgétaires et structurelles devraient donner un coup de fouet à la croissance durable, améliorer le climat des affaires et les capacités institutionnelles, et libérer un plus gros volume d'investissements, tant intérieurs qu'extérieurs. Il sera crucial d'avancer sur le front des réformes de la gouvernance pour mobiliser un plus grand volume de financements concessionnels et de dons et, partant, dissiper les tensions sur les réserves de change et contribuer à la viabilité extérieure. Des efforts complémentaires pour renforcer le dispositif de politique monétaire contribueront à réduire les liquidités excédentaires et à maîtriser l'inflation, en renforçant la stabilité macroéconomique.

### Avoirs et engagements extérieurs : position et trajectoire

**Contexte :** Les données préliminaires de 2024 font apparaître une amélioration de la position extérieure globale nette, la position débitrice nette étant ramenée à -33 % du PIB. Les avoirs et engagements extérieurs totalisaient 30 et 63 % du PIB, respectivement. Les réserves internationales représentaient 30 % des avoirs extérieurs, tandis que les dépôts détenus à l'extérieur par les banques commerciales, les entreprises non financières et les ménages représentaient 46 %. La part élevée de ces dépôts s'explique par la mise en valeur lente des possibilités d'investissement à l'échelle nationale. L'investissement direct étranger (IDE) représente 67 % des engagements extérieurs, tandis que les prêts extérieurs (principalement engagements à long terme des administrations publiques et du secteur privé) en représentent 26 %.

**Évaluation :** La position débitrice nette de la position extérieure globale nette ne signale pas de risque notable pour la viabilité extérieure. Elle traduit plutôt les besoins persistants de balance des paiements de la RDC et les besoins considérables de financement du développement. Il importe de souligner que la structure de la position extérieure globale est relativement favorable : les avoirs extérieurs sont principalement composés de réserves officielles et de dépôts détenus à l'étranger par le secteur privé national, tandis que les engagements extérieurs comprennent pour l'essentiel l'investissement direct étranger, par définition, une source plus stable et moins contraignante de financement par rapport aux flux générateurs de dette.

<h3 style="text-align: center;">Avoirs et engagements extérieurs</h3>								
<p><i>Le gros des avoirs extérieurs est constitué de dépôts détenus à l'étranger et de réserves internationales officielles.</i></p>			<p><i>L'investissement direct étranger reste la principale composante des engagements extérieurs, et traduit la volonté des investisseurs de s'impliquer dans la durée.</i></p>					
<p style="text-align: center;"><b>Avoirs extérieurs</b> (en millions de dollars)</p>			<p style="text-align: center;"><b>Engagements extérieurs</b> (en millions de dollars)</p>					
<p style="text-align: center;"><i>L'IDE reste élevé avec la croissance des exportations minières.</i></p>								
<h3 style="text-align: center;">IDE et exportations minières</h3> <p style="text-align: center;">(en pourcentage du PIB)</p>								
<p>Note : Les stocks d'IDE après 2019 sont calculés à partir des flux de balance des paiements.  Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.</p>								
2024 (% du PIB)	PEGN : -33	Avoirs bruts : 30	Avoirs - créances : 5	Engagements-bruts: 66	Engag.-dettes: 17			
<h3 style="text-align: center;">Solde des transactions courantes</h3>								
<p><b>Contexte :</b> Le déficit courant s'est considérablement creusé en 2023, atteignant 6,2 % du PIB (niveau nettement supérieur à la moyenne de 2,9 % en 2018-2022), en raison d'une poussée des importations nominales et d'une détérioration des termes de l'échange suite à la guerre en Ukraine. En 2024, le déficit s'est sensiblement rétréci pour atteindre 3,9 % du PIB, notamment en raison de la bonne tenue des exportations minières, en particulier de cuivre et de cobalt, qui continuent de jouer un rôle dominant. Les importations restent concentrées dans les biens d'équipement (39 % des importations totales de biens), principalement liés aux investissements dans le secteur minier, suivis des produits énergétiques (23 %), et des biens de consommation et biens intermédiaires (19 % dans les deux cas), les denrées alimentaires constituant une part importante des importations de biens de consommation. En 2025, le déficit courant devrait se rétrécir davantage à 3,2 % du PIB, grâce à la dynamique de croissance des exportations minières et à une amélioration progressive des termes de l'échange, quoique à un rythme plus lent qu'en 2024. Le déficit devrait descendre à 2,6 % du PIB en 2026 avant de se creuser modérément à moyen terme car la demande d'importations reste forte et la croissance des exportations minières commence à se tasser, même si elle reste robuste et part d'un niveau élevé.</p>								

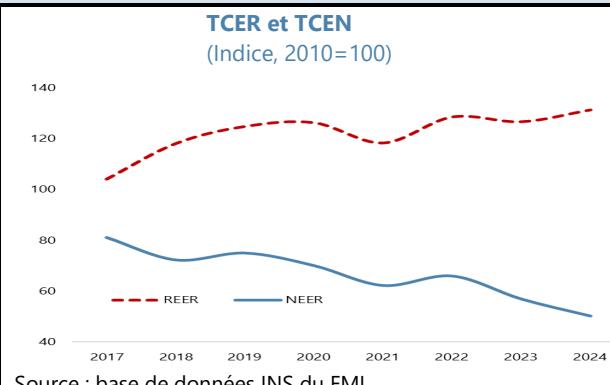
**Évaluation :** Le solde des transactions courantes en 2024 semble être plus faible que ne laisseraient l'entendre les fondamentaux et les politiques souhaitables (conformément à la [méthodologie EBA-Lite révisée](#)). Si le déficit courant effectif est estimé à 3,9 % du PIB, la solidité de la croissance et l'impact du conflit dans la partie est du pays aboutissent à un résultat corrigé des variations cycliques de -5,4 % du PIB. La norme de solde des transactions courantes — qui rend compte des fondamentaux et d'un scénario de politique économique doté d'une orientation budgétaire plus prudente, d'un niveau plus élevé de crédit au secteur privé et d'un taux d'intérêt réel légèrement positif — est estimée à -4,0 % du PIB. Selon le modèle de compte courant, cela suppose un écart du solde des transactions courantes de -1,4 % du PIB, ce qui suppose une surévaluation du taux de change effectif réel (TCER) d'environ 5,3 %.

République démocratique du Congo : résultats du modèle EBA-lite, 2024		
	Modèle CC 1/	Modèle TCER 1
	(en pourcentage du PIB)	
<b>CC-Réel</b>	<b>-3,9</b>	
Contributions cycliques (du modèle) (-)	0,8	
Facteurs temporaires/statistiques additionnels (-) 2/		
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0,6	
<b>CC ajusté</b>	<b>-5,4</b>	
<b>Norme de CC (du modèle) 2/</b>	<b>-4,0</b>	
Ajustements à la norme (+)	0,0	
<b>Norme de CC ajustée</b>	<b>-4,0</b>	
<b>Écart de CC</b>	<b>-1,4</b>	<b>0,5</b>
dont écart relatif de politique économique	1,7	
Élasticité	-0,3	
<b>Écart de TCER (pourcentage)</b>	<b>5,3</b>	<b>-2,0</b>

1/ À partir de la méthodologie EBA-lite 3.0.  
2/ Corrigé des variations cycliques, y compris ajustements de cohérence multilatérale.

## Taux de change réel

**Contexte :** Le TCER s'est légèrement déprécié de 3,6 % en 2024 et le taux de change effectif nominal (TCEN) de 11,7 %. La dépréciation du TCEN poursuit une tendance d'affaiblissement nominal soutenu brièvement interrompue en 2022. En revanche, le TCER s'est globalement stabilisé après une période d'appréciation persistante, principalement impulsée par une inflation intérieure dépassant celle des partenaires commerciaux. En termes bilatéraux, le franc congolais s'est déprécié en moyenne de 21 % par rapport au dollar en 2024, après une dépréciation de 14,9 % en 2023.



**Évaluation :** Il ressort du modèle de TCER EBA-lite une situation extérieure plus favorable, avec une sous-évaluation modeste de 2 % du taux de change effectif réel. Cependant, cet écart avec le modèle du solde des transactions courantes s'explique vraisemblablement par des différences de sensibilités des modèles et par des contraintes de données, ce qui est particulièrement pertinent dans le cas d'un pays à faible revenu dépendant des matières premières, comme la RDC. Compte tenu des séries de données historiques relativement courtes de la RDC (la couverture ne commençant qu'en 2005, par rapport à l'intégralité de l'échantillon de pays du modèle EBA-lite qui commence en 1995), l'on accorde plus de poids au modèle du solde des transactions courantes pour évaluer l'écart de TCER. Cela permet une interprétation plus robuste des déséquilibres extérieurs et des désalignements de taux de change.

## Comptes de capital et d'opérations financières : flux et mesures de politique générale

**Contexte :** La RDC n'ayant qu'un accès limité aux marchés financiers internationaux, le compte de capital et le compte d'opérations financières dépendent principalement des flux du secteur public (compte de capital et autres comptes d'investissement), des flux provenant de l'industrie minière (IDE) et des activités des banques commerciales (dépôts à l'étranger adossés à des dépôts en devises nationaux).

**Évaluation :** L'exigence de rapatriement de 60 % des recettes d'exportation, en vigueur depuis 2018, constitue une mesure de gestion des flux de capitaux au titre de la vision institutionnelle du FMI sur les flux de capitaux. À mesure que les ajustements extérieurs progresseront et que les tensions sur la balance des paiements s'apaiseront, cette mesure pourra être progressivement supprimée. À l'avenir, l'amélioration des termes de l'échange pourrait contribuer à mobiliser d'autres financements extérieurs, y compris à la faveur d'une augmentation de l'IDE et des prêts projet

## Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves

**Contexte :** Les réserves internationales brutes ont grimpé à 6,7 milliards de dollars (l'équivalent de 10,1 semaines d'importations) à fin 2024, contre 0,7 milliard (2,0 semaines d'importations) à fin 2020. Cette amélioration s'explique par la suspension des avances de la banque centrale à l'État (importantes ponctions sur les réserves par le passé), suite au décaissement de la FRD en avril 2020 et au lancement du programme appuyé par la FEC en 2021. En 2024, l'accumulation de réserves s'appuyait sur de fortes recettes d'exportation, notamment dans le secteur minier. En dépit de la forte répercussion des fluctuations des taux de change sur l'inflation, en raison de la dollarisation, la BCC a opéré des achats nets de devises de 760 millions de dollars en 2024, d'où une plus grande accumulation de réserves par rapport à 2023. La vigueur soutenue des exportations minières a permis d'entretenir cette tendance, avec des acquisitions nettes supplémentaires d'environ 350 millions de dollars enregistrées à la date d'avril 2025.

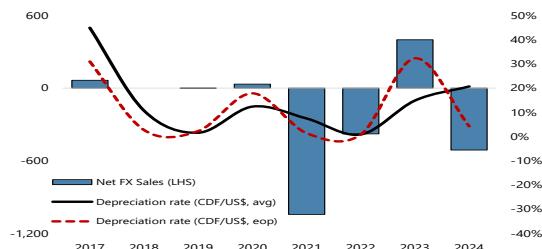
**Évaluation :** En dépit d'une forte accumulation depuis 2021, la couverture des réserves reste inférieure au repère standard de trois mois d'importation, ce qui souligne la vulnérabilité extérieure. Cette marge de réserve qui reste faible s'explique par la persistance des tensions sur la balance des paiements. Le renforcement des réserves pour les situer à un niveau suffisant reste un objectif essentiel du nouveau programme appuyé par la FEC, lequel vise à accroître la résilience face aux chocs exogènes. Cependant, si l'on s'appuie sur un autre repère, à savoir 20 % de la monnaie au sens large, la couverture des réserves est restée satisfaisante depuis 2021.

## Interventions de change réalisées par la banque centrale

*En 2024 les rentrées nettes de devises ont repris après une année de ventes nettes...*

### Ventes nettes de devises et taux de dépréciation différés sur une période

(ventes nettes de devises, en millions de dollars, dépréciation en pourcentage)

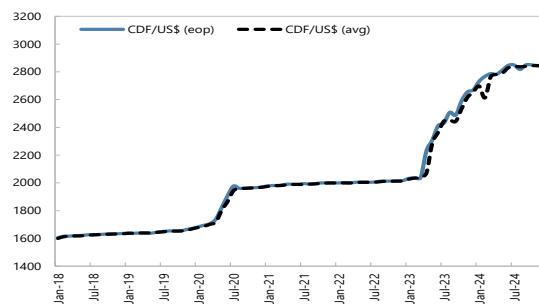


Note : L'échelle de droite mesure les taux de dépréciation.

*Les importants achats nets de devises en 2024 ont favorisé une importante accumulation de réserves...*

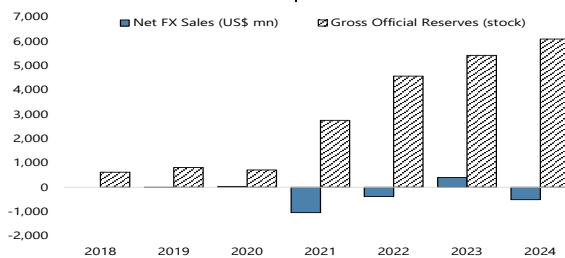
*... tandis que le franc congolais a continué de se déprécier par rapport au dollar après une période de stabilité relative.*

### Franc congolais (unités spécifiées)

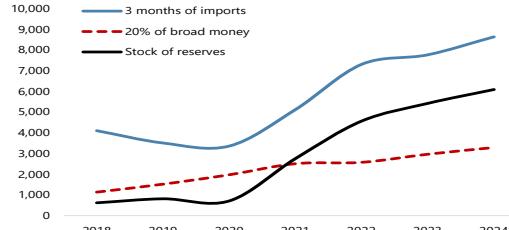


*... mais elle ne suffit pas à aligner la couverture des réserves sur les repères signalant les niveaux suffisants.*

### Ventes nettes de devises et réserves officielles brutes (en millions de dollars)



### Couverture des réserves (en millions de dollars sauf indication contraire)



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

## Appendice I. Lettre d'intention

Kinshasa, le 18 juin 2025

Madame Kristalina GEORGIEVA  
 Directrice Générale  
 Fonds monétaire international  
 Washington, D.C. 20431,  
 États-Unis

Madame la **Directrice Générale**,

**1. Le Gouvernement renouvelle sa gratitude au Fonds Monétaire International (FMI) pour l'appui constant à la République Démocratique du Congo (RDC).** L'approbation du nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en janvier 2025 nous est d'un précieux concours dans la consolidation de nos efforts de stabilisation macroéconomique et d'approfondissement des réformes structurelles. L'approbation du nouvel accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) en janvier 2025 vient aussi en appui à nos efforts de renforcement de la résilience de notre économie face aux chocs climatiques, tout en aidant à consolider plus efficacement notre rôle de « pays solution » dans la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone. Nous réitérons également notre appréciation pour le soutien constant du FMI en faveur du renforcement des capacités de nos Administrations et Entités publiques.

**2. Vers la fin de 2024, nous nous sommes trouvés face à une escalade du conflit armé dans la partie Est de notre pays.** L'intensification du conflit a culminé en l'occupation illégale de grands pans de notre territoire, dont Goma et Bukavu respectivement chefs-lieux du Nord-Kivu et du Sud-Kivu à partir de fin janvier 2025, par le mouvement rebelle M23 soutenu par le Rwanda. Cette escalade des hostilités a exacerbé les conséquences humanitaires dramatiques de ce conflit qui sévit depuis trois décennies, coûtant la vie à des millions de nos concitoyens, déplaçant des centaines de milliers de familles, privant des millions d'habitants de services sociaux de base, et exposant des centaines de milliers de femmes à des violences sexuelles. L'installation d'administrations parallèles par les occupants illégaux a également consacré la fermeture de nos administrations publiques, notamment des douanes, des services des impôts, et des branches locales de notre banque centrale, ainsi que des établissements financiers, accentuant les répercussions du conflit sur les conditions de vie et l'activité économique dans cette partie du pays, de même que sur nos finances publiques. Ces coûts humains, sociaux, et économiques du conflit se sont greffés à nos défis structurels préexistants, mettant davantage sous pression nos finances publiques ainsi que notre système sanitaire et humanitaire, d'autant plus que s'opérait dans le même temps un gel de l'aide américaine, de laquelle dépendait près de deux-tiers de l'aide humanitaire en 2024.

**3. Malgré ce choc existentiel, notre économie est restée résiliente.** La croissance économique est restée forte en 2024 (6,5 %), quoique plus lente qu'en 2023 (8,5 %), liée à la stabilisation de la production de cuivre. L'inflation continue de ralentir, passant de 23,8 % en glissement annuel en décembre 2023 à 11,7 % en décembre 2024, en partie tirée par le maintien de l'orientation restrictive de la politique monétaire en coordination avec la politique budgétaire. L'inflation a poursuivi sa

tendance baissière en 2025, tombant à 9,1 % en mai, concourant à restaurer graduellement le pouvoir d'achat des populations. La dépréciation du taux de change a considérablement ralenti, avec une quasi-stabilité du Franc Congolais par rapport au dollar depuis mi-2024. La position extérieure s'est également renforcée en 2024, reflétant la bonne tenue des exportations minières, notamment de cuivre et de cobalt, contribuant à l'accumulation continue de réserves internationales.

**4. La poursuite de nos efforts d'ajustement budgétaire a permis de limiter l'incidence de l'escalade du conflit sur nos finances publiques.** La bonne performance dans la collecte des recettes budgétaires à fin 2024 a permis d'atténuer les dépassements budgétaires occasionnés par l'intensification du conflit à la suite de l'échec des pourparlers de paix de Luanda en mi-décembre 2024. Nous avons dû consacrer des ressources importantes aux dépenses exceptionnelles de sécurité, accélérer un certain nombre de projets d'infrastructures financés sur ressources propres dans la partie orientale du pays et à Kinshasa, et transférer plus de ressources qu'initialement prévues à des entreprises de services publics, afin de contrecarrer les velléités déstabilisatrices sur fond d'exploitation opportuniste des mécontentements sociaux. Ceci, conjugué à une sous-estimation des projections des intérêts sur la dette, ont entraîné un dépassement du déficit budgétaire intérieur de 0,5 point de pourcentage du PIB à fin 2024 par rapport au niveau initialement projeté. Ce dépassement budgétaire, essentiellement financé par des émissions de titres publics sur le marché intérieur, n'a cependant pas entamé la viabilité de notre dette publique, qui est restée contenue à environ 22,5 % du PIB. La hausse soudaine des dépenses en décembre 2024, combinée au délai très court avant la fin de l'année, ne nous ont pas permis d'entamer des consultations avec les services du FMI. De plus, nous avions prévu que nos efforts en matière de recettes compenseraient ces dépenses supplémentaires. Depuis, les échanges avec les services du FMI ont été renforcés et continueront de l'être afin de nous accompagner dans la gestion des défis à venir.

**5. La performance du programme soutenu par la FEC est globalement satisfaisante dans un contexte sécuritaire éprouvant, et un contexte socio-politique difficile.**

- L'ensemble des critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2024, sauf deux, ont été respectés. Le critère de réalisation relatif au plafond sur le déficit budgétaire intérieur base caisse n'a pas été atteint, en raison des dépassements sur les dépenses en lien avec l'escalade des hostilités (voir §4 ci-dessus). Le critère de réalisation relatif au plafond sur les actifs de la BCC dans des comptes en monnaie étrangère (RME) auprès des correspondants bancaires résidents n'a pas été atteint non plus, en raison de l'encaissement non anticipé en fin décembre de ressources du Trésor.
- Les objectifs indicatifs ont été également atteints, sauf ceux relatifs au plancher sur les dépenses sociales et au plafond sur les dépenses exécutées en procédures d'urgence, essentiellement en raison de l'envolée des dépenses exceptionnelles de sécurité, en lien avec la forte détérioration de la situation sécuritaire, et aux dépens de certaines dépenses sociales.
- Les progrès sur les réformes structurelles sont beaucoup plus nets, tous les repères structurels prévus pour la première revue ayant été atteints.

**6. Malgré le contexte davantage difficile, nous réaffirmons notre attachement aux objectifs de stabilisation macroéconomique et d'approfondissement des réformes sous-tendant la FEC.** A cet effet, [nous avons soumis] au Parlement un projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2025 en ligne avec les objectifs du programme. Malgré l'envolée des dépenses sécuritaires, le PLFR renouvelle notre engagement à préserver la stabilité du cadre macro-économique à travers une combinaison de mesures visant à mobiliser davantage de recettes budgétaires d'une part et à réduire le train de vie de l'Etat d'autre part, tout en ciblant au mieux les ressources allouées aux projets productifs et ceux d'infrastructures à même d'impulser la diversification de notre économie. Ce paquet de mesures devrait contribuer à compenser en partie le manque à gagner projeté sur les recettes en lien avec les répercussions de l'occupation illégale des provinces de l'Est et l'exonération depuis décembre 2024 des droits de douane et de la TVA sur les produits alimentaires de base (pour lutter contre la cherté de la vie), ainsi que pour l'augmentation des dépenses publiques induites par l'escalade des hostilités, dont le doublement des salaires des militaires et de la police nationale depuis avril 2025. Nous comptons aussi rationaliser les dépenses relatives à certaines institutions dont la pertinence n'est plus avérée, mais qui continuent de mobiliser des ressources publiques importantes. De même, la poursuite de notre objectif de rattrapage du gap infrastructurel important de notre pays dans le contexte de contraintes budgétaires accrues nous impose d'accélérer la mise en œuvre diligente des projets prévus pour être financés sur ressources SICOMINES. Tous ces efforts devraient conduire à un déficit budgétaire intérieur prévisionnel de 1.2 % du PIB pour 2025 (contre 0.8 % du PIB prévu lors de l'approbation de l'accord soutenu par la FEC), en partie financé par l'augmentation de l'appui budgétaire<sup>1</sup> de la Banque mondiale (de 500 millions USD à 600 millions USD). Conformément à notre engagement renouvelé de nous abstenir de tout financement monétaire direct, le besoin de financement additionnel projeté sera financé par des émissions de titres publics sur le marché intérieur, dont nous travaillons à en renforcer la profondeur, en collaboration avec l'assistance technique du FMI.

**7. En ce qui concerne les réformes structurelles budgétaires pour 2025, nous consoliderons la bonne dynamique enclenchée depuis l'approbation de l'accord au titre de la FEC.** À la suite de l'adoption en décembre 2024 de l'Arrêté interministériel portant manuel de procédures sur les dépenses publiques, une circulaire a été émise par la Première Ministre en janvier 2025 à l'endroit des membres du gouvernement, les instruisant à adhérer dorénavant auxdites procédures.

- Quand bien même la proportion des dépenses exécutées en procédures d'urgence s'est établie à 15,6 % au cours du premier trimestre de 2025, en lien avec l'augmentation continue des dépenses exceptionnelles de sécurité consécutive à l'intensification du conflit, nous restons résolument engagés à les ramener en dessous du plafond de 8 % fixé pour fin 2025, à mesure que la désescalade de la situation sécuritaire amorcée à la faveur des initiatives diplomatiques en cours se consolide.
- De même, l'exécution du budget 2025 ira de pair avec une accélération des réformes envisagées pour moderniser la gestion des finances publiques (GFP), telles que l'opérationnalisation de la direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), la déconcentration de l'ordonnancement des dépenses au niveau des ministères pilotes, la mise en place du compte unique du trésor (CUT), et la mise en œuvre de la feuille de route adoptée en mars 2025 par le Gouvernement en vue du passage graduel vers un cadre budgétaire hors ressources du secteur extractif.

- Nous veillerons également à renforcer la crédibilité budgétaire via un meilleur alignement entre les plans de passation de marchés publics, d'engagement budgétaire, et de trésorerie. Nous renforcerons aussi les prévisions de charges d'intérêts sur la dette publique, y compris à travers une meilleure coordination entre la Direction générale de la dette publique (DGDP), le Cabinet du ministère des Finances et la Banque centrale sur les données d'endettement.
- De même, la gestion des investissements publics sera renforcée, y compris via un respect plus strict du cadre légal encadrant leur sélection, leur évaluation, leur budgétisation et leur exécution.
- En matière de mobilisation des recettes budgétaires, outre les mesures envisagées pour recouper une partie des manques à gagner pour 2025, nous nous attelerons à adopter, en collaboration avec l'assistance technique du FMI, un plan de mobilisation des recettes à court-moyen terme.
- Par Décret n° 25/20 du 29 avril 2025, nous avons renforcé le cadre organisationnel de la DGDP, structure chargée de la gestion de la dette publique, afin d'accroître ses capacités analytiques, opérationnelles et de conseil, et de consolider son rôle de centralisateur des opérations d'endettement.

**8. Tout en étant recalibré pour s'adapter aux nouvelles réalités induites par l'intensification du conflit, l'accord au titre de la FEC restera articulé autour de ses objectifs stratégiques initiaux.**

Il s'agit de: (i) renforcer la résilience de l'économie à travers une plus grande stabilité externe, financière, et des prix ; (ii) dégager davantage d'espace budgétaire à même de financer les dépenses de sécurité, d'infrastructures (à même d'impulser la diversification tant attendue de notre économie), d'éducation, de santé, et d'agriculture, via une mobilisation accrue des recettes budgétaires et une utilisation plus efficace des ressources publiques; (iii) promouvoir une croissance plus inclusive à travers l'accélération des réformes visant à renforcer la gouvernance, la transparence (y compris dans le secteur minier et les marchés publics), assainir l'environnement des affaires, et lutter plus résolument contre la corruption et le blanchiment de capitaux. La mise à jour du mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) en annexe décrit plus en détail nos engagements en la matière et présente plus généralement les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre en 2025 et au-delà. Le protocole d'accord technique (PAT) mis à jour ci-joint détaille également nos objectifs particuliers et en précise les modalités de suivi pour les revues à venir.

**9. Nous jetons également les bases d'une réalisation en temps opportun des mesures de réformes (RM) sous-tendant l'accord au titre de la FRD.** Quand bien même aucune RM n'arrive à échéance pendant cette revue, nous avons posé les premiers jalons en faveur de leur atteinte à partir de la prochaine revue. Le MPEF mis à jour ci-joint détaille ces avancées ainsi que les efforts restants en vue de l'atteinte dans les délais impartis des objectifs du programme appuyé par la FRD. Le MPEF met l'accent sur la clarification institutionnelle de certaines prérogatives et identifie les besoins et sources potentielles d'assistance technique pour la mise en œuvre satisfaisante des mesures associées.

**10. Vu la performance globalement satisfaisante dans un contexte sécuritaire éprouvant, nous sollicitons la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC et le décaissement correspondant de la première tranche d'un montant de 190.4 millions de DTS ainsi que la conclusion de la revue sur les assurances de financement du programme.** Nous sollicitons

des dérogations pour le non-respect des critères de réalisation relatifs au plafond sur le déficit budgétaire intérieur et au plafond sur les actifs RME de la BCC auprès de correspondants bancaires résidents, respectivement sur la base des mesures correctives envisagées et de la nature temporaire de la source de l'écart. Compte tenu du manque à gagner sur les recettes budgétaires lié à l'occupation illégale des provinces de l'Est de notre pays, nous sollicitons également une modification du plafond du déficit budgétaire intérieur base caisse pour 2025 (1,2 % du PIB contre 0,8 % du PIB initialement programmé). Nous nous engageons à publier les plans trimestriels révisés d'exécution des dépenses pour 2025 en ligne avec le cadrage budgétaire révisé. Enfin, nous sollicitons également une modification des critères de performance de fin juin 2025 relatifs au solde budgétaire intérieur, sur la base des perspectives budgétaires actualisées. Nous demandons en outre l'ajustement des critères de performance relatifs au crédit net au gouvernement et aux actifs intérieurs nets de la BCC, afin de refléter les opérations en cours de régularisation sur le compte du Trésor à la BCC à la fin décembre 2024.

**11. Nous renforçons également les dispositions de sauvegarde dans l'optique de canaliser une partie des décaissements du FMI vers un appui budgétaire à partir de la deuxième revue.**

Nous nous engageons à satisfaire aux conditions requises, y compris la mise en œuvre dans les délais impartis des réformes de modernisation de la GFP y afférents, l'accélération de la mise en œuvre diligente des projets d'infrastructures financées sur ressources SICOMINES. Nous avons signé le protocole d'accord technique (PAT) liant le ministère des Finances et la BCC quant à leurs responsabilités respectives en matière de service de la dette vis-à-vis du FMI. Par ailleurs, à la suite des conclusions de l'évaluation actualisée des mesures de sauvegarde du FMI auprès de la BCC, nous nous engageons à adopter un plan d'actions pour la mise en œuvre diligente des recommandations formulées, notamment celles relatives au renforcement de la gouvernance, de la transparence, et de la recapitalisation de la BCC.

**12. Nous restons confiants que la mise en œuvre des mesures énoncées dans le MPEF permettra de renforcer la résilience de notre économie dans ce contexte sécuritaire éprouvant.**

A cet effet, nous réaffirmons notre détermination à respecter tous les critères de performances et les repères structurels du programme appuyé par la FEC et les réformes structurelles sous-tendant l'accord au titre de la FRD. Nous élaborerons un plan de contingences afin de permettre aux programmes de rester adaptables à des chocs futurs éventuels. Nous restons disposés à prendre toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à la préservation des objectifs des programmes. Le Gouvernement consultera le FMI avant d'adopter de telles mesures et avant toute révision des mesures énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Nous intensifierons également notre collaboration avec les partenaires au développement en vue d'accroître notre accès à des dons et financements concessionnels, tant nécessaires dans le contexte actuel de gèle de l'aide américaine qui couvrirait une part importante de l'aide humanitaire. Conformément à l'objectif du Gouvernement de promouvoir la transparence, nous consentons à la publication de la présente lettre d'intention, du MPEF et du PAT, ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la requête de conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC ainsi que tout autre document associé (y compris l'Analyse de Viabilité de la Dette), après approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Judith **SUMINWA TULUKA**  
*Première Ministre*

/s/

**MALANGU KABEDI MBUYI**  
*Gouverneure de la BCC*

/s/

Doudou **FWAMBA LIKUNDE**  
**LI-BOTAYI**  
*Ministre des Finances*

/s/

Aimé **BOJI SANGARA**  
**BAMANYIRWE**  
*Ministre d'Etat, Ministre du Budget*

Pièces jointes :

***-Mémorandum des Politiques Économiques et Financières***

***-Protocole d'Accord Technique***

## Pièce Jointe I : Mémorandum des Politiques Economiques et Financières (MPEF)

Ce mémorandum met à jour le MPEF associé aux programmes approuvés en janvier 2025 par le Conseil d'administration du FMI au titre de la FEC et de la FRD. Il décrit les récentes évolutions et les perspectives économiques et détaille nos objectifs et priorités de réformes mis à jour pour 2025 et au-delà, dans le cadre de ces programmes soutenus par le FMI au titre de la FEC et de la FRD.

**1. Malgré un recalibrage pour s'adapter aux réalités post-intensification du conflit, nos priorités dans le cadre de la FEC et de la FRD restent articulées autour des objectifs stratégiques initiaux.** Il s'agit de: (i) renforcer la résilience de l'économie à travers une plus grande stabilité externe, financière, et des prix ; (ii) dégager davantage d'espace budgétaire pour financer les dépenses de sécurité, d'infrastructures (à même d'impulser la diversification de notre économie), d'éducation, de santé, et d'agriculture, via une mobilisation accrue des recettes budgétaires et une utilisation plus efficace des ressources publiques; (iii) promouvoir une croissance plus inclusive à travers l'accélération des réformes visant à renforcer la gestion des finances publique, la mobilisation des ressources domestiques, gouvernance, la transparence, assainir l'environnement des affaires, et lutter plus résolument contre la corruption et le blanchiment de capitaux ; et (iv) renforcer la résilience aux chocs climatiques tout en consolidant notre rôle de pays solutions dans la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone.

### A. Evolutions Economiques Récentes

**2. Malgré le choc induit par l'intensification du conflit, l'activité économique est restée résiliente.** La croissance du PIB réel en 2024 a été robuste, à 6,5 % contre 6 % initialement anticipé, même si ralentissant par rapport à 2023 (8,5 %), reflétant principalement l'évolution du secteur extractif, qui a progressé de 12,8 %, contre 19,8 % en 2023. En effet, la production de cuivre, au poids dominant dans le secteur extractif, s'est légèrement accrue, tandis que la production de cobalt (12 % du secteur extractif) a augmenté de près de 40 %. La production de zinc, bien qu'encore négligeable en 2023, a quadruplé, avec la reprise d'exploitation en 2024 de la plus grande mine de zinc du pays. Le PIB hors secteur extractif a progressé plus lentement en 2024, à 3,2 %, contre 3,5 % en 2023, avec une décélération dans tous les secteurs. Le secteur de la construction, en particulier, est revenu à des niveaux historiques après une forte croissance en 2023.

**3. Le fléchissement de l'inflation se poursuit, tiré par le maintien de l'orientation restrictive de la politique monétaire.** La décélération de l'inflation s'est davantage généralisée au cours des derniers mois de 2024. En glissement annuel, l'inflation s'est établie à 11,7 % en décembre 2024, et a davantage baissé à 9,1 % en mai 2025. Les pressions sur le Franc Congolais se sont atténuées, ce dernier restant globalement stable par rapport au dollar depuis mi-2024. Le taux de dépréciation a reculé à 6,3 % et 6,2 % respectivement au niveau des marchés parallèle et officiel.

**4. L'intensification du conflit a induit des dépassements budgétaires à fin 2024, malgré une bonne collecte des recettes budgétaires.** Le déficit budgétaire intérieur base caisse a atteint 0,8 % du PIB, contre 0,3 % du PIB initialement programmé.

- La mobilisation des recettes budgétaires a été à la hauteur des prévisions en 2024 en valeur nominale, portée par la bonne tenue du secteur minier.
- Cependant, l'intensification du conflit a occasionné des dépassements sur plusieurs lignes budgétaires au dernier trimestre 2024. Nous avons dû consacrer des ressources importantes aux dépenses exceptionnelles de sécurité, accélérer un certain nombre de projets d'infrastructures financés sur ressources propres dans la partie orientale du pays et à Kinshasa, et transférer plus de ressources qu'initialement prévues à des entreprises de services publics, afin de contrecarrer les velléités déstabilisatrices sur fond d'exploitation opportuniste des mécontentements sociaux. Ceci, a respectivement induit des dépassements qui, conjugués à une sous-estimation des projections des intérêts sur la dette 0.2 point de pourcentage du PIB, ont résulté en un dépassement du déficit budgétaire intérieur de 0.5 point de pourcentage du PIB à fin 2024 par rapport au niveau programmé. Ce dépassement budgétaire, essentiellement financé par des émissions de titres publics sur le marché intérieur, n'a pas entamé la viabilité de notre dette publique, qui est restée contenue à environ 22,5 % du PIB.
- Nous nous engageons à prendre les mesures correctives suivantes : (i) Nous assurer que l'investissement se fasse selon les procédures normales d'exécution du budget et n'exécuter que les projets inscrits dans la loi de finances ou ceux liés aux nouvelles priorités approuvées par le Gouvernement et regularisés dans une Loi de Finances Rectificative « LFR » ; (ii) Assurer une meilleure coordination entre la DGDP, les Cabinets des Ministères des Finances et du Budget, ainsi que la BCC sur les données et les prévisions relatives au service et à la gestion de la dette publique, y compris en finalisant l'avenant au protocole d'Accord entre la BCC et le Ministère des Finances sur la régularisation des créances BCC sur le Trésor ; (iii) Soumettre au Parlement une loi de finances rectificative en ligne avec le programme et publier les plans d'engagements budgétaires associés (y compris un report des investissements) ainsi que les outils administratifs pour soutenir les changements d'orientation budgétaire (Action préalable) et (iv) Accélérer la mobilisation des recettes, en adoptant un plan de mobilisation des recettes, y compris les dépenses fiscales liées à la TVA, et ce de manière coordonnée entre les différentes Régies financières (RS, septembre 2025).
- Nous avons adopté en janvier 2025 un mécanisme opérationnel et financier transparent à travers un compte à la BRI encadrant les projets devant être financés par les ressources attendues de l'avenant N°5 au contrat SICOMINES. Nous nous engageons à utiliser désormais ce mécanisme pour les décaissements liés à ces projets. A ce jour, seuls les projets couverts par le budget annuel de 324 millions USD au titre 2024 ont pu être démarrés, ceux pris en charge par le reliquat de 300 millions USD au titre de l'accord original n'ayant pu l'être en raison d'une transmission tardive par la partie Congolaise de la liste desdits projets. Cela dit, nous nous attelons à assurer leur mise en œuvre intégrale pour 2025. Nous avons transmis à SICOMINES en décembre 2024, la liste des projets pour la période 2024-26. Conformément aux dispositions de l'avenant N°5 au contrat, nous ferons un point de la mise en œuvre des projets au mois de juin 2025 et veillerons à réaménager le contrat en cas

d'insuffisance, en vue de nous assurer de la consommation intégrale ou du décaissement intégral des ressources prévues annuellement. Par ailleurs, conformément à l'objectif du Gouvernement de promouvoir plus de transparence et de redevabilité citoyenne, et pour servir de base de sauvegarde dans la perspective de canalisation future d'une partie des décaissements du FMI vers l'appui au budget de l'Etat, nous renouvelons notre engagement à :

- (i) Publier les études de faisabilité et de coûts-avantages, ainsi que toute autre étude ex-ante associées aux projets sélectionnés.
- (ii) Produire et publier un rapport annuel sur l'utilisation des ressources SICOMINES, y compris un rapport d'exécution physico-financière des projets, en commençant par le rapport à fin-mars 2025, au plus tard fin-juin 2025.
- (iii) Faire réaliser des évaluations ex-post des projets par une entité de contrôle indépendante.

**5. L'accumulation des réserves de changes s'est consolidée en 2024, sur fond de contraction du déficit du compte courant.** Après avoir atteint un pic de 6,2 % du PIB en 2023, le déficit du compte courant est retombé à 3,9 % du PIB en 2024, tiré par la robustesse des exportations minières, dont le cuivre et le cobalt. Les IDE sont aussi restés robustes, contribuant à financer la formation brute de capital fixe et les importations. Il en résulte une accumulation continue des réserves de change, qui ont atteint 6,732 milliards USD à fin 2024, au-delà du niveau programmé et représentant une hausse de 1,312 milliards USD par rapport à 2023 et à 2,3 mois de couverture d'importations prospectives non liées à l'aide.

**6. La solidité financière des banques a continué de s'améliorer en 2024.** Les crédits en USD au secteur privé continuent de croître, bien qu'à un rythme plus lent de 12 % en 2024 par rapport à 30 % l'année dernière. Les dépôts en dollar US ont fortement augmenté, de 19 % contre 4 % en 2023, tandis que les dépôts en monnaie locale se sont accrus de 4,6 % en 2024, contre 14 % en 2023. La dollarisation du système financier s'est ainsi davantage intensifiée, passant à 91 % pour les dépôts et 97 % pour les prêts, contre respectivement 88 % et 96 % l'an dernier. La qualité des actifs s'est améliorée. En effet, le ratio de prêts non performants est passé de 8 % fin 2022 à 6 % fin 2024, toutes les banques, sauf une, respectant le ratio d'adéquation des fonds propres de 10 %.

## B. Perspectives Economiques et Risques

**7. Les perspectives restent globalement favorables, à mesure que la désescalade amorcée grâce aux pourparlers de paix en cours se consolide.** Nous prévoyons une croissance de 5,3 % en 2025, soit 0,1 point légèrement en dessous de la projection initiale, tirée principalement par un ralentissement de la croissance du secteur extractif à partir d'une base élevée en 2024 (8,2 % contre 12,2 % en 2024). Ce repli de la croissance projetée pour 2025 reflète également une révision à la baisse de la croissance du secteur hors extractif (3,6 % contre 4,2 %), en lien avec les répercussions de l'escalade des hostilités sur l'activité économique dans la partie Est du pays et au-delà. À moyen terme, la croissance devrait se stabiliser autour de 5,0 – 5,5 %, à mesure que la croissance du secteur minier se stabilise et que le secteur hors extractif retrouve un rythme de croisière, portée par la consolidation

escomptée de la paix et l'effet d'entraînement des réformes structurelles et des investissements projetés par le Gouvernement. L'inflation devrait continuer sa décélération pour revenir à la cible de 7,0 % de la BCC d'ici fin 2026 et s'y stabiliser.

**8. La situation des finances publiques pour 2025 sera significativement affectée par les répercussions de l'intensification du conflit.** La perte prévisionnelle d'environ 3,7 % des recettes budgétaires (0,4% du PIB) en lien avec l'occupation illégale des provinces de l'Est, conjuguée au manque à gagner inhérent à l'exonération depuis décembre 2024 des droits de douane et de la TVA sur les produits alimentaires de base en vue de lutter contre la cherté de la vie, devront coûter au Trésor public environ 0,7 % du PIB en 2025. Dans le même temps, les mesures prises pour faire face à l'escalade des hostilités, dont l'augmentation sensible des dépenses exceptionnelles de sécurité et le doublement des salaires de l'armée et de la police en vue de renforcer leur moral, devraient grever les dépenses publiques respectivement de 0,8 et 0,5 point de pourcentage du PIB. Par ailleurs, les prévisions de charge d'intérêts sur la dette publique ont été révisées de 0,2 point de pourcentage du PIB, reflétant la correction de leur sous-estimation antérieure. En somme, il en résulte un besoin de financement additionnel de 2,2 % du PIB par rapport au budget programmé pour 2025. Nous avons identifié un ensemble de mesures en vue de combler partiellement ce besoin de financement additionnel projeté, de sorte que conjugué à un appui budgétaire plus conséquent de la Banque mondiale (600 millions USD contre 500 millions USD initialement prévus), il ne reste qu'un besoin résiduel de 0,4 % du PIB, soit le manque à gagner sur les recettes en lien avec les répercussions de l'occupation illégale de la partie Est du pays (choc extérieur au-delà de notre contrôle), pour lequel nous sollicitons un assouplissement équivalent du déficit budgétaire intérieur, qui passerait de 0,8 % du PIB à 1,2 % du PIB. Ces mesures sont reflétées dans le projet de Loi de finances rectificatif (PLFR) pour 2025 que nous avons soumis en mai au Parlement pour adoption.

- Côté recettes, nous ambitionnons de recouper environ 0,6 % de PIB par la combinaison de plusieurs mesures. Au niveau de l'impôt sur le revenu, nous renforcerons le recouvrement des restes à recouvrer, y compris par la mise en place d'une commission en charge du recouvrement des contentieux, et améliorerons la maîtrise du registre des contribuables en prenant mieux appui sur la digitalisation pour mieux recouper les informations de sources diverses sur les contribuables, dont notamment sur les flux commerciaux, les données bancaires, et le patrimoine. Au niveau de la TVA, nous accélérerons le déploiement du système de la facture normalisée ainsi que de la rationalisation des exonérations de TVA, tandis qu'en matière douanière, nous mettrons en place une commission en charge d'expédier le traitement des contentieux. Nous renforcerons le système de traçabilité des droits d'accises via le déploiement des kits de contrôle dans toutes les provinces, afin de lutter plus efficacement contre la fraude à ce niveau. Nous renforcerons également la collecte des recettes non-fiscales, y compris par une intensification des contrôles en vue du recouvrement de certaines taxes environnementales et de redevances impayées auprès de compagnies minières.
- En guise de contribution à l'effort de guerre, des ressources d'environ 0,2 % du PIB seront transférées par les comptes spéciaux du Trésor vers le budget de l'Etat.
- Côté dépenses, nous avons mis en œuvre depuis avril, des mesures sur les dépenses courantes visant à réduire le train de vie de l'Etat, afin de générer des économies d'environ 1 % du PIB, dont (i)

des coupes de 30 % sur les budgets de fonctionnement des ministères et des institutions publiques ; (ii) une réduction des rémunérations des mandataires publics et chefs d'institutions ; (iii) une suspension de certaines dépenses spécifiques (missions à l'étranger, formations, etc.) et (iv) des interventions économiques (transferts et subventions). En outre, une meilleure re-priorisation des dépenses d'investissement financées par le budget devrait générer des économies additionnelles de ressources de l'ordre de 0,3 % du PIB. En guise de compensation, nous veillerons à un déploiement intégral des projets d'infrastructures financés sur ressources SICOMINES.

- L'appui budgétaire du FMI devrait nous aider à combler davantage le déficit infrastructurel important de notre pays. Nous comprenons que cet appui est conditionné à : (i) la réalisation satisfaisante des repères structurels relatifs à la modernisation de la gestion des finances publiques dus avant la deuxième revue du programme soutenu par la FEC; (ii) la définition de l'affectation des ressources et d'un mécanisme de sauvegarde et d'utilisation des ressources par décision du Conseil des ministres ; (iii) la signature d'un mémorandum entre la BCC et le Gouvernement en ce qui concerne la comptabilisation et la gestion des ressources d'appui budgétaire ; (iv) l'engagement de publier un rapport semestriel de l'utilisation des ressources de l'appui budgétaires; (v) la démonstration de la capacité à utiliser les ressources de façon transparente et efficace, en respectant l'objectif indicatif sur l'exécution des dépenses par la procédure d'urgence, en évitant d'utiliser la procédure d'urgence pour les investissements, en accélérant la mise en œuvre des projets clé, y compris ceux de SICOMINES. A cet effet, nous nous engageons à réaliser les projets financés sur ressources SICOMINES conformément au mécanisme financier et opérationnel y dédié, tel que conjointement convenu dans le procès-verbal de la rencontre Gouvernement–SICOMINES tenue en mars 2025. Les termes de ce procès-verbal ont été transcrits dans un mémorandum d'entente qui devrait être conjointement adopté par le Gouvernement et SICOMINES dans les semaines à venir. A l'instar du mécanisme utilisé pour les projets financés sur SICOMINES, les ressources au titre de l'appui budgétaire pour le financement des projets d'investissement seront décaissées dans un sous-compte de la BCC auprès de la BRI, et les contours de sa sanctuarisation devront être arrêtés d'ici fin septembre 2025, en collaboration avec l'appui technique du FMI. Nous ferons également une priorisation des investissements, de sorte à définir ceux à reporter en cas de besoin (à définir dans la Loi de finances rectificative). Nous prenons note également que si les conditions de déboursement de l'appui budgétaire ne sont pas remplies à la deuxième revue, les déboursements prévus seront reportés aux revues suivantes, mais iront au soutien à la balance des paiements si ultimement les conditions pour l'appui budgétaire ne sont pas remplies.

**9. La position extérieure devrait s'améliorer, bien que demeurant vulnérable.** Les termes de l'échange devraient continuer de s'améliorer en 2025, quoique à un rythme plus lent qu'en 2024, tandis que le déficit du compte courant devrait se réduire davantage pour atteindre 3,2 % du PIB, grâce à la croissance soutenue des exportations minières. Les entrées de capitaux privés ont financé d'importants investissements privés et importations en 2022-2024, tandis que les projections supposent que les bénéfices miniers seront rapatriés sous forme de dividendes ou utilisés pour reconstituer des dépôts à l'étranger. Nos vulnérabilités externes se sont accentuées par les incertitudes quant au soutien durable des partenaires au développement (notamment en lien avec le démantèlement de l'USAID), d'autant plus que les changements géopolitiques ou les contraintes budgétaires pourraient entraîner une réduction du financement. La couverture des réserves de change devrait atteindre trois mois

d'importations prospectives non liées à l'aide d'ici fin 2027. Le maintien de marges de sécurité adéquates restera essentiel pour absorber les chocs éventuels externes.

**10. Ces perspectives sont soumises à des risques baissiers accrus.** L'accentuation des risques baissiers tient essentiellement aux répercussions humanitaires, socio-politiques, économiques et budgétaires de l'escalade des hostilités dans la partie Est du pays et à la forte réduction des flux d'aide au développement. Par ailleurs, la persistance du choc sanitaire lié à l'épidémie M-pox, dans un contexte de gel de l'aide financière des USA dont près de 25 % allait en soutien à divers programmes de santé, constitue un facteur additionnel de préoccupation pour les perspectives. Des tensions inflationnistes potentielles liées à la volatilité des prix des matières premières demeurent préoccupantes, car les prix élevés actuels du cuivre pourraient ne pas se maintenir longtemps. Des risques haussiers sur les perspectives pourraient aussi survenir, en cas de consolidation rapide de la désescalade des hostilités amorcée par les pourparlers de paix en cours, conjuguée à la perspective d'investissements importants américains dans le cadre du contrat minéraux contre sécurité envisagé entre notre pays et les USA.

## C. Politiques Macroéconomiques et Réformes Structurelles Sous-tendant l'Accord au Titre de la FEC

### Politique budgétaire

**11. La formulation et l'exécution de notre politique budgétaire restent ancrées autour des principes fondamentaux suivants :** i) l'absence de tout financement monétaire direct des déficits, i.e. un strict engagement des dépenses en fonction des ressources disponibles, conformément à la Loi relative aux finances publiques et à la Loi Organique de la BCC; ii) la préservation d'un risque modéré de surendettement; (iii) la cohérence avec la politique monétaire et de changes ; (iv) l'élaboration de plans de contingence afin de permettre à l'exécution budgétaire dans le cadre des programmes appuyés par la FEC et la FRD de rester adaptable à des chocs futurs éventuels ; et (v) la nécessité de constituer une épargne budgétaire propice à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition à terme vers un cadre budgétaire hors ressources du secteur extractif. Aussi, nous engageons-nous à publier des plans d'engagement budgétaires trimestriels régulièrement révisés (d'ici fin juin 2025 au plus tard pour le troisième trimestre de 2025, et d'ici fin septembre 2025 au plus tard pour le dernier trimestre de 2025), en cohérence avec les objectifs du programme en termes de déficit budgétaire, de préservation du risque modéré de surendettement du Gouvernement, et de prévention de l'accumulation d'arriérés de paiements. Au regard, des risques qui pèsent sur les prévisions, nous entendons prendre des mesures de contingence pour nous assurer que l'exécution du budget soit conforme au programme et à la Loi de finances rectificative. A cet effet, nous allons inclure un plan de contingence dans l'annexe de la loi de finances rectificative sur les risques budgétaires. En cas de surcroît de recettes budgétaires, notre priorité consistera à l'orienter vers l'épargne en vue d'investir et/ou de réduire le coût d'endettement. En cas de pression accrue sur les dépenses souveraines telles que les dépenses exceptionnelles de sécurité, nous procéderons à un ajustement des autres dépenses, en priorité les biens et services, et les investissements non prioritaires. A cet effet, la liste des projets d'investissement inscrits dans la Loi des finances rectificative sera réorganisée en termes de priorité, de sorte à reporter ceux qui sont moins urgents.

### ***Amélioration de l'Efficacité des Administrations Fiscale et Douanière***

**12. L'intensification de nos efforts de mobilisation des recettes intérieures s'articulera autour d'un plan d'actions pour la mobilisation des recettes que nous nous attelons à élaborer.** Au-delà de la nécessité de mobiliser davantage de recettes en 2025 pour atténuer les répercussions budgétaires de l'escalade des hostilités dans la partie Est de notre pays (voir §8), notre objectif est d'accroître les recettes budgétaires du gouvernement central (hors comptes spéciaux) de 12,4 % du PIB en 2024 à 13 % du PIB en 2027, et converger graduellement vers la moyenne de nos pairs d'Afrique subsaharienne (17 % du PIB) à plus moyen-long terme. A cet effet, nous adopterons un plan d'actions pour la mobilisation des recettes qui coordonnera les efforts entre les différentes régies financières, les réformes de la politique fiscale et de l'administration fiscale ainsi que leurs synergies, avec un accent particulier sur la rationalisation des exonérations de TVA d'ici septembre 2025 (**RS**). Ce plan d'action s'appuiera sur les recommandations de l'assistance techniques du FMI.

**13. Nous accélérerons également les réformes visant à moderniser et renforcer les performances des trois régies financières,** à savoir la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) et la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD). Les priorités de réformes associées, qui prennent appui entre autres sur les conclusions de la dernière évaluation de la performance des administrations fiscales selon la méthodologie TADAT (2023) et des récentes missions d'assistance technique de suivi de ces conclusions par le FMI incluent :

#### Politique fiscale :

- *L'accélération du déploiement du système de la facture normalisée de TVA*, dont nous avons lancé la phase pilote en septembre 2024, se poursuit. Nous avons lancé en avril 2025 une campagne de sensibilisation et la formation des agents et cadres de la DGI ainsi que les représentants des entreprises concernés par la phase pilote sur l'agrément des fournisseurs des dispositifs électroniques fiscaux DEF, en vue d'assurer l'harmonisation du logiciel dans les entreprises avec le SYGDEF de la DGI. Il en est de même de la mise en place et de l'opérationnalisation des comités opérationnels de la mise en œuvre de la réforme sur la facture normalisée, de la publication de l'avis à manifestation d'intérêt pour l'agrément des fournisseurs de DEF. Cependant, nous avons enregistré un glissement de calendrier dans l'homologation des dispositifs électroniques fiscaux (DEF), en raison des travaux relatifs à la mise en service du Data enter et de finalisation des groupes de taxation qui en sont pourtant des préalables, que nous n'avons pu parachever à la fin du mois d'avril 2025. Pour accélérer la mise en œuvre de cette réforme et enclencher la phase de généralisation des mesures ont été prises, notamment l'acquisition d'un lot des DEF physiques par le Gouvernement qui seront distribués aux opérateurs économiques, la finalisation des différentes notes de service en rapport avec les procédures d'agrément et d'homologation, la finalisation de la contractualisation des opérateurs télécoms en charge de la mise en place d'une connexion dédiée entre le logiciel central et les DEF, prévue d'ici juin 2025. Par ailleurs, des sessions de formation supplémentaires ont été organisées pour renforcer les capacités des entreprises et des agents de la DGI, en vue de la généralisation de l'utilisation du système de facturation normalisée de la TVA aux entreprises assujetties à la TVA (RS, septembre 2025). Nous

escomptons de cette réforme, des gains additionnels provisionnel de recettes fiscales de l'ordre de 60 milliards CDF pour 2025 et 240 milliards CDF pour 2026.

- *L'accélération de la rationalisation des dépenses fiscales en vue d'élargir l'assiette fiscale.* De l'évaluation actualisée des dépenses fiscales et qui est présentée en annexe de la Loi de finances 2025, il ressort que les dépenses fiscales représentent près de 31 % des recettes intérieures du Gouvernement central en 2023, dont près 22 % relèvent de la subvention accordée au secteur pétrolier (environ 7 % des recettes mobilisées en 2023, soit 1,3 % du PIB). L'exclusion des miniers des subventions sur les prix des carburants devrait donc permettre de récupérer les manques à gagner sur les recettes y relatives. En attendant l'adoption par le Conseil des ministres du décret portant abrogation du régime relatif au partenariat stratégique sur les chaînes de valeur d'ici août 2025, la Loi de finances 2025 a abrogé les paragraphes 4 et 7 des dispositions préliminaires des tarifs de droits et taxes à l'importation entraînant la suppression des régimes fiscaux préférentiels (tels que le régime CKD-MKD). Conformément au plan de rationalisation des dépenses fiscales adopté en octobre 2022, nous mettrons en place une stratégie de rationalisation des exonérations de TVA à l'issue du travail analytique recommandé par l'AT sur les exonérations les plus susceptibles de produire des résultats d'ici septembre 2025, pour des gains potentiels en recettes additionnelles pour 2026, en prenant appui sur la récente mission d'assistance technique du FMI. Nous finaliserons également d'ici septembre 2025 l'élaboration du rapport sur les dépenses fiscales pour l'exercice 2024 pour annexion au projet de loi de finances 2026, en veillant à y insérer un volet analytique sur le manque à gagner en lien avec la TVA et le code d'Investissement, en vue de la mise en place d'un plan de gestion des dépenses fiscales.
- *Une meilleure exploitation des niches de recettes issues des droits d'accise.* A cet effet, le Gouvernement adoptera d'ici décembre 2025 le projet de révision du code des accises, avec l'assistance technique d'AFRITAC Centre. Dans l'intervalle, nous avons augmenté les droits d'accises sur différents produits dans la Loi de finances 2025, pour des gains additionnels de recettes estimés à 0,1 % du PIB : celui sur les tabacs fabriqués est passé de 80 % à 120 % ; celui sur les bières légères de 24 % à 30 % ; tandis que celui sur les bières fortes est passé de 28% à 35%. Notre objectif est de porter graduellement le ratio de recettes issues des droits d'accises de 0,6 % du PIB actuellement vers la moyenne africaine de 1,6 % du PIB d'ici à 2027. Par ailleurs, nous prioriserons les efforts en faveur des droits d'accises classiques (qui donnent d'assez bons résultats ailleurs en Afrique), y compris la poursuite de la hausse des droits d'accises sur les cigarettes et les alcools, tout en explorant la possibilité d'en rationaliser d'autres. L'exclusion des miniers des subventions sur les prix des carburants devrait permettre également de rétablir les droits d'accises sur ces produits, sous réserve de la modification du Code minier (Art.235).
- *La finalisation et la soumission au Parlement d'ici janvier 2027 du nouveau code général des impôts,* en collaboration avec la Banque mondiale, tout en veillant à l'assortir d'un nouveau code de procédures fiscales, d'une section sur les recettes non fiscales perçues par quelques ministères sectoriels, et d'une section révisée sur les droits d'accises. A cet effet, le Gouvernement validera le projet de structure du code général des impôts ainsi que celle de la feuille de route pour la codification de la législation fiscale en RDC d'ici fin 2025.

- *La poursuite de nos travaux d'harmonisation de la fiscalité provinciale*, avec l'assistance technique du FMI, qui ont abouti à la rédaction d'un projet révisé de l'ordonnance-loi n° 69-006 du 10 février 1969 relative à l'impôt réel spécifiquement dans ses dispositions concernant l'impôt foncier. Une fois que le groupe de travail mixte (Experts du Gouvernement central et des provinces) aura finalisé ses travaux de révision de la nomenclature des recettes provinciales, le Gouvernement convoquera d'ici novembre 2025 la réunion du cadre permanent de concertation des ministres des finances provinciaux dans le but notamment de valider l'avant-projet de loi fixant nomenclature des impôts, droits et taxes des provinces.
- *La signature de la Convention multilatérale relative à l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale*, en abrégé « MAC », élaborée par le Conseil de l'Europe et l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) en 1988, à l'effet de renforcer la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et les transferts des bénéfices dans des juridictions à fiscalité privilégiée. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre en vue de parvenir à la signature de la Convention précitée d'ici décembre 2026.
- *Le renforcement de la législation en matière de prix de transfert et l'engagement de discussions avec les pays d'origine des marchandises aux fins de l'institution d'une facture électronique sécurisée*. Nous clarifierons la règle de sous-capitalisation ainsi que les méthodes de détermination et de contrôle des prix de pleine concurrence, y compris une assistance technique des partenaires au développement.
- *Le développement d'un cadre légal et la mise en place de l'Autorité de Régulation des Jeux d'argent et pratiques assimilées*. Le Gouvernement a adopté en avril 2025, et soumis au Parlement, un projet de loi portant principes fondamentaux du secteur des jeux d'argent et de hasard, afin d'assainir ce secteur, de mieux protéger l'épargne nationale, d'accroître les recettes mobilisées dans ce secteur via la mise en place d'un régime fiscal de droit commun, avec des taxes spécifiques sur les gains et les produits bruts des jeux, et de lutter contre le blanchiment des capitaux.

#### Administration fiscale et douanière :

- *L'intensification des efforts afin de mieux sécuriser le registre des contribuables et des soldes débiteurs*, à travers l'enregistrement biométrique des contribuables et une meilleure intégration des différentes sources d'informations—qui restent très fragmentées à ce jour. Nous veillerons donc à moderniser davantage le mécanisme d'échanges d'informations entre régies financières, en prenant davantage appui sur l'automatisation et la digitalisation pour mettre en place une plateforme d'échanges d'informations au sein et entre les régies financières. Un tel système intégré des différentes bases de données, prenant appui sur les données essentielles des contribuables (notamment les flux commerciaux, les données bancaires, et le patrimoine), et assorti d'une liaison systématique entre l'immatriculation fiscale et les déclarations d'impôts, garantira des recouvrements d'information de meilleure qualité, gages d'une plus grande efficacité des contrôles fiscaux (y compris les contrôles sur pièces informatisés), qui à ce stade rapportent moins de 15 % de leur potentiel. Nous systématiserons également la restriction de l'accès aux marchés publics aux seuls assujettis identifiés par la DGI, ainsi que l'interfaçage entre le référentiel de données de l'administration fiscale et le système d'information de la DGTC.

- *La finalisation de la stratégie de promotion du civisme fiscal d'ici juillet 2025, eu égard aux initiatives menées dans ce domaine par certains acteurs de la société civile. A cet effet, nous veillerons à mieux porter l'information aux contribuables et en modernisant davantage la gestion du suivi de contentieux via la mise en place prochaine d'une commission y dédiée.*
- *L'accélération du renforcement des capacités opérationnelles du laboratoire d'analyse minérale mis en place par la DGI et des contrôles par la DGDA des flux matières pour les exportations de minerais, en vue de permettre une évaluation plus appropriée des volumes et des teneurs en minerais et en humidité des exportations. Ceci devrait également permettre un meilleur respect des règles fiscales, y compris en améliorant le calcul par la DGI des bases imposables et des obligations fiscales des entreprises minières. Quand bien même nous ne disposons pas encore d'estimations quantitatives des gains potentiels en termes de recettes fiscales, nous sommes convaincus que les capacités d'audit de la DGI s'en trouveront nettement renforcées. En outre, sur la base des résultats du premier rapport produit en fin 2023 sur le fonctionnement du laboratoire, nous adopterons également d'ici décembre 2025 un projet d'Arrêté interministériel entre le ministère des Finances et le ministère des Mines modifiant l'Arrêté portant manuel de procédures sur la traçabilité des produits miniers marchands de l'extraction jusqu'à l'exportation, qui intégrera les agents de la DGI parmi les services intervenants. Plus généralement, nous continuerons d'explorer des mesures à même d'accroître la collecte des recettes minières, sur la base du principe de limiter autant que possible les contacts humains, via la mise en place de ponts-bascules de pesée et des mécanismes de contrôle de qualité informatisés, d'ici décembre 2025. En effet, des études démontrent que notre pays perd près de la moitié de ses recettes minières potentielles en raison des faiblesses de contrôles des volumes et de la teneur en minerais.*
- *L'accélération de la dématérialisation et de la digitalisation. Nous poursuivrons les efforts de digitalisation, en collaboration avec nos partenaires au développement (Union Européenne, Agence Française de Développement, etc.). En particulier, nous avons déployé le système de gestion intégrée de l'Impôt (ERP) à la DGI à partir de juin 2025. Et nous avons déployé le logiciel LOGIRAD à la DGRAD, au sein de quelques services de l'Etat (Mines, Hydrocarbures, Télécommunications, Direction Générale de Migrations, Affaires Foncières, Environnement, Emploi et Travail, Affaires Etrangères et Transports, voies de communication et désenclavement), dans les provinces de Kinshasa, Ex-Katanga, Kongo Central, Nord-Kivu et Sud-Kivu, Ex- province orientale. Nous allons accélérer nos efforts pour basculer entièrement notre travail vers le système numérisé.*

### ***Amélioration de l'Efficacité des Dépenses Publiques***

**14. Nous renforcerons le contrôle des dépenses liées à la sécurité, qui ont fortement augmenté en 2023-24 et au premier trimestre de 2025.** Concernant les dépenses exceptionnelles de sécurité, nous procéderons à leur revue annuelle systématique par une commission (Finances – Budget – Défense), et en transmettrons un rapport à la Haute hiérarchie du pays, en commençant par septembre 2025 pour celles relatives à 2023 et 2024. Nous nous engageons à continuer de limiter autant que possible le recours à des procédures d'urgence dans leur exécution, étant donné leur importance persistante, et à procéder systématiquement à la régularisation trimestrielle des dépenses exceptionnelles de sécurité. Nous unifierons les centres d'engagement des dépenses sécuritaires et soumettrons l'exécution de ces dépenses au contrôle préalable de leur régularité aussi bien par le

contrôleur budgétaire que par le sous-gestionnaire de crédit. Compte tenu du récent doublement des salaires des militaires et des policiers, l'Inspection des Forces Armées Nationales procédera à un audit rigoureux des effectifs de l'armée, surtout dans les zones situées hors des théâtres d'opérations. Le Gouvernement adoptera un décret relatif aux marchés spéciaux dans le domaine de la défense d'ici juin 2025, afin d'encadrer le processus d'acquisition des équipements destinés à ce secteur.

**15. Nous continuons de mettre diligemment en œuvre la stratégie d'apurement des arriérés de paiements intérieurs**, selon le nouveau calendrier arrêté par le Gouvernement en décembre 2024, sur la base de l'audit indépendant du stock d'arriérés intérieurs certifiés en décembre 2022.

- Conformément à la feuille de route actualisée du 13 novembre 2023, nous avons (i) payé un premier lot d'environ 5 millions USD en décembre 2024 de petites créances (celles d'un montant inférieur ou égal à 150.000 dollars) et (ii) identifié les bénéficiaires des plus grosses créances en mars 2025, après l'ouverture d'un compte-titres devant loger les obligations qui seront émises. La situation actualisée à fin mars 2025 du stock d'arriérés intérieurs certifiés et validés est de 52,7 millions USD de petites créances ; et 940.5 millions USD de grosses créances.
- Une première opération de rachats anticipés de ces titres aura eu lieu en décembre 2025, conformément à l'Arrêté d'octobre 2023 fixant les modalités de titrisation des arriérés intérieurs certifiés et d'organisation de rachat de la dette publique intérieure titrisée.
- Nous continuerons de nous abstenir de tout paiement en dehors du cadre de cette stratégie d'apurement.

**13. Nous renforcerons la couverture, le niveau et l'efficacité des dépenses sociales.** L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales à fin décembre 2024 n'a pas été atteint, malgré les efforts fournis dans les décaissements de 106.4 milliards de CDF contre la cible de 115 milliards de CDF. Aussi, la rupture généralisée des stocks des vaccins, le gel du financement du Fonds Mondial ainsi que l'arrêt du financement de l'USAID à la suite de la suspension de l'aide américaine renforcent l'urgence du recourt aux financements domestiques. Dans ce contexte, nous nous engageons à renforcer le niveau d'exécution des dépenses sociales, dont le périmètre est élargi pour couvrir désormais : (i) les trois programmes de santé<sup>1</sup> couverts dans le cadre de l'accord au titre de la FEC écoulée ; (ii) la protection sociale ; et (iii) les dépenses humanitaires. Dans cette optique, nous intensifierons les efforts de rationalisation des dépenses non prioritaires, en vue d'en réorienter les économies dégagées vers les secteurs sociaux prioritaires.

**16. Nous poursuivrons nos efforts en vue de rationaliser la subvention sur les prix des carburants.** Nous continuerons de mettre diligemment en œuvre la feuille de route de novembre 2023, visant à limiter les manques à gagner des pétroliers, conformément aux conclusions de l'audit de mai 2023 sur la structure des prix et de la mission d'assistance technique du FMI de juillet 2023. Ceci, conjugué à nos efforts accrus de transparence, à travers la publication mensuelle des structures

<sup>1</sup> Les trois programmes de santé retenus dans le suivi de l'OI relative aux dépenses sociales dans le cadre la FEC écoulée sont : (i) le programme de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNEA) ; (ii) le programme de vaccination soutenu par le GAVI ; et (iii) le programme de soins mère/enfant.

des prix et d'estimations améliorées des manques à gagner associées, ont permis de les réduire substantiellement depuis 2024. Etant donné les résultats encourageants, nous nous attèlerons à poursuivre le déploiement de la feuille de route, qui s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- *Assainir la structure des prix, en optimisant certains postes notamment le Prix Moyen Frontière commercial et en actualisant les modalités de calcul du différentiel des transports.* En particulier, nous améliorerons les modalités de calcul des manques à gagner par le respect strict de l'Arrêté interministériel de février 2024 sur les critères d'éligibilité et modalité de calcul des pertes et manques à gagner. Nous veillerons aussi à respecter le délai maximum de deux mois pour la certification des manques à gagner pour un trimestre donné et à publier mensuellement sur le site internet du ministère de l'Économie Nationale, la structure des prix et l'estimation de la subvention.
- *Poursuivre l'application rigoureuse (depuis octobre 2023) de l'exclusion des sociétés minières de la subvention sur le gasoil pour la zone d'approvisionnement sud,* grâce à la prise en compte des volumes de produits pétroliers vendus par les compagnies pétrolières aux sociétés minières, conformément à Loi de finances 2025, Article 12. A cet égard, nous avons lancé en septembre 2024 le programme de marquage moléculaire dans la zone d'approvisionnement Est. Nous poursuivrons les efforts de rationalisation des exonérations à l'importation, en vue d'optimiser la fiscalité et parafiscalité pétrolière et de maîtriser les volumes mis en consommation. Dans l'attente de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation rigoureux, nous maintiendrons la suspension de ces exonérations.
- *Limiter le rythme de formation des nouveaux manques à gagner.* Le suivi étroit de l'évolution des paramètres clés de la structure des prix des produits pétroliers, conjugué aussi bien à des ajustements réguliers des prix à la pompe qu'au marquage moléculaire dans les zones Sud et Est ont permis d'y dégager des gains depuis le premier semestre 2024.
- *Poursuivre la réforme sur la fin de la rémunération cumulative des sociétés de logistique pétrolière dans la structure des prix par l'arrêt de la mutualisation de leurs charges d'exploitation.*
  - *Veiller au remboursement scrupuleux du passif vis-à-vis des pétroliers.* Nous avons remboursé 288,3 millions USD en 2024 au titre d'arriérés partiels en 2023, et 268 millions en 2025 au titre du solde de la dette de 2023, ainsi que ceux de T1 et T2 2024, les deux plus gros remboursements de la période, via deux prêts bancaires syndiqués respectivement de 145 millions USD (décaissé en février 2024) et 214 millions USD (décaissé en novembre 2024). Le remboursement de ces prêts syndiqués est garanti par une partie de la parafiscalité incluse dans la structure des prix des carburants. Les ressources résiduelles de cette parafiscalité seront exclusivement utilisées pour rembourser les manques à gagner du premier semestre 2024, estimés à 16 millions USD (contre 211 millions USD en 2023). Nous avons déjà avancé 1,29 millions USD en évoluant sur la quasi-totalité de ce stock d'arriérés, conformément à notre engagement de rembourser graduellement ce stock d'arriérés après défaillance du service mensuel de la dette vis-à-vis du pool bancaire. Nous nous attacherons également à réduire la dépense fiscale liée à la subvention afin de dégager des recettes indispensables pour le gouvernement central, en commençant par les entreprises minières.

- *Renforcer davantage la transparence dans le calcul et la certification des pertes et manques à gagner dus aux sociétés pétrolières*, par le renforcement des capacités opérationnelles du Comité de Réglementation des Prix des Produit Stratégiques, créé en février 2023 et l'implication de tous les ministères concernés.

**14. Nous accélérerons les réformes de la fonction publique en vue de maîtriser durablement la masse salariale.** Conformément à son engagement de moderniser la gestion de l'administration publique, sur fond de pression accrue pour augmenter les salaires, le Gouvernement a lancé en avril 2025 l'élaboration d'une nouvelle politique salariale, afin de promouvoir plus d'efficacité, d'équité et de justice (en atténuant autant que possible les disparités non-objectives de traitement au sein de la fonction publique), tout en veillant à préserver la viabilité budgétaire de la masse salariale. Aussi, l'objectif est de contenir la masse salariale, qui est de 4,8 % en 2025 (soit 4,4 % du PIB hors doublement des salaires des militaires et des policiers), en dessous de 5 % du PIB à moyen-terme. Plus globalement, la réforme de la fonction publique s'articulera autour des axes stratégiques suivants :

**Axe 1 : Maîtrise Durable de la Masse Salariale et Politique Salariale Équitable**

- *Adoption d'une Nouvelle Politique Salariale* : Une nouvelle politique salariale sera adoptée d'ici [Décembre 2025], en étroite concertation avec les partenaires sociaux. Elle servira de principe directeur pour toutes les actions gouvernementales relatives à la rémunération du personnel de l'État.
- *Gestion Rigoureuse des Recrutements et Mécanisations* : En attendant l'adoption de cette nouvelle politique, les nouveaux recrutements et les "mécanisations" de fonctionnaires civils seront limités au strict nécessaire.
- *Viabilité Budgétaire des Augmentations Salariales* : Toute augmentation de la masse salariale issue d'accords avec les partenaires sociaux devra impérativement s'accompagner de propositions de mesures concrètes et crédibles. Celles-ci viseront à réaliser des économies équivalentes ou à augmenter les recettes budgétaires, afin de préserver l'équilibre de la Loi des finances en vigueur.
- *Étalement Planifié des Augmentations* : Toute augmentation salariale sera étalée selon un chronogramme précis, défini en commun accord avec les partenaires sociaux. Une coordination étroite entre les Ministères du Budget, des Finances, et de la Fonction publique sera assurée, conformément à l'Arrêté de juillet 2023, pour en maîtriser l'impact inflationniste.
- *Revalorisation des Métiers Clés et Équité Salariale* : Des commissions paritaires seront mises en place au courant de l'année 2025 dans des secteurs clés tels que l'éducation et la santé. Leur mission sera de revaloriser ces métiers essentiels et d'améliorer l'équité salariale, notamment par le réexamen des salaires de base et la prévention des revendications salariales ponctuelles ad hoc.

**Axe 2 : Amélioration de la Gestion des Ressources Humaines de l'État**

- *Assainissement du Fichier de la Fonction Publique* : L'identification biométrique (FRAP) de l'ensemble des agents publics sera poursuivie afin d'écartier tout agent en situation irrégulière. Cette

base de données sera interconnectée avec les informations de la paie, afin d'identifier les employés non admissibles.

- *Transparence des Effectifs* : La publication de l'annuaire des fonctionnaires sera étendue à l'ensemble du territoire d'ici fin 2025.
- *Modernisation du Cadre Légal des Recrutements* : Des réformes juridiques seront engagées pour moderniser et encadrer les processus de recrutement et l'éthique professionnelle des Agents Publics de l'Etat.
- *Flexibilisation des Emplois* : La contractualisation des emplois sera favorisée, en collaboration avec la Banque Mondiale, afin d'introduire plus de souplesse et d'agilité dans la gestion des compétences.
- *Réforme du Système de Couverture Sociale et Gestion des Retraites* : Les efforts de réforme du système de couverture sociale pour tous les agents publics de l'État seront poursuivis. Le programme de mise à la retraite sera repris au cours de cette année 2025, en adéquation avec les allocations budgétaires prévues dans la Loi de finances rectificative 2025, suivant une approche séquencée par trimestre, dans le strict respect du Plan d'Engagement Budgétaire (PEB) de la période.

### ***Axe 3 : Renforcement de l'Efficacité et Optimisation des Services Publics***

- *Dématérialisation des Services Publics* : Un vaste programme de dématérialisation des services publics sera mis en œuvre. Cela impliquera la numérisation des procédures administratives, la mise en place de plateformes en ligne accessibles aux citoyens et aux entreprises, et la formation des agents publics aux outils numériques. L'objectif est de simplifier les démarches, de réduire les délais de traitement, d'améliorer la transparence et de faciliter l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire.
- *Optimisation des Cadres Organisationnels* : Une revue des cadres organisationnels des différents services publics sera entreprise. Cette démarche visera à rationaliser les structures, à clarifier les missions et les responsabilités, à éliminer les redondances et à promouvoir une culture de la performance et de l'efficience. Des audits organisationnels réguliers permettront d'identifier les goulets d'étranglement et les pistes d'amélioration continue.
- *Renforcement des Capacités et Culture du Résultat* : Des programmes de formation continue et de développement des compétences seront déployés pour renforcer l'expertise des agents publics. L'accent sera mis sur la gestion de projet, l'évaluation des politiques publiques, et l'orientation vers les résultats pour améliorer la qualité et l'impact des services rendus aux citoyens.

**17. Nous renforcerons la qualité de la gestion des investissements publics, y compris pour éviter les dépassements importants tels qu'enregistrés dans l'exécution du budget 2024.** Nous redoublerons de rigueur dans l'exécution des dépenses d'investissement, notamment celles financées sur ressources internes, afin de s'assurer non seulement de leur qualité mais aussi de leur adéquation

avec le cadre budgétaire et les plafonds alloués. A cet effet, le Ministère du Plan a émis en mars 2025 une circulaire fixant les orientations pour l'élaboration des prévisions des dépenses en capital pour l'exercice 2026, conformément au Décret sur la gestion des investissements publics. Cette circulaire stipule l'obligation de passage préalable pour tout projet d'investissement public par la base de données du Ministère du Plan alimentant le programme pluriannuel d'investissements publics (PIP), et avec comme condition d'éligibilité la soumission par le ministère sectoriel d'évaluations techniques, économiques et financières standards avant l'approbation du budget. Par ailleurs, nous mettrons diligemment en œuvre les mesures suivantes, émanant pour la plupart, de la feuille de route adoptée par le Gouvernement en début novembre 2023 sur la base des recommandations du rapport (janvier de 2023) sur l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA):

- Appliquer rigoureusement le décret de mai 2023 encadrant le processus de gestion des investissements publics à travers toutes les phases du cycle des projets, assorti d'un mécanisme de suivi-évaluation informatisé au niveau du Ministère du Plan.
- Prendre d'ici août 2025, un Arrêté ministériel en vue de rendre obligatoire l'application de la nouvelle codification des projets d'investissement et de mettre à jour, d'ici septembre 2026 les applications informatiques en intégrant la nouvelle codification.
- Veiller à mettre en place une directive nationale pour l'évaluation des projets, qui établit des normes minimales pour l'analyse de faisabilité, l'estimation des coûts et l'évaluation des risques pour tous les projets d'investissement public dépassant un seuil défini.
- Publier, sur une base trimestrielle, les paiements effectués par projet d'investissement, en distinguant ceux inscrits dans la loi de finances de ceux qui ne le sont pas, le premier rapport étant dû pour les investissements effectués en 2025 (**RS**, mars 2026). Par ailleurs, à partir de la loi de finances 2026, nous indiquerons dans l'annexe sur les investissements si chaque projet inscrit dans la loi de finances a fait l'objet d'une étude de faisabilité et d'une inscription préalable dans le PIP préparé par le ministère du Plan.
- Mettre à jour d'ici juin 2026, le manuel de procédures adopté en novembre 2023 relatif à la gestion des investissements publics, afin d'y inclure le référentiel d'évaluation des impacts climatiques qui devrait être finalisé au second trimestre de 2026.
- Réviser d'ici février 2026, le cadre légal et règlementaire des PPP, principalement la Loi n°18/016 du 09 juillet 2018 relative au partenariat public-privé, en vue notamment (i) d'y inclure une référence aux analyses des risques climatiques lors de la préparation des PPP, (ii) de responsabiliser le ministère du Budget dans la gestion des risques budgétaires des PPP pendant tout le cycle de vie des projets, d'une part, et le ministère des Finances dans la prise en charge de la gestion effective des risques liés à l'endettement (principalement l'endettement extérieur) afférent aux PPP, d'autre part, et (iii) d'assurer une harmonisation avec l'ensemble des textes juridiques sectoriels encadrant ce type de contrats pour faciliter leur mise en œuvre. Aussi, améliorer le Guide opérationnel des projets de PPP afin de garantir des normes d'évaluation appropriées, notamment en ce qui concerne les incidences climatiques et l'analyse complète des risques budgétaires découlant des PPP.

- Améliorer la qualité du programme d'investissement public en signant un Protocole d'intégration pour la capture des projets financés sur ressources extérieures entre la PGAI, la DPB et le CSPP.
- Accélérer le renforcement du suivi des projets financés sur ressources extérieures via : (i) la restructuration et le renforcement de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes (CSPP); (ii) l'élargissement des compétences de la CSPP, qui suit désormais, en plus des projets de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, ceux du Fonds International de Développement Agricole, de l'Agence Française de Développement, de la Banque Arabe pour le Développement, de l'Agence Allemande de coopération Internationale, et de l'Agence Internationale de Coopération Japonaise ; (iii) la production en temps réel du tableau de bord pour le suivi des projets et programmes et l'amélioration du suivi du traitement des dossiers, afin de réduire les délais administratifs; et (iv) l'évaluation des contrats de performance signés entre le Gouvernement et les coordonnateurs des Unités de gestion des projets.
- Mener d'ici décembre 2025 une étude sur l'opportunité de créer un bureau unique, en vue de renforcer le cadre de suivi et de coordination des projets sur financements extérieurs, reposant éventuellement sur l'intégration de la CSPP, du Bureau Central de Coordination (BCeCo), de la Cellule Financière pour les Etats Fragiles (CFEF) et de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur du Fonds Européen pour le Développement (COFED).

**15. Notre vigilance dans le suivi et la prévention des risques liés à la dette publique reste de mise.** Nous restons engagés à éviter l'accumulation (i) d'arriérés de paiements sur le service de la dette extérieure publique ; (ii) d'arriérés de salaires dans la fonction publique ; et (iii) le recours à des avances de la BCC en faveur du Gouvernement central. Nous restons également engagés à ne pas utiliser les dépôts de la BCC comme collatéral/garantie pour des emprunts du Gouvernement central, et à rembourser les avances déjà consenties selon l'échéancier prévu. La valeur actualisée des nouveaux prêts à contracter par le secteur public en 2025 est estimée à 3000 millions USD.

#### ***Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (GFP)***

**18. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre plan stratégique pluriannuel de modernisation de la gestion des finances publiques adopté en août 2022.** Ces réformes, coordonnées par le Comité de pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF), restent guidées par un plan d'actions régulièrement mis à jour, avec l'appui technique et financier des partenaires au développement, y compris en mettant à contribution les résultats de l'évaluation de la Gestion des Finances Publiques (PEFA) dont la conclusion est désormais attendue pour fin juillet 2025.

**19. Nos priorités de modernisation de la GFP s'articulent autour des axes suivants :**

- *Renforcer l'adhésion aussi stricte que possible à la chaîne de la dépense, afin de limiter autant que possible les dépenses exécutées en procédures d'urgence.* Pour ce faire, nous avons adopté en fin décembre 2024, un Arrêté interministériel portant manuel de procédure d'exécution de dépenses qui clarifie les procédures des dépenses en urgence (Action préalable). En outre, la Première Ministre a émis en janvier 2025 une circulaire aux membres du Gouvernement, les instruisant à l'adhésion stricte du nouvel Arrêté. Quand bien même la proportion des dépenses exécutées en procédures d'urgence

est établie à 15 % au dernier trimestre de 2024 et à 15.6 % au premier trimestre de 2025 en lien avec l'augmentation continue des dépenses exceptionnelles de sécurité consécutive à l'intensification du conflit à partir de décembre 2024, nous restons résolument engagés à les ramener en dessous du plafond de 8 % fixé pour fin 2025, à mesure que la désescalade de la situation sécuritaire amorcée à la faveur des initiatives diplomatiques en cours se consolide. Nous systématiserons également la publication sur le site web des rapports trimestriels détaillant la nature et le montant de ces dépenses, entre autres dépenses non conformes à la chaîne de dépenses, de même que par volume, nature et institution, en distinguant les dépenses effectuées selon les procédures standards, procédures exceptionnelles, et celles exécutées en dehors de la chaîne de dépenses (RS continu). Afin d'encadrer les dépenses éligibles à être exécutées en procédure simplifiée pour des raisons de sécurité nationale (telles que spécifiées dans l'arrêté interministériel de décembre 2024 portant manuel de procédures des dépenses), celles-ci devront continuer de bénéficier au préalable de la confirmation de leur imputation budgétaire par le sous-gestionnaire de crédit assigné au ministère des Finances. Sur la base de la confirmation de l'imputation budgétaire, ces dépenses devront ensuite être régularisées trimestriellement, conformément au manuel de procédure, avec les dépenses engagées en procédure d'urgence au T1 2025 entièrement régularisées d'ici juin 2025. L'adhésion plus stricte à la chaîne de la dépense, conjuguée à une amélioration de fonctionnement effectif de procédure standard, une formulation sincère du budget (reposant sur des hypothèses macro-budgétaires réalistes et une coordination accrue entre les services impliqués), ainsi qu'à une transparence accrue via la systématisation de la publication trimestrielle de l'exécution du Plan de Trésorerie, demeurent capitales au renforcement de la crédibilité du budget. Pour améliorer la gestion de la trésorerie, nous nous engageons à établir une classification standardisée des dépenses et à assurer la cohérence entre le plan de trésorerie et le plan d'engagements qui feront l'objet de mise à jour régulière.

- *Opérationnaliser en parallèle la déconcentration de l'ordonnancement*, en étroite collaboration avec la Banque mondiale dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'amélioration du recouvrement des recettes et de gestion des dépenses publiques en RDC (ENCORE). Conformément à notre objectif de lancer la phase pilote 1 de la déconcentration de l'ordonnancement avec quatre (4) ministères sectoriels (Education Nationale, Développement rural, Santé et Travaux publics) et la phase pilote 2 pour les cinq autres ministères (Défense Nationale, Agriculture, ESU, Pêche et élevage, Finances) nous (i) sommes en train de lancer les tests pour le recrutement des comptables publics afin de les déployer d'ici août 2025, conformément aux arrêtés de Mai 2025 portant création de six postes comptables par le ministre des Finances (RS, juin 2025) (ii) avons mis en place le logiciel de la chaîne de dépenses dans les quatre premiers ministères sectoriels pilotes (RS, juin 2025) , et l'activerons en l'interfaisant avec le système de la banque centrale d'ici à octobre 2025 et (iii) déployerons la chaîne de la dépense dans cinq (5) ministères supplémentaires (Défense Nationale, Agriculture, ESU, Pêche, élevage et Finances) d'ici octobre 2025 ; (iv) finaliserons le logiciel de comptabilité destiné à la tenue de la comptabilité par les comptables publics et l'interfacerons avec le logiciel de la chaîne de la dépense d'ici octobre 2025 en prenant en compte les dispositions du manuel de septembre 2023 relatif aux procédures et au circuit de la dépense intégrant la déconcentration de l'ordonnancement et du décret d'avril 2025 fixant les procédures de paiement et de comptabilisation de la dépense publique.

- *Accélérer l'opérationnalisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) dans la prise en charge de ses missions relatives à la tenue de la comptabilité et de la gestion de la trésorerie. Pour ce faire, en ce qui concerne le volet comptable, nous : (i) ouvrirons en août 2025 les comptes d'opérations pour les quatre premiers ministères bénéficiant de la déconcentration de l'ordonnancement ; (ii) avons pris depuis mars 2025, dispositions nécessaires pour fixer le schéma d'alimentation desdits postes comptables par l'ACCT, et poursuivrons cette opération jusqu'en décembre 2025 pour les postes comptables des cinq autres ministères bénéficiant de la déconcentration de l'ordonnancement (Défense Nationale, Agriculture, ESU, Pêche et élevage, Finances) ; (iii) nous attelons à mettre en service d'ici août 2025 des postes comptables pour les quatre premiers ministères bénéficiant de la déconcentration de l'ordonnancement (Education Nationale, Développement rural, Santé et Travaux publics).*
- *Mettre en service le poste comptable de l'ACCT afin de restaurer la fonction comptable dans la chaîne de la dépense et de permettre aux six postes comptables créés de payer les dépenses des ministères déconcentrés. Pour ce faire, nous avons adopté en avril 2025 trois des textes restants nécessaires à l'exercice de la fonction comptable (RS, avril 2025), à savoir (i) le décret modifiant et complétant le décret fixant cadre et structures organiques de la DGTCP ; (ii) le décret modifiant et complétant le décret portant règlement d'administration applicable aux comptables publics ; et (iii) le décret modifiant et complétant le décret portant procédures de paiement et de comptabilisation des dépenses publiques.*
- *Adopter les Décrets et Arrêtés suivants, également nécessaires à l'exercice de la fonction comptable :*
  - (a) Décret modifiant et complétant le décret portant Plan comptable de l'Etat ;
  - (b) Décret portant recueil des normes comptables de l'Etat ;
  - (c) Arrêté fixant modalités de production du compte de gestion du comptable public ;
  - (d) Arrêté fixant procédures comptables des opérations de trésorerie ;
  - (e) Arrêté fixant procédures comptables de centralisation et de consolidation ;
  - (f) Arrêté modifiant et complétant l'arrêté portant organisation et fonctionnement du réseau national des comptables publics ;
  - (g) Arrêté portant nomenclature des comptes de l'Etat ;
  - (h) Arrêté fixant les modalités d'installation et de remise de service des comptables publics ;
  - (i) Arrêté fixant les conditions de constitution et de libération du cautionnement du comptable public.
- *Déployer les agents et cadres à leurs postes d'emplois en vue d'assoir les structures administratives de la DGTCP, conformément au décret modifiant et complétant le décret de 2022 fixant cadre et*

structures organiques de la DGTC, en commençant plus spécifiquement par les catégories C et D (Agents de collaboration et d'exécution) et la catégorie B (Chefs de Division et Chefs de bureau) au niveau central d'ici août 2025 au plus tard (RS, août 2025). Nous veillerons à poursuivre progressivement le déploiement des autres agents au niveau provincial d'ici juin 2027. Afin de permettre la réalisation des actions sus évoquées, nous nous engageons à disponibiliser des ressources financières et matérielles conséquentes en faveur de la DGTC.

- *A terme, tous ces efforts nous permettront de tenir la comptabilité aux fins de la production des états comptables livres-journaux et balances et du solde comptable, en ligne avec le Décret fixant les normes comptables de l'Etat.*
- *En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, poursuivre l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor (CUT) après la signature en octobre 2024 du Décret n° 24/11 du 14 octobre 2024 modifiant et complétant le décret n° 23/17 du 31 mai 2023 fixant le périmètre, la structure et le fonctionnement du CUT, en collaboration avec la Banque Centrale du Congo. A cet effet, la convention de tenue du Compte unique du Pouvoir central a été signée en décembre 2024 et l'arrêté portant création du comité de pilotage chargé de veiller à la bonne exécution de ladite convention a été signé en janvier 2025. En ligne avec la feuille de route pour la mise en place du CUT, le Ministère des Finances et la BCC lanceront en juin 2025 l'inventaire des comptes bancaires des administrations publiques centrales et en provinces ouverts dans les banques commerciales et à la BCC. Ils réaliseront d'ici août 2025 une étude de résistance (stress test) sur les répercussions de l'opération de fermeture des comptes sur le système financier, sur la base de laquelle nous élaborerons la stratégie de clôture des comptes bancaires, avec l'appui technique d'AFRITAC Centre (RS, octobre 2025). Un diagnostic du logiciel de la Banque Centrale du Congo sera réalisé et les améliorations nécessaires seront apportées pour prendre en charge le compte unique du Trésor, avec l'appui de la récente assistance technique d'AFRITAC Centre.*
- *Renforcer la coordination à travers la systématisation des réunions hebdomadaires de la commission du Plan de Trésorerie rassemblant les experts du ministère des Finances, du ministère du Budget et de la BCC, afin d'améliorer la fiabilité des plans de trésorerie. Par ailleurs, nous prendrons d'ici décembre 2025 un Arrêté interministériel portant régulation budgétaire, afin d'assurer une plus grande cohérence entre l'engagement des dépenses et la disponibilité des crédits budgétaires.*
- *Poursuivre en parallèle la mise en œuvre des mesures nécessaire au basculement à moyen terme vers le budget en mode programme, tout en veillant à s'assurer que cette réforme ne ralentisse pas les réformes suffisamment déjà avancées, telles que la déconcentration de l'ordonnancement, l'opérationnalisation de la DGTC et la mise en place du CUT. A cet effet, nous validerons dans les mois à venir le projet de manuel d'élaboration et d'exécution du budget sous mode programme élaboré avec l'appui technique d'AFRITAC Centre, concomitamment avec le guide de dialogue de gestion en cours de préparation. Nous validerons bientôt aussi le projet de guide sur la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire à l'usage du Gouvernement et du Parlement.*
- *Mettre diligemment en œuvre la feuille de route adoptée par le Gouvernement en mars 2025 pour la transition vers un cadre budgétaire hors ressources du secteur extractif (RS, mars 2025), en ligne avec*

les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI. Nous modifierons l'Arrêté interministériel (Plan – Finances – Budget – Economie Nationale – Mines – Hydrocarbures), créant le CPCM afin d'y inclure la fonction de modélisation de l'analyse fiscale des industries extractives (FARI), et de renforcer la collecte et la centralisation des données du secteur extractif, en collaboration avec toutes les autres parties prenantes (CTCPM, Ministères des hydrocarbures, Régies financières) (RS, septembre 2025). Après la publication du solde budgétaire hors mine et pétrole dans les documents budgétaires 2025 et dans le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), nous nous attelons à approfondir l'analyse sur les risques budgétaires liés à la volatilité des cours des minerais, qui fera l'objet d'une annexe à la Loi des finances (*voir le point suivant*), ainsi qu'à renforcer les capacités d'analyse et de prévision des recettes minières à l'aide du modèle d'analyse fiscale des industries extractives (FARI), avec l'appui technique d'AFRITAC Centre, de la GIZ, et la participation de l'ITIE. Notre objectif est d'incorporer dans le modèle FARI des projets miniers représentant 80 % des exportations minières (RS, août 2026). Pour atteindre pleinement cet objectif, nous inclurons dans le budget 2027 les projections issues du modèle FARI et publierons une annexe à la loi de finances 2027 exposant la méthodologie employée. À cette fin, nous nous engageons à sécuriser les prérequis nécessaires, exigences de partage de données, renforcement des capacités techniques et validation des hypothèses de coûts et de production et autres, afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité des projections.

- *Renforcer davantage nos capacités d'identification, d'évaluation, de suivi et de gestion des risques budgétaires.* Nous systématiserons et affinerons au fil des ans la déclaration sur les risques budgétaires (avec une quantification de leurs coûts budgétaires associés), sous forme d'annexe à la Loi de finances. En ligne avec les recommandations de l'assistance technique du FMI, nous regroupons ces risques autour des catégories suivantes : (i) les risques macroéconomiques ; (ii) les risques liés à la dette publique ; (iii) les risques liés aux entités publiques autres que le Gouvernement central ; (iv) les risques liés au secteur financier ; (v) les risques institutionnels ; et (vi) les risques à long terme, notamment ceux liés au changement climatique.
- *Renforcer la transparence et l'efficacité de la commande publique,* en ligne avec le décret de mars 2023 relatif aux procédures de marchés publics, qui détaille les dispositions légales nécessaires au renforcement de l'identification et la divulgation des informations sur la propriété effective, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI. Afin d'accroître la transparence dans l'attribution des marchés publics, nous nous attelons à déployer intégralement le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP), conformément au Décret n° 24/13 du 14 octobre 2024 relatif à la gestion électronique des marchés publics en République démocratique du Congo et à l'Arrêté n° 001/ME/MIN.BUDGET/2025 du 13 mars 2025 portant mise en place de la plateforme numérique de gestion des marchés publics en RDC. Nous accélérerons donc la mise en œuvre de la feuille de route 2024-27 adoptée par le Conseil des Ministres du 18 octobre 2024, articulée autour de sept (7) axes prioritaires: (i) renforcement du cadre réglementaire de la gestion électronique des marchés publics ; (ii) réalisation des tests et la mise à jour du SIGMAP ; (iii) mise en production du SIGMAP et sa mise en œuvre dans les entités utilisatrices ; (iv) acquisition des infrastructures et la création des centres de services partagés ; (v) renforcement de la sécurité du SIGMAP ; (vi) formation des usagers ; (vii) et la migration vers la dématérialisation intégrale de la commande publique.

- *Renforcer nos capacités de gestion de la dette publique.* A cet effet, nous veillerons à mettre en œuvre le Décret adopté par le Gouvernement en avril 2025 complétant et modifiant le Décret n°09/61 du 03 décembre 2009 portant création et organisation d'un Service Public dénommé « Direction Générale de la Dette Publique » (DGDP). Ce décret vise à renforcer le cadre organisationnel de la DGDP afin d'accroître ses capacités analytiques, opérationnelles et de conseil, tout en améliorant sa gouvernance par la consolidation de son rôle de centralisateur des opérations d'endettement public, lui permettant ainsi de mieux maîtriser les périmètres de la dette publique. Nous renforcerons également l'applicabilité de (i) l'arrêté interministériel de décembre 2020 stipulant que la Direction Générale de la dette publique (DGDP) est chargée d'évaluer et de suivre tous les nouveaux contrats de dette ; et de (ii) l'Ordonnance loi de septembre 2023, qui harmonise le cadre juridique relatif à la gestion de la dette publique.
- *Poursuivre le renforcement du suivi de la performance des entreprises publiques (EP).* Notre objectif est d'améliorer la gouvernance des entreprises publiques, afin d'inverser résolument la tendance préoccupante selon laquelle la plupart de ces entreprises ont enregistré des pertes au cours des trois (3) dernières années, pesant fortement sur le budget de l'Etat. Nous accorderons une attention particulière aux principales EP (Générale des carrières et des mines (Gécamines), Société minière de Bakwanga (MIBA), Régie de distribution d'eau (REGIDESO), Société nationale d'électricité (SNEL), Régie des voies aériennes (RVA), Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) et Société commerciale des transports et des ports (SCTP) dont nous publierons systématiquement les états financiers sur le site du Conseil Supérieur du Portefeuille. Nous systématiserons également la publication, initiée en 2024, d'un rapport sur la situation financière consolidée des entreprises publiques en annexe de la Loi de finances. Par ailleurs, nous adopterons d'ici décembre 2025, une feuille de route pour l'amélioration de la gouvernance et le redressement de la situation financière des EP, prenant appui sur les recommandations des états généraux du portefeuille de l'Etat tenus en décembre 2024.

**20. Le Gouvernement, en collaboration avec la BCC, s'engage à poursuivre la mise en œuvre des réformes visant le développement du marché des titres publics.** Les opérations d'émission des titres publics ont fortement augmenté, avec un encours passant de 0,14% du PIB en 2019 à 1,65 % du PIB en décembre 2024. Cependant, le marché des titres en RDC demeure peu profond, avec une prédominance des Obligations du Trésor à remboursement fractionné dont la maturité tourne autour de 18 mois (90 % de l'encours des titres publics en fin 2024). Afin d'approfondir le marché et d'allonger les maturités en vue de réduire davantage le risque de refinancement, nous adopterons d'ici [décembre 2025] une feuille de route pour améliorer le fonctionnement du marché des titres publics, y compris en prenant appui sur les recommandations de la récente assistance technique d'AFRITAC Centre, articulée autour des principaux axes suivants : (i) le renforcement de l'alignement entre les calendriers d'adjudication et le plan annuel d'emprunt annuel cohérent avec la stratégie globale de gestion de la dette, afin d'améliorer la planification, la prévisibilité et la transparence du processus d'émission ; (ii) l'adoption en avril 2025 d'un projet de Loi portant modification de la Loi n°15/005 du 17 mars 2025 portant Code des Assurances, qui y institue entre autres, la souscription minimale des sociétés d'assurances aux titres publics, afin de promouvoir la diversification de la base des investisseurs en dehors du secteur bancaire (99 % à ce jour) ; (iii) la promotion du développement d'un marché

secondaire, en privilégiant la fourniture de coupons différenciés selon la maturité afin de favoriser la détermination des prix et la liquidité des titres ; (iv) la soumission au Parlement de texte de lois sur le fonds commun de placement d'ici à fin décembre 2025, et (v) l'organisation régulière d'ateliers de formation sur la comptabilité des titres publics au profit des investisseurs autres que les banques. Le développement du marché des titres publics faciliterait aussi la transition vers un cadre budgétaire hors ressources du secteur extractif.

**21. Nous accélérerons la dématérialisation et la digitalisation des procédures, autour desquelles continueront de s'articuler nos efforts de modernisation de la GFP.** Conformément à notre vision d'élever la numérisation des procédures en priorité stratégique, nous maintenons le cap dans nos efforts de déploiement d'ici septembre 2027 d'un système intégré de gestion des finances publiques (SIGeFiP). Ce système comportera un noyau composé des modules d'élaboration et d'exécution du budget en mode programme, de la tenue de la comptabilité et de gestion de la trésorerie. Les systèmes informatiques existants de gestion des impôts, des taxes, de la dette publique, des marchés publics, et autres à développer seront interfacés au SIGeFiP conformément au plan d'orientation globale de numérisation du système de GFP (POG) adopté en octobre 2023.

## Politiques monétaire, financière et de change

### *Politique monétaire*

**22. La BCC maintiendra l'orientation restrictive de sa politique monétaire et reste engagée à mobiliser son arsenal d'instruments disponibles pour consolider la décélération de l'inflation.**

A court terme, la BCC continuera de maintenir des taux d'intérêt réels fortement positifs et restera vigilante, déterminée à mobiliser ses instruments disponibles afin de consolider durablement la décélération de l'inflation amorcée depuis 2024, et de faire face à tout éventuel effet décalé des répercussions de l'intensification du conflit dans la partie Est du pays. Elle rendra davantage active sa gestion de la liquidité et en renforcera la coordination avec le ministère des Finances, afin de préserver la stabilisation du taux de change observée depuis la deuxième moitié de 2024. La BCC continuera également à veiller à ce que la croissance de la masse monétaire reste globalement alignée avec la croissance du PIB nominal, y compris via des ajustements du coefficient de la réserve obligatoire.

- Depuis le relèvement du taux directeur de 11 à 25 % le 8 août 2023, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a maintenu ce taux inchangé, alors que l'inflation poursuit sa décélération, résultant en des taux d'intérêt réels fortement positifs. La BCC a maintenu inchangé le coefficient de la réserve obligatoire depuis le relèvement en juillet 2024 de 10 % à 12 % du coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale—visant à ponctionner l'excédent de liquidités à la suite du dégel de 2,5 % supplémentaires du stock cristallisé des réserves obligatoires en monnaie nationale sur les dépôts détenus en monnaie étrangère.
- La Banque centrale poursuit ses efforts en vue d'élargir son arsenal d'instruments à même de renforcer l'efficacité de ses opérations de reprise de liquidité, y compris en élargissant les fourchettes des bons BCC, et en relevant, le cas échéant, le coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à

vue en monnaie nationale et étrangère. En outre, en ligne avec les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de mars 2024, la BCC accélérera ses efforts visant à :

(i) Rendre accessible le financement sur demande via le guichet de la facilité permanente ouvert tous les jours mais avec un taux plus élevé et mettre en place un instrument de refinancement standard sous forme d'une opération avec adjudication, afin de réduire les liquidités de précaution des banques et de les inciter à échanger des liquidités sur le marché interbancaire (RS [juin] 2025). Dans le même temps, la BCC supprimera le guichet de la facilité de prêt à court terme (maturité de 7 jours). Pour atteindre cet objectif plusieurs étapes ont été franchies.

- a. *Adaptation du cadre réglementaire* : Projets des instructions n° 4 et n° 6, portant respectivement sur le refinancement des banques par la BCC et sur les effets et garanties éligibles, sont en cours de finalisation et devraient être signés en juin 2025.
- b. *Mise en place des outils informatiques* : Des développements sont en cours pour automatiser le traitement des opérations de refinancement.
- c. *Appui technique* : Deux missions d'assistance—l'une axée sur les instruments de politique monétaire, l'autre sur le cadre des garanties—sont attendues fin mai et début juin. Elles conforteront la BCC dans ses choix et permettront d'achever la réforme d'ici fin juin 2025.

(ii) Rémunérer les réserves obligatoires sur les dépôts en monnaie nationale en vue de contribuer au renforcement de la bancarisation et aux efforts de réduction de la dollarisation financière. A cet effet, la BCC a déjà intégré ce principe dans son instruction numéro 10 et a entamé des consultations avec les banques, en vue de les encourager à utiliser cette rémunération comme un levier pour mieux rémunérer également les dépôts. Toutefois, la mise en œuvre de cette mesure sera contrebancée par la prise en compte des contraintes financières qui pèsent sur la BCC. L'option sera levée après l'analyse d'études (janvier 2026). Dans l'optique d'encourager l'utilisation de la monnaie nationale, la BCC envisage également d'instaurer un coefficient de réserve obligatoire nettement plus élevé pour les dépôts en devises que pour ceux libellés en monnaie nationale.

(iii) Améliorer la base de données des banques, de manière à permettre une analyse rigoureuse de leur vulnérabilité aux chocs, notamment de liquidité en CDF, de liquidité en dollar US, et de dépréciation du taux de change. Les résultats de l'étude sont attendus pour janvier 2026.

(iv) Améliorer la mesure des taux d'intérêt dans l'économie sur les nouveaux flux de crédit afin de pouvoir mesurer l'effet des décisions de politique monétaire (2ème semestre 2025).

- Dans l'optique d'améliorer le cadre de gestion de la liquidité, y compris à travers le renforcement de la coordination étroite entre les politiques monétaire et budgétaire, le ministère des Finances devra fournir sur une fréquence hebdomadaire à la BCC les éléments du plan de trésorerie (PTR) nécessaires à un affinement de l'analyse des écarts de prévision de la liquidité et à la mise en place d'un dispositif de prévision de la liquidité, avec l'appui technique du FMI.

### ***Politique de change***

**23. Nous sommes déterminés à poursuivre le renforcement de la viabilité externe de notre économie, afin de renforcer sa résilience aux chocs éventuels.** Les réserves de change ont atteint 6,732 milliards USD à fin 2024, représentant une hausse de 1,312 milliard USD par rapport à 2023 et une couverture d'importation prospective non liée à l'aide de 2,3 mois, en deçà du niveau d'adéquation recommandé. Notre objectif reste d'atteindre une couverture d'au moins 3 mois d'importations d'ici 2027, ce qui implique un rythme annuel d'accumulation d'environ 1,5 milliard USD, soutenu par une coordination accrue des politiques monétaire et budgétaire, ainsi que par les décaissements attendus, notamment du FMI au titre de la FEC et de la FRD, ainsi que du DPO de la Banque mondiale.

**24. Nous restons résolument engagés à assurer la flexibilité du taux de change.** Le taux de change demeure le premier amortisseur de chocs externes et notre politique de change reste guidée par les objectifs d'accumuler des réserves de changes d'une part, et d'atténuer les épisodes d'extrême volatilité du taux de change susceptibles de compromettre la stabilité macroéconomique d'autre part. Quand bien même les pressions sur le taux de change se sont atténuées ces derniers mois, les vulnérabilités persistent. Afin d'atténuer les volatilités perturbatrices sur le marché des changes, la BCC a adopté en janvier 2025 une stratégie d'intervention sur le marché des changes (RS, janvier 2025), en ligne avec les recommandations de l'assistance technique du FMI. La BCC suit donc maintenant un ensemble d'indicateurs afin de signaler les épisodes de volatilité extrême que le marché pourrait ne pas être en mesure d'absorber. Aussi, la BCC a renforcé son système de surveillance et de suivi des opérations de change à travers des contrôles sur place ou sur pièces ce qui renforce le respect des limites sur les positions nettes de change permettant ainsi de dynamiser le marché de change interbancaire. Notre objectif reste de veiller à ce que le cours indicatif du Franc Congolais reflète les forces du marché, avec un écart faible par rapport au cours parallèle.

**25. Nous continuerons à respecter nos engagements à ne pas** (i) imposer ou intensifier des restrictions de paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) introduire ou modifier des pratiques de taux de change multiples ; (iii) conclure d'accords de paiements bilatéraux incompatibles avec l'article VIII des accords du FMI ; et (iv) imposer ou intensifier des restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements.

### ***Réformes structurelles***

**26. Nous intensifierons nos efforts de modernisation du cadre de conduite de la politique monétaire.**

- La conduite prudente de la politique monétaire continuera de reposer sur l'absence de toute avance faite par la BCC pour financer le déficit budgétaire du Gouvernement, conformément à la loi organique de la BCC et la loi relative aux finances publiques. À cet égard, nous nous engageons à continuer de respecter les plafonds sur les variations du crédit net à l'Etat et sur les avoirs intérieurs nets de la BCC fixés dans l'accord au titre de la FEC du FMI. La BCC s'abstiendra également de donner de nouvelles garanties pour des emprunts de l'administration centrale, conformément à sa loi organique. Par ailleurs, les dépôts en garantie pour des emprunts existants arrivant à échéance

seront transférés au fur et à mesure vers les réserves internationales : ainsi le dernier compte de garantie arrivant à échéance à fin mars a été fermé et son solde transféré au compte de la BCC à la BRI

- Depuis janvier 2022, la réserve obligatoire sur les dépôts en devises est constituée en devises pour les dépôts excédant leur niveau de fin 2021. La position de cette réserve constituée en monnaie nationale, d'un stock cristallisé de 2 375,6 milliards CDF, découlant de l'ancien système, a été réduite de 161,7 milliards CDF (5%) additionnel en 2024 et convertie en réserves obligatoires des banques en devises, dans le compte dédié à la BRI. Nous poursuivrons le processus de dégel, et nous comptons l'accélérer dans le cadre de la réforme de mise à jour avant fin 2025 du taux de change sur le stock cristallisé des réserves obligatoires constituées en CDF, afin de minimiser l'impact global sur la liquidité en franc congolais. L'objectif étant de rendre régulière cette actualisation du taux de change.
- Dans le cadre du programme pluriannuel d'assistance technique du FMI, nous allons finaliser la mise en place du système de prévisions et d'analyses de politiques (FPAS) d'ici juin 2026. Son cadre organisationnel a été créé à travers l'ordre de service n°081/25 du 08 avril 2025 lequel précise ses missions, son organisation et ses modalités de fonctionnement. Son opérationnalisation effective interviendra avec l'assistance technique du FMI. Nous continuerons à prendre les mesures nécessaires à l'amélioration des capacités d'analyse et de prévision économiques de la BCC, et de ses communications.
- Nous restons engagés à poursuivre la tenue régulière des réunions du CPM selon un calendrier préétabli, et à communiquer suffisamment sur ses décisions, notamment à travers un communiqué de presse de la BCC et une conférence de presse à l'issue de ces réunions. Les actions de renforcement de la communication porteront également sur les politiques et les réformes mises en œuvre par la BCC, afin d'en accroître la visibilité. De même, nous comptons commencer à publier des méthodologies des données produites par la BCC notamment les statistiques monétaires et la balance de paiements. Dans ce contexte, le site web de la BCC sera revu et amélioré (Décembre 2026).

**27. Le Gouvernement et la BCC restent résolument engagés à poursuivre la limitation des transactions effectuées en espèces aux guichets de la BCC.** L'instruction donnée en juillet 2023 par le Président de la République s'est traduite par une diminution significative des paiements en espèces en monnaie nationale. Nous nous engageons à réduire également les paiements en devises effectués en espèces aux guichets de la BCC. Ces efforts répondent aussi aux exigences de la Loi de décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. A cet effet, nous continuerons de mettre diligemment en œuvre le décret du 20 juin 2024, qui stipule qu'aucun paiement en espèces ou par titre au porteur ne pourra être effectué pour le compte de l'administration centrale et de ses organes à la BCC ou dans les banques commerciales, en CDF ou en devises, au-delà des montants fixés dans la loi.

### ***Sauvegardes***

**16. Nous renforcerons résolument les mécanismes de gouvernance, de redevabilité et de transparence de la BCC**, en mettant en œuvre les recommandations de l'évaluation actualisée des sauvegardes réalisée en mars 2025.

- En vue de renforcer les fonds propres de la BCC pour atteindre 10% des actifs rentables, le Gouvernement et la BCC ont sollicité en janvier 2025 une assistance technique du FMI. Un des objectifs est de proposer un profil de renforcement desdits fonds propres par le Gouvernement, tenant compte de la viabilité des finances publiques, du Protocole d'Accord de décembre 2021 sur la régularisation des créances de la BCC sur le Trésor, l'avenant d'avril 2022 à ce Protocole et la Convention portant recapitalisation de la BCC. Les mécanismes et le calendrier de libération des fonds propres découlant des états financiers présentés sous format IFRS feront l'objet d'une convention entre les deux parties.
- Le référentiel comptable de la BCC sous les normes IFRS a reçu l'avis favorable du ministère des Finances, et a été adopté par le Conseil de la BCC en conformité avec sa Loi Organique. Nous poursuivons les travaux en vue de produire désormais les états financiers de la BCC conformes avec les normes IFRS, avec l'assistance technique du FMI. La BCC s'engage à publier les états financiers certifiés conformes aux normes IFRS en commençant par 2023, d'ici juin 2025, tel que reprogrammé. Elle veillera aussi à assurer dorénavant plus de ponctualité dans l'audit annuel des comptes de la BCC, y compris la certification dans les délais impartis, des données monétaires nécessaires à l'évaluation des critères de performance dans l'accord au titre de la FEC, en commençant par les états financiers de 2024. Dans l'intervalle, les comptes de l'année fiscale 2023 selon la norme Nouveau Plan Comptable (NPC) ont été adoptés par le Conseil de la BCC en août 2024 et publiés sur le site web de la BCC.
- La BCC accélérera les chantiers pendents en matière de sauvegardes, qui n'ont pas connu d'avancée majeure, dont : (i) l'adoption d'un plan de fermeture des comptes en devises dans les banques commerciales résidentes ; (ii) le renforcement des cadres et des dispositifs de gouvernance et de contrôle dans les domaines de la gestion des réserves de change, les paiements du gouvernement, les prêts, la gestion de la monnaie, la transmission des données monétaires au FMI via le portail ICS (« Integrated Collection System ») et (iii) l'opérationnalisation de la politique de conformité de la BCC.
- Étant donné notre requête de bénéficier de la moitié des ressources qui seront décaissées par le FMI dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, la BCC et le ministère des Finances ont signé en juin 2025 un nouveau Protocole d'Accord relatif à leurs responsabilités respectives en matière de service de la dette vis-à-vis du FMI.

### ***Secteur financier***

**28. Nous accélérerons la mise en œuvre des recommandations visant à atténuer les vulnérabilités identifiées lors de la revue de la stabilité du secteur financier (FSSR), avec**

assistance technique du FMI sur la période 2023-26, d'autant plus que les répercussions de l'intensification du conflit dans la partie Est du pays pourraient avoir introduit des vulnérabilités additionnelles. En particulier, la BCC s'engage à :

- Surveiller de près la qualité du portefeuille de prêts des établissements financiers opérant dans la partie Est du pays sous occupation illégale des rebelles. Quand bien même l'exposition directe du système bancaire aux provinces affectées de l'Est reste assez limitée (5 % du total des actifs), la pénurie de liquidités dans la zone ralentit l'activité économique, occasionnant une hausse des défauts de paiement généralisés dans les zones touchées. La BCC veillera à ce que les établissements financiers provisionnent adéquatement les prêts affectés par les répercussions du conflit, conformément à l'instruction 44. Par ailleurs, les risques de violation des règles de LBC/FT pourraient s'accroître dans la zone, en raison des sanctions américaines et onusiennes contre les rebelles qui l'occupent illégalement.
- Renforcer ses capacités de supervision, en améliorant le cadre de supervision basé sur les risques, visant principalement à aligner la réglementation de la BCC sur les normes de Bâle. Après la conclusion d'une mission-pilote avec l'assistance technique du FMI, les contrôles sur site portant sur l'évaluation des risques de crédit ont repris au deuxième semestre de 2023 et se sont poursuivies en 2024. Nous avons mis en place le Service chargé des simulations de crise (*stress tests*) au sein de la Direction de la Stabilité Financière pour identifier les risques et expositions majeurs du système financier et formuler des recommandations sur ces risques. La mise en place opérationnelle de la supervision basée sur les risques est engagée avec la finalisation de la troisième édition de notation des banques et le lancement de la quatrième édition. Nous mettrons en place un Comité de Concertation de Lutte contre la Cyber Criminalité sous le leadership de la BCC, afin de prendre en charge les risques informatiques.
- Mettre à jour l'instruction n° 14, notamment la norme sur la solvabilité et celle sur la liquidité, avec l'assistance technique du FMI. Cette mise à jour du cadre réglementaire vise à renforcer les exigences pour l'évaluation du risque pondéré de crédit, l'appréciation du risque de marché ainsi que du risque opérationnel. Il en est de même pour la transposition du ratio de couverture des liquidités (LCR – Ratio de Liquidité à Court Terme) de Bâle III. En sus, converger davantage vers le cadre CRM de l'approche standard « credit risk mitigation », de l'Instruction 14 avec celui de Bâle III. L'instruction 14 sera achevée en décembre 2026. Cependant, pour favoriser le développement de marché des titres, la BCC a publié en mars 2025 une décision ajustant à la baisse le coefficient de pondération des risques souverains en monnaie nationale. Pour plus d'efficacité, les ressources humaines de la Direction de la Stabilité Financière « DSF » ont été renforcées, et des programmes de formation continue ont été mis en place.
- Avec la création de la Direction de la Stabilité Financière, progresser résolument dans la mise en place de la fonction de stabilité financière, avec l'appui du conseiller résident FMI, en conformité avec le mandat de stabilité financière, en vue de renforcer les politiques macroprudentielles de la BCC. La BCC poursuivra également (i) le renforcement de la surveillance des institutions financières couvertes par la loi bancaire ; et (ii) le développement d'outils de surveillance et d'alerte précoce à même d'améliorer l'analyse de l'interdépendance et les interconnexions sectorielles.

- Mettre en place d'ici décembre 2025, un cadre d'aide d'urgence à la liquidité aux institutions financières solvables confrontées à une illiquidité temporaire, en ligne avec les recommandations de la récente mission d'assistance technique du FMI. A cette fin, la BCC alignera le cadre de fourniture de liquidité d'urgence aux institutions financières solvables confrontées à une illiquidité temporaire sur les meilleures pratiques internationales.
- La BCC adoptera d'ici décembre 2025, une instruction précisant les éléments à inclure dans les plans de prévention et de redressement des banques, y compris les scénarios de crise de liquidité et de perte d'une ou plusieurs relations de correspondant bancaire. En s'appuyant sur ces plans soumis par les banques commerciales en mai 2025, la BCC procédera à une revue des accords de coopération transfrontaliers avec tous les pays d'origine des maisons mères des banques établies en RDC, en vue d'intégrer la planification du redressement et de la résolution.
- Le Gouvernement s'engage à mettre en place un système de protection de dépôts, conformément à l'article 69 de la loi relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Un projet de décret y relatif, en ligne avec les recommandations de l'assistance technique du FMI, sera soumis au pour adoption au Conseil des ministres d'ici fin 2025.

## **29. Nous intensifions nos efforts d'amélioration de l'inclusion financière et de développement du secteur financier.**

- Grace au déploiement des solutions de paiement de téléphonie mobile, notre objectif d'atteindre un taux d'inclusion financière de plus de 50% en 2025, conformément à la stratégie nationale d'inclusion financière 2023-2028 adoptée par le Gouvernement en juillet 2023, est presque déjà atteint. Nous poursuivons les efforts vers l'objectif de 65 % d'inclusion financière à l'horizon 2028, sous la coordination du Comité de mise en œuvre de cette stratégie que nous avons établi et qui est composé notamment d'experts du ministère des Finances, du ministère ayant l'enseignement primaire et secondaire dans ses attributions, de la Banque Centrale du Congo, de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, de l'Institut National de la Statistique et de représentants de l'Association congolaise des banques et des associations professionnelles du secteur de la microfinance.
- Nous poursuivrons également les efforts visant à améliorer l'interopérabilité des systèmes de paiement électronique et l'inclusion financière. Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine en 2024, notamment l'augmentation du nombre d'institutions financières connectées au Switch monétique national, la publication de l'instruction n° 58 relative à l'interopérabilité des systèmes de paiement monétique, l'émission à faible coût par la BCC des cartes bancaires en monnaie nationale (dénommées Mosolo) au profit du système financier et la configuration des terminaux de paiement exclusivement en monnaie nationale. Les actions additionnelles à mettre en œuvre dans ce domaine sont liées à la mise en place du Groupement Monétique Interbancaire (GMI), dont le lancement est prévu d'ici fin juin 2025, avec l'accompagnement de la Société Financière Internationale (SFI) afin d'assurer un déploiement structuré et conforme aux exigences techniques et institutionnelles.

- Nous posons les jalons d'un marché boursier à Kinshasa, afin de mieux mobiliser les ressources nécessaires pour financer les investissements et le développement du secteur privé, gages d'une plus grande accélération de la croissance économique du pays. A cet effet, le Gouvernement a adopté en avril 2025, un projet de Loi portant organisation et fonctionnement des marchés boursiers en RDC. Ce projet vise à doter le pays d'un cadre juridique et institutionnel adapté aux exigences d'une bourse de valeurs mobilières et d'une bourse de marchandises efficaces et transparentes.

**Amélioration de la gouvernance, de la transparence et de l'environnement des affaires pour une croissance plus inclusive, diversifiée et durable**

**30. Nous poursuivons nos efforts d'amélioration de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.** A cet effet, nous :

- Avons adopté en avril 2025, le projet de loi portant création, organisation, fonctionnement et compétences du tribunal pénal économique et financier « TPEF » et du parquet national économique et financier PNEF y rattaché, afin de lutter plus efficacement contre la corruption, l'enrichissement illicite et toutes les formes de crimes économiques et financiers. Nous reconnaissons l'importance d'inscrire dans la version finale de la loi des dispositions renforçant l'indépendance du TPEF. Nous travaillerons à sa mise en place, en collaboration avec les partenaires au développement et conformément aux meilleures pratiques internationales, notamment en veillant à le doter de ressources humaines et financières adéquates, et jouissant de l'indépendance d'action appropriée. En ligne avec ses prérogatives, nous veillerons à développer des synergies d'actions entre le TPEF et les institutions de contrôle et d'enquête telles que l'Inspection générale des finances (IGF), la Cellule nationale de renseignement financier (CENAREF), la Cour des comptes et d'autres organes publics ou indépendants.
- *D'ici novembre 2025, nous soumettrons au Parlement un projet de loi anticorruption*, prenant en compte les conclusions de l'atelier organisé en octobre 2024 par l'APLC avec différents acteurs de la Lutte contre la corruption et conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales, en collaboration avec des partenaires de développement (PNUD et ONUDC). Cette loi servira de cadre juridique guidant tous nos efforts en matière de lutte contre la corruption à l'avenir.
- *Nous développerons au sein de l'APLC, sous l'égide de l'UNICEP et en collaboration directe avec la CENAREF et autres institutions de lutte contre la corruption, un logiciel de diagnostic et de poursuite de faits de corruptions et de blanchiments de capitaux et de financement du terrorisme « BC-FT ».* Ce logiciel constitue une plateforme de répression commune et de recouvrement des avoirs. Ce logiciel favorisera la collaboration interinstitutionnelle en répondant aux exigences internationales au regard de l'évaluation nationale des risques du GAFI. Il optimise la collecte et l'analyse des données pour une meilleure réactivité face au cas de corruption et BC-FT.
- *Doterons les institutions de lutte contre la corruption de ressources humaines et financières adéquates (dont la Cour des comptes, l'ITIE, l'OSCEP, l'APLC, la CTLC du ministère de la Justice), conformément à notre engagement de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance, ainsi à*

la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales. Après la prestation de serment des dirigeants de la Cour des comptes et de ses nouveaux magistrats, le 31 août 2022, nous continuons à renforcer les moyens de la Cour des comptes. L'Inspection générale des Finances (IGF), dotée de nouveaux locaux et équipements devrait voir se renforcer ses capacités opérationnelles en vue de poursuivre ses missions de contrôle, y compris pour le contrôle à priori des dépenses des établissements publics et des fonds spéciaux.

- Concernant l'OSCEP, nous nous engageons à renforcer son opérationnalité en déployant ses antennes dans les 13 provinces restantes et en apportant un appui financier et logistique conséquents, pour la mise en œuvre du Décret numéro 25/15 du 09 avril 2025 portant régime de déclaration du patrimoine et intérêts de l'agent public de l'Etat qui vise à prévenir l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts, promouvoir l'intégrité publique et sanctionner les violations y relatives.
- *Veillerons à un suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption* adoptée en octobre 2022 à la suite de la validation de la Politique Nationale de la Réforme de la Justice (PNRJ). Ce suivi est assuré par le ministère de la Justice, l'APLC, l'OSCEP, et d'autres institutions, en collaboration avec des partenaires au développement.
- Nous activerons toutes les mesures d'application prévues par la Loi n° 16/012 du 15 juillet 2016 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement de la profession de notaire d'ici la fin de l'année 2025.
- *Poursuivrons les travaux en vue de finaliser auprès des offices et juridictions en 2025, l'extension de la couverture des compilations de données sur les faits de corruption aux 15 autres provinces*, avec l'appui technique de l'institut National des Statistiques, et prenant appui sur l'expérience réalisée en août 2023 au niveau des 10 provinces pilotes.

### **31. Nous poursuivrons nos efforts d'amélioration de la transparence dans le secteur minier et dans la commande publique :**

- Le gouvernement continuera à soutenir le travail de l'ITIE, y compris en lui allouant les dotations budgétaires nécessaires à son fonctionnement. Si la validation de la RDC finalisée le 13 octobre 2022 a montré un score général élevé par rapport aux exigences de l'ITIE, elle a aussi souligné les progrès nécessaires en termes de renforcement de la transparence et de la publication des bénéficiaires effectifs des contrats miniers.
- Conformément à notre engagement de publier les nouveaux contrats (RS continu), conformément au Code Minier et aux exigences de la Norme ITIE, y compris les contrats renégociés, nous avons publié en mars 2025 les avenants (4 et 5) au contrat de la mine de zinc de Kipushi.<sup>2</sup> Par ailleurs, [les états financiers 2023 de la Gécamines](#), y compris les commentaires des auditeurs, ont été publiés en avril 2025. Nous nous engageons à faire autant en 2026 pour les états financiers de 2024.

---

<sup>2</sup> Selon la loi n° 18/001 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 sur le code minier, toutes les conventions minières doivent être publiées dans les soixante jours suivant la date d'entrée en vigueur du contrat.

- *Nous intensifierons les efforts de promotion de la transparence dans la passation des marchés publics, y compris par la dématérialisation et la digitalisation des procédures, en collaboration avec la Banque mondiale (voir § 22).*

**17. Nous poursuivrons résolument la mise en œuvre du plan d'action convenu avec le Groupe d'action financière (GAFI)**, afin de sortir de la liste des juridictions sous surveillance renforcée, en collaboration avec l'assistance technique et financière de nombreux partenaires au développement dont Global Facility LBC/FT de l'Union Européenne, la Banque mondiale, le FSVC (Projet de l'Ambassade des États-Unis), la GIZ et l'ONUDC.

- *Notre stratégie en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) reste guidée par la nouvelle loi LBC/FT (n°22/068), promulguée en décembre 2022, et qui s'articule autour des axes suivants : (i) l'élargissement de l'application des mesures de LBC/FT au secteur financier (au-delà des banques) ; (ii) l'interdiction des comptes bancaires anonymes ; (iii) le renforcement des mesures de vérification de virements électroniques pour les personnes politiquement exposées (PPE) ; (iv) l'établissement d'exigences de base en matière de vérification préalable de la clientèle des correspondants bancaires ; et (v) le renforcement des procédures de déclaration de patrimoine des PPE.*
- Lors du 7<sup>ème</sup> rapport d'étape discuté en Tanzanie en avril 2025, les mesures prises dans les délais impartis par la RDC pour mettre en œuvre son plan d'action, avec un taux de réalisation de 75 % ont été salués. Les principaux éléments de progrès notés 7<sup>ème</sup> rapport d'étape incluent entre autres: (i) l'élaboration des plans de surveillance pour les inspections sur pièces et sur place, les lignes directrices sectorielles, le plan de formation et de sensibilisation pour les trois autorités de contrôle et de régulation (ou de supervision), à savoir la CENAREF pour les Entreprises et Professions Non-Financières Désignées (EPNFD), la BCC pour notamment les établissements de crédit et l'ARCA pour les sociétés d'assurances ; (ii) le déploiement complet et effectif de l'application TRANSACTUS pour la réception, le traitement et la dissémination ainsi que l'échange d'informations entre les parties prenantes ; (iii) la mise en œuvre effective de la plate-forme du CONASAFIC ([www.conasafic.cd](http://www.conasafic.cd)) pour permettre aux assujettis d'avoir accès aux informations sur les listes des personnes et entités désignées ; et (iv) la transmission par le Gouvernement du projet de Loi portant modification de la loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FTP) à l'Assemblée nationale pour la correction des lacunes identifiées dans les recommandations 5,6,10, 11 et 20 du GAFI. Notre objectif ultime est de sortir de la liste grise d'ici la soumission du 8<sup>ème</sup> rapport d'étape en octobre 2025, notamment en assurant l'adoption par le parlement dudit projet de loi modifiant la loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FTP).
- *L'adhésion au Groupe Egmont a été retardée lors de la Plénière de juin 2024 à Paris pour des raisons de la Conformité Technique, nonobstant le rapport concluant des experts du 22 au 26 avril 2024 lorsqu'ils ont visité les locaux de la CENAREF. Le projet de Loi portant modification de la Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant LBC/FTP récemment transmis à l'Assemblée nationale, prend en compte les lacunes relevées. Notre objectif est donc d'obtenir l'adhésion au groupe Egmont en janvier 2026.*

**32. Nous accélérerons les réformes visant à assainir l'environnement des affaires**, en vue de renforcer le rôle moteur du secteur privé dans la promotion d'une croissance économique plus forte, inclusive, diversifiée, et durable. En ligne avec la priorité stratégique affichée pour ce chantier de réformes par le nouveau Gouvernement en place depuis mi-juin 2024, nous avons lancé en mars 2025 le processus d'élaboration d'un Plan Stratégique Climat des Affaires pour la Transformation Structurelle de l'Économie. A cet égard, nous :

- *Adopterons d'ici septembre 2025, une feuille de route actualisée pour la rationalisation de la réglementation fiscale, assortie d'un plan d'actions crédible de mise en œuvre, en vue de mieux protéger les contribuables contre d'éventuels harcèlements fiscaux et d'alléger autant que possible les procédures de conformité fiscale des entreprises. Il sera notamment question de : (i) rationnaliser les actes générateurs de recettes non fiscales, dont les travaux de révision de la nomenclature des droits, taxes et redevances du pouvoir central et des provinces sont envisagés dans la moitié de 2025 ; et (ii) publier systématiquement le calendrier sur les missions de contrôles à mener par les régies financières. En ce qui concerne les recettes non fiscales, nous avons finalisé les travaux de codification des recettes du ministère des Mines et celles des Hydrocarbures. La commission technique finalisera la codification des recettes des ministères des affaires foncières, urbanisme et Environnement.*
- *Adopterons d'ici septembre 2025, une feuille de route afin de rationaliser les charges parafiscales* (perçues par d'autres organismes que les services d'assiette), en prenant appui sur l'inventaire des charges parafiscales et des organismes auxiliaires (budgets annexes, établissements publics et services de dépenses) achevé en juin 2023, ainsi que sur les recommandations de l'assistance technique du FMI. Pour ce faire, le Gouvernement a adopté en avril 2025 le projet d'Arrêté créant au sein des Ministères du Budget et des Finances, un cadre de travail dénommé Commission Permanente Interministérielle chargée de la Rationalisation de la Parafiscalité (COPIRAP), chargé de suivre, évaluer, réformer et optimiser la parafiscalité congolaise. Nous adopterons au plus tard fin 2025 un décret de reclassement qui formalise la réorganisation des organismes selon les catégories de la LOFIP et qui est donc crucial pour la poursuite des réformes car sans lui, les services du Ministère du Budget (la DGPPB) ne sont pas en mesure d'achever l'inventaire des statuts des actes de recettes et de leur imposer les règles budgétaires de la LOFIP. Nous limiterons autant que possible la création de comptes spéciaux, dans la mesure où la mise en place de parafiscalité pour les financer contrecarrerait notre objectif stratégique d'amélioration de l'environnement des affaires et de formalisation accrue de notre économie.
- *Adopterons d'ici octobre 2025, un plan d'action en vue d'améliorer le fonctionnement du mécanisme de remboursement des crédits de TVA, en prenant appui sur les recommandations de l'assistance technique du FMI. Spécifiquement, nous veillerons à (i) poursuivre le traitement mensuel différencié des demandes de remboursement en fonction des risques ; (ii) éviter autant que possible le contrôle systématique préalable pour les entreprises à risque faible ; et à (iii) limiter l'application du paiement différé de la TVA à l'importation (ou autoliquidation de TVA) aux entreprises à bas risque et en situation fréquente de crédit de TVA du fait de la nature de leur activité. Par ailleurs, nous élaborerons et mettrons en œuvre une stratégie globale sur le remboursement du stock de crédits TVA, avec l'assistance technique du FMI, tenant compte de la rationalisation des exonérations, de la simplification*

des procédures de remboursement, de l'amélioration de l'utilisation des données économiques, et de l'espace budgétaire.

- *Adopterons d'ici septembre 2025, une feuille de route pour l'introduction des téléprocédures* (télédéclaration, télépaiement des impôts), en commençant par les grandes entreprises (assujetties à la TVA), par les moyennes entreprises ; et lancer progressivement l'utilisation du paiement mobile des taxes et impôts pour les petits contribuables, à partir de janvier 2027.
- *Prendrons d'ici octobre 2025, un décret clarifiant la notion de « sous-traitant » et qui en délimite le périmètre*, afin d'atténuer les difficultés d'application de la loi relative à la sous-traitance, en lien avec les confusions éventuelles (entre maître d'ouvrage et entreprise principale ; entre sous-traitant et fournisseur ; etc.).
- *Publierons systématiquement toutes les décisions judiciaires en matière commerciale sur le site officiel du Ministère de la Justice, créerons des chambres commerciales au sein des cours d'appel et poursuivrons la redynamisation du Guichet unique de création d'entreprises, et nous attelerons à apurer les arriérés de paiements* (audités et validés) selon les calendriers arrêtés de commun accord, tout en accélérant les efforts visant à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements, facteurs majeurs d'asphyxie financière du secteur privé et par ricochet de menace pour la stabilité du secteur financier.
- *Accélérerons les réformes visant à renforcer les contrôles et la gestion des contentieux*, y compris via l'amélioration de l'évaluation des risques (par exemple pour les valeurs des importations déclarées, ou les exonérations), une meilleure coordination au sein et entre les régies financières, un meilleur encadrement du contrôle garantissant une application uniforme de la loi, et le déploiement d'un dispositif de suivi de la qualité et de l'efficacité des contrôles. Plus particulièrement, nous veillerons à une application plus rigoureuse de la loi portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat et du décret-loi portant code de conduite de l'agent public de l'Etat ainsi qu'à l'introduction de codes d'éthique et de déontologie spécifique aux agents des régies financières, assorties de sanctions en cas d'infractions.
- Renforcerons également les capacités opérationnelles des inspections internes et externes, et veillerons à ce que les règles régissant la gestion des contentieux (y compris l'intéressement des régies financières) n'incitent pas à des comportements contraires à la loi et à l'objectif de maximisation des recettes budgétaires. Nous nous engageons formellement à renforcer l'opérationnalisation de l'Observatoire de Surveillance de la corruption et de l'Ethique Professionnelle, OSCEP, dont les missions ainsi que les réformes anti-corruption en cours, précisent les sanctions en cas de violations concourent à l'effort de prévention et de lutte contre la corruption et à la promotion de l'intégrité publique. Il en va de même de l'appui technique et financier du Gouvernement pour la mise en œuvre du Décret 25/15 du 09 avril 2025, portant régime de déclaration de patrimoine et intérêts de l'agent public de l'Etat et des membres de sa famille immédiate, qui vise à renforcer la transparence et prévenir l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêts, tout en renforçant le devoir de redevabilité et d'intégrité des agents publics, en mettant en place des outils permettant de sanctionner les manquements et toutes formes d'antivaleurs qui y sont liées.

- Mettrons en place la Commission Nationale de Médiation fiscale, instance consultative, paritaire et indépendante destinée à formuler des avis au Ministère des Finances, en vue de la résolution des litiges persistants entre les contribuables et l'administration fiscale, à l'issue de l'examen de la réclamation en phase administrative. Nous nous engageons à mettre en œuvre la Commission Nationale de Médiation fiscale d'ici fin septembre 2025.

## **D. Réformes Structurelles sous-tendant l'Accord au titre de la FRD**

**33. Des actions sont en train d'être entreprises pour assurer une mise en œuvre diligente des mesures de réformes (RM) sous-tendant la FRD, dont une clarification des responsabilités pour chaque mesure de réforme (MR) et l'élaboration de feuilles de route pour leur réalisation dans les délais impartis.** Vu qu'aucune RM n'est due lors de cette première revue, la priorité à ce stade est d'assurer la fourniture dans les délais impartis des missions d'assistance technique et l'adoption de stratégies pour la mise en œuvre efficace de chaque mesure, assorties de feuilles de route bien calibrées, afin d'assurer un suivi rapproché des progrès et une clarification des responsabilités. D'ores et déjà, quelques assistances techniques des partenaires au développement, dont du FMI, ont été réalisées.

### **Domaine de réformes 1. Soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation en encourageant la préservation des forêts**

**34. Le Gouvernement renforcera la gouvernance des politiques de préservation des forêts.** Le renforcement de la gestion des forêts est essentiel pour freiner les taux de déforestation et pour atteindre les objectifs ambitieux du Gouvernement en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Le Gouvernement prévoit un ensemble complet de réformes pour relever ces défis. Il va (i) promouvoir la collecte systématique (biennale) et la publication de données géospatiales sur le couvert forestier, la déforestation, les émissions de GES et les concessions forestières (RM3) ; (ii) renforcer le cadre juridique en comblant les faiblesses du code forestier en ce qui concerne (a) les mesures de sauvegarde et de compensation et (b) les mécanismes visant à garantir la transparence du processus d'attribution des concessions d'exploitation forestière, des concessions de et de concessions des forêts des communautés locales (RM1) ; (iii) améliorer la reddition des comptes dans le secteur par la publication d'un audit de performance par la Cour des comptes du Fonds forestier national (FFN), chargé de canaliser les recettes des concessions forestières vers les efforts de reboisement (RM2), suivi d'un plan d'action assorti d'un calendrier par le FFN en réponse aux défis identifiés qui sera à son tour audité (RM6). Des comités ont été mis en place pour la mise en œuvre de toutes ces mesures. La première publication de données géospatiales forestières, relative à RM3, a été accomplie. Les feuilles de route pour les mesures 1 et 2 ont été adoptées, et la feuille de route pour RM3 sera partagée d'ici fin juin 2025.

**35. Le Gouvernement renforcera les garanties environnementales et sociales dans le secteur minier afin de gérer activement son impact sur les forêts et les populations les plus vulnérables.** La contribution du secteur minier à la déforestation et aux émissions de gaz à effet de serre est considérable et devrait s'accroître en raison de l'augmentation prévue de

l'approvisionnement en minerais essentiels et stratégiques, et de l'expansion des chaînes d'approvisionnement minier, ce qui pourrait amplifier les pressions futures en matière de déforestation. Le Gouvernement s'efforcera d'atténuer ces pressions (i) en renforçant le cadre juridique pour établir des normes de protection des forêts et (ii) en exigeant la publication en temps opportun des études d'impact environnemental et social (EIES) et des audits environnementaux ex post des projets miniers (RM4/5). Un comité composé d'experts du ministère de l'environnement et du ministère des mines a été créé pour mettre en œuvre les mesures. Nous nous engageons à adopter des feuilles de route avec des étapes détaillées et l'attribution des responsabilités, au plus tard d'ici fin août 2025.

**36. Le Gouvernement encouragera la cuisson propre en favorisant l'adoption à grande échelle du gaz de pétrole liquéfié (GPL) comme substitut à la biomasse et au bois.** Plus de 90 % des ménages dans notre pays utilisent la biomasse et le bois comme combustibles de cuisson, ce qui en fait un facteur majeur de déforestation dans les zones périurbaines. Le GPL est l'alternative choisie par le Gouvernement (Politique énergétique de 2022). Il présente des avantages en matière de santé et d'égalité des sexes et son empreinte carbone est globalement plus faible. L'accessibilité financière est cependant un problème – les équipements de cuisson nécessaires à l'utilisation du GPL impliquent un coût initial inaccessible pour la plupart des ménages. Les études de marché recommandent d'abaisser les barrières à l'entrée, c'est-à-dire de subventionner les kits de démarrage, plutôt que de subventionner le GPL. Le ministère des hydrocarbures formulera à moyen terme un programme visant à rendre plus abordables les équipements de cuisson propres pour les ménages les plus vulnérables afin d'assurer une adoption à grande échelle du GPL.

## **Domaine de réforme 2 : Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles d'origine climatique**

**37. La RDC fait partie du petit nombre de pays qui ne disposent pas d'un cadre juridique organisant la gestion des risques de catastrophes naturelles.** Nous nous efforçons de jeter les bases d'une réponse améliorée sous la forme d'une politique de gestion de risques de catastrophes qui clarifiera les responsabilités institutionnelles (RM8). Une feuille de route a été adopté, et le soutien de la Banque mondiale, le PNUD ainsi que de l'UNDRR a été assuré pour la mise en œuvre de cette mesure. Notre capitale, Kinshasa, est la plus grande agglomération urbaine du monde francophone, et ses citadins pauvres sont particulièrement vulnérables au changement climatique. Le Gouvernement prévoit de rendre la planification urbaine sensible au climat, grâce à l'adoption (i) d'un code de l'urbanisme et de construction, qui définit des dispositions pour une planification urbaine tenant compte des risques assorti de son décret d'application, ainsi que (ii) d'un plan urbain de référence tenant compte des risques climatiques pour Kinshasa, qui réglemente la construction dans les zones à haut risque et la préservation des zones vertes. En outre, le Ministère du Budget renforcera la gestion des risques budgétaires liés au climat, puisqu'il intégrera une analyse quantifiée des catastrophes naturelles dans la déclaration des risques budgétaires (RM7). Nous avons reçu un soutien technique pour la collecte des données pertinentes et pour la quantification de ces risques. Une feuille de route détaillée sera adoptée à une date qui sera convenue de commun accord avec la mission d'assistance technique d'AFRITAC/FMI.

**38. L'agriculture sur brûlis est l'un des principaux facteurs de déforestation dans notre pays.** Le secteur agricole sous-développé est également l'un des principaux facteurs de la grande vulnérabilité des populations aux risques climatiques. Le Gouvernement adoptera un schéma national d'aménagement du territoire, qui servira de base pour stimuler l'agriculture dans les savanes anthropiques et les forêts dégradées, tout en assurant la protection des forêts.

### **Domaine de réforme 3 : Intégrer l'agenda climatique dans la gestion des investissements publics**

**39. Le Gouvernement prévoit d'intégrer les considérations climatiques dans sa gestion des investissements publics.** Pour ce faire, il adoptera officiellement une méthodologie qui intègre les aspects climatiques dans l'évaluation des projets d'investissement public (RM10), afin de garantir que tous les projets d'investissement public (y compris ceux financés par des fonds extrabudgétaires) tiennent compte de ces impacts et que les évaluations soient rendues publiques avant de bénéficier d'une allocation budgétaire (RM12). Nous avons reçu une mission de soutien technique en mai, et une feuille de route détaillée pour la mise en œuvre des mesures sera élaborée avant septembre 2025. Le Gouvernement mettra également à jour le cadre légal et règlementaire des partenariats public-privé (PPP), principalement la Loi PPP, en vue notamment d'y inclure une référence aux analyses climatiques, couvrant la résilience ou des projets, ainsi que leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre (RM9). Une feuille de route pour la mise en œuvre de cette mesure a été adoptée après avoir reçu une mission d'assistance technique du FMI en décembre 2024. De plus, une Commission d'Experts interinstitutionnels chargée de préparer l'avant-projet de loi modificatif sera mise en place d'ici fin mai 2025 et une assistance technique de la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) est attendue au plus tard en septembre 2025 dans le cadre de ce processus. Le Gouvernement tient à mettre en œuvre sa CDN 2021, et publiera une liste des projets prioritaires sélectionnés et intégrée dans le PIP. Cette liste projets sera chiffrée. Le Gouvernement allouera des crédits budgétaires nécessaires (RM11).

## **E. Renforcement des Capacités et Amélioration des Données Statistiques**

**40. Nous poursuivons le renforcement des capacités de l'Administration et des Entités publiques, avec l'appui des partenaires au développement.** Nous restons déterminés à poursuivre la mise en œuvre diligente des recommandations des différentes missions d'assistance technique dont nous avons été bénéficiaires, dont le FSSR, le PIMA, le TADAT ou le CCDR de la Banque mondiale, ainsi que celle du FMI ayant permis de faire un diagnostic intégral des faiblesses en matière de gouvernance. Nous apprécions l'appui des deux experts résidents à Kinshasa dans le domaine de la GFP et de fiscalité, financés par la coopération Belge (Enabel) et qui travaillent en étroite collaboration avec l'assistance technique du FMI, ainsi que celui mis à la disposition de la BCC depuis octobre 2023 par le département monétaire et des marchés de capitaux du FMI pour l'opérationnalisation de l'unité de stabilité financière de la BCC. Nous apprécierions également une reconduite du financement du gouvernement du Japonais en faveur d'un remplacement de l'experte résidente du département des finances publiques du FMI, dont le mandat est arrivé à expiration.

**41. Nous finaliserons et soumettrons pour adoption au Parlement d'ici fin 2025, le projet de Loi statistique**, conformément à la charte africaine de la statistique à laquelle la RDC a adhéré en juin 2022. Cette loi permettra d'harmoniser le système statistique national et d'assurer l'autonomie des ressources de l'INS.

**42. Nous avons lancé la cartographie censitaire pilote en avril 2025, dans la perspective de réaliser le recensement général de la population et de l'habitat**, y compris avec l'accompagnement des partenaires au développement. Cette cartographie sera finalisée d'ici juin 2025.

**43. Nous restons déterminés à améliorer nos données statistiques et leur diffusion, afin de renforcer la qualité du suivi des programmes appuyés par la FEC et la FRD.**

- Après avoir publié la nouvelle série révisée du PIB jusqu'à 2019 suivant le Système de comptabilité nationale (SCN) 1993, avec 2005 comme année de base, nous avons mis à jour la série des comptes jusqu'en 2022 et 2023 (provisoire), avec l'appui technique d'AFRITAC Centre. Ces comptes ont été publiés en mai 2025. Nous poursuivons les travaux sur le rebasage du PIB selon le SCN 2008 avec 2022 comme année de base. Les travaux de mise en place des nomenclatures d'activités et des produits ainsi que de l'initialisation de la base ERETES (outil d'élaboration des comptes nationaux) ont été réalisés en 2023 et le traitement des sources entamé l'année dernière sont en cours. L'élaboration des comptes sera finalisée en fin décembre 2026.

- Nous consoliderons la transmission trimestrielle, initiée depuis mars 2023 par la BCC, des indicateurs de solidité financière au FMI en vue de leur publication. Par ailleurs, la BCC s'engage à produire des données monétaires améliorées et actualisées, grâce à une meilleure coordination entre les services impliqués et en étroite collaboration avec la récente assistance technique du FMI.

- Nous continuerons à soutenir l'Institut national de la statistique et les autres institutions en charge de produire des données statistiques officielles dans l'accomplissement de leurs missions et l'amélioration de la coordination institutionnelle, en étroite collaboration avec l'assistance technique et financière de nos partenaires au développement. Les priorités à ce niveau restent axées autour des données sur la dette, y compris particulièrement pour les entreprises publiques et les provinces ; de l'amélioration de la qualité et de la fréquence de transmission des données par la BCC ; et du renforcement de la fiabilité des indicateurs économiques.

- Après avoir renforcé nos statistiques budgétaires grâce à la préparation et la publication régulière du TOFE selon le format MSFP 2014, établi jusqu'ici à partir de la version basée sur TOFE MSFP 1986 pour l'annuaire statistique du FMI, nous visons désormais à améliorer la qualité de notre production en réalisant prochainement un TOFE conforme au format MSFP 2014, mais basé directement sur des données primaires détaillées. La poursuite de nos efforts s'oriente vers l'utilisation de la Balance Générale des Comptes du Trésor (BGCT) comme source principale du TOFE au format MFSP 2014, via l'opérationnalisation du nouveau schéma comptable.

- Nous continuerons à améliorer la qualité et la dissémination des statistiques sur la dette publique, y compris par un élargissement graduel du périmètre de couverture de la dette aux entreprises

publiques et par l'amélioration de la transmission des données statistiques au niveau de la base de données sur la dette publique trimestrielle cogérée par la Banque mondiale et le FMI (QPSD).

- Nous saluons la disponibilité du département des statistiques du FMI à nous accompagner à mettre en œuvre la recommandation pour la dissémination électronique des données statistiques et des métadonnées (e-GDDS/National Summary Data Page (NSDP). En amont de la mission d'assistance technique annoncée du FMI à cet effet, nous avons préparé des métadonnées décrivant les pratiques actuelles en matière de production et de diffusion des statistiques macroéconomiques, en vue de leur publication sur la page NSDP.

## F. Suivi de la Performance des Programmes Appuyés par la FEC et la FRD

### 18. La performance du programme soutenu par la FEC est globalement satisfaisante malgré le contexte sécuritaire éprouvant, et un contexte socio-politique difficile.

- L'ensemble des critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2024, sauf deux, ont été respectés (Tableau 1). Le critère de réalisation relatif au plafond sur le déficit budgétaire intérieur base caisse n'a pas été atteint en raison des dépassements sur les dépenses en lien avec l'escalade des hostilités (voir §4 ci-dessus). Le critère de réalisation relatif au plafond sur les actifs de la BCC dans des comptes en monnaie étrangère (RME) auprès des correspondants bancaires résidents n'a pas été atteint non plus, en raison de l'encaissement non anticipé en fin décembre de ressources du Trésor.
- Les objectifs indicatifs ont été également atteint, sauf ceux relatifs au plancher sur les dépenses sociales et au plafond sur les dépenses exécutées en procédures d'urgence, essentiellement en raison de l'envolée des dépenses exceptionnelles de sécurité, en lien avec la forte détérioration de la situation sécuritaire, et aux dépens de certaines dépenses sociales (Tableau 1).
  - Les progrès sur les réformes structurelles sont beaucoup plus nets, avec tous les repères structurels prévus pour la première revue ayant été atteints (Tableau 2).

44. Des critères de performance quantitatifs et des repères structurels (Tableaux 1 et 2), ont été proposés pour le reste de l'année et au-delà. La troisième revue est prévue pour être achevée le 15 mai 2026, sur la base de la date de référence des critères de performance périodiques fixée à fin décembre 2025. Dans le cadre du FRD, le suivi sera effectué au moyen des mesures de réforme, qui sont présentées dans le Tableau 3. Les critères de réalisation, l'objectif indicatif, ainsi que les concepts et indicateurs clés sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, qui précise également la nature et la fréquence des données et informations à fournir pour le suivi de la performance du programme appuyé par la FEC. Sous la direction du ministre des Finances, du ministre du Budget et du Gouverneur de la BCC, une troïka technique présidée par le ministère des Finances et comprenant le ministère du Budget et la BCC est chargée de suivre la mise en œuvre du programme. Le Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR) assurera la coordination, le secrétariat technique et la liaison avec le FMI pour la transmission des informations aux services du FMI, conformément au PAT.

**Tableau 1. République démocratique du Congo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l' accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit**

	2024				2025				2026				
	fin déc		fin mars		fin juin		fin sept		fin mars		fin juin		
	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	
25/03	25/03	25/03	25/03	25/03	25/03	25/03	25/03	25/03	25/03	25/03	25/03	25/03	
<b>Critères de réalisation Quantitatifs</b>													
Plafonds sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC (milliards USD)	800	720	833	Atteint	0	0	195	Atteint	40	40	800	0	400
Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'état (milliards CDF)	0	228	-957	Atteint	0	-66	252	Non Atteint	0	513	513	0	0
Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC (milliards CDF)	-1518	-1290	-1811	Atteint	-603	-669	-119	Non Atteint	-1206	0	0	0	0
Plafonds du solde budgétaire intérieur (base de 3,6 milliards CDF)	-532	69	-1639	Non Atteint	-501	1203	-1395	Non Atteint	-984	-2000	-1000	-2989	-1436
													-718
<b>Critères de réalisation Continue</b>													
Plafonds sur les actifs en dépôts de la BCC dans autres des correspondances	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0
Plafonds sur les actifs en dépôts de la BCC dans autres des correspondances domestiques (millions USD)	200	352	Non Atteint	200	146	146	146	Atteint	200	200	200	200	200
Plafonds sur le contrat de la garantie de nouvelles dettes extérieures par le secteur public (valeur en milliards USD)	3000	717	Atteint	3000	308	308	Atteint	3000	3000	3000	3000	3000	3000
<b>Indicateurs Targets</b>													
Plafonds sur les dépenses du gouvernement central (milliards CDF)	25100	26200	Atteint	4900	5123	Atteint	12600	12600	20700	27100	3013	16026	
Plafonds sur les dépenses sociales (milliard CDF)	115	81	Non Atteint	27	0	Non Atteint	103	80	134	136	29	29	
Plafonds sur l'accumulation des intérêts de la dette du gouvernement central (millions USD)	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	
Plafonds sur l'assise sociale (milliards CDF)	9169	9167	Atteint	9442	2610	Atteint	9715	9715	10597	11479	3661	6122	
Plafonds sur les dépenses du gouvernement central exécutées sous procédures budgétaires (en pourcentage de la total des dépenses financées localement)	10%	15%	Non Atteint	10%	15,6%	Non Atteint	10%	10%	8%	8%	8%	8%	
<b>Adjusters</b>													
Soutien budgétaire (millions USD)	311	156	23	0	0	0	399	716	716	1003	137	555	
Payments de service de dette extérieure (millions USD)	201	203	49	37	117	116	154	234	61	152			
Payments des années et domestiques (milliards CDF)	-1.230	-1.022	-326	-5	-653	-60	-500	-1.005	-400	-800			
Investissements marqués localement (milliards CDF)	3.611	3.103	1458	496	2.915	900	2.582	4.263	1.590	3.179			
Reettes du gouvernement central (milliards CDF)	26449	26200	5191	5723	13.254	14.000	22.000	28.825	8435	16869			
Niveau de change fin 2024: 1 USD = 2890 CDF													

Sources: autorités congolaises; et estimations et projections du FMI.

1/ Les plafonds sont positifs pour tenir compte des transactions en cours de régularisations à fin décembre 2024.

2/ Le plafond des soldes en devises étrangères que la BCC détient auprès de ses correspondants nationaux doit rester inférieur au seuil fixé, avec un délai de grâce de cinq jours par dépassement.

<b>Tableau 2. République démocratique du Congo: Action préalable et repères structurels pour l'accord au titre de la FEC</b>			
<b>Mesures</b>	<b>Objectif</b>	<b>Echéance</b>	<b>Statut</b>
<b>Approbation du programme FEC</b>			
Prendre un arrêté interministériel portant manuel de procédures de dépenses, lequel révisera les procédures et régira la nature des dépenses exceptionnelles admissibles.	Renforcer le respect des procédures normales de la chaîne des dépenses	Action Préalable	Réalisé
Publier un rapport trimestriel détaillé sur l'exécution des dépenses effectuées par procédure d'urgence (procédure simplifiée), y compris le montant de régularisation du trimestre précédent.	Renforcer le respect des procédures normales de la chaîne des dépenses	Continu (3 mois après la fin du trimestre)	Réalisé
Publier un rapport trimestriel détaillé sur l'exécution des dépenses par volume, type et institution, en distinguant les dépenses effectuées selon les différentes procédures.			Non encore échu (première échéance à fin-juin pour 2025-T1)
Publier les contrats miniers	Améliorer la transparence des contrats miniers	Continu	Réalisé
<b>Première Revue</b>			
I. Action Préalable			
Publier les plans de dépenses actualisés pour l'année 2025, conformément au cadrage révisé du programme, ainsi que les outils administratifs pour soutenir les changements d'orientations budgétaires	Renforcer l'efficacité des interventions sur le marché de change.	Action préalable	Réalisé
II. Repères structurels			
Adopter la politique d'intervention sur le marché des changes	Réduire la contracyclicité des dépenses	Jan 2025	Réalisé
Adopter une feuille de route pour la transition vers un cadre budgétaire hors ressources du secteur extractif, en ligne avec les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI.		Mars-2025	Réalisé

**Tableau 2. République démocratique du Congo : Action préalable et repères structurels pour l'accord au titre de la FEC (continu)**

<b>Mesures</b>	<b>Objectif</b>	<b>Echéance</b>	<b>Statut</b>
Adoption par le gouvernement des trois décrets nécessaires à la restauration de la fonction comptable dans la chaîne de la dépense (voir MPEF, 122)	Renforcer le respect des procédures normales de la chaîne des dépenses	Avr-2025	Réalisé
<b>Deuxième Revue</b>			
La BCC devrait mettre en place un instrument de refinancement standard, opérationnel à tout moment, sous la forme d'une adjudication, et supprimer la facilité de prêt à court terme. (MEFP, 125)	Renforcer la transmission de la politique monétaire	Juin 2025	
Finaliser et activer le logiciel de la chaîne de dépenses dans 4 ministères sectoriels pilotes (MEFP, paragraphe 22) – Déconcentration de l'ordonnancement.	Déconcentration de l'ordonnancement	Juin 2025	
Déployer les comptables dans les quatre ministères pilotes. (MPEF, 122)	Déconcentration de l'ordonnancement	Août 2025	
Déployer les agents et cadres à leurs postes d'emplois en vue d'assoir les structures administratives de la DGTCP, conformément au décret modifiant et complétant le décret de 2022 fixant cadre et structures organiques de la DGTCP. (MPEF, 122)	Déconcentration de l'ordonnancement	Août 2025	
Réaliser une étude de résistance (« stress test ») sur les répercussions de l'opération de fermeture et élaborer la stratégie de fermeture des comptes.	Mise en place du CUT	Octobre 2025	
Généraliser l'utilisation du système de facturation normalisée de la TVA à toutes les entreprises assujetties à la TVA.	Augmenter le taux impôt sur le PIB	Septembre 2025	
Adopter un plan de mobilisation des recettes, incluant les dépenses fiscales liées à la TVA, et ce, de manière coordonnée entre les différentes régies financières.	Améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Septembre 2025 (proposition)	

<b>Tableau 2. République démocratique du Congo : Action préalable et repères structurels pour l'accord au titre de la FEC (conclu)</b>			
<b>Mesures</b>	<b>Objectif</b>	<b>Echéance</b>	<b>Statut</b>
Réviser l'arrêté interministériel créant le CPCM afin d'y inclure la fonction de modélisation de l'analyse fiscale des industries extractives (FARI), et de renforcer la collecte et la centralisation des données du secteur extractif, en collaboration avec toutes les parties prenantes (MPEF, paragraphe 22).	Améliorer la prévision des recettes issues des ressources naturelles.	Septembre 2025 (proposition)	
<b>Troisième Revue</b>			
Publier, sur une base trimestrielle, les paiements effectués par projet d'investissement, en distinguant ceux inscrits dans la loi de finances et ceux qui ne le sont pas (MPEF, 119).	Améliorer la gestion des investissements publics	Mars 2026 (proposition)	

**Tableau 3. République démocratique du Congo : Mesures de réforme proposées au titre de la FRD (2025-2027)**

Pilier	Mesure de réforme	Etude de diagnostic	Résultat escompté	Partenaire de mise en œuvre	PTF appui	Echéance	Status	Réduction prospective des risques liés à BdP
<b>Promouvoir la protection des forêts et les exportations minières durables</b>	<b>RM1. Concessions forestières.</b> Le Gouvernement adoptera des modifications au Code Forestier pour définir le processus d'attribution des concessions forestières (d'exploitation, de conservation et des communautés locales (CFCL)) en précisant : (i) les mesures de sauvegarde environnementale et sociale et de compensation, (ii) les mécanismes garantissant la transparence du processus d'attribution et le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale.	CCDR, CCIA	Le gouvernement définit les règles de protection des forêts dans les lois de la RDC. Des informations complètes - sur les processus d'attribution des concessions, les concessions attribuées et les plans de gestion environnementale et sociale - sont publiées. Cela permet aux citoyens de demander des comptes au gouvernement et aux détenteurs de concessions sur la manière dont ils gèrent les forêts.	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	BM CAFI AFD	Mars 2026	En cours	<i>Amélioration de la viabilité budgétaire et extérieure.</i> - Améliorer la transparence des secteurs forestier et minier, attirant davantage d'investissements extérieurs et favorisant les exportations nettes. - Limiter l'impact des catastrophes naturelles sur les secteurs budgétaire, extérieur et réel.
	<b>RM2. Gouvernance du secteur forestier.</b> La Cour des Comptes publiera un rapport d'audit de performance sur des opérations de reboisement financées par le Fonds Forestier National.	DRC Governance Diagnostic, C-PIMA, CCIA	Les institutions publiques sont tenues responsables des résultats qu'elles obtiennent en matière de climat. Renforcement des efforts de reboisement dans le cadre du mandat du Fonds forestier national.	Cour des Comptes (CDC) FFN	INTOSAI Development Initiative (IDI)	Juin 2026	En cours	

**Tableau 3. République démocratique du Congo : Mesures de réforme proposées au titre de la FRD (2025-2027) (continu)**

Pilier	Mesure de réforme	Etude de diagnostic	Résultat escompté	Partenaire de mise en œuvre	PTF appui	Echéance	Status	Réduction prospective des risques liés à BdP
	<p><b>RM3. Geo-monitoring des forests.</b></p> <p>Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable : (i) publie des données géospatiales de surveillance sur l'état des forêts du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), mises à jour au minimum tous les deux ans ; (ii) publie les cartes et bases de données sur les concessions forestières issues du système d'information géographique du Cadastre Forestier.</p>	CCDR	La RDC possède la deuxième forêt la plus importante au monde après l'Amazonie, et la déforestation est préoccupante. Le gouvernement met en place une source de données officielle - régulièrement mise à jour - sur l'état de la forêt, la déforestation et les GES associés, ainsi que sur les concessions forestières.	MEDD - DCF, DIAF	FAO AFD WRI	Novembre 2026	En cours	
	<p><b>RM4. Normes minières.</b></p> <p>Le Gouvernement adaptera le Règlement minier aux dispositions du Code minier, en ce qui concerne la protection de l'environnement et des forêts, notamment pour préciser les mesures de sauvegarde et de compensation.</p>	WB climate-smart mining diagnostic DRC (CEM), CCDR, C-PIMA, CCIA	La RDC dispose de règles visant à protéger les zones forestières les plus précieuses (forêts vierges/patares) des activités minières. La RDC, en tant que pays de solutions, est en mesure de fournir des minéraux essentiels à la transition verte à un coût humain et environnemental abordable.	MEDD - ACE Ministère des Mines – DPEM FNPSS	CAFI GIZ	Mars 2027	En cours	

**Tableau 3. République démocratique du Congo : Mesures de réforme proposées au titre de la FRD (2025-2027) (continu)**

Pilier	Mesure de réforme	Etude de diagnostic	Résultat escompté	Partenaire de mise en œuvre	PTF appui	Echéance	Status	Réduction prospective des risques liés à BdP
	<b>RM5. Normes minières.</b>  La Gouvernement publiera les études environnementales et sociales assortis de leurs plans de gestion environnementale et sociale, et avec leurs rapports de synthèse, pour tous les projets miniers approuvés, ainsi que tous les rapports d'audit environnemental ex-post dus.	CEM, CCDR, C-PIMA, CCIA	La RDC dispose de règles visant à protéger les zones forestières les plus précieuses (forêts vierges/patates) des activités minières. La RDC, en tant que pays de solutions, est en mesure de fournir des minéraux essentiels à la transition verte à un coût humain et environnemental abordable.	ACE DPEM FNPSS	CAFI GIZ	Septembre 2027	En cours	
	<b>RM6. Gouvernance du secteur forestier.</b>  Le Fonds Forestier National élaborera un plan d'action de réformes en réponse à l'audit, dont la mise en œuvre sera révisée par la Cour des Comptes au bout d'un an.	DRC Governance Diagnostic, C-PIMA, CCIA	Les institutions publiques sont tenues responsables des résultats qu'elles obtiennent en matière de climat. Renforcement des efforts de reboisement dans le cadre du mandat du Fonds forestier national.	FFN CDC	IDI	Septembre 2027	En cours	

**Tableau 3. République démocratique du Congo : Mesures de réforme proposées au titre de la FRD (2025-2027) (continu)**

Pilier	Mesure de réforme	Etude de diagnostic	Résultat escompté	Partenaire de mise en œuvre	PTF appui	Echéance	Status	Réduction prospective des risques liés à Bdp
<b>Renforcer la résilience aux catastrophes d'origine climatique</b>	<b>RM7. Risques budgétaires climatiques.</b>  En commençant par la déclaration des risques budgétaires (DRB) 2026-2028, le Ministère du Budget intégrera une analyse quantifiée des catastrophes naturelles dans la DRB publiée en annexe de la loi de finances.	C-PIMA, CCIA	Les catastrophes naturelles ont un impact important sur les finances publiques de la RDC, et leur analyse permet une meilleure gestion à moyen terme des finances publiques. La quantification des risques budgétaires permettra au gouvernement de prendre des décisions plus éclairées en matière de gestion des risques.	Ministère du Budget – DGPPB	FAD	Octobre 2025	En cours	<i>Amélioration de la résilience extérieure et budgétaire aux catastrophes naturelles.</i>  - Réduire l'exposition ex ante aux risques de catastrophe, limitant ainsi les pertes financières potentielles tout en renforçant la confiance des investisseurs et en attirant de nouveaux investissements (y compris les IDE).  - Réduire les coûts budgétaires lorsque les risques climatiques se matérialisent, diminuant ainsi les besoins de financement externe.
	<b>RM8. Gestion de risques de catastrophes</b>  Pour améliorer la gestion des catastrophes, le Gouvernement adoptera par décret la politique de gestion des risques des catastrophes qui va clarifier les responsabilités institutionnelles pour la gestion de ces risques au Ministère de l'Intérieur et au Ministère des Affaires Sociales et Actions humanitaires, en phase avec la feuille de route de la stratégie de réduction des risques de catastrophe de 2024.	C-PIMA, CCIA	La RDC cesse d'être parmi le petit nombre de pays qui ne disposent pas de cadre légal qui organise la gestion des risques de catastrophes naturelles, notamment d'un point de vue institutionnel.	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité  Ministère des Affaires Humanitaires et de l'Action Sociale	UNDP  UNDRR  BM	Novembre 2025	En cours	 - Réduit les besoins de reconstruction et la demande d'importations associée.  - Réduire les risques d'impact négatif sur le secteur minier du fait des inondations de mines et de routes, en préservant les exportations minières et les recettes publiques associées.

**Tableau 3. République démocratique du Congo : Mesures de réforme proposées au titre de la FRD (2025-2027) (continu)**

Pilier	Mesure de réforme	Etude de diagnostic	Résultat escompté	Partenaire de mise en œuvre	PTF appui	Echéance	Status	Réduction prospective des risques liés à BdP
<b>Intégrer l'agenda climatique dans la gestion des investissements publics</b>	<b>RM9. Préparation des PPP.</b>  Le Gouvernement déposera un projet de modification de la loi PPP incluant une référence aux analyses des risques climatiques lors de la préparation des PPP, et publiera un guide méthodologique pour opérationnaliser cette disposition.	C-PIMA	Les PPP sont analysés du point de vue de leur impact sur le changement climatique afin de s'assurer de leur résilience et que les effets sur les gaz à effet de serre sont connus.	Ministère du Plan – UC-PPP	FAD	Juin 2026	En cours	<i>Amélioration de la viabilité budgétaire et extérieure.</i>  - Réduire les passifs éventuels et/ou les coûts budgétaires liés aux chocs climatiques défavorables, ce qui favorise la viabilité de la dette et réduit le besoin de financement extérieur.
	<b>RM10. Préparation des projets d'investissement public.</b>  Le Ministère du Plan adoptera par arrêté une méthodologie pour l'évaluation des projets pertinents sous l'angle du changement climatique, couvrant leur impact sur les GES et leur exposition aux catastrophes naturelles.	C-PIMA, CCIA	Tous les projets d'investissement public sont examinés sous l'angle de leurs effets sur le changement climatique avant de recevoir un financement budgétaire.	Ministère du Plan MEDD	FAD	Juin 2026	En cours	- La sécurité réglementaire favorise les investissements, y compris les flux de capitaux étrangers.  - Les infrastructures résilientes au climat facilitent la résilience des transports nécessaires au commerce.

**Tableau 3. République démocratique du Congo : Mesures de réforme proposées au titre de la FRD (2025-2027) (conclu)**

Pilier	Mesure de réforme	Etude de diagnostic	Résultat escompté	Partenaire de mise en œuvre	PTF appui	Echéance	Status	Réduction prospective des risques liés à BdP
	<p><b>RM11. Implémentation de la CDN.</b></p> <p>Le gouvernement publiera un plan d'investissement qui identifie et chiffre les coûts des projets climatiques prioritaires de la CDN d'ici 2025. Le gouvernement allouera des crédits budgétaires clairement identifiables à ces projets dans les Lois des finances.</p>	C-PIMA, CCIA	La mise en œuvre de la CDN 2021 passe par la définition des projets d'investissement nécessaires à sa réalisation et par l'engagement des autorités à les financer	Ministère du Plan Ministère du Budget	FAD	Janvier 2027	En cours	
	<p><b>RM12. Préparation des projets d'investissement public.</b></p> <p>Le Ministère du Plan mettra à jour la circulaire spécifique sur les investissements publics annuelle afin d'obliger les ministères sectoriels à partager les évaluations climatiques basées sur la méthodologie adoptée lorsqu'ils soumettent des projets pour financement budgétaire. Le gouvernement financera ces évaluations et publiera toutes les évaluations, y compris pour des fonds extrabudgétaires (ACGT, BCECO).</p>	C-PIMA, CCIA	Tous les projets d'investissement public sont examinés sous l'angle de leurs effets sur le changement climatique avant de recevoir un financement budgétaire.	Ministère du Plan ACGT BCECO		Avril 2027	En cours	

## Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent **Protocole d'Accord Technique (PAT)** contient des définitions et des facteurs d'ajustement qui clarifient la mesure des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs dans les tableaux 1 et 2, qui sont joints au mémorandum de politiques économiques et financières. Sauf indication contraire, tous les critères de performance et objectifs indicatifs seront évalués en termes de flux cumulés depuis le début de chaque année civile.

### A. Définitions

2. Dans le PAT, l'**extérieur** et l'**intérieur** sont définis sur la base de la résidence.

3. **Couverture institutionnelle** : L'administration centrale comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire du présent protocole, l'administration centrale exclut les organisations à but non lucratif contrôlées et financées par elle. Le système bancaire est composé de la Banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les institutions de dépôt.

4. Les **taux de change du programme** pour le PAT sont les suivants (cours indicatifs de la BCC au 31 décembre 2024) :

- Les variables libellées en dollars américains seront converties en francs congolais (CDF) en utilisant le taux de change du programme de 2,847 CDF pour un dollar américain.
- Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de XXCDF par DTS.
- Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de XXCDF par euro.
- Les variables libellées dans des devises autres que le dollar américain, le DTS ou l'euro seront d'abord converties en dollars américains au taux de change officiel du 31 décembre 2024, USD/devise (tirés des *Statistiques financières internationales* du FMI) puis converties en francs congolais en utilisant le taux de change du programme CDF/USD.

5. Les **critères de réalisation quantitatifs (CR)** inclus dans le programme, tels que définis ci-dessous, se réfèrent aux réserves internationales nettes de la BCC, aux avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques, au crédit net de la BCC à l'État, aux avoirs intérieurs nets de la BCC, aux arriérés de paiements extérieurs, aux souscriptions ou de garanties de nouvelle dette extérieure par le secteur public, et au solde budgétaire intérieur (base caisse). Des critères de performance sont fixés pour fin juin 2025 et fin décembre 2025, tandis que des objectifs indicatifs sont fixés pour fin mars 2026 et fin juin 2026.

6. En plus des CR spécifiques énumérés au paragraphe 5, comme pour tout arrangement du Fonds, les **CR continus** incluent également la non-introduction de restrictions de change et de pratiques de devises multiples. Plus précisément, la conditionnalité continue couvre (i) la non-imposition ou l'intensification de restrictions à l'exécution des paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de

devises multiples ; iii) non-conclusion d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII ; et iv) non-imposition ou intensification des restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements. Ces CR continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne sont pas repris dans le tableau CR annexé au MPEF.

## B. Critères de réalisation quantitatifs et facteurs d'ajustement

### Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC

7. Définition : Les **réserves internationales nettes** (RIN) sont définies comme la différence entre les **réserves internationales brutes** de la BCC et la totalité de ses **engagements extérieurs**, à l'exclusion des allocations de DTS.

8. Définition : Les **réserves internationales brutes** sont définies conformément à la sixième édition du manuel de la balance des paiements et du manuel de la position extérieure globale (BPM6) et comme la somme des éléments suivants : i) les avoirs en or monétaire de la BCC détenus à l'étranger ; ii) les avoirs en DTS détenus à l'étranger ; (iii) l'encaisse en devise ; et iv) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Les éléments suivants sont exclus de la définition des réserves internationales brutes : les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible, les avoirs dont la disponibilité est sujette à des conditions, et les avoirs qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers et les transactions de swap.

9. Définition : Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents dont le FMI mais excluant les allocations de DTS.

10. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers des RIN :

- **Appui à la balance des paiements** (ABP, appuis budgétaires) : les planchers des RIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés (correspondant aux appuis budgétaires, y compris ceux du FMI). Les planchers des RIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiements au titre du service de la dette extérieure** : les planchers des RIN seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la baisse d'un montant équivalent à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC)** : les planchers des RIN seront ajusté à la hausse d'un montant équivalent à 50% de la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu.

11. Définition : l'**ABP** comprend tous les dons et prêts extérieurs déboursés à l'administration centrale, à l'exclusion de ceux liés à des projets.

**12.** Définition : les **paiements au titre du service de la dette extérieure** de l'administration centrale sont définis comme les paiements de principal et d'intérêts dus aux créanciers extérieurs (à l'exclusion du FMI).

### **Plafonds sur les niveaux des avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques**

**13.** Définition : les **avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants domestiques** sont définis comme étant les avoirs de la BCC (i) de toute dénomination autre que le franc congolais ; (ii) détenus auprès d'institutions ou de filiales domiciliées en République Démocratique du Congo ; (iii) mais excluant les dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale (tels que définis au §14). Le plafond des avoirs en devises détenus par la BCC journalièrement auprès de correspondants domestiques doit rester inférieur au seuil défini dans le tableau des critères quantitatifs, avec une tolérance de cinq jours ouvrables en cas de dépassement.

**14.** Définition : **les dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale** est défini comme la somme des dépôts qui servent de garantie, sous une forme ou une autre, à des crédits contractés par l'administration centrale. Leur variation est définie comme la différence du montant ces dépôts entre la date test et celui de la fin de l'année précédente.

### **Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC**

**15.** Définition : Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir §16) moins les réserves internationales nettes (voir §7) moins les avoirs extérieurs exclus des réserves internationales, moins les **titres du Trésor au profit de la BCC** (§19), moins, à partir de décembre 2022, les réserves obligatoires constituées par les institutions de dépôt. Sur la base de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : (i) le crédit net à l'État (administration centrale (voir §17) ; (ii) crédit au secteur privé ; (iii) crédit aux entreprises publiques ; (iv) crédit aux banques commerciales ; (v) les autres créances sur le reste de l'économie (sur d'autres institutions financières et d'autres institutions non financières) ; et (vi) les autres avoirs nets.

**16.** Définition : la **base monétaire** au sens strict est définie comme la somme de i) la circulation fiduciaire ; ii) les encaisses monétaires des banques ; iii) les dépôts des banques à la BCC ; iv) les dépôts du secteur privé non bancaire à la BCC ; et v) les dépôts des entreprises publiques à la BCC.

**17.** Les ajustements suivants seront apportés aux plafonds d'AIN :

- **ABP** : les plafonds d'AIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% du ABP total au-delà du niveau programmé. Les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiement du service de la dette extérieure** : les plafonds d'AIN seront ajustés (i) à la baisse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ; et (ii) à la hausse d'un montant équivalent à l'excédent des paiements du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

## Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État (CNE)

**18.** Définition : le **crédit net de la BCC à l'État** (CNE) est défini comme la différence entre les créances brutes de la BCC sur l'administration centrale et les dépôts de l'administration centrale à la BCC. Les dépôts du gouvernement comprennent ceux liés à la Convention sur la distribution des DTS entre le gouvernement et la BCC. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures de même que les **titres du Trésor au profit de la BCC** sont exclus du CNE.

**19.** Définition : Les **titres du Trésor au profit de la BCC** sont des titres rémunérés émis par le Trésor afin de recapitaliser la BCC ou de régulariser les créances historiques de la BCC sur l'État, et couvrant les pertes d'exploitation passées, les pertes d'exploitation non garanties de 2011 et les années ultérieures, les paiements d'intérêts impayés pour les titres liés aux pertes d'exploitation de la BCC et les pertes de conversion de devises. Ces titres incluent notamment les obligations du Trésor remboursables *in fine* prévues au *Protocole d'accord entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo sur la régularisation de ses créances sur le Trésor public* de décembre 2021, et de son avenant d'avril 2022. Les crédits non rémunérés de la BCC à l'État, les titres du Trésor ne portant pas intérêt et les avances de la BCC au Trésor sont exclus de cette définition.

**20.** Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds du CNE.

- **ABP** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalent à 50% de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé. En cas de moins-perçu, les plafonds du CNE seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiements au titre du service de la dette extérieure** : les plafonds du CNE seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalent à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Produit des privatisations** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% la totalité de l'excédent du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moins-perçu.

## Planchers sur le solde budgétaire intérieur

**21.** Définition : le **solde budgétaire intérieur** (base caisse) est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées sur ressources intérieures. Les **recettes intérieures** sont définies comme le total des recettes et des dons moins les dons. Les **dépenses financées sur ressources intérieures** sont définies comme le total des dépenses moins les investissements financés sur ressources extérieures (prêts et dons) moins les paiements au titre des intérêts étrangers plus l'**accumulation nette d'arriérés intérieurs**.

**22.** Les **ajustements** : ci-après s'appliqueront aux planchers du solde budgétaire intérieur:

- **Paiement des arriérés intérieurs**: Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la baisse (déficit supérieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés intérieurs effectués au-delà du montant programmé ; symétriquement, ils seront

ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés intérieurs effectués en-deçà du montant programmé.

- **Investissements financés sur ressources intérieures:** Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des investissements financés sur ressources intérieures effectués en-deçà (en moins) du montant programmé.
- **Recettes de l'administration centrale:** Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 80% de l'excédent des recettes de l'administration centrale par rapport au niveau programmé. Ils seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50% des recettes de l'administration centrale par rapport au niveau programmé.

**23.** Définition : Les **arriérés intérieurs** sont définis comme les obligations aux fournisseurs publics domestiques qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles avec un retard d'au moins 60 jours, y compris également les crédits de TVA dus mais non remboursés, et qui ont été certifiés et validés par le gouvernement.

### **Plafonds sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs**

**24.** Définition : les **arriérés de paiement extérieurs** sont définis comme les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) de l'administration centrale qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Les plafonds sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'appliquent **de manière continue** durant toute la période couverte par la Facilité Élargie de Crédit. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement en attendant l'issue de négociations. Aux fins de ce CR continu, qui fait l'objet d'un suivi continu, le gouvernement signalera immédiatement aux services du FMI tout nouvel arriéré extérieur qu'il accumule.

### **Plafonds de la valeur actuelle des contrats ou des garanties de la nouvelle dette extérieure par le secteur public**

**25.** Définition : **le secteur public** comprend l'administration centrale (État), les administrations locales, la banque centrale (BCC), les entreprises publiques,<sup>17</sup> les entités territoriales décentralisées (ETDs), ainsi que les établissements publics contrôlés et financés par l'administration centrale.

**26.** Définition : **la dette** est définie conformément au paragraphe 8(a) des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds joint à la décision No. 16919-(20-103) du conseil d'administration, adoptée le 8 octobre 2020. La dette extérieure est définie comme contractée lorsque toutes les parties ont signé le contrat de dette. Aux fins du programme, la dette extérieure est mesurée sur une base brute en utilisant le critère de résidence.

**27.** Définition : la **garantie** d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant au secteur public de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (paiements en numéraire ou en nature), ou de toute obligation légale ou contractuelle implicite du secteur public de financer totalement ou en partie toute insuffisance de paiement de la part du débiteur.

**28.** Définition: La **valeur actuelle** (VA) de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements prévus et les paiements du service de la dette (principal et intérêts) sur la base d'un taux d'actualisation du programme de 5% et en tenant compte de toutes les conditions du prêt, notamment les décaissements prévus, l'échéance, le délai de grâce, le calendrier des paiements, les frais d'entrée et les frais de gestion. La VA est calculée à l'aide du "modèle d'AVD" du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et les paramètres susmentionnés. Dans le cas de prêts pour lesquels l'élément don est nul ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

**29.** Définition: **Plafond.** À partir de mars 2022, un critère de performance s'applique à la VA de la nouvelle dette extérieure (c'est à dire la dette envers les non-résidents), contractée ou garantie par le secteur public avec des échéances initiales d'un an ou plus. Le plafond s'applique aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il exclut l'utilisation des ressources du Fonds et les crédits d'importation normaux ayant une échéance inférieure à un an.<sup>18</sup>

**30.** Définition: **Exigence de déclaration.** Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur prévu et des conditions de cet emprunt avant que les prêts ne soient contractés ou garantis par le gouvernement et consulteront les services du FMI sur toute opération potentielle de gestion de la dette.

## C. Objectifs Indicatifs

### Planchers sur les recettes de l'administration centrale

**31.** Définition : Les **recettes de l'administration centrale** sont définies conformément au manuel des statistiques des finances publiques (GFSM 2001) mais sur la base de la comptabilité de caisse, à l'exclusion des dons. Les recettes sont une augmentation de la valeur nette de l'administration centrale (y compris ses unités dans les provinces et les agences) résultant d'une transaction.

- Les recettes de l'administration centrale comprennent les impôts et autres transferts obligatoires imposés par l'administration centrale, les revenus de la propriété provenant de la propriété d'actifs, les ventes de biens et services, les cotisations sociales (à l'exclusion des cotisations de retraite reçues par l'administration centrale), les intérêts, les amendes, les pénalités et les confiscations et les transferts volontaires reçus de non-pouvoirs publics autres que les subventions. La définition, pour le suivi des programmes, exclut les subventions et autres contributions non obligatoires reçues de gouvernements étrangers et d'organisations internationales ; ces transferts entre les administrations centrales seraient éliminés lors de la consolidation des rapports budgétaires et ne seraient pas comptabilisés en tant que recettes. Les recettes provenant de la vente d'actifs non financiers (par exemple, la privatisation et les primes de signature de contrats de ressources naturelles) et les transactions sur actifs et passifs financiers, telles que les emprunts mais à l'exception des paiements d'intérêts, sont également exclues de la définition des revenus. Le transfert des bénéfices de la BCC au Trésor est également exclu de la définition des revenus. Les recettes des comptes spéciaux et budget annexes sont également exclues.

- Les recettes doivent être comptabilisées sur la base de la comptabilité de caisse et les flux doivent être enregistrés lors de la réception de la trésorerie. Les paiements anticipés exceptionnels seront traités comme s'ils avaient été reçus à la date d'échéance normale.

## Planchers sur les dépenses sociales

**32.** Définition : Les **dépenses sociales** sont des dépenses de l'administration centrale (excluant les salaires) définies comme la somme des :

- *Dépenses de santé*
  - Dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNEA) et soins de santé primaires
  - Décaissements du cofinancement de vaccins soutenu par GAVI et achat de vaccins traditionnels
  - Décaissements du cofinancement tuberculose / paludisme / VIH/SIDA
- *Dépenses sociales*
  - Les dépenses sociales comprennent des interventions liées à la politique de couverture santé universelle dans le cadre des activités du Fonds de Solidarité Santé, la promotion des services sociaux, la protection des groupes vulnérables et la construction de centres d'hébergement pour les enfants en rupture avec leurs liens familiaux.

## Plafonds sur l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale

**33.** Définition : Les **arriérés de salaires** sont définis comme les salaires et traitements approuvés dont le règlement enregistre un retard de 60 jours. Les salaires et traitements incluent le total de la rémunération des employés de la fonction publique, y compris les prestations permanentes. Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée à compter du 1 juillet 2021.

**34.** Définition : Les **employés de la fonction publique** sont le personnel civil, policier et militaire soit fonctionnaires statutaires ou sous contrat avec l'administration centrale.

## Plafonds sur la masse salariale

**35.** Définition : La **masse salariale** est définie comme la rémunération totale versée aux employés de la fonction publique (voir §34), y compris les avantages permanents.

## Plafonds sur les dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence

**36.** Définition : les **dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence** sont les dépenses n'ayant pas été exécutées selon les procédures normales de la chaîne de la dépense.

**37.** Définition: Le **plafond** est défini trimestriellement comme le pourcentage des dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence par rapport au total des dépenses de l'administration centrale sur ressources propres et appuis budgétaires.

## D. Données à communiquer pour les besoins du suivi du programme

**38.** Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après.

<b>Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités</b>				
	<b>Description des données</b>	<b>Institution responsable</b>	<b>Fréquence des données</b> (Fréquence des rapports, si différente)	<b>Délai de transmission</b> (jours ouvrables)
1	<b>Taux de change et statistiques du marché des changes</b> Y compris les taux et les volumes soumis par les banques commerciales, les bureaux de change et la BCC ; le taux de change officiel (cours indicatif) ; les taux de change du marché parallèle ; les interventions de la BCC ; les ventes aux enchères de devises de la BCC ; l'offre et la demande de devises déclarées par les banques commerciales.	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOBM) ; Direction de la recherche et des statistiques (DRS))	Journalière (Hebdomadaire)	1
2	<b>Actifs et passifs extérieurs de la BCC</b> Désagrégés par catégorie et par devise ; NIR et GIR selon la définition du programme.	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOBM))	Journalière (Hebdomadaire)	1
3	<b>Instruments et interventions de politique monétaire</b> Bons BCC, facilité de swap, guichets de prêts d'urgence, marché interbancaire (taux et volumes, par banque)	BCC	Journalière (Hebdomadaire)	1
4	<b>Réserves des institutions de dépôt à la BCC</b> Réserves obligatoires et excédentaires	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Journalière (Hebdomadaire)	1
5	<b>Situation des institutions de dépôt (SID)</b> Situation de la banque centrale et des autres institutions de dépôt.	BCC	Mensuelle	10

**Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)**

6	<b>Situation monétaire détaillée :</b> Formulaires standard de déclaration des données 1SR & 2SR	BCC	Mensuelle	10
7	<b>Dépôts des administrations publiques auprès de la BCC et des banques commerciales :</b> Par type, entité et devise	BCC	Mensuelle	10
8	<b>Garanties de la BCC</b> Billets à ordre, dépôts à terme, dépôts garantis, ou tout autre type de garantie contractée par la BCC dans les banques commerciales locales (par banque, catégorie, conditions et devise) ; pour les garanties, informations détaillées sur les paiements liés aux prêts garantis, et conditions de ces prêts et des garanties associées.	BCC	Mensuelle	10
9	<b>Relevé de compte BIS 2D FMI USD</b> Relevé de compte (format de données électronique téléchargeable) fourni par la BRI pour le compte de dépôt à deux jours en USD ouvert dans les livres de la BCC pour enregistrer les décaissements liés au FMI.	BCC	Mensuelle	10
10	<b>Suivi des critères monétaires</b> Réserves internationales nettes, crédit net de la BCC à l'État, avoirs intérieurs nets de la BCC, avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques.	BCC	Mensuelle	15
11	<b>Données monétaires</b> Enquête monétaire et crédit net à l'administration publique détaillé	BCC	Toutes les deux semaines	3
12	<b>Paiements en espèces de la BCC</b> Opérations de la BCC et de caissier de l'état, par devise et procédure d'exécution	BCC	Mensuelle	10
13	<b>Budget en monnaie nationale de la BCC</b>	BCC	Mensuelle	3
14	<b>Bilans des banques commerciales</b> Tableaux détaillés de l'actif et du passif, pour chaque établissement de dépôt et agrégés, répartis entre monnaie nationale et devises.	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10

**Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)**

15	<b>Indicateurs de solidité financière (ISF)</b> Adéquation des fonds propres, qualité des actifs, rentabilité, liquidité, sensibilité aux risques de marché.	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
16	<b>Structure à terme des taux d'intérêt</b> Des institutions de dépôt et de la BCC	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
17	<b>Budget en devises</b>	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOBM))	Hebdomadaire	5
18	<b>Condensé statistique</b> Principales productions	BCC	Mensuelle	15
19	<b>Exportations et importations de produits de base</b> Valeur et volume	BCC	Mensuelle	15
20	<b>Opérations du compte de capital et du compte financier de la balance des paiements</b>	BCC	Trimestrielle	15
21	<b>Estimations et prévisions du PIB</b>	CESCN	Trimestrielle	45
22	<b>Dépenses exécutées en procédure d'urgence</b> Montants approuvés par la commission des dépenses d'urgence et montants payés et régularisés par la BCC.	Comité des urgences	Trimestrielle	15
23	<b>Recettes des droits de douane et d'accises</b> Y compris ceux du secteur minier, ventilés par catégorie	DGDA	Mensuelle	40
24	<b>Revenus des impôts directs et indirects</b>	DGI	Mensuelle	40
25	<b>Revenus du secteur minier</b> Par nature	DGI	Mensuelle	40
26	<b>Souscriptions à l'impôt sur les sociétés (IBP)</b>	DGI	Annuelle	20
27	<b>Recettes non fiscales</b> À l'exclusion des provinces, y compris les revenus du secteur minier	DGRAD	Mensuelle	20
28	<b>Indicateurs de la production nationale</b>	INS	Mensuelle	15

**Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)**

29	<b>Indice des prix à la consommation</b>	INS	Hebdomadaire	5
30	<b>Estimation du coût budgétaire de la politique de tarification des carburants</b>	Ministère de l'Économie (validation par le Ministère des Finances)	Trimestrielle	40
31	<b>Arriérés extérieurs</b> Montants actualisés	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Mensuelle	15
32	<b>Service de la dette extérieure</b> Intérêts et principal, détaillé par créancier	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Mensuelle	10
33	<b>Dette intérieure de l'administration centrale</b> Stock et service de la dette, par catégorie et par créancier	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Trimestrielle	15
34	<b>Dette extérieure publique contractée</b> Y compris par les administrations centrale ou locales, les entreprises publiques (Gécamines, Sicomin, SNEL, MIBA) et la BCC ; détails sur les garanties/collatéraux associés.	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Ponctuelle, en cas de signature de contrat de prêt	15
35	<b>Encours de dette extérieure publique</b> Y compris par les administrations centrale ou locales, les entreprises publiques (Gécamines, Sicomin, SNEL, MIBA) et la BCC ; plans d'amortissement associés.	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Annuelle	30
36	<b>Situation de la collecte des recettes provenant des ressources naturelles</b>	Ministère des Finances (Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR))	Trimestrielle	20

**Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (conclu)**

37	<b>Plan de trésorerie de l'État (PTR)</b> Exécution et projections	Ministère des Finances (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP))	Hebdomadaire	5
38	<b>Bons et obligations du Trésor</b> Montant des émissions, échéances et taux d'intérêt ; amortissement	Ministère des Finances (Comité des titres)	Hebdomadaire	3
39	<b>Exportations minières</b> <b>Par mineraï et par société, ainsi que des projections annuelles</b>	Ministère des Mines (Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM))	Mensuelle & Trimestrielle	10
40	<b>Arriérés budgétaires</b> <b>Stock actualisé</b>	Ministère du Budget (Direction du Contrôle Budgétaire (DCB))	Annuelle	15
41	<b>État de suivi budgétaire (ESB)</b>	Ministère du Budget (Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire (DGPPB))	Mensuelle	10
43	<b>Plan prévisionnel d'engagement des dépenses</b>	Ministère du Budget (Direction du Contrôle Budgétaire (DCB))	Trimestrielle	10
44	<b>Note de conjoncture économique</b> Préparé pour la réunion hebdomadaire avec le premier ministre	Ministère du Plan (Direction des études macroéconomiques (DEME))	Hebdomadaire	3

**Critères et données pour le FRD.** En ce qui concerne la FRD, les autorités fourniront aux services du FMI tous les documents (textes juridiques, manuels, méthodologies, etc.) mentionnés dans chaque mesure de réforme. Le tableau 2 ci-dessous fournit les critères d'interprétation de mesures de réforme.

**Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo: Vue d'ensemble des informations devant être transmises par les autorités au titre du FRD**

<b>Mesure de réforme</b>	<b>Critères d'interprétation</b>
<b>RM1.</b>	Adoption du code par le Gouvernement et transmission au Parlement. Etape préliminaire : cette mesure interviendra après l'adoption de la politique forestière (attendue début 2025).
<b>RM2.</b>	Rapport d'audit de performance publié sur le site de la Cour incluant des observations sur efficience et efficacité de la politique publique et des recommandations de réforme (en phase avec les standards d'audit d'INTOSAI). Etape préliminaire : La Cour inclut l'audit dans le plan annuel de travail (PAT) 2025.
<b>RM3.</b>	Les données géospatiales du SNSF couvrent les suivantes : données de déforestation, données de dégradation des forêts et données de l'Inventaire Forestier National. Elles sont mises à jour au minimum tous les deux ans et publiées par le Gouvernement sur le géoportail web officiel du SNSF selon différentes échelles spatiales (nationale et provinciale), types forestiers et modes de gestion (concessions d'exploitation, concessions de conservation, CFCL, aires protégées, etc.). La mesure pour le SNSF implique une publication initiale (premier trimestre 2025) et au moins une mise à jour ultérieure des données.
<b>RM4.</b>	Adoption du règlement minier révisé par le Gouvernement et publication du nouveau texte au J.O. Le nouveau règlement clarifiera les dispositifs institutionnels, les procédures et les normes régissant la protection de l'environnement et des forêts, et notamment les mesures de sauvegarde et de compensation.
<b>RM5.</b>	Le règlement minier révisé (RM4) spécifiera l'acteur gouvernemental en charge de la publication des études, plans, rapports et audits sur un site du Gouvernement. Tous les projets miniers approuvés après l'échéance de la RM4 auront une étude avec son plan de gestion et le rapport de synthèse préalablement publiée. Les audits ex post intervenant en décalage, la publication concernera tous les audits dus après l'échéance de la RM4.

**Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo: Vue d'ensemble des informations devant être transmises par les autorités au titre du FRD (conclu)**

<b>RM6.</b>	Plan d'action en réponse à l'audit (en phase avec les standards d'audit d'INTOSAI) élaboré en Mai 2026 au plus tard. Le FFN déclare pouvoir élaborer ce plan en trois mois. Rapport de la Cour sur révision de la mise en œuvre publié.
<b>RM7.</b>	Chapitre avec données quantifiées sur les catastrophes naturelles dans la DRB 2026-2028, publiée comme partie de la documentation budgétaire pour la loi de finances 2026. En cas de limites de la disponibilité des données sur les catastrophes naturelles, un plan d'action sera adopté pour une meilleure collecte des données.
<b>RM8.</b>	Politique formellement adoptée par un décret publié.
<b>RM9.</b>	Modifications de la loi PPP adoptées par le Gouvernement et déposées au Parlement. Guide méthodologique PPP élaboré en phase avec les meilleures pratiques internationales, et publié (sur le site internet de l'UC-PPP) et adoptée formellement (avec présentation formelle au Conseil des Ministres pour l'entériner). Chapitre 4.5 du <i>Manuel des procédures de gestion des investissements publics</i> de novembre 2023 (arrêté n°210 /CAB/MINET/PLAN/ JST/2023 du 15 Novembre 2023) est amendé pour inclure un renvoi au guide méthodologique PPP.
<b>RM10.</b>	Le Ministère du Plan révisera l'arrêté sur le <i>Manuel des procédures de gestion des investissements publics</i> de novembre 2023 (arrêté n°210 /CAB/MINET/PLAN/ JST/2023 du 15 Novembre 2023), pour y inclure une annexe qui explicite la méthodologie d'évaluation climatique qui détaillera le principe énoncé au chapitre 4.4.1 dudit Manuel. Le terme « pertinent » sera défini par la méthodologie, i.e. il différenciera quel type d'analyse sera appliquée à quel type de projet.
<b>RM11.</b>	Un plan a été publié sur le site du Ministère du Plan ou du MEDD qui liste et chiffre les coûts des projets climatiques prioritaires. Ces projets auront été inclus (de manière identifiable) dans le PIP annexé à la LFI et reçus des crédits budgétaires d'ici 2027. Pour les projets matures, ils devront déjà figurer dans la loi de finances 2026.
<b>RM12.</b>	Circulaire du Ministère du Plan publiée en janvier 2026. Le Gouvernement payera pour chaque exercice budgétaire, les dépenses relatives aux évaluations des projets à inscrire dans le budget de l'exercice n+1. Un rapport présentant le taux d'exécution des crédits alloués au financement des évaluations des projets est publié. Des évaluations sont publiées d'ici avril 2027.

# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

12 juin 2025

## PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS SUR CRITÈRES DE RÉALISATION NON ATTEINTS, MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par

**Annalisa Fedelino (FMI), Geremia  
Palomba (FMI), Manuela Francisco  
et Hassan Zaman (IDA)**

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

<b>Risque de surendettement extérieur</b>	<b>Modéré</b>
<b>Risque global de surendettement</b>	<b>Modéré</b>
<b>Décomposition de la notation du risque</b>	<b>Une certaine marge d'absorption des chocs</b>
<b>Eléments d'appréciation</b>	<b>Non</b>

*Selon le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu (CVD PFR), la République démocratique du Congo (RDC) reste exposée à un risque modéré de surendettement, tant extérieur que global<sup>1</sup>. Cette évaluation est conforme à la conclusion de l'AVD précédente<sup>2</sup>. Sa capacité d'endettement est jugée faible, en raison d'une mobilisation limitée des recettes, qui restreint l'espace budgétaire malgré des niveaux de dette extérieure relativement modéré. Les*

<sup>1</sup> L'indicateur composite (IC) de la RDC est estimé à 2,43, sur la base de la mise à jour des PEM d'avril 2025 et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) établie par la Banque mondiale en 2024. En conséquence, la capacité d'endettement du pays reste faible.

<sup>2</sup> Voir le [rapport-pays du FMI n° 25/23](#).

*tests de résistance indiquent des dépassements des seuils de solvabilité et de liquidité de la dette extérieure, ainsi que du repère relatif au ratio dette publique/PIB, mettant en évidence la vulnérabilité de la RDC aux chocs extérieurs, en particulier à la détérioration du niveau des exportations. La RDC est considérée comme disposant d'« une certaine marge » d'absorption des chocs. Toutefois, compte tenu des marges de manœuvre budgétaires limitées et de la forte exposition aux cours volatils des produits de base, le maintien de la viabilité de la dette nécessitera d'adopter une politique d'emprunt prudente, privilégiant le financement concessionnel. Le renforcement du cadre de gestion de la dette et l'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures sont également essentiels pour atténuer les vulnérabilités et renforcer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour faire face à d'éventuels chocs futurs.*

## PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

**1. La dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) englobe la dette contractée ou garantie par l'administration centrale, celle de la Banque centrale du Congo (BCC), et celles des provinces et les entreprises publiques.** La Direction générale de la dette publique (DGDP)<sup>3</sup>, qui relève du ministère des Finances, publie sur son site Internet des rapports trimestriels et annuels où figurent des informations détaillées sur la dette intérieure et extérieure en fonction du critère de résidence. Il s'agit d'états financiers résumés de la dette de l'administration centrale, de la dette de SICOMINES (une coentreprise entre l'État congolais et des investisseurs chinois) et de Gécamines, de la dette extérieure garantie des entreprises publiques gérées par l'État, et de la BCC<sup>4</sup>. Les autres institutions publiques ne sont pas habilitées à contracter des emprunts extérieurs sans approbation, et ont peu de chances d'accéder aux marchés financiers sans garantie de l'État. Cependant, les autorités ne reçoivent pas de rapport régulier des institutions publiques autres que celles citées ci-dessus ou des provinces. Afin de combler ce manque d'informations, elles sont déterminées à améliorer la qualité de la communication des données relatives à la dette, notamment pour les entreprises publiques, et mettent en œuvre les recommandations issues des récentes activités d'assistance technique du FMI. À ce titre, les autorités ont approuvé en septembre 2023 une ordonnance-loi sur la gestion de la dette publique, qui confie à la DGDP l'évaluation de tout nouvel emprunt des entreprises publiques avant la signature des contrats, harmonise le cadre juridique, et réaffirme le rôle exclusif que possède le ministère des Finances pour contracter de la dette extérieure. S'appuyant sur la politique de financement du développement durable (PFDD) de la Banque mondiale, dans le cadre des mesures de performance et politique publique (PPA2), elles sont déterminées à continuer d'élargir le périmètre de leurs rapports sur la dette en incorporant les données sur les autres dettes contractées par les entreprises publiques et les provinces<sup>5</sup>. En outre, les prêts pour les infrastructures de la SICOMINES sont assortis d'une garantie de l'État qui ne pourra être mobilisée qu'après 2040. Ces prêts devront être

<sup>3</sup> La DGDP a fait l'objet d'une réforme institutionnelle à travers le décret n° 25/20 du 29 avril 2025, qui définit formellement sa création, son organisation et son fonctionnement. Le décret vise à renforcer le cadre institutionnel de la DGDP en mettant en place une structure dédiée de front-, middle- et back-office, afin d'améliorer sa capacité d'analyse, d'exploitation et de conseil en matière de gestion de la dette publique. Il a également pour but d'améliorer la gouvernance en consolidant le rôle de la DGDP en tant qu'autorité centrale de coordination des opérations d'emprunt public. Pour appuyer la mise en œuvre efficace de cette réforme, une nouvelle structure organisationnelle du personnel est actuellement instaurée.

<sup>4</sup> Les entreprises publiques représentent environ 30 % de la dette extérieure CGE, dont une part est gérée par les autorités au moyen de comptes séquestres.

<sup>5</sup> Dans le cadre de la mesure de performance et de politique publique au titre de la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale (SDFP PPA2) des deux derniers exercices 2023 et 2024, les autorités ont progressivement amélioré la transparence et la couverture de la dette en publiant des bulletins trimestriels et des rapports annuels incluant la dette des sept entreprises publiques stratégiques en date (SNEL, MIBA, Gécamines, Sodimico, Sonahydroc, REGIDESO et RVA), et celle de huit provinces (Kinshasa, Kwilu Kongo Central, Haut-Katanga, Equateur, Lomami, Kasai-Orientale et Lualaba). Dans le cadre du SDFP PPA2 pour l'exercice 2025, les autorités continueront d'améliorer la couverture de la dette pour le rapport annuel sur la dette de 2023 et pour les deux derniers bulletins trimestriels de 2024, afin d'inclure deux entreprises publiques supplémentaires (ONATRA et SNCC) et deux provinces supplémentaires (Kasaï Central et Tanganyika).

remboursés d'ici à 2028 et sont garantis par les bénéfices de la société<sup>6</sup>. La Sicomines a par ailleurs contracté un emprunt afin de financer la centrale électrique de Busanga destinée à assurer son approvisionnement en électricité. Les données relatives à la dette du secteur privé sont restreintes et les autorités partent du principe que le secteur privé n'emprunte pas à l'étranger.

**Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : périmètre de la dette contractée ou garantie par l'État et paramètres relatifs aux chocs sur les passifs conditionnels pour le test de résistance adapté**

#### Couverture de la dette contractée ou garantie par l'État

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la cellule
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	X
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

#### Périmètre de la dette publique et ampleur du test de résistance adapté des passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Les administrations centrales, étatiques et locales, la banque centrale, la dette garantie par l'État, la dette des entreprises publiques non garantie.		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarte des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	2.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2.0	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	0.0	Certaines institutions publiques ne communiquent pas leurs données auprès de la DGDP.
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		9.0	

1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB est appliqué aux pays dont la dette à garantie publique n'est pas pleinement appréhendée dans la définition nationale de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

## CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

**2. Malgré ses vastes ressources naturelles, la RDC reste l'un des pays les plus pauvres du monde, avec une fragilité persistante qui la rend très vulnérable aux crises sanitaires, aux urgences humanitaires et aux conflits.** L'économie est fortement dollarisée, peu diversifiée et reste très exposée à des chocs sur les prix des produits de base et à des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Il est important de noter que la situation sécuritaire dans l'est de la RDC s'est fortement détériorée en janvier 2025, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur les finances publiques.

<sup>6</sup>Cf. annexe VI. *A Brief Overview of the SICOMINES Deal* (Un bref aperçu de l'accord SICOMINES), [rapport pays du FMI n° 2024/226](#).

**3. L'économie de la RDC a fait preuve de résilience ces dernières années, mais la croissance a ralenti en 2024 en raison de la stabilisation de la production de cuivre.** Après avoir progressé de 8,5 % en 2023, la croissance du PIB réel a ralenti à 6,5 % en 2024 et devrait s'établir en moyenne autour de 5,0 % par an sur la période 2025-35. La croissance continue d'être tirée par l'augmentation de la production minière, ainsi que par les contributions du secteur non extractif. L'inflation a maintenu sa tendance à la baisse en 2024 ; sa contraction devrait se poursuivre et atteindre la cible de la BCC de 7,0 % d'ici à la fin de 2027, avant de se stabiliser. Cependant, en raison de sa forte dépendance à l'égard des importations et de sa forte dollarisation, le pays reste très vulnérable aux chocs sur l'offre et aux fluctuations des taux de change. Le déficit primaire s'est réduit, passant de 1,3 % du PIB en 2023 à 0,7 % en 2024, à la faveur d'une bonne mobilisation des recettes, en particulier dans le secteur minier. La situation budgétaire s'est améliorée en dépit des pressions persistantes dues aux dépenses élevées en matière de sécurité liées au conflit en cours dans la région est. Les réserves de change se sont renforcées en 2024, atteignant 2,3 mois d'importations non liées à l'aide étrangère à la fin de l'année. Les réserves devraient continuer d'augmenter en 2025, sous l'effet d'une réduction continue du déficit des transactions courantes et d'une bonne dynamique dans le secteur minier.

**4. Les arriérés extérieurs de l'administration centrale datent de la période antérieure au point d'achèvement PPTE, des arriérés supplémentaires de Gécamines s'ajoutant à l'encours total.** À la fin de 2024, les arriérés extérieurs s'établissaient à 250,8 millions de dollars (0,4 % du PIB). Quatre créanciers non-membres du Club de Paris détiennent des créances antérieures à l'initiative PPTE sur la RDC pour un montant total de 59,8 millions de dollars (0,1 % du PIB), qui sont en cours de négociation ou de réconciliation. Les autorités ont communiqué avec ces créanciers lors de réunions et par correspondance afin d'améliorer l'échange d'informations et de favoriser l'aboutissement à un accord. Dans le cadre de la politique d'arriérés des créanciers bilatéraux officiels, les arriérés antérieurs à l'initiative PPTE envers les créanciers non-membres du Club de Paris peuvent continuer de ne pas être comptabilisés, étant donné que l'accord sous-jacent du Club de Paris est suffisamment représentatif et que les autorités ont fait tout leur possible pour les apurer. En outre, la RDC a également des arriérés envers certains créanciers commerciaux extérieurs, notamment des créances sur le gouvernement central (moins de 0,2 % du PIB, antérieures à l'initiative PPTE) et sur la Gécamines (également moins de 0,2 % du PIB). Les autorités poursuivent activement leurs démarches auprès de ces créanciers commerciaux extérieurs et s'efforcent de bonne foi de parvenir à un accord de collaboration.

**5. À la fin de 2024, le ratio de la dette publique devrait atteindre 22,5 % du PIB, contre 27,0 % en 2023.** Cette baisse est principalement attribuable à une réduction de la dette extérieure en pourcentage du PIB. Malgré cela, la dette publique a augmenté en termes nominaux, ce qui indique que la baisse observée du ratio dette/PIB était en grande partie due à un effet dénominateur favorable, soutenu par la croissance et l'évolution positive des prix et des taux de change.

- La dette publique extérieure devrait avoir diminué de 17,8 % du PIB en 2023 à 14,5 % du PIB en 2024.** Ce résultat devrait être inférieur à la projection de la précédente AVD de 16 % du

PIB, principalement en raison d'emprunts extérieurs plus faibles que prévu en fin de l'année. De plus, des variations favorables des prix et des taux de change ont contribué à cette réduction. Cependant, la dette extérieure a encore légèrement augmenté en termes nominaux en 2024. La base des créanciers continue d'être majoritairement constituée de créanciers multilatéraux et bilatéraux (tableau 2 du texte).

- **La dette publique intérieure, qui devrait s'établir à 8 % du PIB en 2024, est surtout composée d'arriérés.** D'après les estimations, l'encours des arriérés intérieurs ressortait à 6,4 % du PIB en 2024, alors que la dette intérieure hors-arriérés s'établissait à 1,7 % du PIB. La dette hors-arriérés est principalement composée de bons du Trésor et d'obligations, dont les émissions ont augmenté en 2024. En 2024, les arriérés, comptabilisés comme dette non financière, étaient composés essentiellement : i) d'arriérés historiques réconciliés (3,1 % du PIB, tableau 3 du texte), ii) d'arriérés dus à des compagnies pétrolières (0,3 % du PIB) et iii) d'arriérés de TVA dus à des exportateurs (2,7 % du PIB). Les arriérés réconciliés ont fait l'objet d'un audit et englobent des obligations telles que les prêts bancaires, la dette sociale, les réclamations juridiques, les paiements aux fournisseurs et les passifs liés aux loyers et autres services. Le remboursement de ces arriérés est guidé par la stratégie d'apurement, qui s'appuie sur une feuille de route actualisée par le gouvernement en décembre 2024<sup>7</sup>. La mise en œuvre s'est accélérée vers la fin de 2024, avec le remboursement de 5 millions de dollars par les autorités en décembre 2024. Par rapport à la précédente AVD, il convient de noter une révision à la hausse des résultats et des projections concernant les arriérés de TVA, sur la base d'informations actualisées fournies par le ministère des Finances. Cette révision affecte inévitablement le ratio de la dette publique/PIB pour 2023 et les années précédentes.

## PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES ET HYPOTHÈSES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

### 6. Les projections qui sous-tendent cette AVD se fondent sur le cadre macroéconomique sur lequel repose la première revue de l'accord appuyé par la FEC.

- La croissance du PIB devrait s'établir en moyenne à 5,4 % entre 2025 et 2030, reflétant une modération du rythme de l'expansion de la production minière, partiellement compensée par une accélération de la croissance des secteurs non extractifs. Le maintien de cours élevés des produits de base, la vigueur de la demande mondiale pour les exportations de la RDC et la croissance du secteur non extractif devraient favoriser l'amélioration de la balance commerciale à moyen et long terme, mais la croissance des importations à moyen terme devrait en partie contrebalancer ces gains. En conséquence, le déficit courant devrait reculer à 2,4 % du PIB d'ici

<sup>7</sup> Cette stratégie s'articule autour de trois axes : i) le remboursement des premières créances inférieures à 300 000 dollars (pour un total de 99 millions de dollars) et des montants résiduels de créances importantes ; ii) la titrisation de créances importantes ; iii) la reprise du paiement des arriérés faisant l'objet de protocoles d'accord avec les créanciers ([rapport par pays n° 2023/434](#), ¶13).

2026, avant de s'élargir progressivement à nouveau. L'éventuelle aggravation du conflit dans la région est du pays et les fluctuations des prix des produits de base constituent les principaux risques susceptibles de nuire à la stabilité économique et aux résultats commerciaux de la RDC.

**Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2024–26<sup>1</sup>**

	Stock de la dette <sup>3</sup>			Service de la dette					
	2024		2024	2025	2026	2024		2025	2026
	(millions dollars)	(% dette totale)				(% PIB)	(millions dollars)		(% PIB)
<b>Totale</b>	16 601,2	100,0	22,5	1 520,5	2 154,9	3 358,3	2,0	2,7	3,9
<b>Extérieure</b>	10 692,0	64,4	14,5	642,4	795,9	872,7	0,9	1,0	1,0
Créanciers multilatéraux	6 084,7	36,7	8,3	153,9	256,7	306,2	0,2	0,3	0,4
FMI <sup>2</sup>	2 768,2	16,7	3,8	47,4	145,6	181,3	0,1	0,2	0,2
Banque mondiale	2 926,2	17,6	4,0	85,6	89,3	101,9	0,1	0,1	0,1
BAfD	246,1	1,5	0,3	5,1	5,5	5,5	0,0	0,0	0,0
Autres multilatéraux	144,2	0,9	0,2	15,9	16,3	17,6	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : Banque européenne d'investissement	34,4	0,2	0,0	9,5	9,3	9,3	0,0	0,0	0,0
BADEA	39,6	0,2	0,1	1,0	1,0	1,4	0,0	0,0	0,0
Créanciers bilatéraux	3 969,4	23,9	5,4	419,5	419,9	436,0	0,6	0,5	0,5
Club de Paris	68,2	0,4	0,1	7,7	3,9	3,9	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : France	14,5	0,1	0,0	7,7	3,9	3,9	0,0	0,0	0,0
Exim Bank of Korea	53,8	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hors Club de Paris	3 901,2	23,5	5,3	411,8	416,0	432,1	0,6	0,5	0,5
<i>dont</i> : Exim Bank of China	3 484,1	21,0	4,7	382,8	367,1	384,1	0,5	0,5	0,4
Exim Bank of India	115,3	0,7	0,2	20,1	19,5	17,2	0,0	0,0	0,0
Obligations	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Créanciers commerciaux	637,9	3,8	0,9	69,0	119,3	130,5	0,1	0,1	0,2
<i>dont</i> : FG Hemisphere	81,5	0,5	0,1	11,6	11,6	11,6	0,0	0,0	0,0
Financial Investment Holding	17,4	0,1	0,0	7,2	7,1	7,0	0,0	0,0	0,0
<b>Intérieure</b>	5 909,2	35,6	8,0	878,1	1 359,1	2 485,6	1,2	1,7	2,9
Bons du Trésor	124,6	0,8	0,2	343,8	137,1	266,1	0,5	0,2	0,3
Obligations du Trésor	1 092,7	6,6	1,5	152,2	879,2	1 701,1	0,2	1,1	2,0
Prêts	3,0	0,0	0,0	19,0	3,0	3,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés	4 688,8	28,2	6,4	363,2	339,8	515,3	0,5	0,4	0,6
<b>Pour mémoire :</b>									
Dette garantie	2 808,2	16,9	3,8						
Passifs conditionnels	3 176,5	19,1	4,3						
<i>dont</i> : garanties publiques	115,6	0,7	0,2						
<i>dont</i> : autres passifs conditionnels explicites	3 060,9	18,4	4,2						
PIB nominal (millions dollars)	73 640,2	...	...	74 508,5	80 966,5	86 613,6	...	...	...

Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI.

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris les créanciers officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est conforme à l'AVD.

2/ englobe la position nette négative en DTS après l'allocation de DTS rétrocédée aux autorités de la RDC et utilisée par celles-ci à des fins de soutien budgétaire.

3/ fondé sur le taux de change à la fin de l'année.

**Tableau 3 du texte. République démocratique du Congo :  
encours total de la dette intérieure, 2024**

	2024		
	Nominale en millions de dollars	Pourcentage du PIB <sup>2/</sup>	Pourcentage de la dette intérieure totale
Stock des bons du Trésor et autres prêts bancaires	1 220,4	1,7	20,7
Arriérés après rapprochement <sup>1/</sup>	2 314,3	3,1	39,2
Arriérés des provinces	143,5	0,2	2,4
Arriérés aux sociétés pétrolières	245,6	0,3	4,2
Arriérés de TVA	1 985,5	2,7	33,6
<b>Total</b>	<b>5 909,2</b>	<b>8,0</b>	<b>100,0</b>

Sources : autorités congolaises et calculs des services du FMI.

1/ englobe l'encours d'arriérés validés et certifiés dans le cadre de la stratégie de désendettement intérieur et l'encours d'arriérés certifiés en attente de validation.

2/ au taux de change à la fin de l'année.

- La précédente AVD contenait un programme de dépenses publiques ambitieux axé sur les infrastructures, soutenu par des sources de financement supplémentaires, l'effet mobilisateur de l'accord appuyé par la FEC, et des efforts accrus de mobilisation des recettes intérieures<sup>8</sup>. Pour tenir compte de l'augmentation des dépenses de sécurité, cette AVD prévoit un ralentissement du rythme des investissements dans les infrastructures en 2025 et 2026, suivi d'une reprise à moyen terme. Cette trajectoire dépend de l'engagement renouvelé des autorités en faveur de mesures d'administration fiscale visant à stimuler les recettes minières et non minières.
- Le montant élevé des investissements directs étrangers (IDE) et des autres entrées de capitaux, notamment à des fins de financement de projets, a concouru à une forte accumulation de réserves de change en 2024, parallèlement à une amélioration du solde des transactions courantes. À l'avenir, le scénario de référence prévoit des niveaux d'investissement toujours élevés, y compris des financements consacrés à l'adaptation aux changements climatiques. De plus, les perspectives favorables des prix des produits de base devraient attirer de nouveaux investissements dans le secteur minier, principalement grâce à l'expansion de la capacité des projets existants.
- Les prêts multilatéraux et bilatéraux continuent d'être les principales sources de financement par l'emprunt. Outre le financement octroyé par le FMI, le montant des nouveaux emprunts extérieurs devrait s'établir à environ 1,3 milliards de dollars en 2024 et atteindre 3,8 milliards en

<sup>8</sup>Le programme appuyé par la FEC s'articule autour de quatre grandes priorités : i) renforcer la mobilisation des recettes intérieures en améliorant la perception de la TVA, en rationalisant les dépenses fiscales et en optimisant l'administration des recettes ; ii) renforcer la gestion budgétaire par la mise en œuvre d'un cadre budgétaire axé sur les ressources et conçu pour atténuer la procyclicité ; iii) faire progresser les réformes sur le plan de la gouvernance en garantissant un respect plus strict de la chaîne des dépenses afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation ; et iv) améliorer le cadre de politique monétaire et accroître l'indépendance de la BCC pour soutenir la stabilité macroéconomique.

2025. Les conditions financières des nouveaux emprunts devraient rester essentiellement concessionnelles, bien que les prêts non concessionnels devraient augmenter à moyen terme.

- L'encours des bons et obligations du Trésor est estimé à 1,2 milliards de dollars (soit 1,7 % du PIB) à la fin de 2024 et devrait demeurer relativement faible pour la période 2025–29. Toutefois, il devrait ensuite progressivement augmenter sous l'effet de l'approfondissement des marchés nationaux et de la baisse des financements concessionnels à long terme. En conséquence, le service de la dette publique en pourcentage du PIB devrait augmenter après 2034, en raison des échéances plus courtes de la dette intérieure dans les projections de l'AVD.

## 7. Les déterminants de la dette et les outils de réalisme montrent que les projections de l'AVD sont globalement cohérentes avec l'expérience historique de la RDC (graphiques 3 et 4).

- **Déterminants de la dette :** Le ratio dette extérieure/PIB semble être resté relativement bas en 2024. Compte tenu des nouvelles stratégies de collaboration avec les institutions multilatérales, la politique de développement devrait continuer de bénéficier de financements supplémentaires. Par rapport aux projections de l'AVD précédente, l'escalade du conflit armé dans l'est de la RDC, entraînant une augmentation des dépenses liées à la sécurité et des pertes de recettes, devrait entraîner une légère augmentation du déficit budgétaire à court et moyen terme (voir graphique 3). Les décaissements au titre des nouveaux accords appuyés par la FEC et la FRD devraient contribuer à stabiliser les niveaux de dette extérieure. Les résidus importants s'expliquent peut-être par l'accumulation de dépôts à l'étranger (y compris l'accumulation de réserves), par les décalages entre le retrait des emprunts extérieurs et leur utilisation effective dans les dépenses publiques, et par les effets de l'évolution des prix et des taux de change.
- **Ajustement budgétaire et croissance économique.** Le déficit budgétaire primaire, qui s'établirait en moyenne à 1,7 % du PIB sur la période 2025-2030, est globalement conforme à sa moyenne historique. Sa persistance s'explique par le rôle essentiel du secteur public intérieur pour répondre aux besoins urgents de la RDC en matière de développement, parallèlement à une récente augmentation des dépenses liées à la sécurité due à l'escalade du conflit armé dans l'est du pays. Néanmoins, le déficit primaire devrait reculer à moyen terme, sous l'effet d'une meilleure mobilisation des recettes — en particulier dans le secteur non extractif — et d'une croissance économique vigoureuse. Les outils de réalisme confirment qu'il est possible de procéder à l'ajustement du déficit primaire prévu au cours de la période du programme. En dépit d'une politique budgétaire expansionniste en 2025, qui n'est que partiellement inversée en 2026, la croissance prévue ne s'accélère pas comme on pourrait s'y attendre uniquement avec les mesures de relance côté demande, ce qui confirme que d'autres facteurs, tels que les contraintes côté offre, notamment les goulots d'étranglement des infrastructures, les perturbations persistantes de la chaîne d'approvisionnement et les défis liés à la sécurité, pèsent sur les perspectives (cf. graphique 4).

### Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques pour 2025–34

**Croissance du PIB réel.** À court terme, la production minière, en particulier le cuivre et le zinc, devrait rester dynamique en 2025, en raison des révisions à la hausse des prévisions antérieures. À moyen et long terme, la croissance devrait s'établir en moyenne à environ 5 %, appuyées par une expansion soutenue, bien que s'atténuant progressivement, de la production minière, des prix favorables des produits de base, une hausse constante de l'investissement public et une diversification en cours dans les secteurs non extractifs.

**Inflation.** Après avoir atteint 17,7 % en 2024, l'inflation annuelle moyenne, mesurée par la variation en pourcentage de l'IPC en glissement annuel, devrait diminuer et se stabiliser autour de 7 %. Cette désinflation tient à l'orientation restrictive de la politique monétaire de la BCC, la stabilisation du taux de change et l'atténuation des chocs antérieurs sur l'offre. La trajectoire prévue cadre avec l'objectif de la BCC de maintenir l'inflation en dessous de 7 %. Le maintien de cette trajectoire dépendra de la volonté de la BCC de continuer à resserrer sa politique monétaire si nécessaire pour contenir les pressions inflationnistes et ancrer fermement les anticipations.

**Solde budgétaire primaire.** Le déficit budgétaire primaire devrait s'établir en moyenne autour de 1,4 % du PIB à moyen et long terme, soutenu par une mobilisation accrue des recettes, notamment dans le secteur non extractif, et un financement extérieur supplémentaire pour répondre à des besoins de dépenses substantiels. Les dépenses en capital devraient rester élevées au fil de la période de projection et, progressivement, leur financement sera de plus en plus assuré par des sources intérieures. À court terme, l'année 2025 devrait être marquée par un léger assouplissement général de l'orientation budgétaire, car les pressions accrues sur les dépenses découlant de la situation sécuritaire et de son impact négatif sur les recettes ne sont que partiellement atténuées par les efforts d'ajustement. Il s'agit notamment d'allier mesures structurelles visant à mobiliser les recettes fiscales et non fiscales, réductions ciblées des coûts de fonctionnement de l'État et hiérarchisation plus rigoureuse des investissements. Les projections de recettes comprennent les recettes de l'administration centrale et les recettes des entreprises publiques, ces dernières étant censées être suffisantes pour couvrir leurs obligations au titre du service de la dette.

**Solde des transactions courantes.** Le solde des transactions courantes est largement déterminé par les évolutions du secteur minier. Les exportations de minéraux, qui représentent une part importante des exportations totales, devraient croître en moyenne à moyen terme, sous l'effet de l'expansion des capacités des projets miniers existants et de la forte demande mondiale de produits de base liée à la transition énergétique mondiale. Les importations devraient augmenter progressivement, en raison de la hausse de la demande de biens de capital et de biens intermédiaires nécessaires à l'investissement en infrastructures. Dans l'ensemble, le déficit courant hors intérêts devrait se situer en moyenne légèrement en dessous de 3 % du PIB à moyen terme. À long terme, même si la valeur nominale des exportations minières devrait rester globalement conforme aux niveaux à moyen terme, leur part dans le PIB devrait diminuer. Cela s'explique par la diversification anticipée de l'économie, la croissance du PIB étant de plus en plus soutenue par d'autres secteurs que l'exploitation minière. En conséquence, le déficit de la balance courante devrait se détériorer légèrement à long terme, même s'il resterait modéré par rapport aux normes historiques.

**Financement.** Le financement extérieur devrait se composer de prêts concessionnels et non concessionnels accordés par des prêteurs multilatéraux, bilatéraux et commerciaux, et d'IDE. En outre, les subventions étrangères devraient jouer un rôle important dans le financement des projets d'investissement public. Pour répondre aux besoins de financement restants de l'administration centrale, un recours aux instruments du marché intérieur est prévu, les bons du Trésor représentant 70 % des émissions et les obligations du Trésor d'une durée inférieure à sept ans représentant 30 % des émissions jusqu'en 2034.

**Réserves officielles brutes.** Les réserves officielles brutes devraient augmenter progressivement, pour atteindre environ 3 mois d'importations non liées à l'aide d'ici 2029. Cette accumulation de réserves s'explique principalement par les bons résultats à l'exportation et par l'effet mobilisateur des programmes appuyés par la FEC et la FRD.

**Tableau 4 du texte. République démocratique du Congo : indicateurs macroéconomiques, comparaison entre l'AVD actuelle et la précédente<sup>1</sup>, 2019–45**

		2019-24	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031-45
PIB réel (variation annuelle pourcentage)	Actuelle Précédente	5,3 5,3	5,3 5,4	5,3 5,1	5,4 5,3	5,4 5,5	5,4 5,4	5,4 5,0	4,5 4,3
Prix à la consommation, moyenne de la période (variation annuelle pourcentage)	Actuelle Précédente	12,0 12,0	8,8 8,9	7,1 7,3	7,0 7,0	7,0 7,0	7,0 7,0	7,0 7,0	6,3 6,3
Solde budgétaire (pourcentage du PIB)	Actuelle Précédente	-2,4 -1,9	-2,3 -1,8	-1,7 -1,6	-1,6 -1,6	-1,5 -1,4	-1,7 -1,4	-1,4 -1,2	-1,4 -0,7
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	Actuelle Précédente	-3,5 -3,7	-3,2 -2,8	-2,4 -2,4	-2,8 -2,8	-3,2 -3,3	-3,6 -3,9	-4,2 -3,4	-3,5 -2,6
Exportations de biens et services (pourcentage du PIB)	Actuelle Précédente	37,7 37,6	46,1 45,4	46,6 45,5	46,2 44,8	45,5 44,1	44,7 43,3	43,6 41,9	25,9 25,6
Investissement direct étranger (pourcentage du PIB)	Actuelle Précédente	3,0 2,9	3,2 2,5	3,2 2,5	3,2 2,5	3,2 2,5	3,2 2,5	3,0 2,3	1,9 1,5

1/ L'édition précédente fait référence à l'AVD réalisée en janvier 2025.

2/ Solde budgétaire base engagements. Cette mesure comprend les dépenses accumulées et peut différer du solde de trésorerie en raison de l'accumulation ou de l'apurement des arriérés et d'autres facteurs chronologiques ou comptables.

## CLASSEMENT DU PAYS ET ÉLABORATION DES TESTS DE RÉSISTANCE DES SCENARIOS

**8. La capacité d'endettement de la RDC est jugée faible (tableau 5 du texte), sans changement par rapport à l'AVD précédente.** Cette classification s'appuie sur l'indicateur composite, qui est déterminé par l'évaluation de la politique et des institutions nationales effectuée par la Banque mondiale et par d'autres variables macroéconomiques, notamment des éléments prospectifs. L'indicateur composite de la DRC est de 2,43, en cohérence globale avec les évaluations précédentes. En tant que pays fragile et touché par un conflit, la RDC reste très vulnérable aux chocs extérieurs, d'où l'importance d'une gestion prudente de la dette et de stratégies de financement viables.

**9. L'évaluation des risques pesant sur la viabilité de la dette comporte six tests de résistance standardisés et deux tests de résistance adaptés (choc sur les prix des produits de base et choc combiné sur les passifs conditionnels).** Les tests de résistance normalisés utilisent des paramètres définis par défaut. Bien que la RDC ne réponde pas aux critères d'un test de résistance du choc sur le financement du marché, le test de résistance du choc sur les prix des produits de base est particulièrement pertinent pour évaluer la sensibilité des indicateurs projetés

du fardeau de la dette aux fluctuations défavorables des prix à l'exportation des produits de base, compte tenu de la dépendance de l'économie à l'égard du secteur minier<sup>9</sup>.

**Tableau 5 du texte. République démocratique du Congo : indicateur composite et tableaux des seuils**

Capacité d'endettement	Faible		
Final	Classification basée sur la version actuelle	Classification basée sur la version précédente	Classification basée sur les deux versions précédentes
Faible	Faible	Faible	Faible
	2,43	2,33	2,38

#### Calcul de l'indicateur composite

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + ( C )	Contribution des composante
EPIN	0,385	3,110	1,20	49 %
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2,719	5,398	0,15	6 %
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4,052	19,181	0,78	32 %
Couverture des importations par les réserves <sup>2</sup> (en pourcentage)	-3,990	3,679	-0,15	-6 %
Envois de fonds (en pourcentage)	2,022	2,837	0,06	2 %
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13,520	2,973	0,40	17 %
<b>Score IC</b>			<b>2,43</b>	<b>100 %</b>
<b>NoteIC</b>			<b>Faible</b>	

#### Seuils applicables

APPLICABLE	
<b>Seuils d'endettement EXTÉRIEUR</b>	
VA de la dette en % de Exportations	140
PIB	30
Service de la dette en % de Exportations	10
Recettes	14
<b>APPLICABLE</b>	
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	
VA du total de la dette publique en % du PIB	35

Note : L'édition actuelle fait référence aux PEM d'avril 2025 et à l'EPIN 2024 de la Banque mondiale ; les éditions précédentes se réfèrent aux PEM d'avril et d'octobre 2024 et, respectivement, aux EPIN 2022 et 2023.

<sup>9</sup> Selon le cadre de viabilité de la dette, ce test de résistance s'applique aux pays dont les exportations de produits de base représentent au moins 50 % du total des exportations de biens et de services au cours de la précédente période de trois ans. Dans le cas de la RDC, les produits de base représentaient environ 98 % des exportations totales de biens et de services au cours de la période 2019–24, d'où la forte pertinence de ce test de résistance.

# ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

## Scénario de référence

**10. Tous les autres indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État se situent en dessous de leurs seuils correspondants pour les dix prochaines années dans le scénario de référence.** Le financement extérieur a légèrement diminué, passant de 10 944,1 millions de dollars à la fin de 2023 à 10 692 millions de dollars à la fin de 2024, les créanciers multilatéraux restant la principale source de financement. La valeur actualisée de la dette extérieure, estimée à 11,6 % du PIB en 2024, est considérablement inférieure à la valeur de référence de 30 % et traduit l'ampleur de la dette concessionnelle qui devrait rester globalement inchangée. Malgré l'accroissement des emprunts extérieurs à court terme, favorisé par l'effet mobilisateur des accords appuyés par la FEC et la FRD, et le creusement temporaire des déficits budgétaires en raison d'un besoin accru d'investissements, les trajectoires à moyen terme de la dette extérieure et de la dette publique ne suscitent pas de préoccupations quant à leur viabilité, en supposant que les perspectives de croissance à moyen terme actuellement favorables ne changent pas. Dans le scénario de référence, les principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État et du service de la dette restent inférieurs à leurs seuils respectifs (voir graphique 1).

## Autres scénarios et tests de résistance

**11. Cependant, les vulnérabilités liées à la dette extérieure persistent, en raison des faiblesses structurelles de la RDC, notamment la diversification économique limitée et la forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base.** Plus précisément, les ratios VA de la dette/PIB et dette/exportations, ainsi que les deux indicateurs du service de la dette, dépassent leurs seuils respectifs dans le scénario de choc le plus extrême, qui suppose une baisse des exportations nominales (voir le graphique 1)<sup>10</sup>. Dans ce scénario de choc sur les exportations, les exportations nominales devraient diminuer d'environ 17,5 % en moyenne en 2026 et 2027 par rapport aux niveaux de l'année précédente. Les exportations de cuivre constituant 70 % des exportations totales en 2024, ce choc pourrait prendre la forme de deux chutes consécutives de près de 25 % des cours internationaux du cuivre en 2026 et 2027 par rapport aux projections de référence. Ces dépassements mettent en évidence les vulnérabilités en cas de retournement des prix des produits de base. Pour atténuer ces risques, il est essentiel de limiter les emprunts non concessionnels et de tirer parti de la période actuelle de prix élevés des produits de base pour constituer des réserves budgétaires et extérieures, préservant ainsi la marge d'emprunt et renforçant la résilience face aux chocs futurs.

<sup>10</sup> La croissance nominale des exportations (en dollars) est fixée à la plus faible des deux valeurs : sa moyenne historique moins un écart-type ou la projection de référence moins un écart-type. Cette approche impose un choc qui peut être excessivement sévère pour l'évaluation des besoins de financement extérieur, car, dans de telles conditions, les importations se contracteraient probablement de manière sensible. Pour les paramétrages d'autres tests de résistance, consulter le tableau 8 de la [Note d'orientation de 2018](#).

# ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

## Scénario de référence

**12. Le ratio de la dette publique au PIB reste au-dessous de son repère, dans le scénario de référence.** Toutefois, des risques persistent. Bien que les émissions de bons et obligations du Trésor devraient rester modérées, la comptabilisation d'arriérés non encore certifiés envers des fournisseurs pourrait accroître la dette intérieure et, par conséquent, la dette publique totale. De plus, la réalisation de garanties et d'autres passifs éventuels présente des risques potentiels pour la trajectoire de la dette, ce qui rappelle qu'il est nécessaire de rester vigilant en matière de gestion budgétaire et de surveillance du passif.

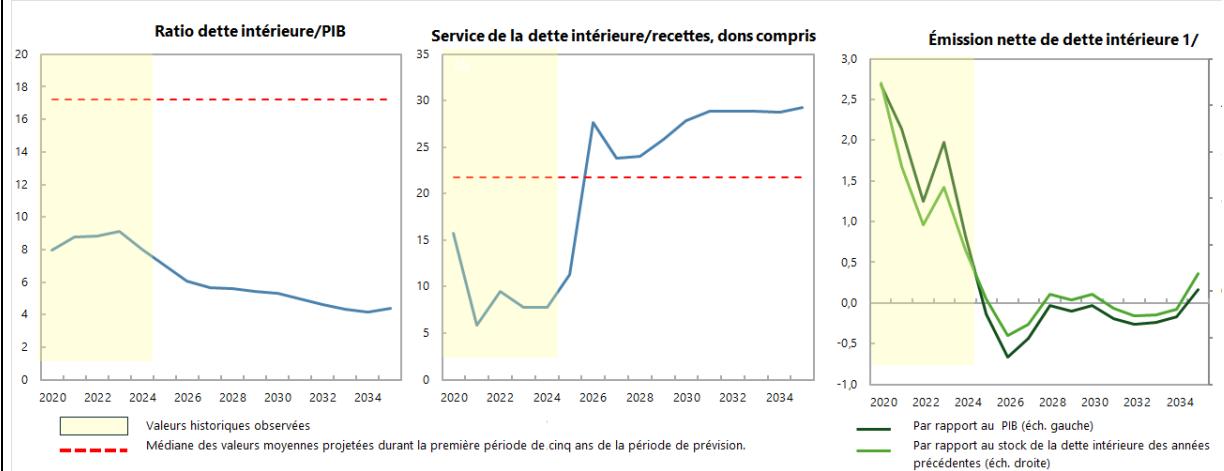
## Vulnérabilités liées à la dette publique intérieure

**13. La dette intérieure de la RDC devrait diminuer à moyen terme à mesure que les autorités avancent dans la mise en œuvre de leur stratégie d'apurement des arriérés (voir graphique 1 du texte).** Le ratio dette intérieure/PIB devrait considérablement baisser et tomber au-dessous de 5,3 % d'ici à 2030. Cette réduction s'explique principalement par le règlement des arriérés et l'accès restreint aux marchés financiers intérieurs, dans un contexte où la transmission de la politique monétaire aux coûts d'emprunt intérieurs reste limitée en raison de la part élevée que représentent les instruments de dette intérieure libellés en dollars américains. À partir de 2031, on s'attend à une évolution progressive vers un recours accru aux émissions nationales, soutenu par l'approfondissement du marché, l'augmentation des besoins en matière de développement et des hypothèses prudentes concernant la disponibilité de financements concessionnels. Ces émissions devraient porter principalement sur des instruments à courte échéance, en raison de la structure relativement peu profonde et sous-développée du marché de la dette intérieure.

## Autres scénarios et tests de résistance

**14. Les tests de résistance mettent en évidence la vulnérabilité de la RDC aux chocs sur les exportations et sur les prix des produits de base.** Le choc le plus extrême sur le ratio VA de la dette publique/PIB implique une baisse significative des exportations (voir graphique 2). Dans ce scénario de choc, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse temporairement le repère applicable de 35 % avant de diminuer progressivement à moyen et long terme.

**Graphique 1 du texte. République démocratique du Congo :**  
**indicateurs de la dette publique intérieure, 2020-35**  
(en pourcentage)



Hypothèses d'emprunt (moyenne sur projection à 10 ans)	Valeur
<b>Parts des nouvelles émissions de dette intérieure</b>	
Moyen et long terme	30 %
Court terme	70 %
<b>Modalités d'emprunt</b>	
<b>Dette intérieure à MLT</b>	
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3,7 %
Échéance moyenne (délai de grâce compris)	3
Délai de grâce moyen	1
<b>Dette intérieure à CT</b>	
Taux d'intérêt réel moyen	4,7 %

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Note : 1/ L'émission nette de dette intérieure est estimée à partir des besoins de financement bruts du secteur public déduction faite du financement extérieur brut, des cessions d'actifs, d'autres ajustements et de l'amortissement de la dette intérieure. Elle ne tient pas compte de la dette à court terme émise et arrivée à échéance au cours de l'année calendaire.

## VULNERABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**15. Les hypothèses macrobudgétaires sur lesquelles repose le scénario de référence de l'AVD intègrent l'investissement public estimé nécessaire pour faire face aux défis climatiques.** Les prévisions sont comparées aux estimations du CCDR, qui indiquent qu'un investissement public annuel d'au moins 3 à 5 % du PIB est nécessaire pour atténuer les impacts des chocs climatiques dans le scénario climatique le plus optimiste, SSP1-1.9. Ce scénario suppose un développement durable, de faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) et un réchauffement climatique limité à moins de 2 °C d'ici 2100.

**16. Le renforcement de la résilience climatique devrait exercer d'importantes pressions sur les finances publiques et la balance des paiements dans le scénario de non-adaptation<sup>11</sup>.** Le

<sup>11</sup> Banque mondiale, République démocratique du Congo, Rapport sur le climat et le développement du pays, 2023.

coût budgétaire du changement climatique peut être évalué indirectement en estimant les investissements publics supplémentaires nécessaires pour contrecarrer ses effets négatifs sur le PIB. Les projections du CCDR de la Banque mondiale dans le cadre du scénario pessimiste SSP 3-7.0 — qui suppose de grandes inégalités, une action climatique restreinte et un réchauffement climatique d'environ 4 °C d'ici 2100 — indiquent que les pertes de PIB réel pourraient atteindre jusqu'à 13 % d'ici 2050. Ces pertes sont principalement imputables au stress thermique au travail, aux inondations urbaines et à la réduction des rendements des cultures pluviales, la baisse de la production ayant une incidence sur les exportations et les recettes de l'État. Dans un scénario sans mesures d'adaptation adéquates, la compensation de ces chocs induits par le changement climatique nécessiterait des investissements publics supplémentaires de 1,4 à 6 % du PIB par an par rapport au scénario de référence. Ces coûts sont intégrés dans l'AVD sous la forme d'un scénario adapté — « Catastrophes, aucune adaptation » — calibré à l'aide des estimations des CCDR. Le scénario suppose que ces coûts prendraient la forme i) d'investissements publics supplémentaires et ii) d'une augmentation des importations de biens d'équipement. Il intègre également les effets d'une catastrophe naturelle en 2026, avec une augmentation de 10 points de pourcentage du ratio dette publique/PIB, une baisse de 1,5 % de la croissance du PIB réel et une réduction de 3,5 % des exportations par rapport au scénario de référence.

**17. Dans le scénario de catastrophe adapté, le repère relatif au ratio dette publique/PIB serait dépassé en l'absence de mesures d'adaptation.** Le ratio VA de la dette extérieure/PIB devrait augmenter régulièrement pour se rapprocher de son seuil d'ici 2035. De même, le ratio service de la dette extérieure/recettes devrait approcher son seuil à peu près au même moment, ce qui met en exergue les risques budgétaires à long terme qui découleraient d'une adaptation tardive ou insuffisante (voir graphique 1). Le ratio VA de la dette publique/PIB dépasserait son repère à partir de 2033 et suivrait une trajectoire strictement ascendante, le service de la dette publique devant dépasser 70 % des recettes d'ici 2035 (voir graphique 2).

## NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITÉ

**18. Les risques extérieurs et globaux de surendettement pour la RDC restent modérés, compte tenu des dépassements du seuil d'endettement extérieur et du repère relatif au ratio dette publique/PIB dans les tests de résistance.** Les paramètres de la dette publique demeurent globalement stables, car la plus forte croissance projetée de l'économie et des recettes devrait être partiellement compensée par une augmentation des emprunts. La VA de la dette extérieure devrait se réduire progressivement par rapport au PIB, tout en demeurant globalement stable par rapport aux exportations durant la majeure partie de la période des projections. Le niveau des arriérés extérieurs, lesquels sont pour la plupart antérieurs à l'obtention du statut de PPTE, correspondent à moins d'1 % du PIB, ce qui constitue un cas de *minimis* et n'a donc pas d'incidence sur l'évaluation du risque. Quant aux arriérés intérieurs, ils sont dus aux fournisseurs de biens et de services, ainsi qu'aux contribuables, et reflètent principalement des faiblesses dans la gestion des finances publiques plutôt que des problèmes d'insolvabilité de l'État ou de contraintes de liquidité. Pour remédier à ces arriérés, les autorités mettent en œuvre des mesures visant à les réduire et à améliorer les pratiques budgétaires.

**19. En raison de la faible capacité de mobilisation des recettes, il est nécessaire de préserver la marge d'emprunt qui s'est dégagée avec les prix favorables des produits de base.**

Bien que la RDC soit mécaniquement évaluée comme disposant d'une certaine marge de manœuvre pour absorber les chocs (voir graphique 5), la faible mobilisation des recettes reste un défi important. Dans le cadre de l'accord précédent au titre de la FEC et des actuels programmes FEC et FRD, les recettes devraient passer d'environ 9,5 % du PIB en 2020 à 14,6 % en 2027, avant de se stabiliser autour de 15 % d'ici 2029. Cependant, ce chiffre reste bien en deçà de la moyenne de 20 % du PIB de l'Afrique subsaharienne, ce qui souligne qu'il est nécessaire de déployer des efforts soutenus pour renforcer la mobilisation des recettes, en particulier dans le secteur non extractif.

**20. Les risques pesant sur la viabilité de la dette de la RDC découlent en grande partie des performances des exportations et de la capacité du pays à mettre en œuvre des réformes importantes.** La performance des exportations, qui est fortement tributaire des cours des produits de base, constitue une vulnérabilité majeure. Les fluctuations sur les marchés mondiaux des produits de base restent un risque essentiel pour la stabilité budgétaire et extérieure. Pour atténuer ces risques, la RDC devrait avant tout constituer des marges de manœuvre en augmentant les réserves internationales, en améliorant la mobilisation des recettes et en veillant à ce que les ressources empruntées soient efficacement investies en faveur d'une croissance inclusive. Il faudrait notamment promouvoir la diversification économique et le soutien au développement du secteur privé, en particulier dans les secteurs non extractifs, afin de réduire la dépendance à l'égard des exportations de produits de base. Bien que les emprunts assortis de conditions non concessionnelles devraient augmenter, ils devraient rester limités. La RDC devrait continuer à privilégier les financements concessionnels pour maintenir des niveaux d'endettement viables tout en répondant aux besoins cruciaux en matière de développement.

**21. En dépit du faible niveau de la dette publique totale de la RDC, la capacité d'endettement limitée reste une vulnérabilité majeure.** Les principaux risques proviennent des fluctuations des prix des produits de base et des difficultés persistantes dans la mobilisation des recettes. Ces dernières devraient augmenter progressivement, mais le niveau élevé du ratio service de la dette/recettes signale qu'il n'existe pratiquement plus d'espace pour des emprunts supplémentaires (graphiques 1 et 2). Cela rappelle l'importance d'adopter des politiques budgétaires prudentes, notamment en limitant les nouveaux emprunts pour préserver la viabilité de la dette. Les réformes structurelles sont essentielles pour renforcer la capacité d'endettement de la RDC. Parmi les priorités figurent l'amélioration de la mobilisation des recettes, le renforcement de la gestion des finances publiques et l'augmentation de l'efficience et du potentiel de croissance de l'investissement public. Ces mesures sont essentielles pour renforcer la résilience budgétaire et soutenir le développement économique durable.

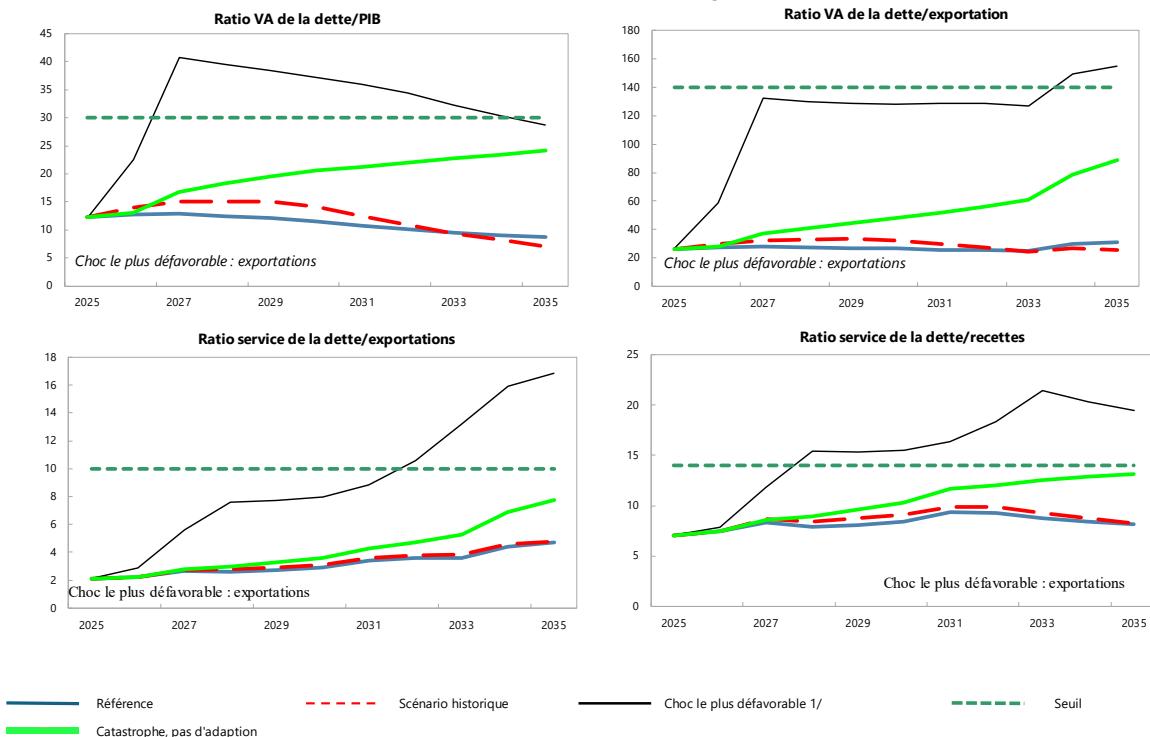
**22. Le projet Inga 3 présente à la fois une opportunité stratégique et un risque budgétaire pour les perspectives d'endettement de la RDC.** Cette initiative hydroélectrique phare sur le fleuve Congo a le potentiel d'accroître l'approvisionnement national en électricité, de favoriser les exportations régionales d'électricité et de soutenir la croissance économique à long terme. S'il est bien exécuté et appuyé par une gouvernance solide et des garanties contractuelles, il permettrait

d'élargir l'assiette de recettes du pays et, à terme, concourir à la viabilité de la dette du pays. Cependant, l'échelle du projet représente des besoins de financement initiaux importants, voire des accords d'emprunt complexes et potentiellement non concessionnels. Des retards, des dépassements de coûts, une faible capacité de mise en œuvre ou des options de financement inadaptées pourraient accroître les risques budgétaires et compromettre les rendements attendus du projet. Ces considérations soulignent l'importance d'une évaluation transparente des projets, d'une gestion rigoureuse des risques et d'une stratégie de financement qui privilégie les financements concessionnels afin d'atténuer les vulnérabilités potentielles liées à la dette.

## VUES DES AUTORITÉS

**23. Les autorités souscrivent dans les grandes lignes à l'évaluation du risque de surendettement et de la viabilité de la dette du pays.** Elles s'attendent à une amélioration de la capacité d'endettement à la faveur des réformes et des mesures budgétaires prévues dans le cadre des accords appuyés par la FEC et la FRD. Les autorités ont réitéré leur engagement à renforcer les pratiques de gestion de la dette. L'amélioration de la transparence et de la communication des données sur la dette des entreprises publiques, la dette des provinces et la dette garantie par l'État constitue une priorité essentielle en vue de favoriser une meilleure supervision et viabilité budgétaire. Elles ont également reconnu qu'il importait de privilégier les financements concessionnels plutôt que les emprunts non concessionnels afin d'aider à contenir les vulnérabilités liées à la dette et à préserver sa viabilité à moyen terme.

### Graphique 1. Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2025–35



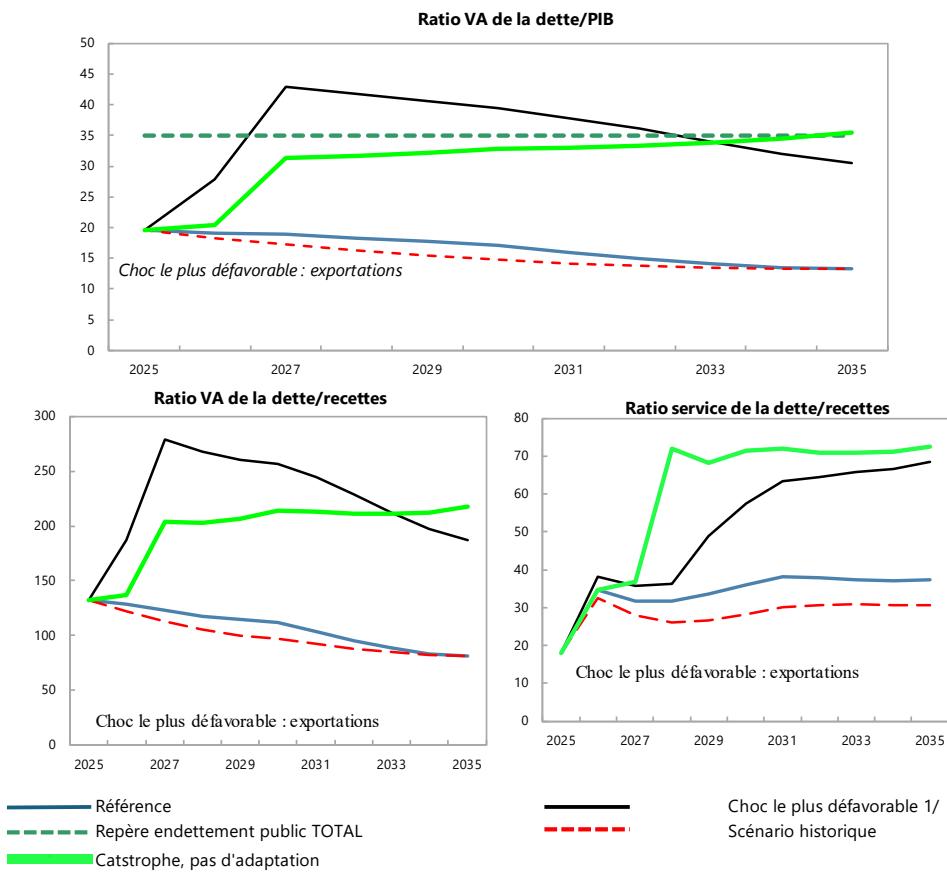
Adaptation des paramètres par défaut		Hypothèses d'emprunt sur besoins de financement additionnels issus des tests de résistance*	
		Par défaut	Définies par l'utilisateur
Taille			
Interactions			
Tests adaptés			
Passifs cond. combinés	Oui		
Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	
Cours matières premières	Oui	Oui	
Financement du marché	s.o.	s.o.	

Note: "Oui" indique tout changement apporté à la taille ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. "s.o." indique que le test de résistance n'est pas applicable.

\* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement générés par les chocs dans les tests de résistance est couvert par la dette extérieure CGE à MT dans l'AVD extérieure. Les modalités par défaut de la dette marginale s'appuient sur le scénario de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

**Graphique 2. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2025–35**

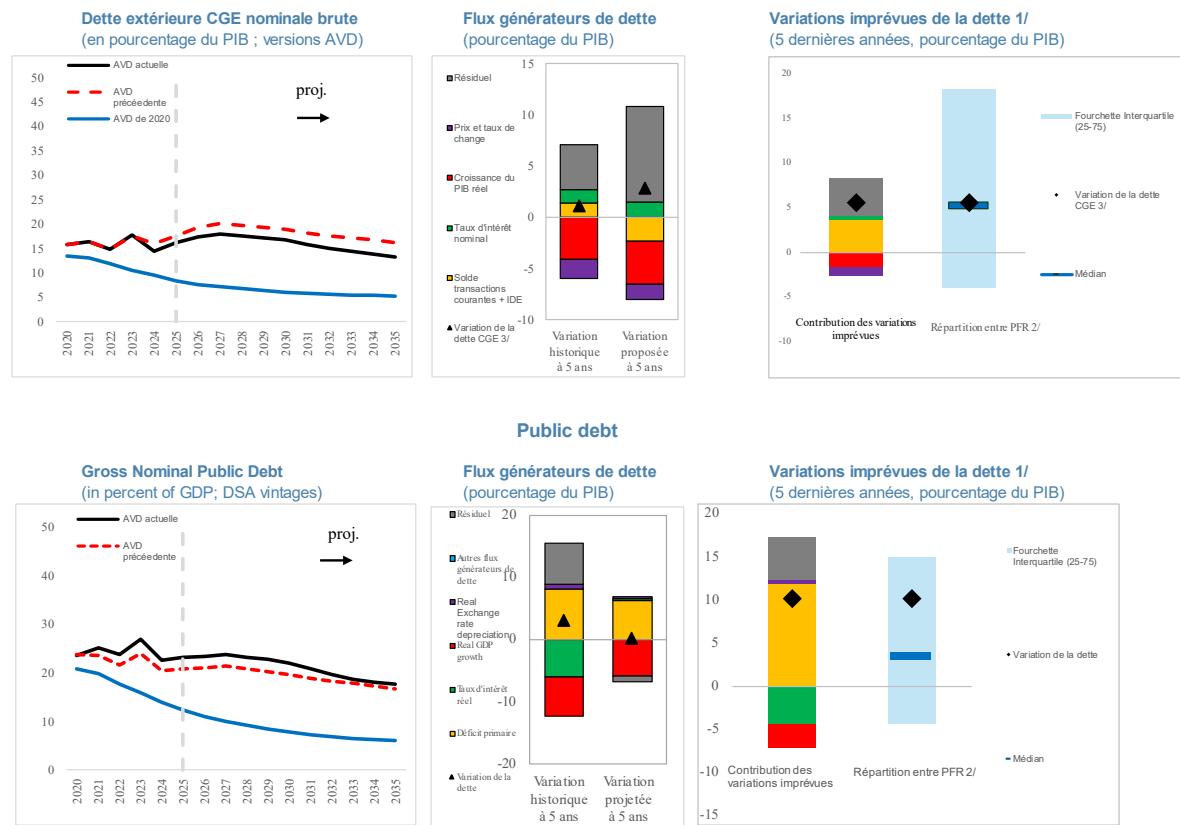
Hypothèses d'emprunt sur besoins de financement additionnels issus des tests de résistance*	Par défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Parts de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à MLT	20 %	20 %
Dette intérieure à MLT	47 %	47 %
Dette intérieure à CT		
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nom. moyen sur nouveaux emprunts en dollars	3,2 %	3,2 %
Échéance moyenne (délai de grâce compris)	27	27
Délai de grâce moyen	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen sur nouveaux emprunts	3,7 %	3,7 %
Échéance moyenne (délai de grâce compris)	3	3
Délai de grâce moyen	1	1
Dette extérieure à CT		
Taux d'intérêt réel moyen	4,7 %	4,7 %

\* Note : L'AVD publique permet d'utiliser le financement intérieur pour couvrir les besoins de financement supplémentaires provoqués par les chocs des tests de résistance dans l'AVD publique. Les modalités par défaut de la dette marginale s'appuient sur le scénario de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

### Graphique 3. Facteurs déterminants de la dynamique de la dette — scénario de référence



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

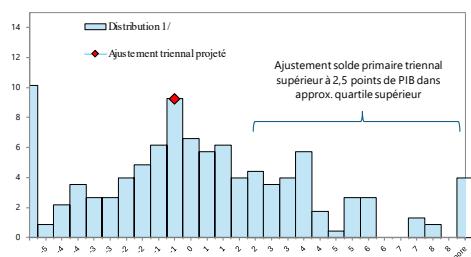
1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

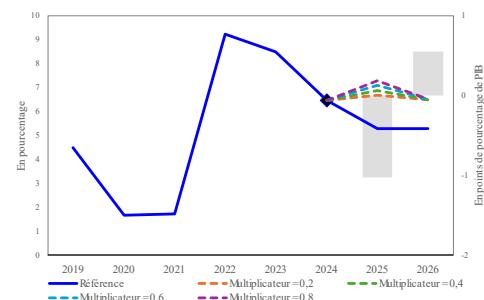
### Graphique 4. Outils de réalisme<sup>3</sup>

Ajustement triennal du solde primaire  
(points de pourcentage de PIB)



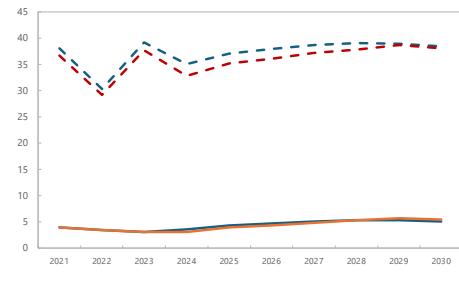
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les pays à faible revenu (à l'exception des financements d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal depuis le début des programmes figure en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles 2/

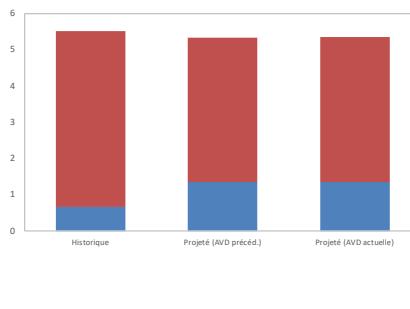


2/ Les barres correspondent au rééquilibrage budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les courbes aux possibles trajectoires de croissance du PIB réel selon différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux d'investissement publics et privés  
(pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel  
(pourcentage, moyenne quinquennale)



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

2/ Les barres du graphique illustrent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

3/ Les taux de l'investissement public et privé sont des chiffres préliminaires basés sur les informations de la comptabilité nationale. Des divergences avec les informations des comptes budgétaires sont à prévoir.

### Graphique 5. Critères de la catégorie de risque modéré, 2025–35<sup>1</sup>



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exports,  $x$  est fixé à 20 % et  $y$  à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exports et service de la dette/recettes,  $x$  est égal à 12 % et  $y$  à 35 %.

**Tableau 1. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2022–45**  
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel	Projections										Moyenne 2022–2035	Projections
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035		
Dette extérieure nominale <sup>1/</sup> dont : dette contractée ou garantie par l'Etat (CGE)	14,9	17,8	14,5	16,2	17,4	18,1	17,6	17,3	16,7	13,4	12,2	16,8	16,0
Variation de la dette extérieure	-1,6	2,4	-3,3	-1,2	-0,5	-0,3	-0,5	-0,5	-0,3	-0,6	-0,5	-0,1	-0,0
Flux générateurs de dette nettes reçues	0,7	2,4	-1,7	-0,7	-1,6	-1,3	-0,9	-0,5	-0,3	-0,8	-1,3	-0,4	0,0
Solde des transactions courantes hors intérêts	4,6	6,0	3,6	2,0	2,1	2,5	2,9	3,3	3,9	3,3	2,7	3,3	3,3
Déficit de la balance des biens et services	-4,3	6,0	2,6	1,3	0,4	0,7	1,5	1,8	2,9	1,9	1,1	3,7	1,9
Importations	47,9	50,3	46,1	46,6	46,2	45,5	44,7	43,6	27,7	16,6	16,6	16,0	16,0
Transferts courants nets (remboursements / entrées)	-3,5	-2,8	-2,0	-1,1	-1,1	-0,9	-0,9	-0,8	-0,7	-0,4	-0,3	-0,0	-0,7
dont : officiels	-1,6	-1,3	-1,1	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0
Autres flux de transactions courantes (négatif = entrées nettes)	3,5	2,7	2,8	2,7	2,7	2,7	2,3	2,2	1,7	1,9	1,9	2,7	2,1
IDE net (négatif = entrées endogènes) <sup>2/</sup>	-2,1	-3,5	-3,9	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-3,0	-2,2	-1,2	-2,9	-2,9
Dynamique de la dette endogène <sup>2/</sup>	-1,9	0,0	-1,4	-0,4	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Contribution de la croissance du PIB réel	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Contribution from price and exchange rate changes	-0,8	-1,2	-1,0	-0,7	-0,6	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,6	-0,5	-0,5	-0,5
Réévaluation <sup>3/</sup>	-0,2	0,5	-1,7	2,3	2,9	1,9	0,5	0,2	-0,9	-1,4	-1,4	0,1	-0,1
dont : financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
Réel/VA dette extérieure CGE/PIB	...	...	11,6	12,2	12,7	12,9	12,4	12,1	11,6	8,7	7,6	7,6	7,6
Ratio VA dette extérieure CGE/exports	2,4	2,4	1,8	2,1	2,3	2,6	2,6	2,7	2,9	3,1,3	4,6,8	5,6	5,6
Ratio service de la dette CGE/recettes	6,5	7,6	6,1	7,4	8,3	8,3	8,1	8,1	8,4	8,1	5,4	5,4	5
Besoins de financement extérieur bruts (millions de dollars)	2354,4	2318,5	425,3	593,4	-61,3	487,9	875,3	1348,3	2412,5	2412,5	675,9	675,9	0
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	9,2	8,5	6,5	5,3	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	4,5	4,6	4,7	5,0
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) <sup>4/</sup>	5,0	-6,1	3,8	3,2	1,6	1,5	1,5	1,8	1,4	1,6	1,4	2,3	1,7
Croissance des exportations de BBS dollars, en pourcentage	1,8	2,0	2,0	2,1	1,9	1,8	1,8	1,8	2,0	2,4	2,6	1,4	2,1
28,1	3,6	19,2	5,7	8,0	6,1	5,3	5,5	4,2	-3,6	0,7	13,1	1,9	1,9
4,27	6,3	11,2	40,1	40,6	38,7	43,5	36,7	6,6	-3,6	0,7	11,4	2,0	2,0
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcentage)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	37,6	37,6
Recettes publiques (hors dons, pourcentage du PIB)	16,0	13,7	13,9	14,1	14,7	15,0	15,0	15,0	15,0	16,0	17,8	11,6	15,1
Flux d'actifs (millions de dollars) / <sup>5/</sup>	339,5	339,7,5	186,7,0	179,3	159,2	163,0,2	161,9	143,4	139,2	139,2	139,2	139,2	139,2
Financement équivalent don (en pourcentage du financement extérieur) <sup>6/</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
66,161	67,426	74,988	80,952	86,998	92,611	99,064	106,306	113,642	153,659	271,248	50,9	14	14
146	1,9	10,5	8,7	7,0	6,9	7,0	7,3	6,9	6,1	6,1	7,1	6,8	6,8
PIB nominal (millions de dollars)													
Croissance nominale du PIB en dollars													
<b>Pour mémoire :</b>													
VA de la dette extérieure <sup>7/</sup>	...	...	11,6	12,2	12,7	12,9	12,4	12,1	11,6	8,7	7,6	7,6	7,6
En pourcentage des exportations	24	24	2,4	1,8	2,1	2,3	2,6	2,7	2,9	3,1,3	4,6,8	5,6	5,6
Total de la dette extérieure des secteurs public et privé	...	...	245	264	273	279	273	270	26	2,9	4,7	5,6	5,6
VA de la dette extérieure CGE (en millions de dollars)	9881,0	10381,2	11959,2	12828,2	12847,7	13195,7	13347,4	20709,3	20709,3	0	2	2	2
VA de croissance du défaiteur du PIB en dollars	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	6,2	3,0	6,9	1,3	0,8	1,9	3,4	3,6	4,4	3,8	2,8	2,8	2,8

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Englobe la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - p(1-g) + \alpha(1+r)]/(1+g+p+gp)$  multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal ;  $g$  = taux de croissance du PIB réel,  $p$  = taux de croissance du défaiteur du PIB en dollars,  $\alpha$  = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent dont inclut les dons fournis directement à l'Etat et par l'intermédiaire de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les 10 années suivantes.

**Tableau 2. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2022-45**  
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel	Projections										Moyenne 6/
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	
<b>Dette du secteur public 1/</b> dont : dette extérieure	23,8 14,9	27,0 17,8	22,3 14,5	23,2 16,2	23,5 17,4	23,2 18,1	22,7 17,6	22,7 17,3	22,7 16,7	22,7 13,4	22,7 12,2	24,3 16,8
<b>Variation de la dette du secteur public</b>												
<b>Flux générateur de dette nets reçus</b>	-1,5 0,9	3,2 1,3	-4,4 0,8	0,7 1,8	0,3 1,2	0,2 1,1	0,2 1,0	0,2 1,1	-0,5 0,1	-0,5 0,1	-0,4 0,3	-0,3 0,3
<b>Déficit primaire</b>	-2,1 1,2	1,0 1,1	-3,8 1,4	0,1 1,5	0,1 1,2	0,1 1,2	0,1 0,7	0,2 0,6	-0,1 0,6	-0,1 0,4	-0,1 0,3	-0,1 0,2
<b>Recettes et dons</b>	17,3 1,2	14,8 1,1	15,2 1,1	14,8 1,1	14,9 1,1	15,4 0,9	15,6 0,8	15,6 0,7	15,6 0,6	15,6 0,5	15,3 0,4	15,6 0,3
<b>Dépenses primaires (hors intérêts)</b>	18,2 0,0	16,1 0,3	16,0 0,3	16,5 0,3	16,6 0,3	16,5 0,3	16,7 0,3	16,6 0,3	16,7 0,3	16,2 0,3	16,9 0,3	14,4 0,3
<b>Déficit primaire (hors intérêts) 2/</b>	1,3 0,0	-3,1 0,0	3,1 0,0	-1,4 0,0	-1,7 0,0	-1,1 0,0	-1,1 0,0	-0,9 0,0	-0,9 0,0	-0,9 0,0	-0,9 0,0	-0,9 0,0
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts)</b>	21,2 0,3	-1,9 2,8	-1,6 -1,5	-1,6 -1,2	-1,5 -1,2	-1,4 -1,2						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 3/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 4/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 5/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 6/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 7/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 8/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 9/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 10/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 11/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 12/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 13/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 14/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 15/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 16/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 17/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 18/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 19/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 20/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 21/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 22/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 23/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 24/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Combinaison de passifs conditionnés (hors intérêts) 25/</b>	21,1 0,0	-1,9 0,0	-1,6 0,0	-1,6 0,0	-1,5 0,0	-1,4 0,0						
<b>Indicateurs de viabilité</b>												
<b>Ratio VA de la dette publique/PIB 2/</b>	19,8 15,5	13,4 3,5	18,0 2,8	34,6 4,5	128,3 6,4	122,7 6,0	117,3 5,9	114,4 6,4	111,9 6,4	111,9 6,4	111,9 6,4	117,2 6,7
<b>Ratio VA de la dette publique/PIB 3/</b>	19,8 15,5	13,4 3,5	18,0 2,8	34,6 4,5	128,3 6,4	122,7 6,0	117,3 5,9	113,6 6,4	111,9 6,4	111,9 6,4	111,9 6,4	117,2 6,7
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons 3/</b>	19,8 15,5	13,4 3,5	18,0 2,8	34,6 4,5	128,3 6,4	122,7 6,0	117,3 5,9	114,4 6,4	111,9 6,4	111,9 6,4	111,9 6,4	117,2 6,7
<b>Bon de financement Dur 4/</b>	19,8 3,6	13,4 3,5	18,0 2,8	34,6 4,5	128,3 6,4	122,7 6,0	117,3 5,9	114,4 6,4	111,9 6,4	111,9 6,4	111,9 6,4	117,2 6,7
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>												
Croissance du PIB (en pourcentage)	9,2	8,6	6,5	5,3	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	4,6
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en pourcentage)	-5,3	-12,3	-16,0	-21,1	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	5,0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	2,1	20,6	-9,2	8,2	8,2	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	2,1
Dépréciation du taux de change (taux de change réel) (en pourcentage)	5,8	14,4	19,9	19,9	19,9	2,5	7,7	6,1	6,1	6,1	6,1	2,9
Taux d'inflation (en pourcentage)	44,7	-3,6	5,6	9,1	1,1	0,9	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5
Croissance des dépendances sociales (défisées par défaillances du PIB, en pourcentage)	2,4	-1,9	5,2	1,1	0,9	0,9	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Déficit primaire (échéance PIB 5/)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
VA des passifs conditionnés non inclus dans la dette du secteur public												
<b>Base sur résidence</b>												
Y a-t-il une différence substantielle entre les deux critères ?												
<b>Public sector debt 1/</b>												
■ dont : dette extérieure												
■ dont : dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la dette intérieure												
■ dont : dette intérieure et extérieure et autres flux générateurs ou réducteurs de dette et de la dette extérieure et de la dette intérieure et de la dette extérieure et de la												

**Tableau 3. République démocratique du Congo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure CGE, 2024–34**  
(en pourcentage)

Scénario de référence	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	12	13	13	12	12	12	11	10	10	9	9
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	12	14	15	15	15	14	12	11	9	8	7
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	12	13	17	18	20	21	21	22	23	23	24
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	12	13	14	14	14	13	12	11	11	10	10
B2. Solde primaire	12	13	14	14	14	13	13	12	12	11	11
B3. Exportations	12	23	41	40	38	37	36	34	32	30	29
B4. Autres flux 3/	12	14	16	15	15	14	13	13	12	11	11
B5. Dépréciation	12	16	14	14	13	13	12	11	10	10	10
B6. Combinaison de B1-B5	12	19	20	19	19	18	17	16	15	14	14
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	12	15	16	17	17	17	16	15	15	15	14
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Cours des matières premières	12	19	25	24	24	23	22	21	19	18	17
C4. Financement du marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Baseline</b>	26	27	28	27	27	27	26	25	25	30	31
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	26	30	33	33	34	32	30	27	25	27	26
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	26	28	37	41	44	48	52	56	61	78	89
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	26	27	28	27	27	27	26	25	25	30	31
B2. Solde primaire	26	28	30	31	31	31	31	31	31	37	39
B3. Exportations	26	59	132	130	129	128	128	129	127	149	155
B4. Autres flux 3/	26	30	34	33	33	32	32	31	31	37	39
B5. Dépréciation	26	27	25	24	24	23	22	22	22	26	27
B6. Combinaison de B1-B5	26	44	40	49	49	48	48	47	46	55	57
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	26	33	35	36	37	38	38	39	39	48	51
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Cours des matières premières	26	49	62	60	58	56	54	53	52	62	64
C4. Financement du marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	2	2	3	3	3	3	3	4	4	4	5
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	2	2	3	3	3	3	4	4	4	5	5
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	2	2	3	3	3	4	4	5	5	7	8
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	2	2	3	3	3	3	3	4	4	4	5
B2. Solde primaire	2	2	3	3	3	3	4	4	4	5	5
B3. Exportations	2	3	6	8	8	8	9	11	13	16	17
B4. Autres flux 3/	2	2	3	3	3	3	4	4	4	5	5
B5. Dépréciation	2	2	3	2	3	3	3	3	3	4	4
B6. Combinaison de B1-B5	2	3	4	4	4	4	5	6	6	7	8
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	2	2	3	3	3	3	4	4	4	5	5
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Cours des matières premières	2	3	4	4	4	4	5	5	6	7	8
C4. Financement du marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
<b>Ratio service de la dette recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	7	7	8	8	8	8	9	9	9	8	8
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	7	7	9	8	9	9	10	10	9	9	8
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	7	7	9	9	10	10	12	12	13	13	13
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	7	8	9	9	9	9	10	10	10	9	9
B2. Solde primaire	7	7	8	8	8	9	10	10	10	9	9
B3. Exportations	7	8	12	15	15	15	16	18	21	20	19
B4. Autres flux 3/	7	7	9	9	9	9	10	10	10	10	9
B5. Dépréciation	7	9	11	9	10	10	11	11	10	10	9
B6. Combinaison de B1-B5	7	8	11	10	10	11	12	13	12	12	11
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	7	7	9	9	9	10	11	11	10	10	9
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Cours des matières premières	7	8	11	12	12	12	13	14	14	14	13
C4. Financement du marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras signalent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris transferts officiels et privés et IDE inclus.

**Tableau 4. République démocratique du Congo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2024–34 (en pourcentage)**

	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	20	19	19	18	18	17	16	15	14	14	13
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	20	18	17	16	15	15	14	14	13	13	13
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	20	20	31	32	32	33	33	33	34	35	<b>36</b>
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	20	21	23	24	25	26	26	26	27	27	29
B2. Solde primaire	20	21	22	21	21	20	19	18	17	16	16
B3. Exportations	20	28	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	34	32	31
B4. Autres flux 3/	20	21	22	21	21	20	19	17	16	16	15
B5. Dépréciation	20	21	19	17	16	14	12	10	9	7	6
B6. Combinaison de B1-B5	20	20	20	19	18	17	16	15	14	13	13
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	20	28	27	26	25	24	23	22	21	20	20
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Cours des matières premières	20	21	23	26	28	29	30	30	31	31	32
C4. Financement du marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	132	128	123	117	114	112	103	95	89	83	81
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	132	123	113	105	100	97	92	88	85	83	82
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	132	137	203	203	207	214	213	211	212	212	217
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	132	140	151	155	161	168	167	166	167	169	174
B2. Solde primaire	132	139	144	138	134	131	122	113	106	100	97
B3. Exportations	132	187	279	268	261	257	244	228	212	197	187
B4. Autres flux 3/	132	138	141	135	132	129	120	111	103	97	94
B5. Dépréciation	132	138	123	111	102	93	79	66	54	44	37
B6. Combinaison de B1-B5	132	133	130	121	117	113	103	95	88	83	81
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	132	185	175	167	162	159	149	138	130	124	121
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Cours des matières premières	132	153	165	179	190	199	196	190	191	192	198
C4. Financement du marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	18	35	32	32	34	36	38	38	37	37	37
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	18	32	28	26	27	28	30	31	31	31	31
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	18	35	37	72	68	72	72	71	71	71	72
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	18	36	38	42	48	54	59	61	62	63	65
B2. Solde primaire	18	35	37	41	41	43	43	42	41	40	40
B3. Exportations	18	35	34	37	39	41	43	45	48	47	46
B4. Autres flux3/	18	35	32	32	34	37	39	39	39	38	38
B5. Dépréciation	18	33	32	29	33	35	37	37	36	35	35
B6. Combinaison de B1-B5	18	34	32	35	35	37	38	38	37	37	37
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	18	35	61	52	52	50	49	47	45	44	43
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Cours des matières premières	18	38	36	36	49	58	63	65	66	67	68
C4. Financement du marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras signalent un dépassement du niveau de référence.

2/ Les variables englobent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

**Déclaration de M. Regis N'Sonde, Administrateur,  
M. Mbuyamu Matungulu, Administrateur suppléant,  
et Mme Mwanza Nkusu, Conseillère principale auprès de l'Administrateur  
sur la République démocratique du Congo**  
2 juillet 2025

**Au nom de nos autorités congolaises, nous tenons à remercier le Conseil d'administration, la Direction générale et les services du FMI pour le soutien constant à la République**

**Démocratique du Congo (RDC).** Les autorités apprécient l'appui que leur apporte le FMI dans les contextes intérieur et extérieur difficiles des quatre dernières années, notamment sous forme de conseils en matière de politiques économiques, de renforcement des capacités et de soutien financier dans le cadre du programme appuyé par le FMI sur la période 2021-24, achevé avec succès, ainsi que des accords actuellement en vigueur au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Fonds pour la résilience et la durabilité (FRD). Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation faite par les services du FMI sur la performance au titre de l'accord appuyé par la FEC en cours et jugent pertinentes les recommandations de politique qui y sont associées.

**Malgré le contexte extérieur particulièrement difficile et l'escalade de la guerre dans les provinces de l'Est du pays, les autorités ont poursuivi résolument la mise en œuvre de leur programme de réformes économiques et financières.** Depuis février 2025, la guerre a entraîné l'occupation de vastes pans du territoire national, dont deux grandes villes, par des forces armées hostiles. Des atrocités sont commises contre la population civile dans les territoires occupés, où le nombre déjà élevé de personnes déplacées internes a atteint de nouveaux sommets. Parallèlement, l'instauration d'administrations contrôlées par les envahisseurs dans ces territoires se traduit par une perte substantielle de recettes pour l'État central. Nonobstant ces circonstances difficiles, les autorités sont parvenues à préserver la stabilité macroéconomique et à mettre en œuvre la plupart des mesures de réforme structurelles prévues dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Elles demeurent déterminées à renforcer davantage la gestion macroéconomique et à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2024-2028 (PAG 2024-2028) en vue de promouvoir une croissance durable et inclusive et de réduire la pauvreté. Les programmes soutenus par le Fonds demeurent des points d'ancrage essentiels de leur action.

## **ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET EXÉCUTION DU PROGRAMME**

### *Évolutions récentes*

**L'activité économique a été plus vigoureuse que prévu, tandis que l'inflation a beaucoup décéléré.** La croissance du PIB réel est estimée à 6,5 % en 2024, après 8,5 % en 2023, soit un niveau supérieur aux 6,0 % projetés lors de l'approbation du programme. Cette performance plus favorable que prévue tient à la solidité continue des secteurs extractif et non-extractif. La forte croissance de la production de cobalt et, dans une moindre mesure, l'augmentation de la production de zinc – la plus grande mine de zinc étant entrée en exploitation en 2024 – ont atténué le ralentissement de la croissance du secteur extractif, passée de 19,8 % en 2023 à 12,2 %, contre une projection de 11,6 %. Projetée se replier à 3,2 % en 2024, la croissance du secteur non-extractif est demeurée à 3,5 %, comme en 2023, la croissance plus rapide des services compensant le ralentissement de l'industrie. Sous l'effet de la politique monétaire restrictive de la banque centrale et de pressions atténuées à la dépréciation du taux de change, l'inflation en glissement annuel a été réduite de moitié, s'établissant à 11,7 % fin décembre 2024 contre 23,8 % un an plutôt et une projection de 12 %.

**Les résultats estimés globalement positifs pour d'autres grands indicateurs macroéconomiques ont été modérés par des pressions accrues sur les dépenses liées à la sécurité.** À 12,4 % du PIB, les recettes publiques hors société minière SICOMINES sont restées proches des projections, mais les dépenses ont excédé les projections à cause des dépassements sur les dépenses liées à la sécurité au quatrième trimestre, en raison de l'intensification du conflit armé. Par conséquent, le solde budgétaire primaire intérieur (0,8 % du PIB) a été de 0,5 point de pourcentage inférieur à la cible du programme. Le déficit du compte courant s'est beaucoup réduit pour s'établir à 3,9 % du PIB selon les estimations, contre 6,2 % en 2023 et 5,1 % prévus lors de l'approbation du programme, tiré notamment par une forte augmentation des exportations minières. L'amélioration du solde du compte courant, conjuguée à des investissements directs étrangers robustes, ont porté les réserves officielles de change à 6,7 milliards USD (contre 5,4 milliards USD), soit 2,3 mois d'importations, comparativement à 1,9 mois fin 2023.

#### *Exécution du programme*

**La performance du programme a été globalement satisfaisante. À fin décembre 2024, les autorités ont respecté cinq des sept critères de performance quantitatifs (CPQ) et trois des cinq objectifs indicatifs (OI).** Le CPQ relatif au solde budgétaire intérieur n'a pas été atteint en raison, d'une part, de pressions sur les dépenses exceptionnelles de sécurité au quatrième trimestre 2024, consécutives à l'aggravation de l'insécurité dans les provinces orientales, et d'autre part, d'une sous-estimation des paiements programmés d'intérêts et, enfin, d'un dépassement sur les dépenses en capital. Le CPQ relatif au plafond sur le niveau des avoirs en devises de la Banque centrale du Congo (BCC) déposés auprès des banques correspondantes locales a été manqué en raison d'un décalage technique : d'importants paiements d'impôts en dollars américains effectués à la fin du mois de décembre n'ont pas laissé à la BCC le temps nécessaire pour transférer l'excédent sur son compte auprès de la Banque des règlements internationaux. Les deux OI non atteints concernent, d'une part, le plafond sur les dépenses exécutées selon la procédure d'urgence et, d'autre part, le plancher sur les dépenses sociales. Les dépenses exceptionnelles liées à la sécurité représentent une part importante des dépenses exécutées selon la procédure d'urgence, y compris celles exécutées avant la publication par les autorités d'un décret clarifiant l'utilisation de cette procédure (action préalable pour l'approbation du programme) ainsi que la circulaire émise par la Première ministre renforçant l'application du nouveau décret. Les autorités restent déterminées à assurer un strict respect de la chaîne de la dépense afin de limiter les paiements réalisés selon la procédure d'urgence.

**Les autorités ont déjà pris des mesures correctives pour remédier aux CPQ non respectés.** S'agissant du solde budgétaire intérieur, elles ont déposé au Parlement une loi de finances rectificative en ligne avec le programme et publié les plans d'engagement budgétaire correspondants ; elles accélèrent la mobilisation des recettes grâce à l'adoption d'un plan dédié ; elles veillent désormais à ce que le budget d'investissement soit exécuté selon les procédures budgétaires normales ; enfin, elles limitent l'exécution des investissements publics aux seuls projets inscrits dans la loi de finances ou à ceux correspondant à de nouvelles priorités approuvées par le gouvernement et intégrées dans une loi rectificative. Pour éviter de dépasser le plafond sur les avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants locaux, une période de grâce de cinq jours ouvrables a été instaurée afin de permettre à la BCC de transférer vers la BRI les excédents résultant de pics de paiements fiscaux en devises intervenant à proximité des dates-tests.

**Tous les repères structurels prévus pour la première revue au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) ont été respectés, et des progrès substantiels ont été accomplis pour réaliser les autres repères et mettre en oeuvre les mesures de réforme prévues au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD).** Les autorités sont en bonne voie pour finaliser l'installation du

logiciel de la chaîne de la dépense dans les ministères pilotes (RS, juin 2025). Elles ont également pris des mesures décisives pour mettre en place le Compte unique du Trésor (RS, octobre 2025), notamment avec la signature, en décembre 2024, de l'accord entre la BCC et le ministère des Finances sur sa gestion, ainsi que l'arrêté signé en janvier 2025 instituant le comité de pilotage chargé de son déploiement. S'agissant des mesures de réforme (MRs) au titre de la FRD, les autorités ont engagé des actions visant à assurer leur mise en œuvre diligente, en clarifiant les responsabilités pour l'exécution de chaque mesure et en élaborant des feuilles de route pour garantir la réalisation de toutes les MRs dans les délais impartis. Aucune MR n'arrive à échéance dans le cadre de la présente première revue de la FEC.

## Perspectives et risques

**Les perspectives demeurent globalement favorables.** La croissance du PIB réel devrait ralentir de 1,2 point en 2025 pour s'établir à 5,3 %, niveau conforme à la projection retenue lors de l'approbation du programme. Ce fléchissement tient principalement à la décélération de la croissance du secteur extractif, attendue à 8,2 % – soit 4,0 points de moins qu'en 2024, mais un demi-point de plus que prévu dans le programme – laquelle devrait compenser un affaiblissement de la projection révisée pour le secteur non extractif, imputable aux répercussions négatives de l'escalade des hostilités dans les provinces orientales. À moyen terme, la croissance du PIB devrait se situer en moyenne à 5,3 % sur 2026-2030, tirée essentiellement par les secteurs non extractifs, à mesure que l'expansion du secteur extractif s'essouffle et se stabilise autour de 3,5 %. L'inflation sur les prix à la consommation devrait poursuivre sa décélération pour converger vers l'objectif de 7 % fixé par la BCC d'ici fin 2026, sous l'effet de politiques monétaire et budgétaire appropriées. Le déficit budgétaire intérieur devrait augmenter en 2025, reflétant aussi bien une baisse des recettes due aux hostilités dans l'Est qu'une reprise des dépenses, notamment d'investissement. Grâce à un effort de mobilisation des recettes plus soutenu, ce déficit se réduirait néanmoins à moyen terme malgré l'expansion programmée de l'investissement public. La dette publique baisserait légèrement sur l'horizon de projection et resterait viable, avec un risque modéré de surendettement. Le déficit du compte courant devrait se rétrécir davantage en 2025 avant de se creuser à moyen terme. Les entrées de capitaux privés devraient augmenter, permettant une accumulation des réserves de change à 14,5 milliards de dollars (soit trois mois d'importations) à l'horizon 2029, contre 8,3 milliards (2,6 mois d'importations) attendus en 2025.

**Ce scénario globalement favorable reste assujetti à des risques orientés plutôt à la baisse.** Parmi les facteurs de risques baissiers figurent l'insécurité croissante dans les provinces orientales ainsi ses répercussions budgétaires ; une contraction brutale de l'aide extérieure ; la persistance des effets de la variole du singe (M-pox) dans un contexte de réduction de l'aide qui finance plusieurs programmes de santé ; les incertitudes liées au retrait progressif de la mission de maintien de la paix des Nations unies en RDC (MONUSCO), susceptible d'accentuer les pressions sur les dépenses de sécurité ; les événements climatiques extrêmes qui pourraient endommager les infrastructures et perturber les chaînes d'approvisionnement ; et la volatilité des cours des matières premières, susceptible d'alimenter les tensions inflationnistes. Des risques à la hausse pourraient toutefois découler d'une consolidation rapide et durable de la désescalade des hostilités grâce aux pourparlers de paix en cours.

## Politiques et réformes pour le reste de 2025 et au-delà

**Nos autorités congolaises réaffirment leur détermination à préserver la stabilité macroéconomique et à poursuivre des réformes propices à une croissance vigoureuse et inclusive.** À cette fin, elles entendent assurer une mise en œuvre ordonnée et efficace des politiques

et réformes qui sous-tendent les programmes appuyés par la FEC et la FRD. Les mesures retenues visent notamment à renforcer les cadres de politique budgétaire et monétaire afin de consolider la stabilité des prix, améliorer les résultats budgétaires et les marges de manœuvre pour faire face aux chocs, accroître l'espace budgétaire pour financer les dépenses sociales et de développement et rehausser davantage l'efficacité de l'action publique. D'autres réformes portent sur le renforcement de la supervision et de la stabilité du secteur financier, la promotion du développement du secteur privé et la résilience du système financier. Les autorités comptent également poursuivre la mise en œuvre de réformes structurelles plus larges destinées à améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur public et à approfondir les politiques climatiques en vue de faire face aux défis majeurs dans ce domaine.

### **Politique budgétaire et réformes**

**L'assainissement des finances publiques, soutenu aussi bien par des mesures de recettes que de dépenses, demeure un axe central de la stratégie des autorités.** Pour accroître la mobilisation des ressources, elles conjuguent réformes de la politique fiscale et modernisation des administrations fiscale et douanière, afin d'élargir l'assiette et de renforcer la conformité. Les priorités incluent l'accélération du déploiement du système de la facture normalisée de la TVA ; une accélération de l'optimisation des dépenses fiscales ; une meilleure exploitation des droits d'accise grâce à l'adoption, d'ici à décembre 2025, du projet de révision du Code des droits d'accise ; le renforcement des capacités opérationnelles du laboratoire d'analyses minérales mis en place par l'administration fiscale pour contrôler les volumes et la teneur en minéraux des exportations, réduisant ainsi la sous-facturation et les pertes de recettes afférentes ; et la poursuite des efforts de numérisation de la gestion des obligations fiscales. Du côté des dépenses, les autorités s'engagent à ramener la masse salariale de 4,4 pour cent du PIB en 2024 à environ 4,1 pour cent du PIB en 2030, grâce à l'assainissement du fichier de la fonction publique et à une meilleure régulation des recrutements, tout en maîtrisant les dépenses non prioritaires et en réduisant davantage les subventions aux carburants.

**Les autorités comptent poursuivre les avancées dans la mise en œuvre des mesures structurelles budgétaires fortes en vue de renforcer la performance des finances publiques.** Les réformes visent à accroître la qualité de la dépense, à renforcer la crédibilité budgétaire, à assurer le respect rigoureux des procédures, à poursuivre la mise en place du Compte unique du Trésor et à réduire les risques budgétaires. La modernisation de la gestion des finances publiques (GFP) reste au cœur de ces réformes. Les priorités en matière de GFP incluent l'accélération de l'opérationnalisation de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), la déconcentration de l'ordonnancement de dépenses tout en veillant à assurer des capacités de gestion adéquates au niveau local. En vue de limiter les risques de procyclicité de la politique budgétaire, les autorités s'engagent à mettre en œuvre la feuille de route adoptée par le gouvernement en mars 2025 pour la transition graduelle vers un cadre budgétaire hors ressources du secteur extractif, eu égard à la forte dépendance du pays vis-à-vis des ressources volatiles de ce secteur. Les autorités entendent également renforcer le suivi de la performance des entreprises publiques afin d'améliorer la gouvernance de ces dernières et de contenir les risques qu'elles font peser sur les finances publiques.

### **Politiques monétaire, financière et du secteur extérieur**

**Conformément à son mandat de stabilité des prix, la BCC s'engage à maintenir une politique monétaire restrictive afin de consolider les gains de désinflation en cours.** Les autorités monétaires continueront donc de surveiller les tendances en matière de liquidités et d'évolutions économiques et de réagir si nécessaire en vue de maintenir l'inflation sous contrôle. Le Comité de

politique monétaire a laissé inchangé à 25 pour cent le taux directeur qu'il avait relevé de 1400 points de base en une fois en août 2023. Il a maintenu inchangé le coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts à vue en monnaie nationale, depuis son augmentation de 10% à 12% en juillet 2024.

**En parallèle, la banque centrale poursuivra ses efforts en vue de moderniser son cadre opérationnel, renforcer ses dispositifs de gouvernance et de transparence, et d'améliorer la surveillance du secteur financier.** En s'appuyant sur les recommandations des missions d'assistance technique du FMI, la BCC est en train de prendre des mesures en vue de renforcer son cadre institutionnel pour la conduite de la politique monétaire et améliorer l'efficacité de la transmission de la politique monétaire. A cet effet, les efforts se poursuivent en vue d'élargir l'arsenal d'instruments visant à accroître l'efficacité des opérations de reprise de liquidité. Les autorités monétaires se sont engagées à introduire un instrument de refinancement standard sous forme d'adjudications, afin d'encourager les banques à gérer plus efficacement la liquidité, et à supprimer dans le même temps leur guichet de prêts à très court terme. Elles comptent également rémunérer les réserves obligatoires en monnaie nationale afin de contribuer à réduire le coût d'intermédiation des banques, en vue d'encourager la collecte de dépôts en monnaie nationale et, à terme, réduire la dollarisation. Par ailleurs, la BCC poursuivra ses efforts en vue d'opérationnaliser le système de prévision et d'analyse des politiques (FPAS) et de le finaliser d'ici juin 2026. Elle continuera aussi d'améliorer ses cadres opérationnels et de gouvernance en mettant en œuvre les recommandations de l'évaluation actualisées des sauvegardes conduite en mars 2025. En ce qui concerne les politiques du secteur financier, la loi bancaire de 2022 continuera de sous-tendre les réformes visant à renforcer la supervision des secteurs bancaire et financier. Par ailleurs, la BCC accélérera la mise en œuvre des recommandations de l'Examen de la stabilité du secteur financier afin de réduire les vulnérabilités et de renforcer la surveillance et la conformité avec les réglementations du secteur financier, avec l'appui technique du FMI.

**Les autorités s'engagent à maintenir un système de change flexible comme première ligne de défense face aux chocs tout en poursuivant les efforts en vue de renforcer la position extérieure et la résilience face aux chocs.** La BCC continuera de mettre en œuvre une politique de change guidée par son objectif de stabilité des prix et la nécessité de disposer de réserves de change adéquates. Elle veillera à ce que le taux indicatif du franc congolais reste aligné sur les conditions du marché, tel que reflété dans le resserrement observé de l'écart entre le taux indicatif et le taux sur le marché parallèle. Dans sa quête d'améliorer le fonctionnement du marché des changes et de lisser les volatilités excessives du taux de change, la BCC a adopté une stratégie d'intervention sur le marché des changes, en ligne avec les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de novembre 2023.

#### *Autres réformes structurelles*

**Les autorités s'engagent à poursuivre la mise en œuvre d'une large gamme de réformes structurelles en vue d'éliminer les obstacles à l'investissement et de soutenir une croissance forte, durable et inclusive.** Les priorités portent sur l'amélioration de l'environnement des affaires, le renforcement de la transparence, l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption. En avril 2025, un projet de loi relatif à la création, l'organisation, le fonctionnement et la compétence du Tribunal pénal économique et financier et du Parquet national économique et financier y rattaché a été adopté, en vue de lutter plus efficacement contre la corruption et d'autres formes de crimes économiques et financiers. Dans le secteur minier, les autorités se sont engagées à poursuivre la publication des nouveaux contrats miniers conformément au Code minier et aux exigences de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Elles sont convaincues que ces réformes de grande portée, conjuguées au développement des infrastructures et au renforcement des

services de santé et d'éducation, stimuleront l'investissement privé, la diversification économique et la croissance inclusive.

**Les autorités continuent de renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) et d'améliorer son efficacité.** Les autorités continueront de mettre en œuvre le plan d'action convenu avec le Groupe d'action financière et de remédier aux faiblesses identifiées. Lors de la septième revue d'étape, tenue en Tanzanie en avril 2025, les participants ont salué les mesures prises par les autorités congolaises dans le délai imparti pour la mise en œuvre du plan d'action, qui connaît un taux d'exécution de 75 pour cent des engagements pris. L'objectif du gouvernement est de sortir de la liste grise du GAFI des pays sous surveillance renforcée d'ici octobre 2025, lors de la soumission du huitième rapport d'étape.

**Les autorités avanceront avec la mise en œuvre des réformes visant à promouvoir une croissance inclusive et durable tirée par le secteur privé.** Les principales priorités incluent : (i) le renforcement de la qualité des systèmes d'éducation et de santé, la libéralisation du secteur des télécommunications, la révision du Code des investissements et de la Loi agricole en vue d'accroître la productivité, améliorer l'environnement des affaires et faciliter la diversification de l'économie ; (ii) le renforcement de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ; (iii) la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière ; et (iv) le développement des infrastructures de base, notamment les transports, les télécommunications, l'énergie et l'accès à l'eau potable. Les recettes plus élevées attendues du contrat SICOMINES renégocié, assorties de garanties de transparence dans leur utilisation, offrent une opportunité de développer davantage d'infrastructures transformatrices dans des secteurs clés. Si la mise en œuvre des projets financés sur ces ressources SICOMINES a pris du retard en 2024, elle devrait s'accélérer en 2025.

#### *Réformes liées au changement climatique*

**Les autorités sont déterminées à mettre rigoureusement en œuvre les mesures de réforme (MRs) convenues dans le cadre du programme appuyé par la FRD, lequel s'appuie sur l'ambitieux agenda de la RDC visant à relever les défis climatiques de sorte à consolider le statut de la RDC en tant que « pays-solution » dans les efforts mondiaux pour une transition énergétique.** En l'absence des MRs échues pour la première revue au titre de la FEC, la priorité des autorités a consisté à élaborer des stratégies visant à assurer une mise en œuvre effective des MRs climatiques dans les délais impartis, et un suivi des progrès réalisés grâce à un cadre clair d'assignation des responsabilités aux services de mise en œuvre. Cela implique de clarifier les entités chargées de chaque étape de mise en œuvre, et d'identifier les difficultés éventuelles et les solutions concrètes pour y remédier. Afin d'identifier les obstacles et assurer une mise en œuvre des MRs dans les délais impartis, une étroite collaboration entre les autorités, les services du FMI et les autres partenaires au développement restera essentielle. Les autorités ont également élaboré des feuilles de route pour la mise en œuvre de plusieurs MRs.

**La mise en œuvre de l'ambitieux agenda climat des autorités nécessitera des ressources financières très substantielles, en plus des fonds nécessaires pour relever les autres défis de développement du pays.** La Contribution déterminée au niveau national de 2021 chiffre à environ 48 milliards de dollars – soit près de 90 pour cent du PIB de 2021 – le coût des investissements requis dans le cadre de l'agenda climatique. L'accès aux ressources du FMI au titre de la FRD équivaut à environ 1,1 milliard de dollars. Les autorités comptent bien voir la RDC, en tant que « pays-solution » dans les défis climatiques mondiaux, attirer des financements complémentaires auprès d'autres parties prenantes extérieures afin de mener à bien des volets essentiels de leur agenda climatique au bénéfice de l'humanité.

## **Conclusion**

Les autorités congolaises sont déterminées à continuer de consolider les acquis déjà enregistrés afin d'approfondir les réformes visant à renforcer davantage la stabilité macroéconomique, promouvoir la diversification de l'économie pour accroître le potentiel de croissance et la résilience économique de la RDC, et à relever les immenses défis que pose le changement climatique. La mise en œuvre initiale du programme a été globalement satisfaisante dans un contexte difficile marqué par des hostilités accrues dans les provinces orientales et une montée des incertitudes sur le plan international. Par ailleurs, des mesures correctives ont été prises pour le critère de performance quantitatif non respecté concernant le solde budgétaire intérieur, et la cible relative au plafond sur les avoirs en devises détenus auprès des correspondants bancaires locaux a été recalibrée.

Sur la base de ce qui précède, nous serions reconnaissants aux Administrateurs de réserver une suite favorable aux requêtes de dérogations de la part des autorités, pour non-observance de critères de performance (CPs), la modification de CP, un échéancier accéléré de décaissement de l'appui budgétaire et la conclusion de la première revue du programme économique du pays soutenu par le FMI au titre de la FEC.